

■ Morts en montagne

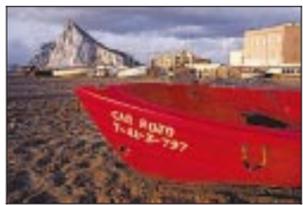
Une nouvelle avalanche a fait au moins dix morts en Autriche. Un randonneur décède après avoir été secouru dans les Pyrénées. Les intempéries bloquent les secours en Savoie. p. 34

■ PAC : le choc franco-allemand

Le début des négociations sur la réforme de la politique agricole commune est dominé par l'opposition frontale entre Paris et Bonn. p. 3

■ Les enjeux des élections corses

La droite conservera-t-elle la majorité ? Les nationalistes - et lesquels ? - auront-ils des élus ? Quel sera l'impact de l'assassinat du préfet Erignac et de la reprise en main qui a suivi ? Les élections de l'Assemblée de Corse auront lieu les 7 et 14 mars. p. 6



■ Gibraltar, condensé d'histoire

Trois royaumes, deux enclaves, cinq langues : le détroit de Gibraltar est un double passage, de la Méditerranée à l'Atlantique, de l'Europe à l'Afrique. nos pages « voyages », p. 26 et 27

■ Pinochet, les Mères et le Condor

Dans les années 70, les dictatures d'Amérique latine ont coordonné, sous le nom d'opération « Condor », la répression politique. Aujourd'hui, les mères de disparus fournissent au juge Garçon des éléments pour nourrir le dossier Pinochet. p. 14

■ Accompagner les mourants

Le Conseil économique et social formule des propositions pour que la France rattrape son retard en matière de soins palliatifs. p. 10

■ Le Japon change

Fusions et ouverture aux capitaux étrangers : un nouveau capitalisme japonais tente d'émerger. p. 18

■ Bon bilan pour la loi littoral

Le bilan de la loi sur la protection du littoral de 1986, présenté mercredi 24 février en conseil des ministres, fait apparaître que les objectifs sont remplis, mais que des aménagements sont nécessaires. p. 13

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal, 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 725 - 7,50 F



Kosovo : sursis pour un accord

- Les négociations de Rambouillet n'ont pas définitivement abouti ● Elles reprendront en France le 15 mars ● Les belligérants ont accepté, sous conditions, les grandes lignes du plan d'autonomie ● Les Kosovars insistent sur l'indépendance, les Serbes refusent le déploiement de l'OTAN



UNE NOUVELLE PÉRIODE d'incertitude et d'attente s'ouvre pour le Kosovo, où la région de Vucitrn, dans le nord, est depuis lundi en proie aux combats. Les négociations de Rambouillet se sont en effet achevées, mardi 23 février, sans avoir abouti à la signature d'un règlement par les Serbes et les Albanais. De nouveaux pourparlers seront organisés à partir du 15 mars en France.

Bien que non conclusifs, les résultats de la conférence de Rambouillet ont cependant été salués, dans les capitales occidentales, comme « un pas dans la bonne direction ». Les pays organisateurs ont fait état d'un accord des deux parties sur un document qui définit les institutions devant garantir à la province une large autonomie. En revanche, les parties du projet de règlement portant sur la sécuri-

té et sur le déploiement d'une force de l'OTAN au Kosovo n'ont pas été adoptées, les Serbes y restant pour l'instant hostiles. Ce sont elles qui feront l'objet des prochaines négociations.

En outre, la partie politique du plan n'a pas recueilli l'aval de toute la délégation albanaise. Les représentants de l'Armée de libération du Kosovo (UCK) ont refusé d'y souscrire parce qu'elle ne men-

tionne pas la possibilité d'organiser un référendum d'autodétermination à l'issue de la période intérimaire de trois ans. Cette indocilité de l'UCK est une mauvaise surprise pour le chef de la diplomatie américaine, M^{me} Albright, qui pensait que la difficulté ne viendrait que du côté serbe.

Lire pages 2 et 3 et notre éditorial page 15

Lionel Jospin, un premier ministre en quête de ligne

C'EST UN PIÉTON ORDINAIRE qu'au gré de leurs promenades les Parisiens rencontrent parfois. En effet, à plusieurs reprises depuis le début de l'année, Lionel Jospin, en visite à l'Assemblée nationale ou dans quelques ministères, a planté là voiture à cocarde et chauffeur et s'en est retourné, à pied, à l'hôtel Matignon. Surpris la première fois, fatalistes les suivantes, maussades toujours, les gardes du corps lui ont emboîté le pas à distance raisonnable. Ils ont ainsi pu voir d'un peu loin la tête changeante des passants, vaguement intrigués d'abord par ce visage connu, puis généralement souriants, une fois dissipée la surprise de croiser le premier ministre. D'ailleurs, ces manifestations réservées et courtoises ont plutôt encouragé l'intéressé à recommencer ses escapades.

A sa façon, l'attitude de M. Jospin renseigne sur la difficulté de gouverner. L'hôtel Matignon est un pressoir où s'accumulent les problèmes et se succèdent les réunions pour tenter de les régler. « On a presque hâte d'arriver le matin, on culpabilise de partir le soir », a ainsi raconté Jean-Paul Huchon, directeur

de cabinet de Michel Rocard, entre 1988 et 1992, dans son *Jours tranquilles à Matignon* (Grasset). Dans ce lieu, poursuit-il, « court le stress et rien n'y finit jamais : les questions se suivent et s'additionnent sans s'annuler ». Comme ses prédécesseurs, l'actuel premier ministre a subi, rue de Varenne, la charge de la fonction. Placé dans une situation de cohabitation inédite, tenu par surcroît d'ordonner une gauche pétrie de contradictions, il s'est trouvé plongé dans le genre de situation où, tout à coup, les journées paraissent affreusement courtes. Résultat : ce sexagénaire qui avait su conserver la taille mince de l'ancien sportif qu'il fut a vu peu à peu sa silhouette s'arrondir.

Cette évolution physique a peu à peu entamé le dynamisme du chef du gouvernement. Plusieurs de ses interlocuteurs rapportent sa fatigue de l'an dernier, concomitante avec la situation politique devenue difficile, face notamment à un président de la République ragaillard. M. Jospin, pourtant, a réagi. Sur les consignes du premier ministre, la table de l'hôtel Matignon s'est allégée. Les poissons

ont remplacé la viande et les légumes verts chassés les frites. Désormais, le chef du gouvernement évite le plus souvent de boire du vin et assure avoir banni les pâtisseries. Du coup, sa balance respire : sept kilos envolés en quelques semaines, selon un Jospin visiblement heureux du résultat.

L'amaigrissement se double d'une activité sportive que le premier ministre s'efforce de pratiquer, à nouveau, régulièrement. Avant de prendre ses quartiers à l'hôtel Matignon, il échangeait des balles de tennis avec Claude Allègre. Il a renoué avec ce sport à la Lanterne, la résidence dont disposent les premiers ministres à Versailles avec, pour partenaires, quelques-uns de ses officiers de sécurité. Les promenades dans les rues de Paris s'inscrivent dans cette volonté d'une certaine hygiène de vie. « J'ai besoin de m'oxygéner », explique-t-il à ses proches. Ce souci d'entretenir sa forme suggère combien, pour M. Jospin, la cohabitation s'apparente à une course de fond.

Jean-Michel Apathie

Lire pages 16 et 17

Le sang contaminé, la complexité en œuvre

ENGAGÉ dans la confusion en raison d'une procédure imparfaite et de l'inexpérience de celui qui fut choisi pour le présider, le procès du sang contaminé, qui s'achemine vers le réquisitoire et les plaidoiries, a fait preuve, au-delà de ses imperfections, de sa nécessité. Car,

pour peu qu'on veuille enfin l'ouvrir sereinement, que révèle la boîte de Pandore de l'affaire du sang contaminé ? Une complexité hors normes, des sous-dossiers imbriqués, des perspectives chronologiques trompeuses, des responsabilités gigognes, fragmentées, aux

confins du médical et de l'administratif, du politique et du pénal. Une diversité, au fond, qui exige d'être débattue publiquement afin d'être correctement embrassée pour ne pas mener à un jugement faussé.

Ainsi, penché comme un chercheur sur son microscope, le juge

judiciaire ou parlementaire qui siège à la Cour de justice de la République doit sans cesse ajuster sa focale pour appréhender les réalités qui lui sont exposées. Sur un fort grossissement, on l'a vu scruter, entre autres, le processus décisionnel qui, entre avril et juin 1985, aboutit à l'annonce de la mise en place du dépistage systématique chez les donneurs de sang. Pour cela, il a plongé dans les couloirs de la Direction générale de la santé (DGS), observé les tâtonnements face à la progression du sida, jaugé les différents niveaux de conscience du risque sanitaire. Il a pointé surtout l'incompréhensible dilution des informations remontant vers les ministres et l'inadaptation d'une structure gouvernementale faisant intervenir trop tardivement la phase de financement dans les prises de décision en matière de santé publique.

A ce niveau de grossissement, le juge de la Cour de justice s'est attaché, par exemple, à donner du sens à la décision, prise lors de la réunion interministérielle du 9 mai 1985 à Matignon, de retarder l'enregistrement du test américain Abbott au Laboratoire national de la santé (LNS).

Jean-Michel Dumay

Lire la suite page 15 et nos informations page 8

Le sublime retour d'un cinéaste



TERRENCE MALICK

HORMIS Rien sur Robert, film de Pascal Bonitzer servi par Sandrine Kiberlain et Fabrice Luchini, on voit mal qui pourra résister à la force de *La Ligne rouge*, du cinéaste américain Terrence Malick, qui avait disparu des écrans depuis vingt ans. Prenant prétexte de la bataille de Guadalcanal en 1942, il livre une méditation homérique sur l'humanité.

Lire pages 30 à 32

International	2	Tableau de bord	21
France	6	Aujourd'hui	25
Société	10	Abonnements	28
Carnet	12	Météorologie	29
Régions	13	Jeux	29
Horizons	14	Culture	30
Entreprises	18	Guide culturel	32
Communication	20	Radio-Télévision	33

Le plaisir d'entendre les premières mottes tomber sur le cercueil du vieux...

JACQUES CHESSEX
Incarnata
récit
Grasset

CHESSEX
Grasset

récit Grasset

KOSOVO La conférence de Rambouillet s'est achevée, mardi 23 février, sans avoir abouti à la signature d'un règlement par les Serbes et les Albanais du Kosovo. Les orga-

nismes ont cependant fait état d'un accord des deux délégations sur la partie politique du plan de paix portant sur le statut d'autonomie et ils ont annoncé que de nou-

velles négociations s'ouvriraient en France le 15 mars pour parler des questions de sécurité. ● LES DIVISIONS entre Albanais sont apparues à la fin de la conférence, les repré-

sentants de l'UCK refusant de donner leur aval au document politique, qui ne mentionne pas la perspective d'un référendum d'autodétermination dans la province. ● LES SERBES

refusent toujours le déploiement au Kosovo d'une force de l'OTAN qui veillerait à l'application d'un règlement. (Lire aussi notre éditorial page 15.)

Les principaux obstacles à un accord entre Serbes et Albanais demeurent

Dans trois semaines, des négociations s'ouvriront sur les aspects militaires du plan de paix pour le Kosovo. D'ici là, l'UCK devra avoir approuvé la partie politique du plan et les Serbes admis le principe du déploiement d'une force de l'OTAN

PARTIE REMISE donc. Les négociations de Rambouillet, qui visaient à faire s'entendre Serbes et Albanais sur un statut d'autonomie pour le Kosovo, n'ont pas abouti mais elles se poursuivront ailleurs en France, à partir du 15 mars. En termes diplomatiques, cela porte un nom : on n'a pas fait la paix, mais on a engagé un « processus ». Quelque chose d'incertain, qui n'aura pas même la vertu d'arrêter les combats sur le terrain ; mais quelque chose que, malgré tout, on ne voulait pas rompre pour conclure à l'échec. Les Serbes ne sont plus sous la menace de frappes aériennes imminentes de l'OTAN ; leur acceptation d'une partie du plan proposé repousse l'éventualité d'un recours à la force. L'indocilité dont a fait preuve la délégation albanaise à Rambouillet aussi.

Les principaux points de blocage sont restés les mêmes qu'au début des pourparlers : les Serbes ne veulent pas qu'une force de l'OTAN vienne dans la province veiller au bon déroulement des choses ; les Albanais ne veulent pas qu'on leur dénie le droit à l'autodétermination dans trois ans.

Les pays organisateurs de la conférence de Rambouillet ont pour leur part complètement changé de ton en trois semaines. Le 29 janvier, le Groupe de contact sur l'ex-Yougoslavie (Etats-Unis, France, Allemagne, Grande-Bretagne, Italie, Russie) convoquait autoritairement les deux parties, menaces à l'appui. Serbes et Albanais avaient une semaine pour obtempérer, une semaine pour engager sérieusement la négociation et une autre semaine pour la conclure. A mi-parcours des discussions, les pays organisateurs constataient des progrès, mais « plus lents que prévu » ; les parties devaient « parvenir immédiatement à un accord sur les points durs restant en suspens », disait leur communiqué, qui fixait l'échéance ultime au 20 février à midi (« deadline is deadline » : elle ne serait pas prolongée). Le 20 février à 20 heures, le Groupe de contact, constatant des « progrès très substantiels », demandait aux parties « un ultime effort » qu'elles devaient impérativement fournir avant le 23 février à 15 heures. Le 23, à 17 heures, on prenait rendez-vous pour le 15 mars...

Cela ressemble à une reculade de la communauté internationale, mais

ce n'en est pas vraiment une. Sans la menace de frappes aériennes, les pourparlers de Rambouillet n'auraient pas eu lieu ; mais les quinze derniers jours ont montré qu'à l'inverse – contrairement à ce que pensaient les Américains – cette menace ne peut pas tout régler.

Rarement on aura vu des ministres à ce point « mouiller leur chemise », comme l'ont fait Hubert Védrine, Robin Cook et Madeleine Albright ; rarement autant d'experts internationaux et de négociateurs penchés nuit et jour sur le statut d'une province de deux millions d'habitants. Cet engagement n'a pas été vain. Un document a été mis au point à Rambouillet, qui décrit, moults détails à l'appui, le Kosovo tel qu'il pourrait être : avec des institutions démocratiquement élues garantissant à la majorité albanophone une forte autonomie, avec des mécanismes de protection des

L'UCK récalcitrante

Les Kosovars n'ont signé « aucun document » à Rambouillet, a déclaré mardi Hisham Thaqi, le principal représentant de l'Armée de libération du Kosovo (UCK) aux négociations : « Nous n'avons apposé notre signature sur aucun document, nous allons consulter le peuple, les organisations du Kosovo et l'UCK. »

De son côté, le porte-parole du chef politique de l'UCK, Adem Demaqi, a affirmé à Pristina que le désarmement du mouvement était « hors de question ». « Aucune décision politique ne peut être prise sans l'accord du représentant politique général de l'UCK, Adem Demaqi », a-t-il ajouté. Il a également indiqué que M. Demaqi avait rencontré, lundi, le nouveau commandant militaire de l'UCK, Suleyman Selimi, et les membres de son état-major. M. Demaqi a reçu à cette occasion, a-t-il dit, « les pleins pouvoirs pour diriger politiquement l'UCK ».

VOICI les principaux points du communiqué final de la réunion de Rambouillet sur l'avenir du Kosovo, présenté le 23 février, par les deux coprésidents, le Français Hubert Védrine et le Britannique Robin Cook :



VERBATIM

« Comme il était prévisible, les négociations ont été complexes et difficiles. Les efforts des parties et l'engagement résolu des négociateurs, les ambassadeurs Hill, Mayorsky et Petritsch, ont abouti à un consensus sur l'autonomie substantielle du Kosovo, notamment sur des mécanismes permettant des élections libres et justes en vue du



droits de l'homme, avec un système judiciaire « équitable ». « Avec les accords de Rambouillet, conclut le communiqué de la fin de la conférence, un cadre politique pour une autonomie substantielle est désormais en place. »

Restent deux problèmes assez considérables. Le communiqué n'évoque qu'un seul, qui fera l'objet des nouvelles négociations en mars : le défaut d'entente sur ce que l'on appelle « la mise en œuvre de l'accord ». Il s'agit en fait de toutes les questions de sécurité : retrait des forces armées serbes du Kosovo, désarmement de la police et désar-

mement des combattants de l'Armée de libération (UCK). Toutes choses qui supposent, pour devenir réalité, une présence extérieure musclée pour laquelle l'OTAN se porte candidate à raison de 28 000 hommes. Les Serbes n'en veulent pas. « A différents moments du jour ou de la nuit, disait mardi la Secrétaire d'Etat américaine, Madeleine Albright, ils utilisent des termes différents. » Ils voudraient cette « présence internationale » civile et non pas militaire, ou bien alors émanant de l'ONU, pas de l'OTAN. Sur cet aspect des choses, les Russes, membres du Groupe de contact, sont mal à l'aise, mais les Occidentaux tiennent bon : « Il n'est pas question d'autre chose que d'une force commandée par l'OTAN, même si elle peut coopérer avec d'autres », disait, mardi, M^{me} Albright.

MAUVAISE SURPRISE

Deuxième problème et non des moindres (c'est la mauvaise surprise de Rambouillet pour les Américains) : une partie de la délégation albanaise – les six représentants de l'UCK – n'a en fait pas donné son aval au chapitre politique du plan de paix, parce qu'il ne prévoit pas explicitement de référendum au Kosovo, au terme de la durée de trois ans pour lequel il est conclu. Le texte stipule seulement que l'accord doit être révisé au bout de ces trois ans en tenant compte de divers éléments parmi lesquels la « prise en compte des opinions ». L'UCK n'accepte pas d'être désarmée pour une perspec-

tive aussi floue. Hisham Thaqi, le jeune homme qui parlait à Rambouillet au nom de la résistance armée, a quitté une des salles lambrissées du château, lundi, en menaçant de rompre. M^{me} Albright avait eu beau mettre en œuvre toutes les capacités de pression de l'Amérique et faire même venir le commandant en chef de l'OTAN Wesley Clark pour le convaincre, rien n'y fit. A Pristina, les combattants avaient Hisham Thaqi à l'œil ; il ne pouvait pas donner son aval au projet de règlement.

On a masqué cette difficulté, mardi, lors des conclusions de la conférence, en disant que la délégation albanaise demandait à « consulter sa base » d'ici le 15 mars. Cette « consultation » risque d'être plus que vive entre les différentes factions albanaises. Les Américains, qui se faisaient fort d'amener l'UCK sur la voie de la conciliation, ont à ce stade échoué. Il n'est pas sûr aujourd'hui que le mouvement armé sera représenté aux prochaines négociations, qui s'ouvriront sur la base d'une acceptation a priori des aspects politiques du règlement.

L'une des principales difficultés rencontrées dès le début par les grandes puissances face à la crise du Kosovo, à savoir la division de la communauté albanaise, n'est donc pour l'instant pas résolue. Or elle prive les Occidentaux de leur principal moyen de pression sur Slobodan Milosevic, la menace du recours à la force.

Claire Tréan

« Un cadre politique pour l'autonomie substantielle est désormais en place »

fonctionnement d'institutions démocratiques, la protection des droits de l'homme et des droits des membres des communautés nationales, ainsi que la mise en place d'un système judiciaire équitable.

● Avec les accords de Rambouillet, un cadre politique pour l'autonomie substantielle est désormais en place. Les bases existent pour la finalisation des chapitres de mise en œuvre de l'accord, en particulier les modalités d'une présence civile et militaire internationale invitée au Kosovo. Il est indispensable que l'accord intérimaire soit conclu et signé dans son intégralité. Dans cet esprit, les parties se sont engagées à participer en France, à partir du 15 mars, à une conférence portant sur tous les aspects de mise en œuvre, après des consultations avec les

membres du Groupe de contact, les négociateurs et les organisations internationales compétentes. Nous sommes résolus à surveiller étroitement le respect total de cet engagement afin de faire aboutir le processus de Rambouillet.

● Les parties doivent s'abstenir de toute action qui remettrait en cause les résultats obtenus à Rambouillet. Nous attendons en particulier des parties qu'elles respectent entièrement et immédiatement le cessez-le-feu au Kosovo, qu'elles s'abstiennent de toute action de provocation, qu'elles respectent pleinement leurs engagements d'octobre 1998 et qu'elles se conforment aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous soutenons pleinement la Mission de vérification au Koso-

vo de l'OSCE et son personnel, et nous demandons instamment que les parties créent les conditions nécessaires à la sécurité de la MKV et des autres personnels internationaux, dont elles seront tenues responsables.

● Nous nous engageons à travailler ensemble pour obtenir un règlement reflétant les aspirations légitimes de l'ensemble des habitants du Kosovo. Seul un tel règlement peut créer les conditions qui permettront d'éviter une catastrophe humanitaire. Ceux qui empêcheront l'adoption définitive d'un accord intérimaire au Kosovo, ceux qui continueront à provoquer de nouvelles hostilités, ou ceux qui menaceront la sécurité de la MKV seront tenus pour entièrement responsables de leurs actions. »

« Il a d'abord fallu mettre en route le chauffage »

« TOUT a été monté en une semaine, et nous n'avons connu depuis aucun problème majeur de fonctionnement » : à l'issue de la réunion de Rambouillet sur le Kosovo, un diplomate français ne cache ni sa fatigue ni sa fierté d'avoir participé à l'organisation de ce sommet. « La France, dit-il, a l'habitude d'organiser des rencontres internationales ou des réunions de chefs d'Etat, mais rarement dans un délai aussi court. »

Ce château du XIV^e siècle, où François I^{er} mourut en 1547 après avoir été blessé au cours d'une chasse, a servi à plusieurs reprises à héberger des grands de ce monde. Konrad Adenauer, Leonid Brejnev, Gerald Ford ou Helmut Schmidt y ont séjourné, et le président Giscard d'Estaing y avait organisé, en novembre 1975, la première réunion de ce qui deviendra le G 7, regroupant les sept pays les plus industrialisés.

Pour les pourparlers sur la crise du Kosovo, il a tout d'abord fallu chauffer cette élégante bâtisse, entourée d'une forêt de près de 20 000 hectares. Un travail dont le conservateur de la résidence du président de la République a indiqué qu'il nécessitait « une semaine », soit le délai séparant très exactement la décision prise lors de la réunion à Londres du groupe de contact, et l'arrivée huit jours plus tard des délégations.

Les étages du château ont ensuite été répartis entre les participants : un pour les Serbes, un pour les Albanais et un autre pour les négociateurs. L'organisation des chambres a donc dû être modifiée. Les repas, préparés sous la forme de buffets par un grand traiteur parisien, étaient servis dans deux salles à manger. « Les belligérants se sont souvent mêlés avec les diplomates occidentaux au gré de la formation des tables de huit personnes, mais ils ne se sont jamais retrouvés face à face et, lorsqu'ils leur arrivaient de se croiser dans ce lieu qui n'a rien de gigantesque, ils baissaient les yeux et regardaient le bout de leurs chaussures... », assure un participant qui n'a relevé aucun excès de boisson : moins d'un verre de vin par personne et par repas.

Plusieurs milliers de personnes, outre les délégations serbes et albanaïses, se trouvaient en fait à Rambouillet. Les négociateurs et leurs experts, les équipes de logistique et de sécurité, les journalistes et policiers ont ainsi envahi la petite ville de 25 000 habitants dès le samedi 6 février. Dans la bergerie nationale qui jouxte le château, les équipes américaines avaient installé – et sécurisé – leur propre organisation, notamment de transmissions.

CONTRÔLE POLICIER INTENSE

Rambouillet a vécu ces quelques trois semaines au rythme des cortèges officiels déboulant dans ses ruelles. La place de l'Hôtel-de-Ville, devant les grilles du château, était entièrement occupée par les cars de télévision et leurs groupes électrogènes. Le schéma de circulation avait été largement modifié, et assorti, dès l'entrée de la ville, d'un contrôle policier intense. « Préfecture, mairie, policiers municipaux et commerçants ont joué le jeu de manière très coopérative », assure le diplomate.

Les délégations sont, elles, restées pratiquement cloîtrées dans l'enceinte du château. « Une atmosphère studieuse, simplement entrecoupée par moment de jogging ou de courtes promenades dans le parc », résume un participant. Il avait été précisé au début des pourparlers – tant aux Serbes qu'aux Albanais du Kosovo – que toute sortie de l'enceinte serait assortie d'une impossibilité de retour. Une règle qui a été strictement respectée.

« L'une des rares distractions, raconte le diplomate, a été d'observer le vol des canards sur le lac du château. La glace qui recouvrait le bassin imposait aux volatiles des atterrissages très cahotiques et difficiles... Un peu à l'image de cette conférence, prolongée à deux reprises, et qui reprendra en France le 15 mars, dans un lieu encore non précisé, pour de nouveaux pourparlers. Avec cette fois un temps de préparation qui devrait être plus confortable pour les organisateurs du Quai d'Orsay. »

Denis Hautin-Guiraut

A Stimje, les Kosovars ont peur

STIMJE (Kosovo)

de notre envoyé spécial
Blerim jette un œil soupçonneux entre deux lamelles des stores vénitiens tirés sur toute la devanture de

REPORTAGE

Magasins fermés, police omniprésente, « la situation est très tendue »

son commerce avant de débloquent les verrous de la porte : « La police est venue ce matin contrôler les identités, tous les clients sont partis. De toute façon, ces derniers jours, les gens préfèrent rester chez eux. Ils attendent de voir ce qui se passe à Rambouillet et après. » Blerim a donc fermé son magasin. Par précaution – les Albanais ont appris à se méfier des descentes de police – et par manque de clients.

Plus haut, dans la rue principale et défoncée de la petite ville de Stimje, c'est au fond d'une épicerie qu'Illir accepte de parler. Ni lui ni Blerim ne donnent leur vrai prénom. S'adresser à des étrangers peut être synonyme de tracasseries policières. Dehors, un véhicule tout-terrain banalisé de la police passe en trombe dans une gerbe d'eau boueuse. Deux autres « MUP » (initiales désignant la police) en treillis camouflé bleu ont les mains plongées dans le moteur de leur voiture. « Tout est calme », lâchent-ils. En écho, Blerim affirme : « Nous avons

peur. » Dans cette ville de quelque 10 000 habitants, dont 90 % d'Albanais, il y a presque plus de policiers que de civils.

« A Stimje, comme à Kosovska Metrovica et Podujevo, la situation est très tendue », reconnaît un haut responsable de la mission de vérification (KVM) de l'OSCE. « Ces derniers jours, on assiste à des mouvements de troupe souvent dans l'unique objectif d'impressionner la population. Certains convois tournent en rond autour du village juste pour montrer leur drapeau », remarque un vérificateur de l'OSCE. Si aucun accrochage sérieux n'a eu lieu ces derniers jours à Stimje, la population vit dans la hantise d'un dérapage. Racak, où une quarantaine d'Albanais ont été massacrés par la police serbe en janvier, n'est qu'à quelques centaines de mètres de la sortie de la ville. « Ce souvenir est dans toutes les mémoires. On ne sait pas ce qui peut se passer. Tout peut arriver », affirme Illir.

« AUCUN DÉSARMEMENT »

Chaque jour apporte en effet son lot de victimes à un endroit ou un autre de la province. Les accrochages se sont multipliés aux alentours de Vucitrn, au nord du Kosovo. Cinq policiers serbes ont été blessés, mardi, dans le village voisin de Bukosh. Le Haut Comité des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a également fait état de plusieurs milliers de civils ayant fui dernièrement les combats dans cette région. « Si l'on veut appliquer un accord ac-

couché aux forceps et maintenir la paix, la condition est le déploiement d'une force militaire internationale qui soit plus musclée que les parties en présence sur le terrain », souligne un haut responsable de la KVM qui rappelle les humiliations subies par les « casques bleus » en Bosnie.

L'annonce d'une pause d'au moins quinze jours dans les négociations et l'absence de consensus sur le volet militaire de l'accord laissent donc sceptique. « Si l'OTAN ne vient pas, cela signifiera l'intensification des combats, explique Illir. Tout nouveau délai fait augmenter la pression. » Dans les maquis, les guérilleros de l'Armée de libération (UCK) fourbissent en effet des armes qu'il ne sera pas facile de leur reprendre, même en cas d'accord. « Nous ne les remettons qu'à notre état-major », affirme un combattant. La représentation politique de l'UCK à Pristina a été encore plus claire. « L'UCK n'a pas été créée pour aller à Rambouillet et révéler son niveau d'armement. Son but est la libération du Kosovo de l'agresseur serbe. Aucun désarmement ne peut-être envisagé », a déclaré, mardi, Albin Kurti, secrétaire de la représentation politique de l'UCK. « L'armée de libération est la garantie de la sécurité des Albanais du Kosovo. Sans elle, la population se sentirait encore plus en danger », a-t-il poursuivi. A Stimje, Blerim s'enferme à double tour. Il ne sait pas quand il rouvrira son magasin.

Christophe Châtelot

Belgrade dénonce la « partialité » des Occidentaux et juge la rencontre mal préparée

BELGRADE

de notre envoyée spéciale

Le régime de Slobodan Milosevic, qui aura échappé non seulement aux bombes de l'OTAN mais aussi à l'opprobre unanime et exclusive des Occidentaux, forcés de constater publiquement les blocages existant aussi du côté albanais à Rambouillet, s'est déclaré, mardi 23 février, « prêt à poursuivre le travail lors de la prochaine rencontre ».

Dans une lettre adressée à Hubert Védrine et à Robin Cook, le président serbe, Milan Milutinovic, présent à Rambouillet, a résumé les acquis, à ses yeux, des négociations. Il « souligne » que l'accord de principe obtenu à Rambouillet « ne fait pas état d'indépendance [pour le Kosovo] ni de troisième république » au sein de la Yougoslavie pour la province albanaise. Concernant le volet militaire du plan de règlement, la lettre affirme : « La RFY est d'accord pour examiner l'ampleur et le caractère de la présence internationale » au Kosovo, ne faisant donc pas mention de troupes.

Dans un long communiqué diffusé par la télévision de Belgrade, M. Milutinovic a également émis des réserves sur le texte de l'accord, en regrettant qu'« il ne parle pas d'égalité pour les différentes communautés nationales » du Kosovo, une expression qui désigne généralement à Belgrade, outre les Albanais et les Serbes, des « Monténégrins, Turcs, Musulmans, Tsiganes, Egyptiens et Goranci » vivant dans la province.

Les responsables serbes se sont surtout livrés à une critique en règle des modalités de la rencontre de Rambouillet. Celle-ci « n'était pas bien préparée », a jugé M. Milutinovic lors d'une conférence de presse tenue à la résidence de l'ambassadeur de Yougoslavie à Paris, retransmise par la télévision de Belgrade. Il a réclamé pour la suite des entretiens une « impartialité des représentants » occidentaux, car celle-ci était « absente » à Rambouillet. Dans son communiqué, M. Milutinovic accuse la « communauté internationale » de s'être « complètement ralliée aux Albanais du Kosovo ».

Le chef de la délégation serbe, Ratko Markovic, a dénoncé de son côté la « grande improvisation » des entretiens de Rambouillet. L'idée d'autonomie substantielle « était bâtarde », a-t-il ajouté.

Les représentants serbes font mine d'avoir déjoué une série de pièges tendus par les Occidentaux. Afin de « justifier une occupation » du Kosovo par des troupes étrangères, « sous le prétexte d'introduire la paix », l'importance de l'UCK a été « gonflée », a encore dit M. Milutinovic. « On voulait nous faire accepter des troupes étrangères avant le document politique », a-t-il prétendu. A Belgrade, le vice-président fédéral, Vuk Draskovic, a pour sa part dénoncé une « tentative faite, sans consulter [la] délégation, d'introduire sous un autre nom la notion de référendum » au Kosovo.

Pour M. Milutinovic, la conférence de Rambouillet est un « échec » que les Occidentaux cherchent à « camoufler ». La partie serbe, a-t-il déclaré, a « toujours dit qu'il fallait d'abord établir le concept de l'autonomie » avant de discuter du volet militaire. « Or le contraire s'est produit, et aujourd'hui on se trouve dans une forêt de dispositions contradictoires. »

Mardi soir, la télévision de Belgrade, entièrement contrôlée par le pouvoir, ne criait pas victoire, se contentant de vanter les mérites de la délégation serbe, qui « a fait preuve d'un grand respect des principes ». « Les médias internationaux tiennent la délégation albanaise responsable de l'absence de signature » d'un document, a assuré la chaîne d'Etat avant de diffuser des images désormais quotidiennes de « meetings » tenus en Serbie. Y sont lancés, sous des applaudissements convenus d'auditoires assez réduits, des slogans tels que : « Nous ne mettrons genoux à terre devant aucune puissance », ou encore : « Vive notre président Slobodan Milosevic. »

Natalie Nougayrède

La France refuse de payer seule l'addition de l'Agenda 2000 et de la PAC

Paris accuse l'Allemagne de chercher à l'isoler

Jean Glavany, ministre français de l'agriculture, a comparé, mardi 23 février, l'attitude allemande à celle de Margaret Thatcher, qui voulait qu'on lui « rende [son] argent ».

Paris reproche à Bonn de chercher à résoudre exclusivement sur son dos le problème de sa contribution, largement excédentaire, au budget de l'Union.

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Les mises en garde offensives de la France à l'égard de l'Allemagne continuent. Après Hubert Védrine et Pierre Moscovici, les ministres des affaires étrangères et des affaires européennes, ce week-end à Luxembourg, Jean Glavany n'a pas été moins direct, mardi 23 février, à Bruxelles, lors du marathon des ministres de l'agriculture des Quinze pour débattre de la réforme de la Politique agricole commune (PAC). Comme s'il fallait absolument dramatiser et provoquer un électrochoc chez des interlocuteurs apparemment imperméables aux discours français.

Les habitudes de la relation franco-allemande veulent que les incidents de parcours soient systématiquement minimisés. Aujourd'hui, c'est l'inverse qui se produit. Les Allemands, qui versent au budget européen 11 milliards d'euros de plus qu'ils n'en reçoivent en retour – contre moins d'un milliard pour les Français –, aspirent à réduire cette contribution, sans d'ailleurs avancer d'ordre de grandeur. « Les montants varient d'un interlocuteur à l'autre », déplore le ministre français.

DEUX LOGIQUES

N'ignorant pas que la comparaison peut choquer, M. Glavany a assimilé la démarche allemande à celle de Margaret Thatcher dans les années 80. « Ich will mein Geld zurück », fait-il dire aux dirigeants allemands, en traduisant le célèbre « I want my money back » (« Je veux qu'on me rende mon argent ») de la dame de fer. Le ministre a évoqué la possibilité d'une crise dans l'hypothèse où les Allemands chercheraient à faire supporter à la France l'essentiel de ce rééquilibrage budgétaire, intention qu'il est tout prêt à leur prêter.

Deux logiques s'affrontent.

Après avoir indiqué qu'ils accepteraient un effort pour aider à régler le problème allemand, les Français ont proposé une méthode : la réduction des dépenses de l'Union, notamment des dépenses de la PAC. Mais ils entendent que tous fassent des gestes analogues, que les Anglais acceptent une limitation du « rabais » que M^{me} Thatcher avait obtenu en 1984 à Fontainebleau ; que les Espagnols, les Grecs, les Irlandais, les Portugais comprennent qu'il sera nécessaire de réduire le bénéfice qu'ils retirent des Fonds structurels ; que les Italiens se rallient à l'idée que la

crainent les Français, les Allemands redoutent que le schéma de Paris, qui prévoit de réduire leur facture budgétaire d'environ 3 milliards d'euros, ne fonctionne pas, parce que les uns et les autres refuseront de mettre la main à la poche. Pressés par leur opposition d'obtenir un allègement significatif de leur contribution, ils ne veulent pas renoncer, sans autres certitudes, au recours au cofinancement, négligeant ainsi les avertissements français.

Paris ne veut pas se laisser entraîner et croit que le moment est venu de le dire avec force à ceux

Désaccord sur l'accord Elysée-Matignon

Après les déclarations de Philippe Vasseur, pour qui Jacques Chirac était « en profond désaccord sur le fond et sur la forme avec le gouvernement sur le dossier de la PAC », l'Elysée a fait savoir mardi 23 février que les positions françaises sont « définies en commun par MM. Chirac et Jospin. Elles constituent la base des instructions du ministre de l'agriculture, qui négocie ensuite dans les enceintes européennes appropriées ».

Jean Glavany, pour sa part, a déclaré que les propos de l'ancien ministre de l'agriculture « montrent – hélas – une fois de plus que, lorsqu'on n'est plus ministre, on peut perdre très vite le sens des responsabilités et la connaissance des dossiers. La réalité, c'est que lors des conseils restreints réguliers à l'Elysée il y a toujours eu accord, et c'est tant mieux si la France parle d'une même voix ». Le bureau national du PS « apporte tout son soutien » à Jean Glavany et insiste sur la nécessité d'une « réorientation » de la PAC.

contribution de chacun des États-membres sera calculée désormais davantage à partir du PNB que de la TVA (grâce à son économie souterraine, l'Italie tire profit de la méthode actuelle). Mais les Français ne voient rien venir. Ils ont le sentiment que la présidence allemande s'accommode du sur-place actuel, pensant qu'au bout du compte, il n'y aura pas d'autres issues que le recours au cofinancement des aides à l'agriculture que Paris rejette catégoriquement.

Sans être des partisans aussi fanatiques du cofinancement que ne

qui, même pour des raisons compréhensibles, refusent d'entendre. Ce sera le message que Jacques Chirac et Lionel Jospin délivreront vendredi lors du « sommet » informel de Petersberg, près de Bonn. Le président de la République défend la même ligne que le gouvernement à propos de l'« Agenda 2000 » et de la réforme de la PAC. Il croit également nécessaire le ton de rude franchise actuellement employé à l'égard de l'équipe de Gerhard Schröder.

Philippe Lemaître

Devant les pays du Mercosur, les Européens s'engagent à revoir leurs subventions agricoles

RIO DE JANEIRO

de notre correspondant

L'Union européenne (UE) est-elle encore capable de damer le pion aux Etats-Unis en Amérique latine ? Organisé du 21 au 23 février à Rio, le premier forum réunissant des dirigeants d'entreprise de l'UE et du Mercosur (le marché commun latino-américain regroupant le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay avec le Chili et la Bolivie pour membres associés) a fourni l'occasion à une centaine de représentants du secteur privé des deux blocs commerciaux de jauger les obstacles à la création d'un espace de libre-échange inter-régional, prévue par un accord-cadre signé en décembre 1995. Pour les Européens, le défi consiste à empêcher en premier lieu la satellisation du Mercosur sur l'orbite américaine au sein de la future Alca, la zone de libre-échange des Amériques, dont l'acte de naissance devrait être paré en 2005 par tous les pays du continent, à l'exception de Cuba.

Dimanche, dans son discours d'ouverture du forum, le président brésilien Fernando Henrique Cardoso a d'abord pris soin, comme l'avaient fait avant lui ses homologues paraguayen, Raul Cubas, et uruguayen, Julio Maria Sanguinetti, ainsi que le ministre argentin des relations extérieures Guido di Tella (qui représentait le président Carlos Menem, retenu à Buenos Aires par une infection respiratoire), de rassurer l'auditoire sur la cohésion du Mercosur, soumise à rude épreuve par la brutale dévaluation de 40 % du real brésilien intervenue depuis la mi-janvier. « Des difficultés conjoncturelles, a-t-il notamment déclaré, ne nous feront pas dévier de nos objectifs. »

Pour l'heure, et en attendant de pouvoir évaluer avec plus de précision l'impact déstabilisateur de l'effondrement du real sur les économies des pays voisins, les

partenaires du Brésil se contentent de la suppression, récemment annoncée par Brasilia (Le Monde daté 14-15 février), des subventions aux exportations de biens de consommation qui leur sont destinées.

A l'adresse des patrons européens, M. Cardoso s'est efforcé de mettre en exergue les distorsions qui pénalisent le Mercosur dans ses relations avec l'UE, son premier partenaire commercial (avec un volume d'échanges de 46 milliards de dollars, soit 265 milliards de francs, en 1998). « Il existe, a-t-il souligné, un protectionnisme déguisé. Chaque année, les pays développés dépensent plus de 160 milliards de dollars [920 milliards de francs] pour empêcher que leurs agricultures soient exposées à la concurrence. Pire : pour fausser à coups de subventions la concurrence sur les autres marchés. » A l'appui de ses dires, et après avoir précisé que les Etats-Unis usaient des mêmes procédés protectionnistes, M. Cardoso a rappelé que les exportations de l'UE vers le Mercosur avaient augmenté de 274 % entre 1990 et 1996, alors que le flux commercial en sens inverse n'a progressé que de 25 % durant la même période.

« CONCURRENCE DÉLOYALE »

Les plaintes présidentielles ont reçu un écho particulièrement favorable chez Hans-Olaf Henkel, le président de la puissante Confédération allemande de l'industrie. « Nous ne pouvons pas rester éternellement les otages des agriculteurs, qui ne représentent pas plus de 4 % des travailleurs de l'Union européenne. L'Europe, a-t-il indiqué, doit libéraliser son agriculture, qui absorbe la moitié de son budget en subventions. » A l'heure où les organisations paysannes de l'UE protestent contre le réaménagement de la politique agricole commune (PAC), le

commissaire européen Martin Bongemann a répété à Rio que l'agriculture représente désormais un « volet prioritaire » des négociations entre les deux blocs.

Il s'est d'autre part engagé, au nom de l'UE, et sous peine, dans le cas contraire, de « commettre une erreur politique », à présenter dans ce domaine sensible des « propositions concrètes » avant le 30 juin, à savoir au plus tard pendant le sommet entre les chefs d'Etat de l'UE, de l'Amérique latine et de la Caraïbe, qui se tiendra à Rio les 28 et 29 juin. De leur côté, les gouvernements du Mercosur estiment que le prochain élargissement de l'Union européenne à l'Est forcera une réforme profonde de la PAC et une diminution substantielle des aides publiques aux producteurs européens, accusés de « concurrence déloyale » en Amérique latine.

Alors que l'UE semble enfin déterminée à régler la principale pomme de discorde entre les deux unions douanières, une autre menace pointe à l'horizon. Le gouvernement argentin transmettra en avril au département du Trésor américain un document formel détaillant son projet d'adopter le dollar comme monnaie courante en substitution du peso. Une mesure radicale que M. Menem rêve, après la dévaluation du real, d'étendre à l'ensemble du Mercosur, au risque de voir s'installer, selon les détracteurs de la dollarisation, un « protectorat américain » du rio Grande à la Terre de feu. Pedro Malan, le ministre brésilien des finances, prône pour sa part la création d'une monnaie unique au sein du Mercosur « au cours du XXI^e siècle ». « Comme vous le savez, a-t-il précisé lors d'une conférence de presse durant le forum, le XXI^e siècle dure cent ans... »

Jean-Jacques Sevilla



JAL sait que les hommes d'affaires habitués des vols long-courriers apprécient les changements de cadre. C'est pourquoi JAL a créé la Classe Affaires Seasons : à chaque saison, nous modifions la décoration de la cabine et tous les menus. Evidemment, les passagers qui ont goûté à la gastronomie de bord peuvent se demander si ces changements de menus sont vraiment nécessaires. Est-il possible de se lasser d'une cuisine aussi raffinée ?

D'aucuns diront que JAL pousse trop loin sa passion du service. C'est bien ce que nous espérons !

Pour tout renseignement et réservation, appelez JAL au 08 01 74 77 00 (en français et autres langues) ou 08 01 74 77 77 (en japonais) ou consultez notre site Internet.

JAL Japan Airlines

UNE MEILLEURE APPROCHE DES AFFAIRES

www.jal-europe.com

Londres accélère ses préparatifs d'adhésion à l'Euroland

Tony Blair a annoncé une série de mesures techniques concernant les administrations du Royaume-Uni en prévision du passage à la monnaie unique. Mais le premier ministre britannique n'a pas donné la date possible du référendum

Annoncée mardi 23 février avec solennité devant les Communes, la décision du premier ministre britannique, Tony Blair, d'accélérer les préparatifs d'adhésion de son pays à l'Union monétaire européenne a répondu au

besoin de clarification réclamé, à de multiples reprises, par la City depuis le lancement de l'euro, le 1^{er} janvier. Les marchés financiers ont cependant regretté l'absence de calendrier précis. Dans son intervention, le lea-

der travailliste est resté prudent. Il a seulement indiqué que le référendum promis à ses concitoyens après les prochaines élections aurait lieu quatre mois après l'éventuelle décision du gouvernement de propo-

ser au pays de rejoindre la monnaie unique. En attendant, des moyens financiers seront débloqués pour permettre aux principales administrations concernées d'être prêtes à tout moment.

LONDRES

de notre correspondant à la City

« Si la Grande-Bretagne souhaite avoir l'option de rejoindre l'euro au début de la prochaine législature, il faut en accélérer les préparatifs pratiques dès maintenant » : Tony Blair a franchi un nouveau pas, mardi 23 février, aux Communes, pour préparer le Royaume-Uni à la monnaie européenne. Très attendue, son intervention, qui était télévisée en direct dans les salles de change de la première place boursière européenne, n'a cependant guère ébranlé la City, où elle a suscité peu de réactions tranchées.

L'indice FTSE a progressé, mais d'abord en raison des surprenants bons résultats des banques britanniques et d'Unilever. L'effritement constaté de la livre par rapport au dollar est lié aux mauvais résultats du commerce extérieur et de la croissance, plutôt qu'à la nouvelle contraction de l'euro. Seuls les fonds d'état britanniques tirent profit de la publicité donnée par Downing Street au rapprochement des taux d'intérêt du royaume de ceux de la zone euro, favorables en

général aux obligations. En confirmant qu'il était personnellement en faveur d'une adhésion à l'euro après les élections, dès le début de la prochaine législature, Tony Blair n'a rien dit de bien nouveau, mais il a confirmé ses engagements européens. « Si nous ne respectons pas ce vague calendrier - l'abandon du sterling dans les cinq ans - Londres va perdre sa prééminence de place financière européenne » : à l'instar de David Owen, économiste auprès de la charge Dresdner-Kleinwort-Benson, les milieux financiers pro-euro ne cachent pas leur déception devant le refus du premier ministre de fixer une date pour la participation de la Grande-Bretagne à l'Union économique et monétaire (UEM). Le fait que le référendum, promis par les travaillistes pour interroger la population sur le passage à l'euro, intervienne quatre mois après la décision du gouvernement d'adopter la monnaie unique n'a guère surpris ce partisan d'une adhésion rapide à l'Euroland.

Au-delà de cette volonté d'ouverture - l'annonce de mesures techniques - et de ce ton contras-

tant avec l'euro-scepticisme de l'opposition conservatrice, Jonathan Loynes, de la banque HSBC, trouve peu d'illustrations concrètes d'une quelconque inflexion de la prudente stratégie euro du 10 Downing Street. « Nous sommes toujours coincés dans cette longue phase de préparation et de décision dont il faudra bien sortir un jour », souligne-t-il.

L'EFFORT FINANCIER

Pourtant, au-delà de ces pâtes tergiversations aisément compréhensibles (peur de provoquer la puissante presse Murdoch viscéralement eurosceptique, division des milieux d'affaires, existence de tensions au sein du groupe parlementaire travailliste, etc.), nos interlocuteurs à la City estiment que les propos de Tony Blair vont bien au-delà de la simple réaffirmation des cinq critères économiques sur lesquels doit s'appuyer la Grande-Bretagne, tels qu'ils avaient été définis par le chancelier de l'Echiquier, Gordon Brown, en octobre 1997.

Tout d'abord, les « pro » applaudissent l'effort financier substantiel

consenti par le gouvernement pour adapter aux exigences de l'euro l'outil informatique de trois organismes publics clés, la sécurité sociale, le fisc et les douanes. De plus, dans chaque ministère, un ministre délégué sera chargé de superviser les préparatifs de conversion. Confier à la Banque d'Angleterre la tâche de piloter le plan de transition dans le secteur privé a été de surcroît bien accueilli, à la lumière de l'excellente performance de l'institut d'émission dans les préparatifs de la City à la conversion du 31 décembre. L'enjeu est d'importance, puisque 86 % des grandes entreprises d'Albion et 45 % des PME ont des liens commerciaux avec les pays de la zone euro.

Enfin, les europhiles voient d'un bon œil l'engagement aux premières lignes d'un premier ministre qui, jusque-là, s'était toujours retranché derrière le Trésor, sur ce terrain miné par l'hostilité de l'opinion. Ainsi, le plan de transition a été publié sur le site internet de Downing Street et non sur celui du ministère des finances, comme c'était le cas jusqu'à

présent pour les informations officielles concernant l'UEM.

Le soutien de la majorité des grands banquiers à l'adhésion à l'euro, leur forte visibilité médiatique, l'appui de la Confédération britannique de l'industrie - l'équivalent du Medef -, de la Chambre de commerce et du lord-maire de la City, Lord Levene, ne doivent pourtant pas faire illusion : le courant anti-euro à l'intérieur du square mile ne désarme pas. « Il s'agit d'une tentative vile de contraindre le monde des affaires à accepter l'euro, qui n'a pas deux mois d'existence. L'économie britannique n'est pas prête, les bénéfices de pareille adhésion ne sont pas évidents et le patronat est sommé de délier les cordons de la bourse », affirme Nick Herbert, directeur-général du groupe de pression anti-euro « Business for Sterling ». « La City, dit-il, a déjà raflé le gros des transactions euro tout en restant à l'écart de l'UEM. Contrairement à ce que dit Blair, elle n'a rien à gagner et tout à perdre dans cette aventure ». Qui dit mieux ?...

Marc Roche

L'Allemagne tire la croissance européenne vers le bas

L'ALLEMAGNE sera-t-elle l'économie la plus faible de la zone euro en 1999 ? Annoncé voici quelques jours, le recul du PIB allemand au quatrième trimestre 1998 (-0,4 %) est un signe inquiétant. La croissance du produit intérieur brut allemand est de 2,8 % en 1998, un chiffre comparable à celui de la France (qui devrait être de +3,1 %). Mais l'écart semble devoir se creuser en 1999, puisque le consensus des économistes fait état d'une croissance allemande de 1,5 % à 2 % cette année, contre 2,2 % à 2,3 % pour la France, d'après le Fonds monétaire international. Le premier budget de la coalition

rouge-verte, présenté mardi 23 février au Bundestag par le ministre des finances, Oskar Lafontaine, table sur une croissance du PIB allemand de 2 % cette année.

L'Allemagne, qui représente 30 % du PIB européen, est en train de tirer la croissance européenne vers le bas. Même si les différences entre Bonn et Paris ne sont pas considérables, le cœur économique de l'Europe bat au ralenti. Certes, la convergence entre les deux économies principales de la zone euro existe : « En l'an 2000, nous aurons tous le même niveau de croissance, à 3 %, taux auquel auront régressé les Etats-Unis », estime Klaus Friedrich, économiste en chef de la Dresdner Bank. « Mais le ralentissement est moins fort en France qu'en Allemagne », constate John Kirkpatrick, économiste en charge de l'Allemagne à l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques).

La thèse d'un décrochage allemand par rapport à la France commence à se répandre. « L'économie française va reprendre, tandis que l'Allemagne pousse son ralentissement », dit Philippe Gudin, économiste à la banque d'affaires Goldman Sachs. Ainsi, la faiblesse actuelle de l'euro s'explique en grande partie par des facteurs allemands : le ralentissement de leur économie amène les dirigeants de Bonn à réclamer une baisse des taux d'intérêt de la Banque centrale européenne, ce qui provoque le scepticisme des investisseurs. Le ministre des finances allemand, Oskar Lafontaine, a réitéré, mardi à Bonn, ses appels à un assouplissement de la politique monétaire européenne.

S'il y a, en ce moment, un décalage des deux côtés du Rhin, c'est que « l'Allemagne est plus sensible que la France au ralentissement de son industrie, qui a un effet d'entraînement plus fort qu'ailleurs sur

les autres secteurs de l'économie », selon Philippe Gudin. Le ralentissement des exportations allemandes a été plus fort que prévu en 1998, à la suite des crises asiatiques et russes. Ce recul des exportations provoque un net ralentissement de l'investissement productif dans l'industrie : après avoir fortement progressé en 1998 (+8,5 %), celui-ci va augmenter plus lentement cette année (+3,2 % selon les chiffres de la Deutsche Bank).

RIGIDITÉS PERSISTANTES

Du même coup, la structure de l'emploi en France est meilleure qu'en Allemagne. Même si le secteur des services y a désormais une part plus importante que l'industrie dans la valeur ajoutée, il ne représente que 8,2 millions d'emplois, contre 11,5 millions dans l'industrie. Autrement dit, les effectifs industriels allemands sont de 40 % supérieurs à ceux des services (alors qu'en France le secteur

tertiaire compte 65 % d'emplois de plus que l'industrie). La deuxième raison du décrochage allemand provient, selon Goldman Sachs, des rigidités persistantes du marché du travail. Alors que la France a créé 300 000 emplois dans le secteur privé en 1998 (grâce au recours systématique à la précarité et au temps partiel), l'Allemagne n'en a pratiquement pas créé. Les emplois créés dans les services ont été annulés par ceux qui ont été supprimés dans le secteur de la construction.

Du coup, le facteur « emploi » permet une relance de la demande intérieure plus forte en France qu'en Allemagne. La consommation privée a augmenté de 3 % en 1998 en France, tandis qu'elle augmentait de 1,5 % seulement outre-Rhin. Or, des deux côtés du Rhin, la consommation privée reste le principal moteur de la croissance. L'augmentation des allocations familiales au début de l'année n'a pas été suffisante pour doper la

demande des ménages allemands. L'augmentation des salaires dans la métallurgie allemande (+4 % en vertu de l'accord signé voici quelques jours) permettra peut-être de relancer la consommation, bien que les suppressions d'emplois qui vont accompagner cet accord risquent d'en annuler l'effet positif sur la demande.

Enfin, le troisième élément de faiblesse de l'économie allemande provient du manque de lisibilité de la politique économique et des incertitudes liées à la réforme fiscale. Celle-ci va se traduire dès cette année par d'importantes surcharges sur les entreprises, au profit des ménages. « C'est un environnement d'incertitudes », souligne Norbert Meisner, économiste chargé de l'Allemagne à la Caisse des dépôts et consignations, qui pointe du doigt les « anticipations négatives » des acteurs économiques allemands.

Lucas Delattre

Les déchets nucléaires allemands restent bloqués en France

BONN

de notre correspondant

Un pont de chemin de fer un peu branlant va-t-il empoisonner les relations franco-allemandes ? C'est possible, car le fameux pont se situe sur la ligne qui mène au centre de stockage de déchets nucléaires de Gorleben, en Basse-Saxe. Fin 1998, suite à une inspection de l'ouvrage, la Deutsche Bahn a décidé d'interdire la voie aux transports exceptionnels - en premier lieu aux convois de déchets nucléaires. Gorleben, seul centre où puissent être stockés les combustibles allemands retraités par la Cogema dans son usine de la Hague, est jusqu'à nouvel ordre inaccessible.

Cet épisode est un nouvel obstacle pour rapatrier les 3 800 tonnes de combustibles retraités qui se sont accumulés à la Hague et doivent repasser la frontière, nécessitant l'organisation de 200 wagons nucléaires, appelés « châteaux ». « Les chemins de fer nous ont indiqué que ce problème serait réglé d'ici à la fin septembre », tempère Michael Schroeren, porte-parole du ministre Vert de l'environnement, Jürgen Trittin, précisant que cet incident ne porte pas à conséquence : il serait de toutes façons administrativement impossible d'organiser un transport avant cette date. « Dans cette partie d'échecs, c'est un coup de maître », lance au contraire un lobbyiste nucléaire.

Jusqu'à présent, seuls deux convois ont eu lieu de la Hague vers Gorleben, en mai 1996 et mai 1997. Depuis, plus rien. Fin 1997, les Français avaient accepté d'interrompre leurs livraisons pour ne pas

gêner Helmut Kohl en campagne électorale.

Officiellement, les Allemands assurent aujourd'hui de leur bonne volonté : au sommet de Potsdam en décembre et lors de sa rencontre avec le ministre de l'industrie Christian Pierret mi-janvier, M. Trittin a déclaré vouloir faire tout son possible pour que l'Allemagne rapatrie deux convois par an sur son territoire dès 1999, selon le vœu des Français.

IMPATIENCE FRANÇAISE

En réalité, une telle reprise susciterait des manifestations monstres des militants écologistes, furieux de voir les Verts essayer camouflé sur camouflé dans le dossier nucléaire. Ces troubles embarrasseraient tout le gouvernement Schröder ; la chancellerie, si brutale avec ses partenaires étrangers, début janvier, lorsqu'il était question d'invoquer la clause de force majeure pour rompre sans indemnités les contrats de retraitement, leur aurait demandé d'être compréhensifs.

Côté français, on s'impatiente. Aucune date de réunion n'a encore été fixée pour réunir le groupe de travail franco-allemand pour étudier les modalités de sortie du nucléaire. On veille toutefois à ne pas envenimer les choses, alors que les négociations sur la politique agricole commune se passent au plus mal avec les Allemands (lire page 3). Les Français vont devoir décider rapidement de la stratégie à adopter à l'égard de leur partenaire. Certaines centrales allemandes sont engorgées, et doivent absolument reprendre leurs

convois vers la Hague dans les mois, voire les semaines à venir. La centrale de Philippsburg, dans le Bade-Wurtemberg, a déjà testé une nouvelle méthode pour remplir ses convois sans les contaminer - ceux-ci ayant été interdits au printemps 1998, lorsqu'on a découvert que les convois émettaient des radiations très supérieures aux normes autorisées.

La France, elle, devra décider si elle conditionne l'acceptation de nouveaux combustibles irradiés en provenance d'Allemagne à l'organisation de convois en sens inverse. Faute de quoi elle va devenir encore plus le centre de stockage intermédiaire des déchets allemands : la population outre-Rhin refuse obstinément tout stockage sur son territoire. Mais, animée d'un sentiment écologique qui s'arrête à ses frontières, elle ne manifeste jamais lorsque les déchets partent vers la France ou la Grande-Bretagne. Un écologiste allemand a un autre point de vue. « Curieusement, depuis que les contrats de la Cogema ne sont plus en cause, la pression de l'opinion publique française, qui ne supporterait pas la présence des déchets allemands en France, semble soudain moins dramatique », lance-t-il, sibyllin.

« Notre objectif est d'autoriser conjointement départs et retours des déchets », assure M. Schroeren. Les faiblesses de la voie de chemin de fer n'augmentent pas d'une décision rapide. A la plus grande joie du gouvernement allemand, qui veut avant tout éviter les problèmes chez lui.

Arnaud Leparmentier

Le président sud-coréen prédit la sortie de la crise

SÉOUL

de notre envoyé spécial

La Corée du Sud est en train de se dégaïter de la crise économique la plus sévère qu'elle ait connue depuis son décollage au cours des années 60 et elle renouera avec une croissance positive en 1999, a annoncé, mercredi 24 février, le président Kim Dae-jung au cours d'une conférence de presse marquant sa première année au pouvoir. « Nous avons surmonté la phase la plus difficile de la crise : en 2000, la situation économique et financière sera redevenue normale (...) et la Corée retrouvera sa place de leader dans la région », a-t-il déclaré.

Soulignant le « courage » dont ont fait preuve les Coréens et « les sacrifices » qu'ils ont consentis, le président a mis le redressement du pays au compte de la « détermination nationale ». « Cette crise nous a permis de prendre conscience que si nous affrontons les difficultés, nous pouvons les surmonter et que notre détermination est notre meilleur atout. Même à l'étranger, on reconnaît les progrès accomplis et l'on peut prendre exemple sur la Corée. » Un baume au cœur des Coréens, dont la fierté nationale a été meurtrie par le sentiment d'échec qui a prévalu au cours de l'année écoulée. Satisfecit présidentiel au pays d'autant plus nécessaire peut-être qu'en dépit d'une amélioration tangible des indicateurs économiques, le coût social de la crise est encore loin de s'être fait entièrement sentir. « Le chemin qui reste à parcourir sera long et difficile », a poursuivi le chef de l'Etat qui a ajouté que l'emploi est sa « première préoccupation ». En mars, le taux de chômage atteindra 10 % et concernera deux millions de personnes.

Kim Dae-jung a mis le redressement du pays au compte de la « détermination nationale »

« Le dilemme est devant nous : la restructuration va augmenter le chômage, mais si l'on ne fait rien, le pays va à la ruine. Nous ne pouvons que tenter d'alléger les peines de la population », a-t-il dit.

Le président a annoncé que la seconde année de son mandat sera consacrée à poursuivre les réformes et à assurer la stabilité politique en cherchant à « renforcer la cohésion nationale » et à remédier à un regain d'animosité régionale. Mal endémique de la Corée, le régionalisme a eu tendance à s'exacerber avec les difficultés provoquées par la crise.

Kim Dae-jung, qui a inauguré depuis son arrivée au pouvoir une politique de réconciliation envers la Corée du Nord, a appelé le régime de Pyongyang à arrêter sa production d'armes de destruction massive. « Il est temps de mettre fin à la guerre froide qui persiste dans la péninsule coréenne depuis un demi-siècle », a-t-il déclaré. Rappelant les principes de son approche globale du problème nord-coréen (normalisation des relations entre Pyongyang, Washington et Tokyo, levée des sanctions économiques américaines et aide au Nord), M. Kim a reconnu qu'il n'était pas « certain que cette politique porte ses fruits, mais [que c'était] la meilleure pour le moment ».

Philippe Pons

■ PHILIPPINES : le président Joseph Estrada a annoncé, mercredi 24 février, la suspension sine die des pourparlers engagés depuis 1995 avec la rébellion communiste philippine pour protester contre trois enlèvements récents. Joseph Estrada a qualifié d'actes de « trahison » les enlèvements qui ont eu lieu, le 15 février près de Davao, de deux hauts gradés dont un général d'armée, et cette semaine d'un officier de police dans le centre des Philippines. - (AFP.)

Sur Minitel la nouvelle version euro

- des taux de change pour 170 devises en EUR, FRF, USD
- des taux d'intérêt
- des taux d'inflation
- des séries rétrospectives (jusqu'à 30 ans)

NATEXIS GROUPE

NATEXIS MULTIDEVISES
LA BASE DE DONNÉES DE RÉFÉRENCE

08 36 29 00 65
3623 NXMULTIDEV

L'Afrique du Sud est confrontée au défi du terrorisme

A l'approche des élections, le gouvernement de Nelson Mandela fait face à une série d'attentats

La police sud-africaine soupçonne le mouvement d'autodéfense islamiste Pagad (Peuple contre le gangstérisme et la drogue), qui recrute dans la

communauté métisse musulmane, d'être à l'origine d'une vague de terrorisme urbain marquée par des attentats à la bombe dans la région du

Cap. A l'approche des élections de mai, ces violences sont devenues, pour le gouvernement de Nelson Mandela, un des enjeux de la campagne.

LE CAP

de notre envoyé spécial

Alerte à la bombe. Juste à côté du commissariat, le centre des impôts de Bellville, dans la banlieue nord du Cap, se vide. Confrontée à une vague terroriste dans le centre touristique de l'Afrique du Sud, la police prend les alertes au sérieux. Après un coup de fil anonyme, les forces de l'ordre fouillent le bâtiment, des voitures de police continuent d'arriver, sirènes hurlantes. Les employés attendent sur la pelouse.

Finalement, les fonctionnaires pourront regagner leurs bureaux. Mais il s'agit pour eux de la deuxième alerte à la bombe en trois mois. Même si les habitants du Cap s'en accommodent, les attentats créent un climat d'insécurité. De facture artisanale, les bombes n'ont pas fait beaucoup de victimes pour l'instant. Mais les terroristes défient de plus en plus ouvertement les autorités en s'en prenant aux commissariats et aux policiers chargés de l'enquête. Encore récemment, l'un d'entre eux a été grièvement blessé lors d'une embuscade. A l'approche des élections, le problème devient un enjeu politique. Le gouvernement de Nelson Mandela a lancé une campagne antiterroriste - l'opération « Good Hope » - et a doté la police du Cap de moyens supplémentaires.

Les résultats se font toujours attendre. Sans disposer de preuves formelles, la police attribue les at-

tentats aux mouvements extrémistes de la communauté musulmane du Cap (minoritaire au sein de la communauté métisse). Elle oriente ses soupçons vers le groupe Pagad (Peuple contre le gangstérisme et la drogue), un mouvement d'autodéfense dont certains membres appartiennent aussi à des groupes islamistes. Ces groupes bénéficieraient du soutien de mouvements extrémistes proche-orientaux comme le Hezbollah, a affirmé le chef des services secrets sud-africains, sans fournir de preuves. « S'il y a un soutien de l'étranger, il est minimal. La menace est avant tout locale », souligne un officier de police.

Ces dernières semaines, onze membres de la G-Force, la branche armée du Pagad, ont été arrêtés en possession d'armes. Soupçonnés d'avoir préparé un attentat contre le Parlement, cinq d'entre eux demeurent en garde à vue. « Presque à chaque attentat, des membres du Pagad sont arrêtés parce que toutes les indications que nous avons à notre disposition vont dans ce sens », explique le capitaine Anine de Beer, porte-parole pour l'opération « Good Hope ». Un autre policier est catégorique : « Les attentats sont le fait de membres de la G-Force de Pagad. Mais ils n'agissent pas forcément avec l'accord de la direction de leur mouvement. »

Le président Mandela s'en est violemment pris aux groupes islamistes, sans nommer le Pagad, mais il a dénoncé une campagne

contre le gangstérisme « pourrie jusqu'à la moelle » qui s'est transformée en « offensive meurtrière contre un gouvernement démocratique ». Le Pagad clame son innocence, dénonce un complot. « La police se sert de nous comme bouc émissaire », déclare Abdus-Salaam Ebrahim, « coordinateur national » du Pagad, qui soutient que plusieurs membres de son organisation ont été torturés par la police. M. Ebrahim réfute les allégations qui présentent son mouvement comme une organisation islamiste menant un djihad, une guerre sainte contre les autorités. « Nous condamnons les attentats et nous ne sommes ni en guerre contre le gouvernement ni en faveur d'un Etat islamique », affirme le dirigeant du Pagad. Il s'en prend néanmoins aux « lois impies » - comme celle sur l'avortement - et aux droits des homosexuels. Et il menace le gouvernement d'« un soulèvement » en cas de « procès injuste ».

MENACES DE MORT

« De plus en plus de gens estiment que le Pagad ne veut plus dire Peuple contre le gangstérisme et la drogue mais Peuple contre le gouvernement et la démocratie », affirme Ebrahim Rasool, chef du Congrès national africain (ANC), le parti de M. Mandela) dans la province du Cap. Cette région est l'une des deux seules que l'ANC ne contrôle pas encore. M. Rasool estime que la campagne terroriste s'inscrit dans la logique antigouvernementale et

anti-ANC qui est celle du mouvement. « La stratégie consiste à créer une atmosphère de peur et d'instabilité afin d'empêcher l'ANC de gagner la province », affirme-t-il. En tant que représentant du parti dirigeant et musulman modéré, M. Rasool est devenu l'une des cibles privilégiées du Pagad. Menacé de mort, il ne se déplace plus qu'accompagné de gardes du corps.

« Le Pagad fait régner la terreur sur la communauté musulmane », estime Sheikh Achmat Sedick, secrétaire général du Conseil judiciaire musulman (MJC). Cette organisation représente l'autorité morale et religieuse pour la très grande majorité des trois cent mille musulmans de la province (sur cinq cent mille musulmans en tout dans le pays). Des dirigeants du conseil ont, eux aussi, reçu des menaces de mort et se déplacent sous protection armée. « Les agissements de ce mouvement ne font que jeter l'opprobre sur la communauté musulmane. Ils ne sont pas représentatifs », assure Sheikh Sedick.

Descendants en majorité des esclaves venus de Java il y a trois cents ans, les musulmans du Cap représentent une minorité bien intégrée, rappelle Sheikh Sedick : « Je ne sais pas si c'est le Pagad qui pose les bombes. Mais il serait injuste de faire l'amalgame avec le reste de notre communauté. Les musulmans du Cap ne sont pas des terroristes. »

Frédéric Chambon

Un livre sur le général Oufkir fait resurgir les années noires du pouvoir marocain

VOILÀ un ouvrage qui risque de déranger. Car le général Mohamed Oufkir, dont Stephen Smith, journaliste à Libération, publie une biographie, fut associé de trop près aux années les plus sombres du règne de Hassan II pour que l'image du roi sorte indemne de ce demi-millier de pages dont il est le héros caché.

Avant de devenir l'intime du souverain, Mohamed Oufkir, enfant d'une des tribus du Sud-Est marocain, s'est couvert de gloire sous l'uniforme français. Grand, maigre - « un visage de Sioux au regard de bitume », écrit Jean Lacouture -, ce baroudeur est revenu d'Indochine bardé de médailles, de citations, et coururé de blessures. Face aux Allemands en 1944, il a appris à se battre. En Indochine, devant le Vietminh, c'est la pratique des interrogatoires musclés qu'il a acquise. De ces expériences, Hassan II saura tirer profit.

Entre le roi et le militaire venu à la politique grâce aux résidents généraux qu'il servit avec zèle sous le protectorat, une connivence va s'établir sur fond de violence. Qu'il s'agisse de réduire la révolte du Rif de 1958, de mater les émeutes de Casablanca en 1965 ou de pourchasser les militants de gauche, Oufkir et le roi sont côte à côte, complices, sans que l'on sache encore aujourd'hui quelle était la répartition des rôles entre ces deux hommes également énigmatiques. Oufkir ne fut-il que l'exécuteur des basses œuvres ou l'instigateur de crimes couverts par Hassan II ?

La question vaut aussi pour l'affaire Ben Barka, qui fit connaître le général Oufkir en France. Quelle est la part de responsabilité du ministre de l'intérieur dans l'enlèvement et l'exécution de l'opposant marocain à Paris en 1965 ? L'affaire est loin d'avoir livré tous ses secrets. « Il ne s'agit pas de protéger les responsables politiques compromis il y a plus de trente ans - tous morts au demeurant -, mais de ménager Has-

Abadou qui massacrèrent les invités de Hassan II pour un « coup d'Etat à la libyenne » qui allait échouer ? Si l'auteur se garde de trancher, faute d'éléments nouveaux, c'est le portrait d'un homme seul, dégoûté par « les mœurs dépravées et l'affairisme » du palais, espionné par son bras droit, le chef de la sûreté nationale, Ahmed Dlimi, et soupçonné par le roi d'avoir été « dans le coup de Skhirat » qu'il

général, le 16 août 1972, restent, elles aussi, nimbées de mystère. Le palais parlera d'un « suicide de loyauté ». Mais c'est le corps d'un suicidé « criblé de balles » qui sera remis à la famille...

Oufkir disparu, c'est contre l'épouse du général défunt, Fatima, et ses six enfants que la vengeance du souverain va se déchaîner. Prisonniers pendant dix-neuf ans, les Oufkir vont ainsi disparaître de la surface de la terre, enfermés dans le jardin secret de Hassan II, « comme si leur claustration dans les oubliettes du roi devait racheter les fautes commises par le général ».

De ce calvaire qui n'a pris fin qu'en 1996, un autre livre porte témoignage, publié par Malika Oufkir, fille aînée du général félon. Sauvoureux lorsqu'il s'agit de raconter une enfance de princesse à l'ombre du monarque, le récit de « la prisonnière » change de rythme avec la disgrâce et les années de réclusion. Il devient sec, dépouillé, presque distant. Non pas que Malika ait pardonné mais, comme elle le confie maladroitement par ailleurs, « quand on n'a pas les moyens, mieux vaut ne pas haïr. La haine est un sentiment beaucoup trop lourd à porter ».

Jean-Pierre Tuquoy

★ « Oufkir, un destin marocain », de Stephen Smith, Ed. Calmann-Lévy, 518 pages, 170 francs.

★ « La Prisonnière », de Malika Oufkir et Michèle Fitoussi, Ed. Grasset, 335 pages, 132 francs.

1999, « année du Maroc » en France

Torpillée par la publication en 1990 du livre de Gilles Perrault, *Notre ami le roi*, « l'année du Maroc » aura lieu en 1999. Cofinancée par le Quai d'Orsay, le Maroc et des groupes privés, près de 200 manifestations et rencontres culturelles - dont une caravane du livre marocain - sont programmées dans plus d'une vingtaine de villes. Deux points forts à Paris : l'exposition sur « les trésors du patrimoine » ce printemps et celle sur « Matisse et le Maroc ». « On peut compter sur nous pour rappeler que le Maroc de Hassan II n'est toujours pas une réelle démocratie », prévient le député (Verts) Noël Mamère, adversaire de toujours de la monarchie. « Si je réussis à faire connaître quelques artistes contemporains, je n'aurais pas perdu mon temps », rétorque Frédéric Mitterrand, le commissaire (côté français) de ce « Temps du Maroc ».

san II, dont la longévité au pouvoir oblige [...] à inventer des faux-fuyants de plus en plus embarrassants », observe Stephen Smith.

Sans doute faudra-t-il aussi patienter pour savoir quelle fut l'implication personnelle du général Oufkir dans la tuerie du palais de Skhirat qui faillit emporter le trône un après-midi de l'été 1971. L'homme fort du régime était-il de mêche avec les cadets du colonel

nous brosse. Le lien entre le monarque et son « janissaire » distendu, vient le temps de la conjuration. Ce sera, l'été suivant, l'attaque du Boeing royal dans le ciel marocain par des chasseurs venus de la base de Kenitra. Par miracle, Hassan II en réchappe - mais pas Oufkir, dont le roi découvre rapidement qu'il est l'âme du complot.

Malgré le temps, les circonstances exactes de la mort du

Edith Cresson interrogée à Bruxelles sur les irrégularités du programme « Leonardo »

BRUXELLES (Union européenne). Edith Cresson, le commissaire européen à la recherche, la formation et l'éducation, a été interrogée, mardi 23 février, par la commission du contrôle budgétaire du Parlement européen, sur les irrégularités commises par la société Agenor qui gérait le programme de formation professionnelle « Leonardo ». Elle a répondu que des irrégularités, entraînant le refus de payer des factures de la part de ses services, avaient maintes fois été constatées, que c'était là le lot fréquent, voire inévitable, de contrats sous-traités à l'étranger. M^{me} Cresson a été interrogée de nouveau sur les raisons pour lesquelles elle avait engagé comme « visiteur scientifique » René Berthelot, un dentiste ami de Châtelier, et sur les conditions dans lesquelles elle était intervenue, lorsqu'il tomba malade, pour que ses appointements continuent à lui être versés. M^{me} Cresson et sept autres commissaires seront auditionnés le 2 mars par le « Comité des sages » que le Parlement et la commission ont mis en place et dont le rapport est attendu pour le 15 mars. - (Corresp.)

Emeutes en Irak : Saddam Hussein reprend la situation en main

BAGDAD. Le gouvernement du président Saddam Hussein avait repris la situation en main, mardi 23 février, dans les régions chiites d'Irak où, selon différentes sources, des émeutes avaient éclaté ces derniers jours. Les responsables irakiens ont de nouveau démenti qu'il y ait eu des émeutes et affirmé que l'implication des Etats-Unis dans le meurtre de l'ayatollah « n'est pas à exclure ». A Bagdad, des diplomates ont confirmé que des « incidents » ont eu lieu samedi à Madinat El Saoura, banlieue de la capitale, tout en assurant que les forces de l'ordre ont rapidement ramené le calme. Des sources irakiennes en Jordanie et à Téhéran ont affirmé que les autorités ont repris le contrôle de la situation partout dans le pays, au prix d'une « violente répression » des chiites. - (AFP)

Violents combats entre Erythréens et Ethiopiens près de Badmé

ASMARA. De violents combats continuaient, mercredi 24 février, entre forces érythréennes et éthiopiennes à la frontière entre les deux pays. Ces combats avaient débuté mardi à l'aube par une offensive des forces éthiopiennes. Une vingtaine de chars éthiopiens auraient été détruits ou capturés par les forces érythréennes. La région de Badmé, sur le front ouest où se déroulent les combats, est occupée par l'Erythrée depuis début mai. Elle représente le symbole de « l'agression érythréenne » pour l'Ethiopie. - (AFP)

DÉPÊCHES

■ **INDONÉSIE : quatre personnes ont été tuées**, à Amboine (Est de l'Indonésie), mercredi 24 février, au cours d'une deuxième journée d'affrontements entre catholiques et musulmans. Deux des victimes ont été tuées par balles, selon une infirmière, et une autre a été brûlée vive dans un incendie. Des dizaines de personnes sont grièvement blessées. - (AFP)

■ **TURQUIE : les avocats turcs du chef kurde Abdullah Öcalan**, arrivés mardi 23 février à Mudanya (ouest du pays), d'où ils devaient gagner l'île-prison d'Imrali pour rencontrer leur client, ont rebroussé chemin pour Istanbul, a annoncé le Centre d'information sur le Kurdistan (KIZ) basé en Allemagne. A leur arrivée à Mudanya, quatre de ces avocats ont été hués par la foule présente sur le quai. - (AFP)

■ **GABON : l'Agence française de développement (AFD) a suspendu** le financement des projets au Gabon, en raison de l'accumulation des impayés gabonais, a annoncé, mardi 23 février, le directeur de l'antenne locale, Yves Boudot. L'AFD intervient dans plusieurs projets, dont la construction de routes et l'assainissement des rues de Libreville. - (Reuters.)

■ **ÎLE MAURICE : banques, bureaux et établissements scolaires ont fermé**, mardi 23 février à Port-Louis, la capitale de l'île Maurice, après trois jours d'émeutes provoqués par la mort en garde à vue de Joseph Reginald Topize, alias « Kaya », un chanteur de reggae très populaire. « Kaya », âgé de trente-neuf ans, est mort trois jours après avoir été arrêté pour avoir fumé de la marijuana au cours d'un meeting en faveur de la dépénalisation des drogues douces. - (AFP, Reuters.)

Prêt d'urgence

à la première banque roumaine

BUCAREST. La banque centrale roumaine a accordé un prêt d'urgence, équivalent à 200 millions de dollars (182 millions d'euros), à Bancorex, la plus importante banque roumaine, alors que des centaines de déposants se précipitaient à ses guichets, mardi 23 février, au lendemain de la démission de son conseil d'administration. Celle-ci fait suite aux pressions de la Banque mondiale sur cette institution opaque détenue à 62 % par l'Etat. Une autre mesure extrême - l'augmentation du prix de l'essence - est réclamée par le Fonds monétaire international (FMI), dont une délégation, présente à Bucarest depuis dix jours, débat des conditions d'octroi de prêts indispensables pour payer les intérêts de la dette extérieure - 2,8 milliards de dollars (2,5 milliards d'euros) dus en 1999. Par ailleurs, l'agence Moody a sanctionné le pays en lui attribuant la plus mauvaise note qu'il ait jamais connue, Caa 1, pour sa dette intérieure. - (Corresp.)

ROME	920 F	140,25 €
MALTE	990 F	150,92 €
ATHENES	1 250 F	190,56 €
MARRAKECH	1 300 F	198,18 €
* LES ANTILLES	2 490 F	379,60 €
CAYENNE	2 660 F	405,51 €
BAMAKO	2 890 F	440,58 €
SAINT DOMINGUE	3 350 F	510,70 €
MADAGASCAR	3 900 F	594,55 €
** TAHITI	5 580 F	850,66 €

LISBONNE

890 F

135,68 €

VOIS ALLER RETOUR
DEPART DE PARIS
* DEPART DE LYON, MARSEILLE, TOULOUSE, NANTES
DEPART DE BREST 2 890 F ou 440,58 €
** REDUCTION DE 33 % POUR UNE 2^e PERSONNE

EN CLASSE HORIZON
A CERTAINES DATES
HORS TAXES AERIENNES
200 AGENCES EN FRANCE
<http://www.nouvelles-frontieres.fr>



Nouvelles Frontières

Voyager
ça fait
avancer

ELECTIONS Les Corses sont appelés à retourner aux urnes, le 7 et le 14 mars, pour élire les 51 conseillers à l'Assemblée territoriale, après l'annulation du scrutin de mars 1998

par le Conseil d'Etat. Le premier enjeu de ces élections est de savoir si la droite – dont la principale liste associe Jean Baggioni (RPR) et José Rossi (DL) – conservera la majorité

préservée de justesse il y a un an. ● **LES NATIONALISTES**, en crise, ne sont pas assurés de passer le cap du premier tour. ● **LA GAUCHE** reste divisée. A côté de la liste conduite par

Emile Zuccarelli, Simon Renucci entend incarner une conception plus transparente de la vie politique dans l'île. ● **UN AN** après l'assassinat du préfet Claude Erignac, la poli-

tique d'établissement de l'Etat de droit se traduit par un renforcement tous azimuts des contrôles en matière fiscale, d'urbanisme ou de prestations sociales.

L'établissement de l'Etat de droit en Corse soumis au verdict des urnes

L'élection, les 7 et 14 mars, des conseillers de l'Assemblée territoriale constitue un premier test de la volonté des insulaires d'accompagner la politique de restauration de l'autorité républicaine, un an après l'assassinat du préfet Claude Erignac

BASTIA

de notre correspondant

Le véritable enjeu de l'élection des conseillers à l'Assemblée de Corse, le 7 mars et le 14 mars, est double. Il s'agit d'abord de savoir si la droite conservera la majorité préservée en mars 1998 au prix d'une coalition forcée assurant au camp libéral 26 des 51 sièges de l'Assemblée territoriale et, par là même, la totalité des présidences aux offices et agences lui permettant une mainmise exclusive sur le fonctionnement public de la région. L'autre enjeu sera d'apprécier la capacité des nationalistes à être présents au second tour, c'est-à-dire de franchir la barre éliminatoire des 5 % des suffrages exprimés au premier tour. Chacun s'accordant à croire que la présence des nationalistes dans l'enceinte élue au suffrage universel assurerait à ce courant de pensée une légitimité démocratique que d'autres voies de reconnaissance, par exemple par la violence armée, condamnent.

RIVALITÉS PERSONNELLES

Les circonstances suffisamment hasardeuses de ce double enjeu autorisent chacun, à droite ou à gauche, à espérer tirer profit d'une situation beaucoup moins évidente qu'il n'y paraît. Outre le Front national, qui sera encore présent sous la direction du lepéniste Roger Holeindre, la droite traditionnelle a sérieusement resserré les rangs pour ne présenter cette année que trois listes concu-



rentes, alors qu'en mars 1998 elles étaient cinq. L'alliance, dès le premier tour, des listes du RPR et de l'UDF, respectivement conduites l'an dernier par le gaulliste Jean Baggioni, président du conseil exécutif territorial sortant, et par l'ancien ministre José Rossi (DL), président de l'Assemblée de Corse, donne à l'union une consistance politique que les rivalités personnelles entre les deux hommes forts de la Corse libérale ont quelquefois tendance à cacher.

La pugnacité et la force de travail incontestable de M. Baggioni a permis au député européen de

bénéficier, cette fois-ci, de l'investiture que le RPR lui avait boudée l'an passé. Philippe Séguin, influencé à l'époque par Charles Pasqua, avait tenté de mettre en lice le très controversé Paul Natali, ancien président divers droite du conseil général de Haute-Corse devenu, depuis sa défaite, sénateur RPR de la Haute-Corse. Astucieux renvoi d'ascenseur ou prudence préventive ? Toujours est-il que, cette année, et contrairement à son habitude, M. Natali ne présentera pas de liste concurrente et soutiendra très officiellement les candidats de L'Alliance.

Cette configuration plus resserrée de la droite permettra à M. Rossi d'économiser sa propre combativité électorale pour mieux servir la cause de la présidence de l'Assemblée de Corse, dont il souhaite contribuer à améliorer l'efficacité, ce qui ne saurait nuire à sa crédibilité personnelle dans l'opinion. Une façon, pour le député de la Corse-du-Sud, de capitaliser pour des échéances à plus long terme...

DÉBATS ÉVACUÉS

Ces calculs n'empêcheront pas deux autres listes de briguer les suffrages des électeurs libéraux de Corse. « Une façon de ratisser large », commente-t-on ici et là. Philippe Ceccaldi, habitué des listes autonomes à droite, sera de nouveau présent. Sa stratégie est, comme en 1998, d'être une force indispensable à une coalition libérale au moment de l'élection du conseil exécutif de Corse. Le docteur Jean-Louis Albertini, à la tête de la troisième liste de droite, ambitionne le même rôle, tout en espérant devenir le champion incontesté de la droite à Bastia, citadelle traditionnelle de l'union de la gauche. Stratégie individuelle « ni à droite ni à gauche » : c'est ainsi que se définit Toussaint Luciani, dont la liste avait obtenu quatre élus en 1998. Plus que l'an dernier, cette liste espère pouvoir constituer une force d'appui à « une majorité de projets ».

La marge de manœuvre de la gauche « plurielle », qui aurait pu

être plus souple, est devenue très étroite du seul fait de sa stratégie de composition paritaire entre le Parti radical de gauche, le Parti communiste français et le Parti socialiste. Cette règle a privilégié les appareils des partis au détriment des personnalités ayant contribué aux débats publics depuis un an dans l'île. Ainsi, les femmes, dont les initiatives sur les questions de

conde liste de gauche a été constituée à l'initiative du docteur Simon Renucci, véritable chef de file de l'alternance de gauche à Ajaccio (lire ci-dessous).

Les nationalistes, divisés en cinq listes concurrentes, peuvent-ils espérer conserver une représentation dans la future Assemblée de Corse ? Arithmétiquement, leur division est moins forte qu'en 1998

Au moins 826 suffrages irréguliers

Le Conseil d'Etat a annulé, le 18 décembre 1998, les élections territoriales des 15 et 22 mars 1998 en Corse, en raison de « suffrages irréguliers » qui, selon la haute juridiction administrative, « ne sont pas restés sans influence sur les résultats des deux tours de l'élection ». Le Conseil a comptabilisé « au moins 826 suffrages irrégulièrement exprimés », parmi lesquels, « pour plus de 430 électeurs, une signature manifestement différente a pu être relevée sur les listes d'émargement entre le premier et le second tour de scrutin ».

Saisi par une requête en annulation déposée par Edmond Simeoni (Union du peuple corse), à qui il avait manqué 41 voix pour que sa liste puisse se maintenir au second tour, le Conseil d'Etat a, en outre, noté que l'annulation de 298 suffrages aurait suffi pour que la liste nationaliste de Jean-Guy Talamoni tombe au-dessous du seuil des 5 % des suffrages exprimés au premier tour et ne puisse donc pas être présente au second tour.

société pèsent d'un poids non négligeable dans l'opinion, ou les responsables associatifs, dont le rôle est essentiel dans le monde du travail ou dans les cités suburbaines, ou encore les élus des petites communes rurales en butte aux graves questions de désertification, de formation ou de développement économique, ont-ils été négligés au point qu'une se-

puisque, à l'époque, six listes briguaient les suffrages des électeurs. Le choc produit dans l'opinion par l'assassinat du préfet Claude Erignac allait en leur défaveur. Malgré ce contexte difficile, la liste réputée la plus radicale, celle de Corsica Nazione, solidaire du FNLC-canal historique, parvenait seule à franchir la barre des 5 % du premier tour pour, finalement, compter cinq élus à l'issue du second tour.

Cette année, les arguments de campagne électorale, partagés d'ailleurs par les listes concurrentes à la gauche, s'articulent principalement autour des critiques visant la méthode d'établissement de l'Etat de droit telle que l'administre le préfet Bernard Bonnet. Sont également critiquées les méthodes réputées musclées des interventions policières dans le cadre de l'enquête sur l'assassinat du préfet Erignac. L'abrogation des arrêtés Miot alimente, enfin, la grogne dans l'île : la suppression de cette spécificité fiscale insulaire suffit à nourrir l'idée sommaire d'un retour contraint de la Corse dans le droit commun.

En définitive, cette campagne électorale est étonnante puisque, taisant ses propres divisions, chaque camp tente de capter l'électeur en l'appelant moins à voter pour une idée ou un projet que contre un adversaire politique.

M. Co.

Michel Codaccioni

PROFIL

SIMON RENUCCI, UN TON NOUVEAU

Ce pédiatre quinquagénaire est entré tardivement en politique. Son élection, en mars 1998, au conseil général de Corse-du-Sud et à l'Assemblée de Corse, où il figurait sur la liste de la gauche « plurielle » conduite par Emile Zuccarelli, ministre de la fonction publique, a donné le ton à un nouveau discours par la gauche insulaire. La cohérence entre les promesses et les réalisations ou la transparence du discours en sont les principes de base. Mais, au fil des mois, le divorce a été consommé. « J'ai fait pendant les huit mois de présence sur les bancs de l'Assemblée de Corse l'expérience de mon isolement. J'ai été abandonné par mes colistiers. » En fait, M. Renucci souhaitait que l'Assemblée se prononce par voie de mo-

tion « sur le soutien à la politique de l'Etat de droit ». Ce débat ne fut jamais inscrit à l'ordre du jour.

Aujourd'hui, le docteur Renucci, dont l'image charismatique d'un médecin humaniste dépasse les frontières électorales d'Ajaccio, regroupe sur sa liste le plus grand nombre de femmes mais aussi des personnalités de gauche engagées dans le développement intercommunal, des universitaires, des chefs d'entreprise et des élus locaux anciens colistiers de M. Zuccarelli. M. Renucci devrait donc permettre à la gauche de capter un électoral plus large. Toute la question, pour ce candidat d'une gauche qui se veut ferme dans ses engagements, est de savoir dans quelles conditions, en cas de sélection au second tour, un accord avec la liste de gauche « plurielle » pourra être conclu « sans perdre [son] âme et le sens de [son] engagement ».

M. Co.

Cinq listes nationalistes en compétition

LES ÉLECTIONS à l'Assemblée de Corse n'en sont pas à un paradoxe près. Le docteur Edmond Simeoni, chef de file charismatique des régionalistes de l'Union du peuple corse (UPC), ne sera pas candidat le 7 mars. C'est pourtant lui qui a engagé le recours en annulation des élections territoriales de mars 1998 et qui a obtenu gain de cause. L'absence de M. Simeoni est symptomatique de la nouvelle crise que traversent les nationalistes.

Les maîtres mots de leurs discours sont « union » et « refondation ». Ainsi cinq listes sont-elles en compétition sur les seuls thèmes du nationalisme à reconstruire. Trois d'entre elles répondent à des agrégations groupusculaires issues des principaux partis nationalistes tels qu'ils existaient avant l'implosion de la mouvance en 1995. U Rinnovu Naziunale regroupe notamment des anciens militants issus du Mouvement pour l'autodétermination (MPA), de l'Accolta Naziunale Corsa (ANC) et de l'UPC. Uniti est composé d'anciens militants adhérents de A Cuncolta, de l'UPC et des écologistes nationalistes. Enfin, A Manca Naziunale associe les tenants traditionnels d'une gauche nationaliste et indépendantiste.

L'UPC, dont la première étape d'une crise interne se traduit actuellement par la mise à l'écart des frères Si-

meoni et de certains des cadres fondateurs du mouvement, se présente sur une argumentation moins politique que sociale, économique et culturelle. Corsica Nazione reconduit la même liste que celle présentée en 1998. La campagne des indépendantistes est centrée sur la dénonciation de la politique d'établissement de l'Etat de droit ou sur la critique des méthodes d'investigation policière dans l'affaire Erignac. Ces deux dernières listes espèrent franchir la barre des 5 % nécessaires à leur participation au second tour.

JUSQU'OU POUSSER LA PARTICIPATION ?

Dans ce cas, l'une et l'autre savent que l'électorat nationaliste, dans son ensemble, trouvera une raison de mobilisation au-delà des clivages du moment. Toute la différence se fera sur leur futur mode de participation à la vie de l'institution. L'UPC indique déjà sa volonté de contribuer au développement d'une politique identitaire dans le cadre de la République française. Alors que Corsica Nazione a toujours affirmé sa vocation à défendre les principes de la « souveraineté nationale ».

M. Co.

Fiscalité, urbanisme, allocations sociales : renforcement tous azimuts des contrôles dans l'île

LA FISCALITÉ, la distribution de la manne publique, l'organisation des marchés publics, le fonctionnement des organismes sociaux ou l'aménagement du littoral, il est peu de domaines de la vie quotidienne des Corses qui n'aient été touchés, depuis un an et l'assassinat du préfet Erignac, par la mise en place de nouvelles procédures et des contrôles plus rigoureux. L'Etat, lui-même, a nommé de nouveaux fonctionnaires à la tête de son administration tout en engageant des vérifications sur la gestion des fonds publics au sein des organismes publics locaux et des collectivités locales.

L'instauration de l'Etat de droit, qui entendait mettre un terme au racket de la manne publique organisé par certains clans au détriment de la population dans son ensemble, a bénéficié, dans un premier temps, d'un accueil favorable. Le clientélisme social, vécu depuis longtemps comme une fatalité, était désigné comme le premier mal dont souffrait la Corse. Les arrestations massives opérées dans le cadre de l'enquête sur la mort du préfet Erignac, l'attitude

réfuge d'un grand nombre d'élus locaux face à ces changements et l'application maladroite, dans certains cas, des nouvelles règles ont pu laisser croire, dans un second temps, que la politique affichée par l'Etat se résuait à la stigmatisation de la société insulaire.

● **Domaine fiscal.** Secteur sensible, la fiscalité permet d'apprécier au plus juste l'évolution des réflexes « d'habitudes », comme les désigne le gouvernement. Le recouvrement de l'impôt sur le revenu, s'il accuse 10 points de retard par rapport à la moyenne nationale, a progressé de 3,5 % en 1998, atteignant 83,5 %. Par ailleurs, près de dix mille personnes ont décidé de payer mensuellement leurs impôts. Les recettes de TVA ont connu une hausse de 17,5 % par rapport à 1997. Ce résultat a été obtenu, en grande partie, grâce aux règles de la zone franche qui rendent obligatoire la déclaration de la TVA pour bénéficier des avantages liés à ce statut fiscal. Près d'un millier de chefs d'entreprise se sont, par ailleurs, engagés auprès de l'administration à rembourser leur dette fiscale et sociale.

Dans le même temps, l'Etat a accru la pression sur les mauvais payeurs. Les contrôles fiscaux ont augmenté de 43 % entre 1996 et 1998. Les banques ont été mises à contribution par le Trésor public, qui leur a demandé de relayer plus fidèlement l'action de l'Etat en multipliant les saisies sur comptes bancaires, qui ont augmenté de 50 % en 1998. Les conditions de paiement des amendes paraissent avoir également évolué – 80 % des arriérés de contraventions ont été

recouverts pour l'année 1996. Le règlement spontané des amendes pénales a atteint 57 % à la fin 1998 contre seulement 7 % quelques mois plus tôt.

● **Domaine social.** Traditionnellement décrit comme objet d'un clientélisme important, le secteur social a été contrôlé aussi bien par des inspections administratives que par des procédures judiciaires, dont la plupart sont encore en cours. Grâce à une bonne saison touristique 1998 – la fré-

quentation de l'île ayant augmenté de 15 % par rapport à 1997 –, le nombre de demandeurs d'emploi a diminué de 5 % et celui des jeunes de moins de 26 ans a baissé de 13 %. Si le taux de chômage reste supérieur à celui enregistré sur le continent, ce paramètre permet de nuancer le constat négatif qui est aujourd'hui dressé par les élus locaux.

L'obtention des prestations sociales a été réformée. Le taux de refus de l'allocation adulte handicapé a progressé de 10 % à 50 %. Les autorités préfectorales ont mis en place un plan de contrôle de gestion du revenu minimum d'insertion ainsi que des mesures de prévention pour améliorer le recouvrement des cotisations Urssaf et d'Assedic. Enfin, la liste des médecins agréés pour les contrôles inhérents à l'obtention des aides sociales a été réduite de moitié.

● **Aménagement du territoire.** L'urbanisme, les marchés liés au bâtiment et aux travaux publics, l'aménagement du littoral ont donné lieu à plus de recours devant les tribunaux ou les juridictions administratives. Plus de huit cents dossiers ont été étudiés par

la direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, soit une augmentation de 23 % par rapport à 1997. Parmi ces affaires, 295 cas d'irrégularités ont été découverts et 42 infractions graves relevant des tribunaux ont été dénoncées.

Pour sa part, le préfet de la région Corse, Bernard Bonnet, a transmis à la justice, en 1998, au titre de l'article 40, qui oblige les fonctionnaires à dénoncer des faits supposés délictueux, près de 80 dossiers mettant en cause des décisions prises en matière d'urbanisme par des maires de toutes tendances politiques. Cette démarche, jusqu'alors inusitée, a notamment conduit à la destruction de villages de vacances, de murs construits illégalement ainsi qu'à l'annonce d'une réforme importante de l'aménagement du littoral. Le tribunal administratif a été saisi à 128 reprises par la préfecture pour des problèmes de légalité de procédures qui concernaient, dans plus d'un tiers des cas, des affaires d'urbanisme.

Jacques Follorou

Enquête sur la mise en cause de M. Baggioni

Le ministère de la défense a ouvert, mardi 23 février, une enquête après la publication d'une note de la direction de la protection de la sécurité de la défense, par l'hebdomadaire Le Point daté du 19 février, relative à l'enquête sur l'assassinat du préfet Erignac. Ce document présentait, notamment, le président de l'exécutif de l'Assemblée de Corse, Jean Baggioni (RPR), sous l'intitulé « Baggioni J », comme détenteur d'informations sur la mort du préfet. M. Baggioni avait annoncé, lundi 22 février, qu'il entendait déposer plainte pour diffamation et demandait que toute la lumière soit faite sur cette note. Dans un communiqué, le ministère affirme que cette note avait pour objet d'alerter les autorités de menaces visant des magistrats et des fonctionnaires de police, et précise que « la mention supplémentaire figurant dans cette note et mettant en cause des tiers [M. Baggioni] à propos de l'information judiciaire sur l'assassinat du préfet Erignac était injustifiée, ce qui donne lieu à une enquête de commandement ».

Jacques Chirac délivre une leçon de pédagogie sur l'enseignement professionnel

Le chef de l'Etat a visité un LEP du Loiret

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE (Loiret)

de notre envoyée spéciale
« Monsieur le proviseur » Bernard Didier aurait pu vaciller sous les éloges. « Qualité exceptionnelle du travail », « compétence » et « dévouement » des enseignants ; « pôle d'excellence » du lycée ; « exemple à suivre ». Monsieur le proviseur a souri. Monsieur le proviseur mesurait sans doute à quel point il incarnait à cet instant, pour le chef de l'Etat, le « monde enseignant mécontent de son ministre de tutelle » qu'il convenait de câliner. Jacques Chirac, qui visitait, mardi 23 février, le lycée d'enseignement professionnel de Saint-Jean-de-la-Ruelle (Loiret), n'a en effet pas ménagé ses efforts pour offrir aux professeurs et aux élèves, le temps d'un après-midi, l'image de l'anti-Claude Allègre. A gros traits : l'écoute contre la provocation, l'hommage contre les critiques, le terrain contre les plateaux de télévision et, bien sûr, l'appel à « une politique efficace et audacieuse ».

Deux heures durant, le chef de l'Etat a donc sillonné les ateliers de mécanique automobile, se penchant avec intérêt sur les tableaux de contrôle technique des moteurs ou sur un prototype de panneaux solaires, admirant le profil d'un poids lourd, serrant méthodiquement toutes les mains lycéennes et organisant lui-même les séances photo. Comble du chic, il s'est même enfermé trois quarts d'heure durant avec des élèves et des enseignants du LEP dans une modeste salle de réunion. A huis clos, pour mieux prouver son désintéressement, tandis que, dehors, les élus de la région, les invi-

tés et la presse patientaient dans le froid.

Après les images, le texte. Quelques mots pour appeler le gouvernement à « accorder tout l'intérêt qu'il mérite » à l'enseignement professionnel et lui donner les « moyens nécessaires à sa réussite ». Au moment même où, à Paris, Lionel Jospin présidait une réunion interministérielle sur la formation professionnelle, M. Chirac affirmait : « Mieux vaut se doter d'une formation professionnelle plutôt que de se lancer dans des premiers cycles universitaires sans débouché et sans lien avec l'univers économique. » « L'enseignement professionnel, a poursuivi M. Chirac, a été trop souvent l'oublié des réformes. Il s'est en général réformé tout seul et l'a souvent très bien fait. Le moment est venu de l'aider à progresser sur la bonne voie, celle de l'insertion économique et des parcours individualisés. »

Cet intérêt marqué du président de la République pour l'enseignement professionnel a incité le président (PS) de la région Centre, Michel Sapin, à lui remettre, en souvenir, la collection complète, sous papier cadeau, des livres gratuits que l'assemblée régionale a décidé de financer pour les élèves entrant en BEP : un livre de français et littérature, un autre d'histoire-géographie, un ouvrage d'anglais *Easy steps*, les tomes 1 et 2 de la *Technologie fonctionnelle de l'automobile*, un recueil intitulé *Diesel diagnostic et mise au point* et un autre sur le dessin technique. M. Chirac a hoché la tête. Cette fois encore, Monsieur le proviseur a souri.

Pascale Robert-Diard

La direction du PS met la dernière main à la préparation des européennes

Ultimes discussions sur la convention « nation-Europe »

Le bureau national du Parti socialiste a terminé, mardi 23 février, la préparation du conseil national du 27 février, qui doit entériner le texte de base qu'il propose-

ra ensuite au vote des militants. Le premier secrétaire, François Hollande, hésite à donner à la Gauche socialiste l'occasion de se démarquer.

LE BUREAU NATIONAL du PS a achevé, mardi 23 février, la discussion sur le texte préparatoire de la convention Nation-Europe des 27 et 28 mars. Samedi 27 février, le conseil national adoptera, en principe sans la participation de Lionel Jospin, le document qui sera envoyé aux militants. Un autre texte, alternatif, « Faire l'Europe sans renoncer au socialisme », présenté par d'ex-poperénistes conduits par Alain Vidalies, député des Landes, sera proposé au vote des militants ainsi que plusieurs amendements, émanant notamment de la Gauche socialiste.

En l'absence de François Hollande, et sous la houlette d'Alain Claeys, chargé de la coordination au secrétariat national et directeur de la campagne européenne, les dirigeants sont entrés dans le vif du sujet. Elaboré par Alain Bergounioux, Pervenche Berès et Pierre Guidoni, le texte de la direction (*Le Monde* du 3 février), soigneusement balancé entre la nation et l'Europe, doit servir de fil conducteur à la campagne européenne avec le Manifeste que le Parti des socialistes européens (PSE) doit adopter le 1^{er} mars à Milan. Récusant la « proclamation immédiate d'une sorte d' "Etat européen" absorbant les vieilles nations et exerçant l'intégralité de leurs prérogatives actuelles », le texte reprend l'idée d'une « fédération d'Etats-nations » qui doit réaliser la synthèse entre « le fédéralisme nécessaire » et le respect des « compétences essentielles de la nation ».

La direction du PS se prononce pour un nouveau traité social européen avec une Charte des droits civiques, économiques et sociaux,

défendue par le PSE, et l'instauration d'un salaire minimum. Il se donne aussi l'objectif de bâtir une véritable « Constitution européenne ». Elaboré par Marie-Noëlle Lienemann, Harlem Désir et Gérard Filoche, le texte de la Gauche socialiste va plus loin dans le fédéralisme (*Le Monde* daté 7 et 8 février), en optant pour « une République sociale européenne » qui se doterait aussi d'un nouveau traité social mais en imposant, de manière contraignante, « des critères de convergence sociale ». L'idée serait d'instaurer un SMIC européen en cinq ans, avec un salaire minimum d'étape de « 1 000 euros pour tous ». Par ailleurs, la Constitution européenne qu'elle réclame devrait remplacer la Banque centrale européenne « sous l'autorité d'un pouvoir politique issu des citoyens ».

QUATRE AMENDEMENTS

Mardi soir, Jean-Luc Mélenchon et Marie-Noëlle Lienemann ont sorti de leur texte quatre amendements sur les services publics, la Banque centrale, la République européenne et un traité social dont la non-observation pourrait entraîner des sanctions pour les Etats récalcitrants. Toute la question est de savoir quel sera le statut de ces amendements : s'ils sont « contributifs », ils supposent le vote du texte de la direction et entrent dans une démarche constructive ; s'ils sont « alternatifs », ils passent par un vote contre le texte de la direction et s'inscrivent dans une logique oppositionnelle.

M. Hollande tranchera, vendredi soir, sachant que si le statut alternatif l'emporte, la Gauche socia-

liste pourrait présenter au vote l'ensemble de son texte. D'autres amendements émanent d'Henri Nallet, d'Elisabeth Guigou, sur l'espace judiciaire européen, de Vincent Peillon et du groupe Partages de Régis Passerieux et François Rebsamen, mais leur sort n'a pas davantage été décidé.

Le débat sur le texte de la convention se mène parallèlement aux tractations sur la liste de M. Hollande. Le 19 février, juste avant l'heure limite, 335 candidatures avaient été déposées, dont 119 femmes. La commission électorale, présidée par Jean-Pierre Bel, commencera ses travaux la semaine prochaine. Pour l'heure, l'attention se focalise sur les vingt premiers, en sachant qu'il y aura autant de sortants que de nouveaux (*Le Monde* du 13 février). Mais les postulants les plus en vue pour les places éligibles sont plus nombreux que les postes à pourvoir et M. Hollande doit réaliser un triple équilibre (femmes-hommes, régions et courants). Cinq femmes sont bien placées : Adeline Hazan (Champagne-Ardenne), Michèle Sabban (Ile-de-France), Isabelle Galesne (Pays de la Loire), Catherine Guy-Quint (Auvergne) et Bettina Laville (Bourgogne). Mais six hommes ont également de bonnes chances : Bernard Poignant (Bretagne), Manuel Valls (Ile-de-France), Gilles Savary (Aquitaine), Henri Nallet (Bourgogne), Bernard Soulage (Rhône-Alpes) et Harlem Désir (Ile-de-France). La liste n'étant pas limitative, les arbitrages s'annoncent particulièrement délicats.

Michel Noblecourt

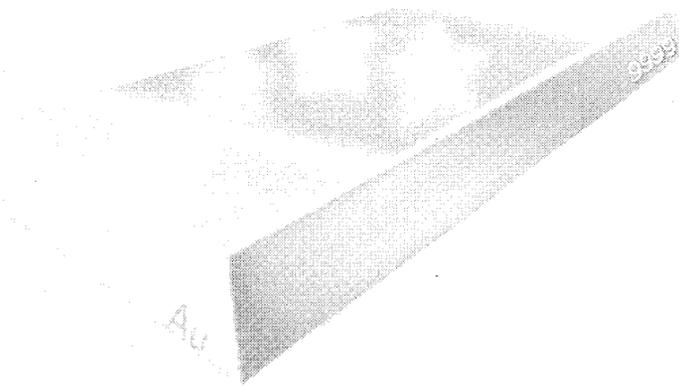
M. Giscard d'Estaing demande un « réajustement » à M. Séguin

VALÉRY GISCARD D'ESTAING revient, dans une tribune publiée par *Le Figaro* du 24 février, sur les conditions qui permettraient la constitution d'une liste RPR-UDF-Démocratie libérale aux élections européennes (*Le Monde* du 19 février), en demandant à Philippe Séguin, si sa désignation comme tête de liste « s'avérait "non négociable" », « un réajustement non seulement de son langage, mais de ses concepts intimes sur l'Europe ». « Il devrait s'engager à conduire la campagne électorale sur la ligne médiane de sa liste, et à ne pas accabler de sarcasmes ceux qui pensent, comme moi, que la gestion des compétences communes évoluera vers un modèle fédératif », écrit l'ancien président de la République.

DÉPÊCHES

■ **EUROPÉENNES** : les listes de candidats aux élections européennes du 13 juin devront être déposées entre le lundi 17 mai à 9 heures et le vendredi 28 mai à 18 heures, a annoncé le ministère de l'intérieur, mardi 23 février. La campagne officielle débutera le samedi 29 mai à 0 heure et sera close le vendredi 11 juin à minuit pour la campagne audiovisuelle, le samedi 12 juin à minuit pour les autres actions de propagande.

■ **AGRICULTEURS** : Agen a été totalement paralysée, mardi 23 février, par les agriculteurs de la Coordination rurale et du Centre départemental des jeunes agriculteurs qui entendaient exprimer leur refus de la réforme de la politique agricole commune. Cette manifestation n'a donné lieu à aucun affrontement avec des forces de l'ordre. - (Corresp.)



Une ère nouvelle est née avec l'adoption de la monnaie unique dans 11 pays européens... l'euro.

Et les habitants de la zone euro sont convaincus que leurs réserves nationales en or joueront un rôle majeur dans la solidité de la nouvelle monnaie et dans la santé économique de leur pays.

Selon un récent sondage d'opinion en France :

■ 76 pour cent pensent que ces réserves en or sont importantes pour la santé économique de leur pays.

■ 84 pour cent pensent que d'importantes réserves en or favorisent la confiance du public dont dépend toute économie nationale.

■ 91 pour cent pensent que la Banque centrale européenne (BCE) doit maintenir des réserves en or au moins égales à celles qui soutiennent le franc aujourd'hui.

Les banques centrales de la zone euro détiennent des réserves en or de plus de 12 000 tonnes, ce qui représente de loin le plus grand fonds en or du monde. Les Français croient fermement que ces réserves renforcent la confiance du public en la monnaie unique.



WORLD GOLD COUNCIL

Pour Laurent Fabius, « il est grand temps qu'apparaisse la vérité »

Après les derniers témoignages, les trois anciens ministres ont exposé leurs « observations conclusives » sur le dossier. Ils ont exprimé leur émotion devant le drame vécu par les victimes et défendu leur action

LES JUGES de la Cour de justice sont de petits cachottiers. 10 h 30, mardi 23 février. Une demi-heure de retard pour commencer l'audience. Excuses du président. « Il y a des inondations sur les voies sur berge... » Et puis, quand vient l'ancien premier ministre Raymond Barre (lire ci-dessous), il faut bien les recompter. Et là : stupéfaction ! Il manque un juge à la Cour de justice ! Un juge certes suppléant. Mais un juge absent. Comme si de rien n'était, le président Christian Le Guehec ne mentionne ni n'explique l'irrégularité. En revanche, le président a beaucoup lu, ce week-end. Et il le fait savoir. Un livre sur la typologie des cabinets ministériels, un autre sur le travail gouvernemental. Pour la forme, M^e Gérard Welzer, avocat d'Edmond Hervé, s'inquiète de savoir si les ouvrages sont, comme il se devrait, dans le dossier. « Non, non. J'ai trouvé ça à la bibliothèque de la Cour de justice, répond le président. C'est très intéressant. » Et de montrer les livres à la Bernard Pivot.

A « Bouillon de justice », ce mardi 23, défilent donc les derniers témoins cités par la défense. Jacques Fournier, ancien secrétaire général du gouvernement, livre les secrets de la cuisine gouvernementale et son expérience du travail interministériel. Prix Nobel de médecine, Jean Dausset indique que « le coup de sonnette », à propos du sida, a été pour lui l'annonce du dépistage

par Laurent Fabius, le 19 juin 1985. Plus tard, Didier Sicard, chef de service à l'hôpital Cochin, met en cause les médecins. « On peut regretter que la communauté médicale n'ait pas fait pression sur le pouvoir politique. L'honneur de la médecine, c'est de reconnaître sa faillibilité, c'est d'assumer sa responsabilité. » Et cet ancien président de la commission consultative de transfusion sanguine (entre 1991 et 1993) d'ajouter : « L'enseignement de la transfusion était nul à l'Université. Il n'y avait pas de culture transfusionnelle chez les médecins. »

« UN BOURREAU DE TRAVAIL »

Alors, reste à la Cour de justice à fouiller le dernier arpent non exploré : le cabinet de l'ancien secrétaire d'Etat à la santé Edmond Hervé. En l'absence de Gaston Rimareix, ancien directeur de cabinet, décédé, et de Claude Weisselberg, ancien conseiller mis en examen, qui a refusé de témoigner, Jean-Martin Cohen-Solal, autre ancien conseiller, est finalement la seule mémoire vivante du proche entourage professionnel de l'ancien ministre à venir s'exprimer. Edmond Hervé, dit ce médecin aujourd'hui directeur de la Mutualité française, était « un bourreau de travail », « sérieux », « impliqué », « méticuleux », « droit ».

Et l'audience de balayer une dernière fois l'affaire du sang contaminé : la circulaire du 20 juin 1983 préconisant une sélection chez les

donneurs de sang, son inapplication, les collectes dans les prisons. Sur ce point, le docteur Cohen-Solal indique n'avoir pas été au courant de la décision de l'administration pénitentiaire, en janvier 1984, d'autoriser l'augmentation du nombre de collectes en milieu carcéral. En revanche, il se souvient d'une réunion, fin août 1985, où « le cabinet du garde des sceaux était réticent voire opposé à toute mesure d'arrêt de ces collectes », en raison notamment d'un important mouvement de surveillants de prison à Gradignan.

Puis, dans l'après-midi, le président Le Guehec cède la parole à son assesseur Bernard Challe pour la lecture des dépositions de Gaston Rimareix faites à la juge d'instruction Marie-Odile Bertella-Geffroy en charge du volet « non ministériel » de l'affaire. L'ancien directeur de cabinet d'Edmond Hervé disait en 1994 avoir « très peu de souvenirs » de ce dossier parmi tant d'autres. Dans les limbes, une information, cependant, apparaît : Gaston Rimareix indiquait « avoir dû remettre » au ministre le compte rendu de la fameuse réunion interministérielle du 9 mai 1985.

Alors, la défense d'Edmond Hervé s'indigne, par avance, du sort qui va être réservé au témoignage sur papier de l'ancien conseiller Claude Weisselberg, qui a refusé de témoigner.

M^e Welzer et M^e Maisonneuve in-



diquent que seuls quelques-uns de dix-neuf interrogatoires effectués par M^{me} Bertella-Geffroy figurent au dossier de la Cour de justice. En vain, ils ont essayé, expliquent-ils, d'obtenir l'intégralité du dossier du volet « non ministériel » de l'affaire. « Cette méthode, affirment-ils, fait que, s'il y avait des éléments à décharge, nous n'avons pu y avoir accès. »

LECTURE OU « RÉQUISITOIRE » ?

En fait de méthode, la défense va être à nouveau servie. Le président Le Guehec cède derechef la parole à son autre assesseur, Henri-Claude

Le Gall, qui – probablement par déformation professionnelle – se lance non pas dans la simple lecture des dépositions, mais dans un curieux rapport de synthèse de conseiller à la Cour de cassation. « Un véritable réquisitoire contre mon client ! », tempête soudain M^e Toubol-Fischer, l'avocate de Claude Weisselberg, qui se dresse au milieu du public.

Sèchement, le président Le Guehec intervient : « Vous n'êtes pas dans la procédure. Et nous n'avons pas à juger M. Weisselberg. » Le conseiller Le Gall continue donc la lecture de ses morceaux choisis.

Confronté à l'ancien directeur du Laboratoire national de la santé, qui indiquait avoir agi sur ses instructions pour retarder l'enregistrement du test Abbott, Claude Weisselberg refusait systématiquement de répondre aux questions du juge d'instruction. M^e Toubol-Fischer bondit à nouveau : « Ce n'est qu'un procès-verbal. Il a répondu par ailleurs dix-huit fois ! » L'audience sombre un instant dans le chaos. Quand soudain, frappant sur la table : « Je vous en prie, maître ! », crie le président.

« NOUS SOMMES ALLÉS TRÈS VITE »

Sur cette fin abrupte, les ministres sont alors conviés à exposer leurs « observations conclusives ». Rivé aux éléments du dossier, Edmond Hervé assure une dernière fois que son action « a été constamment guidée par l'impératif de la santé publique ». « L'analyse du calendrier des décisions montre que nous sommes allés très vite. »

Georgina Dufoix dit combien il lui a semblé important « d'expliquer au peuple français comment se faisait une décision gouvernementale » et « de pouvoir parler devant ceux qui souffrent » : « Je ne sais pas s'ils ont pu entendre. » Elle regrette que le rapport de l'inspecteur général des affaires sociales Michel Lucas établi en 1991 ait « induit les gens en erreur » (le rapport ne faisait nullement mention des collectes dans les prisons). Elle dit encore son humilité : « On n'avait pas compris ce qui se passait. » Et la « lâcheté » de « beaucoup » qui, avec le temps, ont ajusté leurs propos. Enfin, le « désespoir », une fois l'affaire survenue, « à la mesure de l'impression qu'avait [le gouvernement] avait été actif, précis et volontaire sur ce sujet ».

Alors, debout, texte en main, Laurent Fabius jette ses derniers mots. Pour lui et pour ses ministres. En ancien chef de gouvernement. « Je suis indigné (...) qu'on ait pu soutenir que nous aurions exposé la vie d'autrui, fût-ce involontairement, pour privilégier des intérêts économiques ou financiers. » Et puis tout à la fin : « Ce drame me hante depuis dix ans. On dit les politiques « blindés » ; non, ils ne le sont pas. Il est grand temps qu'apparaisse la vérité (...). » La salle est silencieuse, l'audience est suspendue.

Jean-Michel Dumay

Dessins : Noëlle Herrenschildt



INSTANTANÉ

LE SOUTIEN

DE RAYMOND BARRE

Ce sont deux anciens premiers ministres de la France. Six mètres à peine les séparent. L'un, un peu vieilli, dépose à la barre. L'autre, au banc des prévenus, prend des notes et l'écoute. Et Raymond Barre le dit tout de go : « Je ne pense pas que des délais excessifs sont intervenus dans cette affaire. » Il ajoute même, jugeant le travail de Laurent Fabius, l'un de ses successeurs à Matignon : « C'est un exemple de rapidité. »

Ancien premier ministre de 1976 à 1981, Raymond Barre est venu parler en homme d'expérience. Matignon, réunions interministérielles, cabinets, conseillers... Le député et maire de Lyon parle en

connaissance de cause. Tout en rondour, mains dans le dos, il dit de sa voix feutrée : « Les mécanismes habituels ont joué. » Puis il répond au procureur général, Jean-François Burgelin.

Le cumul des mandats ? « Il appartient à chacun de déterminer comment il répartit son temps entre les fonctions qu'il accepte. » Edmond Hervé, maire de Rennes, ancien secrétaire d'Etat, acquiesce. Les conseillers ministériels ? « Il est souhaitable que des conseillers compétents puissent instruire les affaires du ministre. Mais il est important que les conseillers ne se prennent pas pour le ministre et qu'ils ne substituent pas aux administrations. Rien n'est plus dangereux que ceux qui agissent pour le compte du ministre. »

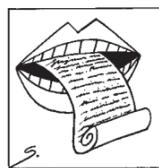
Alors est abordée la question centrale de la responsabilité. « Dans la mesure où le ministre a

nommé les membres de son cabinet, il en est responsable politiquement », dit Raymond Barre. « Nous ne serions pas des hommes politiques si nous n'acceptions pas cette responsabilité politique, renchérit Laurent Fabius. Le problème est que ce drame est apparu comme tel que plusieurs années après. Sur le moment, les décisions ont été jugées excellentes, voire trop rapides. C'est une des explications pour lesquelles le problème s'est porté sur le plan pénal. Et d'une certaine manière, la sanction politique a eu lieu. » « Assurez-vous vos actes ? », demande le président. « Sur le plan politique, il est évident qu'il y a un tout, une responsabilité de la collectivité. Maintenant, sur le plan pénal de la responsabilité individuelle... »

J.-M. Dy.

« On ne doit pas confondre, malgré la douleur de ceux qui souffrent, le ressentiment et la justice »

VOICI le texte intégral de la déclaration de Laurent Fabius, mardi 23 février, devant la Cour de justice de la République :



« Tout au long de ces journées, je me suis attaché à répondre le plus complètement possible à vos interrogations. Demain, le parquet général prendra ses réquisitions ; les avocats, ensuite, plaideront. Puis, ainsi que l'a prévu la loi, vous aurez à vous prononcer. L'accusé est toujours par définition dans une position difficile. Il l'est particulièrement lorsqu'il est soumis depuis près de dix ans au tribunal de l'opinion, ne pouvant compter que sur la description des faits et le recours à la raison face à beaucoup d'émotion et à beaucoup de douleur.

» Au cours de ces débats, des questions très nombreuses ont été formulées. Je ne vais pas redire en cet instant ce que j'ai eu déjà l'occasion de répondre. J'espère qu'il apparaît désormais clair que pour la seule question dont j'ai été saisi, celle du dépistage obligatoire des dons de sang, j'ai agi comme premier ministre, en conscience, ainsi que je le devais, positivement et rapidement. La France a été ainsi un des tout premiers pays du monde à agir, alors même que les connaissances scientifiques étaient très incertaines et le risque faiblement perçu. L'intervention du politique, si souvent brocardé, a permis de revenir la bonne orientation, d'avancer d'au moins deux mois le calen-

drier que l'administration avait préparé, de mettre à bas les schémas protectionnistes que certains avaient pu échafauder. C'est ce que j'avais indiqué à la commission d'instruction qui, dans son arrêt de renvoi, y a substitué sa propre thèse.

» Mais ce soir je ne veux pas parler seulement ni surtout pour moi. Je souhaite exprimer mon soutien vigoureux à Edmond Hervé et à Georgina Dufoix, qui ont été membres de mon gouvernement et qui ont légitimement une conception élevée de leur mission. Je suis convaincu qu'ils ont agi en fonction exclusive de ce qu'ils ont perçu comme l'intérêt de la santé publique. Et je suis indigné, pour eux comme pour moi, qui avons choisi avec d'autres de consacrer toutes ces années au service de la collectivité, qu'on ait pu soutenir que nous aurions exposé la vie d'autrui, fût-ce involontairement, pour privilégier des intérêts économiques ou financiers. C'est faux pour eux ! C'est faux pour moi !

» Même si j'avais appris à bien connaître le dossier, j'ai découvert, au cours de ce procès, des éléments nouveaux, en particulier pour ce qui concerne les produits chauffés destinés aux hémophiles. J'en parle d'autant plus librement que je ne suis pas mis en cause sur ce point ; j'ai été frappé d'entendre les spécialistes, du moins ceux qui ne cèdent pas aux anachronismes, expliquer qu'à l'époque ils étaient eux-mêmes souvent ignorants. Qui, ici, s'il avait été lui-même à la place d'Edmond Hervé et de Georgina Dufoix, s'il avait reçu les mêmes informations et les mêmes recommandations

que celles qui leur furent fournies, qui peut assurer avec certitude qu'il aurait pour la question du chauffage agi autrement ?

» Les cabinets ministériels ont été fortement mis en cause. Bien sûr, chaque système est perfectible. Pour autant, je crois qu'il serait trop rapide de situer là l'explication du drame. D'abord parce que l'existence des cabinets est un phénomène qui s'est développé non seulement dans les ministères d'un très grand nombre de pays, mais aussi à d'autres niveaux plus modestes de l'action publique, et plus généralement dans beaucoup de secteurs de notre société hypercomplexe. Ensuite parce que, en tout cas pour Matignon comme pour l'Elysée, qui ne disposent pas d'une administration en propre, on voit mal comment fonctionner sans cabinet. Enfin et surtout parce que, même si les règles de fonctionnement des cabinets en eux-mêmes et par rapport à l'administration doivent être précises, beaucoup dépendent des femmes et des hommes qui y servent ; or on ne peut qu'être frappé par la grande qualité, le sens de l'intérêt général de ceux que nous avons entendus témoigner, alors même que plusieurs d'entre eux se trouvent dans une situation judiciaire et humaine très difficile.

» Le professeur Ricœur, dans son exposé d'une exceptionnelle hauteur de vue, a souligné qu'on ne devait accepter dans ce drame ni la diabolisation – les ministres transformés en boucs émissaires – ni la fatalité – c'est ainsi et on n'y peut rien ! Il ne m'appartient pas, à la place où je suis, de disserter devant vous sur les causes réelles de ce

drame sanitaire. Au moins dois-je citer, et seulement citer, pour faire droit à la vérité, le caractère radicalement nouveau du virus et la difficulté, même pour les plus grands savants, d'en comprendre à l'époque les mécanismes ; citer aussi le cloisonnement de la recherche scientifique et le poids des institutions et des savoirs établis ; la méfiance évidente du monde médical dans notre pays envers toute intervention de l'Etat surtout lorsqu'il s'agit de recommander des comportements collectifs interférant avec le fameux colloque singulier entre patients et médecins ; les pratiques de surtransfusion et l'ancienne organisation de la transfusion, réputée sûre et qui ne l'était pas ; la faiblesse de certaines administrations, leur insuffisance en moyens humains ; sans oublier des comportements personnels dont certains ont été pénalement condamnés par les tribunaux. J'ajoute à cette liste de causes une approche tardive, pour ne pas dire humiliante, de l'indemnisation qui, additionnée pendant un temps à une utilisation tendancieuse du drame, l'a fait percevoir comme un scandale.

» Car si le drame a eu lieu partout dans le monde, et si la mise en cause des responsables politiques est spécifique à notre pays, n'est-ce pas lié surtout au rapport des citoyens avec « les politiques » en France, cette mise en cause permettant au corps social de trouver à ses difficultés et à ses malheurs une explication commode, même si celle-ci n'est pas fondée ? D'où ce procès devenu nécessaire mais dans lequel – c'est toute la difficulté – on ne

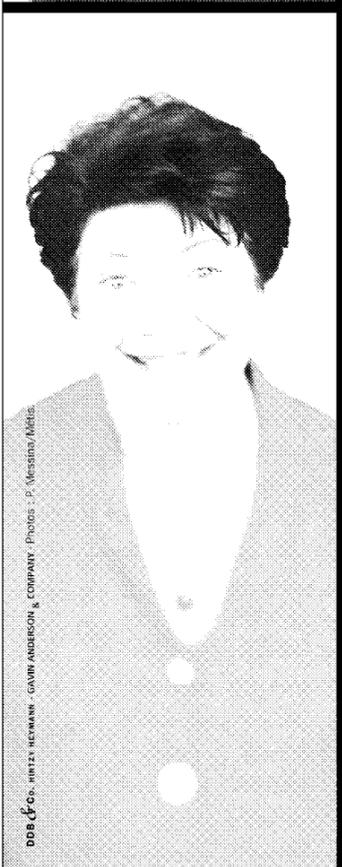
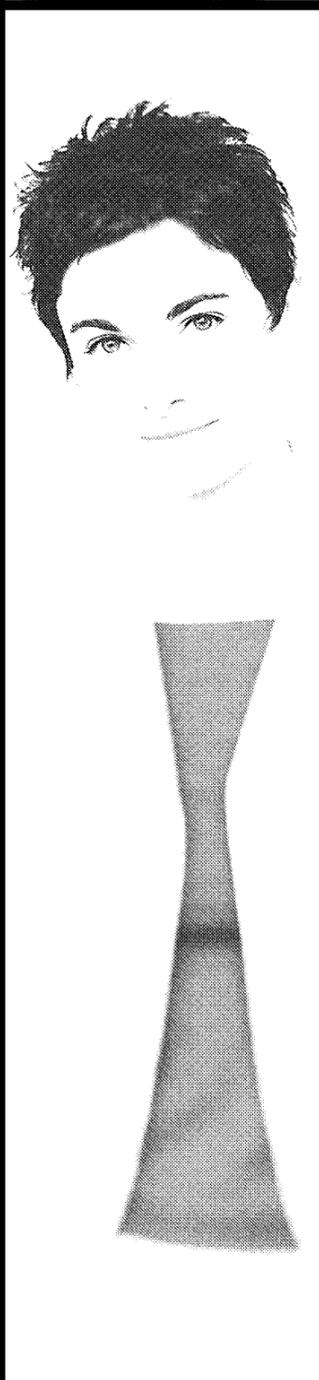
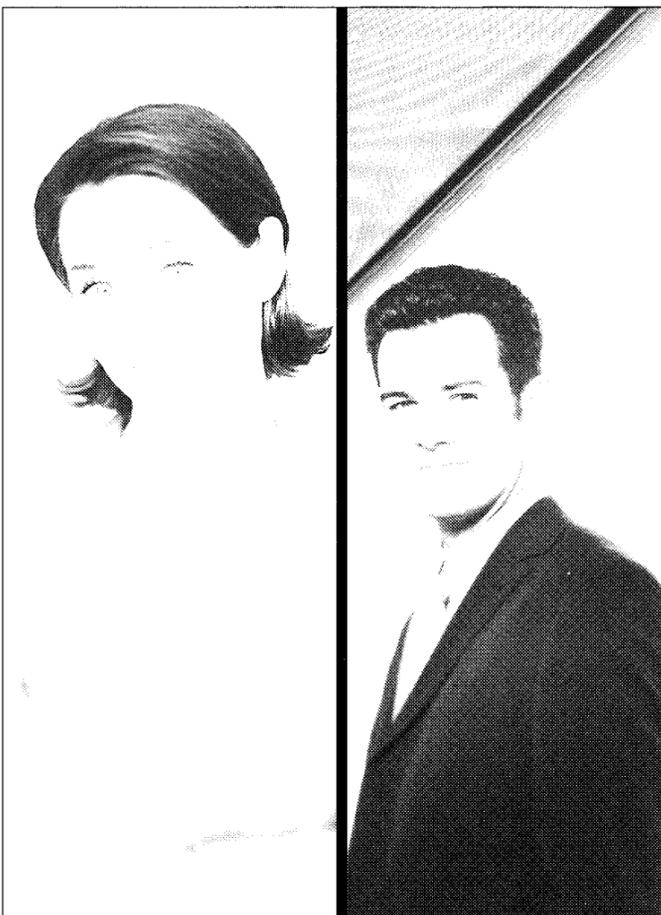
peut pas et on ne doit pas confondre, malgré la douleur de celles et ceux qui souffrent, le ressentiment et la justice. Oui, nous sommes en face d'une catastrophe avec un faisceau de causes, un enchaînement de circonstances, les unes inévitables comme l'incertitude scientifique et sans doute la sous-estimation du risque, les autres moins contingentes comme les défaillances du système transfusionnel français ou l'insuffisante culture de santé publique de notre pays. Il y a une injustice monstrueuse à ce que des innocents aient ainsi reçu la maladie et souvent la mort. Cette injustice-là demeure, même lorsque tout le processus a été mis à plat et les responsabilités de chacun établies. Elle est irréparable, elle ne pourra jamais cesser.

« On dit les politiques "blindés" ; non, ils ne le sont pas »

» Dans les quelques phrases que j'avais prononcées au début du procès, j'avais espéré que celui-ci permettrait de vérifier si toutes les leçons avaient été tirées. On ne sera jamais assez vigilant sur ce point. Il serait déplacé dans ma situation d'en parler en détail. Au moins puis-je et dois-je aborder, avant de terminer, la question de la responsabilité car elle est au cœur du débat judiciaire. Autant je crois – et

c'est le sens de la loi qui a créé cette Cour – que les dirigeants politiques ne doivent pas être par principe à l'abri de toute responsabilité pénale, autant il serait extrêmement dangereux, confondant la politique et le pénal, de faire jouer la responsabilité pénale à tort, car on aboutirait alors à l'inverse du but recherché, c'est-à-dire au risque de voir les responsables refuser de se saisir des problèmes les plus difficiles, refuser de décider, bref la paralysie et finalement – par un retournement paradoxal – l'irresponsabilité. Ce serait un immense recul qu'une société dans laquelle l'autorité publique, nationale ou locale, répugnerait désormais à s'engager et à traiter les problèmes de fond par crainte d'avoir ensuite à en subir les conséquences pénales si une difficulté peu prévisible, directe ou indirecte, venait à se produire.

Tout au long de ce procès, avec les ministres, j'ai expliqué, j'ai précisé, j'ai répondu. Ces explications ne sont en rien indifférence envers ceux qui ont souffert, au contraire. Témoignant, il y a déjà longtemps, au premier procès, le procès Garretta, j'avais dit, pensant aux victimes : « Dans un tel drame, personne ne peut se sentir exonéré, même s'il a agi comme il faut. » Je le dis à nouveau ce soir. Ce drame me hante depuis dix ans. On dit les politiques « blindés » ; non, ils ne le sont pas. Il est grand temps qu'apparaisse la vérité, et ce sont ceux qui souffrent, d'abord, qui y ont droit ; même si cette vérité n'est pas celle qu'ils ont crue ou celle qu'on leur a fait croire. La vérité, c'est-à-dire celle que vous établirez en rendant la justice. »



Information actionnaires : n° vert 0 800 320 310.

Vous avez raison d'y croire

MÉDECINE Dans un avis qui devait être adopté mercredi 24 février, le Conseil économique et social (CES) dresse un sévère constat des dispositifs de prise en charge des malades

en fin de vie. ● **SOULIGNANT** les insuffisances du cadre réglementaire en vigueur, le CES recommande au gouvernement l'adoption d'une loi d'orientation et de programmation

sur les soins palliatifs ainsi que la création d'un « *congé d'accompagnement* » pour les proches des mourants. ● **LE SÉNATEUR** Lucien Neuwirth (RPR, Loire) explique, dans

un entretien au *Monde*, pourquoi la commission des affaires sociales du Sénat a voté une proposition de loi sur les soins en fin de vie. ● **UNE ETUDE** publiée dans *The New En-*

gland Journal of Medicine, daté du 18 février, dresse le bilan de la première année d'application de la loi sur le « *suicide médicalement assisté* » dans l'Oregon.

Les graves carences de l'accompagnement des malades en fin de vie

Dans un avis adopté mercredi 24 février, le Conseil économique et social dénonce les insuffisances de la prise en charge médicale des mourants. Il préconise l'adoption d'une loi d'orientation sur les soins palliatifs et la création d'un congé spécifique pour les proches

COMMENT améliorer les conditions dans lesquelles plus de 150 000 personnes trouvent chaque année en France la mort au terme d'une maladie longue et incurable ? Après un rapport d'informations sur les soins palliatifs rédigé par le sénateur Lucien Neuwirth (RPR, Loire), suivi d'une proposition de loi votée à l'unanimité par la commission des affaires sociales du Sénat, le Comité économique et social (CES) devait adopter, mercredi 24 février, un avis sur « *l'accompagnement des personnes en fin de vie* ». Le CES avait été saisi, le 12 novembre 1998, par Lionel Jospin, peu de temps après la présentation faite dans ces colonnes par Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé, d'un programme triennal de lutte contre la douleur et de développement des soins palliatifs (*Le Monde* du 24 septembre 1998).

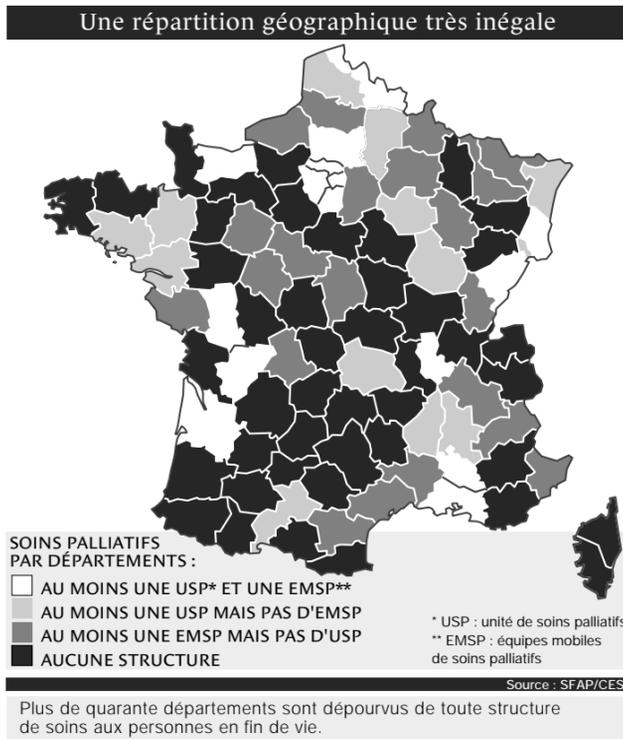
On estime à environ 535 000 le nombre de personnes décédées chaque année en France. Tous ces décès ne sont pas imputables à des pathologies. En pratique, les soins palliatifs et d'accompagnement concernent principalement les cancers, les troubles neurologiques dégénératifs (sclérose en plaques, maladie de Parkinson, sclérose latérale amyotrophique, maladie d'Alzheimer et sida), soit, au total, environ 150 000 personnes par an. Apparu en Angleterre il y a plus de

trente ans, le concept de soins palliatifs (qui ne visent pas à la guérison, mais au soulagement des patients) est encore en grande partie ignoré tant dans le tissu hospitalier public que privé. Pour leur part, les autorités politiques et sanitaires ne se sont guère investies dans un domaine jugé peu gratifiant.

S'il n'est pas nouveau, le constat du CES n'en est que plus sévère : la prise en charge médicale des derniers jours ou des dernières semaines de vie des personnes atteintes de maladies incurables souffre dans notre pays d'acceptables carences. « *L'approche des soins palliatifs n'a été introduite que très progressivement depuis 1986, date à laquelle fut publiée la circulaire du 26 août, rappelle le CES. A partir de ce texte peu contraignant et aux fondements juridiques incertains, se sont développées nombre d'expériences de prise en charge des soins palliatifs en institutions et dans une bien moindre mesure, à domicile. Les structures (...) continuent de se développer essentiellement à partir de l'engagement militant de quelques-uns, sans ligne directrice, sans vision planificatrice et sans financement spécifique.* » Le CES déplore la répartition géographique très inégale des dispositifs de prise en charge des malades en fin de vie et il en détaille les graves insuffisances.

● Les unités fixes de soins palliatifs

54 unités, correspondant à 576 lits, offrent une prise en charge à la fois médicale, psychologique et sociale du patient et de son entourage. Ces unités accueillent généralement des malades adultes en phase dite « terminale ». La durée moyenne de séjour y est de moins



de trente jours et plus de 80 % des patients y décèdent. Ces unités « *sont (...) généralement isolées et les coordinations avec le milieu hospitalier se font mal, observe le CES. (...) De nombreux obstacles techniques et financiers obèrent aujourd'hui les potentialités d'un développement cohérent de l'offre.* »

● Les équipes mobiles

Les missions dévolues aux 74 équipes existantes sont fondées sur l'idée d'une continuité des

soins et de l'accompagnement, continuité qui ne peut pas être mieux assurée que par les services de l'établissement au sein duquel le malade est (ou a été) soigné, parfois depuis de nombreuses années. Pour le CES, la situation qui prévaut « *est hétéroclite* » et commande une « *remise en ordre urgente* ». « *Les moyens humains et matériels qui y sont affectés restent nettement insuffisants et l'on note une absence, trop fréquente, de réelles pluridisciplinairités* », ajoute

le CES, qui pointe l'absence de « *statut administratif clair* » des équipes mobiles.

● Les soins au domicile

La carence en la matière est quasi générale et, si l'on en croit les sondages, plus de 70 % des Français souhaitent pouvoir vivre leurs derniers instants chez eux, entourés de leurs proches – une situation qui ne concerne, en moyenne, qu'un mourant sur quatre. « *Bien coordonnée, la prise en charge d'une personne en fin de vie à son domicile est souvent possible sans effort financier exagéré pour les familles et pour la collectivité, peut-on lire dans le rapport du CES. (...) Le maintien d'un malade en service actif hospitalier revient de 3 000 à 5 000 francs par jour, son transfert en unité de soins palliatifs ramène ce coût aux environs de 2 200 francs par jour et son retour au domicile, avec une prise en charge de qualité, fait descendre le coût journalier aux alentours de 1 200 francs.* »

Pour remédier à la situation, le CES préconise l'ouverture d'une unité de soins palliatifs (comportant au minimum dix à quinze lits) dans chaque centre hospitalo-universitaire, ainsi que la création d'au moins une unité de soins palliatifs par département. Il recommande surtout la promulgation d'une loi d'orientation et de programmation sur les soins palliatifs, estimant que ce dispositif législatif devra être l'occasion d'un « *engagement financier conséquent de la société envers ceux qui vont la quitter, leur entourage et ceux qui les soignent.* » Cet investissement devrait se faire, selon le Conseil, hors de toute contrainte liée au taux général d'évolution annuelle des dépenses de santé.

J.-Y. N.

TROIS QUESTIONS A...

LUCIEN NEUWIRTH

1 Quelles sont les raisons qui ont conduit le sénateur (RPR, Loire) que vous êtes à déposer une proposition de loi sur les soins palliatifs qui vient d'être signée par tous les membres de la commission des affaires sociales du Sénat ?

C'est, tout simplement, le constat des extraordinaires insuffisances de l'organisation des soins palliatifs dans notre pays. Dans le rapport d'information que j'ai effectué pour la commission des affaires sociales du Sénat, une étude de législation comparée démontre à l'envi à quel point la France peut être en retard dans ce domaine. Songez que la Belgique a presque autant de lits hospitaliers de soins palliatifs que l'on peut en compter dans l'Hexagone et qu'elle a, en outre, fort intelligemment développé le soutien aux associations de bénévoles et, ainsi, à l'hospitalisation à domicile.

2 Quelles sont selon vous les causes de ce mal français ?

C'est un problème de mentalités, profondément culturel. J'en ai pleinement pris conscience quand je me suis lancé dans la prise en charge de la douleur. Un vrai système de santé devrait, à mes yeux, commencer à prendre le citoyen avant sa naissance, durant la grossesse de la future mère, l'accompagner durant toute son existence et jusqu'à la fin de sa vie. Il devrait aussi disposer d'une médecine à la fois technique et humaniste, qui prenne en considération l'homme en même temps que la maladie et non, comme c'est le cas aujourd'hui, la maladie avant l'homme.

3 Une loi peut-elle, selon vous, être dans ce domaine un instrument utile ?

Elle l'a été dans le champ de la lutte contre la douleur. Il en va de même à mes yeux pour les soins palliatifs. A notre époque où l'Eglise catholique en a définitivement fini avec le caractère rédempteur de la douleur, nous devrions pouvoir avancer rapidement en inscrivant le concept des soins palliatifs dans la loi et en facilitant ainsi leur développement dans le tissu hospitalier et dans les établissements privés.

Propos recueillis par Jean-Yves Nau

Les quinze premiers morts par « suicide médicalement assisté » de l'Oregon

L'OREGON, aux Etats-Unis, est devenu, le 17 octobre 1997, peu après les Pays-Bas, l'un des premiers Etats au monde à adopter un ensemble de dispositions conduisant de facto à la légalisation du suicide dit « *médicalement assisté* ». Une équipe de responsables sanitaires américains fournit aujourd'hui, dans les colonnes du dernier numéro du *New England Journal of Medicine* (daté du 18 février), le bilan de la première année de l'expérience résultant de la « *loi de l'Oregon sur la mort dans la dignité* ».

Des données médicales très précises ont pu être obtenues sur ce thème. Elles concernent vingt-trois personnes ayant reçu, en 1998, des prescriptions de médicaments létaux et pour lesquels ces prescriptions avaient dûment été enregistrées au département de santé de l'Oregon. Dans dix-huit

cas, les patients souffraient de différentes formes, incurables, de cancer des poumons, de l'ovaire ou du sang.

Les auteurs de cette analyse expliquent que quinze de ces vingt-trois malades ont absorbé les médicaments prescrits et en sont mortes. Pour six autres personnes, les décès ont pu être rapportés à l'évolution naturelle de la maladie, et les deux derniers patients concernés étaient encore en vie au 1^{er} janvier 1999.

TRÈS VIOLENT CHOC ÉMOTIONNEL

La moyenne d'âge des quinze patients « *médicalement assistés* » était de soixante-neuf ans (avec des écarts allant de trente ans à quatre-vingt-dix ans). On comptait, parmi eux, huit hommes et sept femmes.

Adoptant une démarche à tous égards très

scientifique, la publication du *New England Journal of Medicine* fournit l'ensemble des détails quant aux prescriptions médicamenteuses et aux conséquences de leur usage : dans tous les cas, les malades se sont vu prescrire par leur médecin une ou plusieurs substances barbituriques associées à d'autres molécules visant à faciliter leur absorption digestive. Pour les quinze suicides, la durée entre la prise médicamenteuse et la survenue d'un coma a été, en moyenne, de cinq minutes (trois à vingt minutes), la mort étant, quant à elle, constatée entre quinze minutes et onze heures après la prise.

Les auteurs de l'étude ont aussi cherché à établir quelles différences pouvaient exister entre les patients qui demandaient cette assistance médicale à la mort et un groupe de malades souffrant de maux similaires, mais

qui n'avaient pas reçu de prescriptions létales. Il est ainsi apparu que les premiers s'inquiètent en général plus que les seconds de la perte d'autonomie résultant de leur maladie et, d'une manière plus générale, des conséquences de leur déchéance physique. Au moment du décès, 20 % des patients du premier groupe contre 80 % de ceux du groupe témoin étaient en état de totale impotence.

La plupart des médecins prescripteurs ont confié à quel point cette expérience a constitué pour eux un très violent choc émotionnel. Dans l'Etat d'Oregon, beaucoup de praticiens et de services hospitaliers refusent d'appliquer les dispositions législatives sur le « *suicide médicalement assisté* ».

J.-Y. N.

Deux membres du Comité d'éthique dénoncent les dangers du clonage

PARTICIPANT à l'émission « *Le grand débat* » France-Culture - *Le Monde* intitulée « *Politique et science : qui est responsable ?* », deux membres du Comité national d'éthique ont exprimé, lundi 22 février, leurs plus vives inquiétudes quant à la mise en œuvre de la technique du clonage reproductif dans l'espèce humaine. « *La société qui ferait cela serait en grand danger de régression morale, a notamment affirmé le professeur Axel Kahn, spécialiste de génétique moléculaire. Et même si ma position est un peu isolée, je ne suis pas non plus un fanatique de la mise en œuvre de cette technique à des fins thérapeutiques.* »

Pour le professeur Alain Etche-goyen, philosophe, l'autre danger du clonage réside dans le fait que le débat autour de cette technique occulte les aspects les plus dangereux d'autres pratiques d'ores et déjà en vigueur dans le champ de la biologie et de l'assistance médicale à la procréation. « *Tout comme la bombe atomique a fait oublier la bombe au napalm, on montre au-*

jourd'hui le clonage comme l'horreur absolue, ce qui nous fait oublier le développement, depuis une quinzaine d'années, de projets de ce type. Méfions nous de ne pas monter en épingle le clonage, pendant que tout le reste se fait au motif que, précisément, ce n'est pas du clonage. »

« UN DÉSASTRE »

Pour Monette Vacquin, psychanalyste, « *chacun pressent que le clonage humain va avoir lieu et que rien ne pourra le contenir.* » « *C'est pourquoi il est d'autant plus important que son interdiction, au moins symbolique, soit maintenue, ne serait-ce qu'au nom de notre propre dignité, a-t-elle ajouté. Il y a là, à mes yeux un désastre épouvantable pour la civilisation, tout se passant comme si des questions qui demandaient un traitement métaphorique, sublimatoire, n'avaient pu être conservées à ce niveau. Le clonage n'est qu'un avatar, tout à fait prévisible, de l'artificialisation de la reproduction humaine.* »

J.-Y. N.

Un an de prison requis dans un procès de l'esclavage à Paris

CHAQUE MATIN, dans le treizième arrondissement de Paris, Charline Rahantanirina, âgée de vingt-trois ans, se levait vers 4 heures, préparait le petit déjeuner de son employeuse, malgache comme elle, Sahondra Rabesetraka. Puis elle se rendait au centre de la capitale travailler, jusqu'à 9 heures, pour une société de nettoyage. Puis elle revenait chez sa patronne, abatait toutes les besognes domestiques et préparait les repas. Avant de repartir vers 16 heures à Massy-Palaiseau pour faire de même chez le frère de celle-ci, Mamy Ratovomalala, aujourd'hui ministre de l'industrialisation à Madagascar. Elle rentrait à Paris vers 22 heures pour de nouvelles tâches ménagères avant de s'endormir vers minuit, à même le sol, sur le carrelage de la cuisine.

Avant de quitter la Grande Ile, en 1992, Charline s'était vu promettre un salaire mensuel de 200 francs, qu'elle comptait utiliser pour soigner sa fillette malade, demeurée au pays. Elle n'a jamais touché un sou. A son arrivée en France, son employeuse lui a confisqué son passeport. Charline a été nourrie pendant les trois premiers mois. Puis elle a dû se contenter des « restes » et a

commencé à maigrir. Elle a été frappée plusieurs fois au visage et au ventre. Quasiment séquestrée, elle ne parle actuellement que quelques mots de français. Un jour, elle s'est confiée à une voisine malgache, qui l'a incitée à fuir. Mais Charline a redouté des représailles contre ses parents, très pauvres, restés à Tananarive, où son employeuse dispose de soutiens influents dans les allées du pouvoir. En novembre 1994, elle s'est enfin enfuie pour se réfugier chez son amicale voisine. Son poids atteint alors trente-deux kilos. Son calvaire a duré deux ans et demi.

LE PREMIER DU GENRE

Aujourd'hui, Charline a vingt-huit ans. Elle travaille et mène une vie normale. Timidement assise, mardi 23 février, devant le tribunal correctionnel de Paris, elle a revêtu son martyre, lors du procès intenté à son employeuse – poursuivie pour avoir, dit pudiquement le code pénal, « *abusé de sa vulnérabilité* » – et à son beau-frère, Harifidy Rajaona, responsable de la société de nettoyage. Pour l'avocat de Charline, M^{re} Bertrand Mertz, aucun doute : la petite bonne fut la victime d'une forme d'« *esclavagisme moderne* ».

L'employeuse ne lui lançait-elle pas souvent cette humiliante insulte : « *Soalafa !* » (esclave, en malgache) ? Evoquant « *Cosette* », l'avocat a fustigé les deux prévenus, « *ces misérables Thénardier qui n'ont pas eu le courage de comparaître ici* », en demandant une sanction exemplaire qui aura valeur de « *première jurisprudence* ».

Ce procès pénal est en effet le premier du genre en France. Début février, le conseil de prudhommes de Paris avait condamné des diplomates omanais à verser des arriérés de salaire à une employée indonésienne. Ces victoires réjouissent les animateurs du Comité contre l'esclavage moderne (CCEM), fondé en 1994. Même si, comme l'a souligné le substitut Guy Meyer, le principal obstacle à la justice dans ces affaires est, outre la prescription de trois ans, la difficulté d'apporter la preuve d'un délit ayant lieu dans le secret des domiciles privés. Le parquet a requis douze mois de prison ferme et 60 000 francs d'amende contre l'employeuse, six mois et 30 000 francs contre son beau-frère. Jugement le 16 mars.

Jean-Pierre Langellier

Anthony Sauve comparait aux assises de Paris pour avoir provoqué la mort de deux homosexuels

Il donnait des somnifères à ses victimes pour mieux les voler

A neuf reprises, de janvier à mars 1995, Anthony Sauve a cambriolé les domiciles d'homosexuels rencontrés dans des lieux gays. Pour endormir ses

proies, le jeune homme leur versait subrepticement des sédatifs. Deux de ses victimes sont mortes après avoir absorbé un mélange composé

d'un somnifère, d'un vasodilatateur et d'alcool. La cour d'assises de Paris juge Anthony Sauve pour « vols avec violences ayant entraîné la mort ».

LA CHEMISE impeccablement repassée, les cheveux soigneusement coiffés, Anthony Sauve présente bien. Il n'est plus ce jeune homme de vingt-quatre ans qui, en 1995, écumait les établissements gays de Paris habillé d'un pantalon en cuir noir, portant les cheveux longs en catogan coiffé d'une casquette. Son but ? Draguer un homosexuel et se faire inviter chez lui où il l'endormait avec un somnifère pour le cambrioler. Deux des onze victimes ne se sont jamais réveillées et Anthony Sauve comparait depuis le lundi 22 février devant la cour d'assises de Paris pour répondre notamment de « vols avec violences ayant entraîné la mort ».

A l'époque des faits, Anthony Sauve était plutôt du genre séducteur, un « beau gosse » usant d'une technique bien rodée. D'abord, chercher l'adresse d'un lieu gay, dans le guide spécialisé *Spartacus*. Sur place, repérer sa proie et engager la conversation autour d'un verre. Puis, obtenir de passer la nuit chez sa victime. Là, prendre un café et, profitant d'un moment d'inattention, verser dans la tasse de son compagnon d'un soir le contenu d'une fiole où des cachets d'un puissant sédatif, avaient été pilés. Pour s'assurer que la dose avalée était suffisante, il écrasait entre « cinq et dix cachets » à chaque fois, « car il reste toujours un fond de somnifère dans le verre », indique-t-il. Quand

son compagnon se faisait méfiant, il suggérait un « jeu érotique » : « J'avalais la boisson contenant du Rohypnol, je l'embranchais et je lui refaisais le liquide par la bouche en expliquant que c'était amusant de boire comme ça. »

« Je connaissais les effets de ce somnifère », admet Anthony Sauve. Quand je vivais à Berlin, j'étais toxicomane à l'héroïne, il m'arrivait de prendre quinze à vingt cachets d'un coup. Je savais qu'on s'endormait aussitôt. » Une fois sa victime dans les bras de Morphée, il n'avait plus qu'à faire le tour de l'appartement pour y faire son choix. Du plus luxueux au plus banal. De la montre de marque à une paire de baskets. Sans oublier, le cas échéant, la carte bleue, le chèque ou la menue monnaie. Il prenait le temps d'effacer ses empreintes et parfois de créer une mise en scène, ajoutant des bouteilles vides, en renversant d'autres. « Je me disais qu'au réveil, ma victime ne se souviendrait de rien et penserait qu'il y avait eu une beuverie. »

Anthony Sauve a ainsi procédé à neuf reprises, entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} mars 1995. « J'avais essayé d'établir un plan, je changeais de prénom à chaque fois car le milieu homo est très fermé et je pensais que ça se saurait vite. » Il affirme avoir toujours agi seul, mais il chargeait sa compagne, Nina Assmann-Arsic, et un ami qui l'hébergeait, Benoît Poupin, du stockage et de la revente de la marchandise. Ils sont poursuivis pour le délit de « recel ». Les larcins auraient rapporté environ 65 000 francs. « C'était pour soigner une tumeur maligne à la poitrine », affirme l'accusé, et financer un

voyage en Malaisie avec Nina. C'est d'ailleurs à son retour qu'Anthony Sauve a été interpellé à l'aéroport de Roissy.

Pourquoi avoir choisi ses victimes dans les milieux homosexuels ? « C'était la solution de facilité, reconnaît Anthony Sauve. Je savais qu'avec les homosexuels je pouvais me faire inviter facilement car je connaissais déjà le milieu. » L'intéressé s'est prostitué dès l'âge de dix-huit ans, à Nice où il vivait alors. Il a recommencé à Berlin pour acheter de l'héroïne. Selon Michel Dubec, l'ex-

« C'était la solution de facilité, reconnaît l'accusé. Je savais qu'avec les homosexuels je pouvais me faire inviter facilement »

pert-psychiatre chargé de l'examiner, Anthony Sauve est « instable et immature ». « Son sens moral n'est pas altéré car il revendique sa responsabilité, poursuit-il. Cependant, il est indifférent à ce qu'il faisait à ses victimes. Sans être sadique, il a usé d'une technique très élaborée et non dénuée d'une certaine perversité, une forme de malignité consistant à savoir comment rouler les gens. »

Devant ses juges, l'accusé a effectivement un comportement trou-

blant. Il regrette, et affirme ne pas avoir eu conscience du danger. Il raconte même avoir renoncé à aller jusqu'au bout avec un homme cardiaque : « Je me suis tout de suite dit, c'est pas la peine, on ne sait jamais. » Mais il évoque les faits avec une distance déroutante, sans jamais laisser transparaître le moindre sentiment. Il évoque ce soir du 8 février 1995, où il ne parvient pas à sortir de l'appartement de l'une de ses victimes. En désespoir de cause, il demande à une voisine de passer par son balcon, en expliquant que le locataire, « un ami », est parti avec la clé. La voisine s'inquiète : l'appartement est au quatrième. « J'ai vu Belmondo le faire », répond Anthony Sauve. Il franchit le balcon, se ravise et retourne dans l'appartement récupérer la valise et le sac qui contiennent le produit du vol. La voisine n'y voit que du feu.

Même quand il se retrouve en compagnie de deux hommes, il ne manque pas d'aplomb. « Ça devait être plus difficile avec deux partenaires ? », interroge le président Jean-Pierre Getti. « J'avais décidé de faire ça. Enfin, pas vraiment décidé, mais j'en avais rencontré deux, alors... » Alors, il accepte la perspective d'une relation sexuelle à trois, inhale du « poppers » (un vasodilatateur souvent utilisé par les homosexuels), et parvient finalement à ses fins. Le cas se produira deux fois. Et, deux fois, l'une de ses victimes succombera à une intoxication massive au Rohypnol « potentialisée, selon les experts, par la prise d'alcool et de poppers ».

Acacio Pereira

Un pharmacien condamné pour discrimination raciale

Officiant dans la région de Cambrai, il avait refusé d'embaucher un candidat d'origine étrangère

LILLE

de notre correspondante

Le tribunal correctionnel de Cambrai a condamné, mardi 23 février, Jean Vantine, pharmacien à Solesmes (Nord), à trois mois de prison avec sursis et à 30 000 francs d'amende pour discrimination raciale. En décembre, un docteur en pharmacie âgé de trente-six ans, Zakaria Chakib, installé dans la région de Valenciennes, avait postulé à un emploi d'assistant pharmacien au sein de l'officine de M. Vantine. Les « origines étrangères » de l'intéressé lui avaient été opposées pour écarter sa candidature, ce qui avait conduit M. Chakib à déposer plainte (*Le Monde* du 12 janvier).

Après un essai de deux heures effectué à la mi-décembre, au cours duquel les deux hommes avaient discuté salaire et formalités administratives, M. Chakib a finalement reçu une lettre de M. Vantine. Motif invoqué pour justifier ce rejet : les origines du postulant. « Ma clientèle ne semble pas apprécier vos origines étrangères », a écrit M. Vantine. Le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) et la Ligue des droits de l'homme (LDH) se sont constitués partie civile afin d'appuyer la plainte de M. Chakib.

A l'audience, M. Vantine a expliqué que plusieurs employés de son officine lui auraient rapporté des propos négatifs provenant de clients. « On m'a dit que des gens avaient changé de file. On m'a parlé d'un sentiment de malaise créé par cette présence », a-t-il déclaré. Sa

première lettre, qu'il a qualifiée de « stupide et maladroite », a été suivie d'un second courrier, daté du 11 janvier. S'il y soulignait les qualités humaines et professionnelles de M. Chakib, le pharmacien de Solesmes ne revenait nullement sur sa décision, pas plus que sur les raisons ayant dicté son choix.

Tout en se défendant d'être raciste – « Si j'avais été un réel raciste, je ne l'aurais jamais reçu pour faire un essai » –, M. Vantine a tenté de justifier son comportement. Au procureur Thierry Pocquet du Haut-Jussé, il a répondu sans hésiter : « Si c'était à refaire ? Je referai la même chose... mais sans l'écrire. » Une réponse que n'ont appréciée ni les parties civiles ni le tribunal.

« PEUT-ON ÊTRE NEUTRE ? »

Tandis que la défense du prévenu a mis l'accent sur les « impératifs économiques incontournables » de cette affaire, les parties civiles dénonçaient le fléau du racisme ordinaire. Des arguments relayés par le procureur : « Peut-on être neutre dans ces situations ? N'est-ce pas être raciste que de cautionner l'intrusion du racisme dans la vie quotidienne ? »

Le tribunal est allé au-delà des réquisitions du ministère public, qui avait demandé une amende allant de 10 000 à 20 000 francs. Parallèlement à la condamnation de M. Vantine, M. Chakib recevra, en outre, un euro symbolique pour dommages-intérêts, conformément à sa demande.

Nadia Lemaire

CARNET

DISPARITIONS

■ **Mgr ANDRÉ DUPONT**, ancien évêque de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso (Burkina-Faso), est mort à Bry-sur-Marne (Val-de-Marne), dimanche 21 février, à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans. Né à Saint-André-lez-Lille (Nord) le 17 janvier 1902, missionnaire chez les Pères Blancs (société des missions africaines), André Dupont avait été ordonné prêtre en 1932 en Haute-Volta (futur Burkina-Faso). Nommé évêque de Ouagadougou par Pie XII en 1941, il sera transféré au siège de Bobo-Dioulasso en 1955, où il se consacra surtout à la formation de prêtres africains. De 1963 à 1965, Mgr André Dupont a participé au concile Vatican II et, en 1974, il a démissionné de ses fonctions pour laisser la place à un évêque africain.

■ **GERTRUDE ELION**, Prix Nobel de médecine 1988, est morte dimanche 21 février à l'âge de quatre-vingt-un ans en Caroline du Nord. Née à New York le 23 janvier 1918, Gertrude Elion, après des études de chimie au Hunter College et à l'université de New York, ne peut, étant une femme, trouver de poste universitaire et se résout à travailler pour l'industrie privée. Elle entre ainsi en 1944 au sein de la multinationale Burroughs Wellcome (devenu Glaxo Wellcome) qu'elle ne quittera plus, jusqu'en 1983. Nommée à la tête du département de thérapeutique expérimentale, elle enseigne la pharmacologie à la Duke University et contribue grandement à la mise au point de l'aciclovir, médicament antiviral actif contre l'infection par le virus herpes. Ce sont ces travaux qui lui ont valu en 1988 l'attribution du Prix Nobel de médecine, qu'elle partagea avec James Black et George Hitchings, deux autres chercheurs de la firme Wellcome, qui avaient également apporté une contribution décisive à la mise au point de

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Sylvie KAUFFMANN, Pierre BUHLER et Nicolas, ont la joie d'annoncer la naissance de

Alexandre,

à New York, le 18 février 1999.

1143 Fifth Avenue,
New York, NY10128 (USA).

Décès

– M. et M^{me} Denis Chateau, ses enfants,
M. et M^{me} Jacques Girard,
M. et M^{me} Jean-François Mabire,
M. et M^{me} Jean Chateau,
ses petits-enfants,
Ainsi que ses arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Marie-Thérèse BÉNÉVENT,
docteur ès sciences,
membre correspondant
de l'Académie de pharmacie,

survenue le lundi 22 février 1999, à son domicile de Marseille.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 25 février, en l'église de Baumeles-Messieurs, suivie de l'inhumation au cimetière de Baumeles-Messieurs.

32, boulevard Edouard-Herriot,
13008 Marseille.

– Tu nous a quittés, il y a six mois,

Maryse LIGNON.

Nous ne t'oublierons jamais.

M. et M^{me} Lignon,
83210 Belgentier.

CARNET DU MONDE

TARIFS 99 - TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS,
AVIS DE MESSE,
ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS
136 F TTC - 20,73 €
TARIF ABONNÉS 118 F TTC - 17,98 €

NAISSANCES, ANNIVERSAIRES,
MARIAGES, FIANÇAILLES
520 F TTC - 79,27 € FORFAIT 10 LIGNES
Toute ligne suppl. : 62 F TTC - 9,45 €
THÈSES - ÉTUDIANTS : 83 F TTC - 12,65 €
COLLOQUES - CONFÉRENCES :

Nous consulter
☎ 01.42.17.39.80 + 01.42.17.38.42
Fax : 01.42.17.21.36

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du mercredi 24 février est publiée :

● **Pompiers** : une loi portant modification de la loi du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers.

– Roger et Mauricette Brouard, ses parents,
Marianne Silberfeld Brouard, sa femme,
Marie et Jérôme,
Caroline et Jean-Pierre,
Emilie et Pierre,
Léo et William,
Leurs familles, leurs proches, ses amis,
font part de la mort de

Jean-Luc BROUARD,

le 22 février 1999.

Tous ceux qui l'ont connu et aimé se souviennent de lui.

– M^{me} Jean-Jacques Burger, née Claire Huftier, son épouse,
M. et M^{me} Patrick Burger,
M. et M^{me} Dominique Burger, ses enfants,
Nathalie, Olivier, Philippe, Brice, Raphaëlle, Franklin, ses petits-enfants,
Son frère,
Ses belles-sœurs et beaux-frères,
Ses neveux et nièces,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean-Jacques BURGER,

survenu à Cavalaire, le 22 février 1999, dans sa soixante-dix-huitième année.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité, le jeudi 25 février.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Sambracis,
boulevard Mar-Clar,
83120 Sainte-Maxime.

– Jacques et Jacqueline Deleuze, Antoine et Caroline Clavel, Philippe et Marie-Claire Gabbaï, François Clavel et Isabelle Merlier, Alain et Isabelle Clavel, ses enfants,
Tous ses petits-enfants,
Les familles Duntze, Clavel, Merle,
ont la douleur de faire part du décès de

M^{me} Pierre CLAVEL,
née **Simone DUNTZE.**

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité familiale, le 24 février 1999 à Saint-Gilles (Gard).

– Jacqueline et Philippe Claveuil, Les familles Bocquet, Saucier et Terral, Ses petits-enfants,
Et arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans de

René CLAVREUIL,

survenu le 21 février 1999,

« Ni Dieu ni Maître »

28, rue Saint-Jacques,
75005 Paris.

– Notre ami,

M. Claude FORGEOT,

nous a quittés le 12 janvier 1999, à Antequera (Espagne).

M^{me} Forgeot,
87, avenue du Général-Michel-Bizot,
75012 Paris.

– M^{me} Suzanne Darnois, sa sœur,
M. et M^{me} William Zaoui, et leurs enfants,
M^{me} Joëlle Lau-Hansen et ses enfants,
Ses neveux et nièces,
ont la tristesse de faire part du décès de

Lucienne JOLY-SZOBEL,
professeur honoraire,

survenu le 9 février 1999, à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

L'incinération a eu lieu dans l'intimité familiale, le 22 février.

Ils rappellent le souvenir de son époux,

Geza SZOBEL (1905-1963),
artiste peintre.

– Le professeur Jean-Charles Sournia, Christine Sournia-Fay et François-Michel Fay, Olivier, Ingrid et Béatrice Fay, Anne Sournia,
font part avec tristesse du décès de

Marianne HILLBOM-SOURNIA,
professeur de langues,

leur épouse, mère et grand-mère, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Selon le désir de la défunte, l'incinération a eu lieu dans la stricte intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

103, rue de Rennes,
75006 Paris.

– Les anciens élèves du collège Libermann de Douala (Cameroun) et la communauté sawa de France partagent avec

Danièle,
son épouse,
Et ses enfants,
la douleur de faire part du décès de

M. Eric Joseph MOUËLE MOUKOURI,
leur frère et ami,

survenu accidentellement, le 17 février 1999, dans sa quarante-cinquième année.

Une soirée de recueillement aura lieu, le jeudi 25 février, à 18 h 30, en l'église Sainte-Marthe à Pantin, suivie d'une messe de requiem, le vendredi, à 9 h 30.

Souvenir

– Nous nous sommes tant aimés...

Philippe CATILLON,
24 février 1997.

Merci à tous ceux qui, depuis deux ans, n'ont jamais cessé d'être présents par leur affection, leur amitié, leur tendresse.

Merci à vous tous de rester fidèles à son souvenir.

Annie Catillon,
28, avenue La Fontaine,
78160 Marly-le-Roi.

Conférences

PRODUIRE, NOURRIR,
PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT
DIALOGUES AVEC DES SCIENTIFIQUES

Au Salon international de l'agriculture 1999, Paris-Porte de Versailles, les instituts de la recherche agronomique publique proposent des conférences-débats sur les grands thèmes d'actualité.

Lundi 1^{er} mars : Du champ à l'assiette : la sécurité des aliments.
Mardi 2 mars matin : Les animaux sauvages et les hommes : quels équilibres ?
Mercredi 3 mars : L'environnement : une priorité pour l'agriculture.
Jeudi 4 mars : Santé animale, santé publique : des maux en commun.
Vendredi 5 mars : Explorer, exploiter la diversité génétique.
Samedi 6 mars matin : Agriculture et alimentation : des enjeux pour demain.

Lieu : « Espace Recherche », animé par l'ACTA, le BRG, le CIRAD, l'IRD, l'INRA.
Hall 2.2 allée H, stand n° 29
10 h-12 h et 15 h-17 h
accès libre.
Contact pour le programme complet :
Daniel Berl-IRD
Tél. : 01-48-03-76-03

3615 LEMONDE (2,23 F/mn)
rubrique VOL

COMPAREZ TOUS LES
TARIFS AÉRIENS SUR
500 DESTINATIONS...
VOLS RÉGULIERS,
CHARTERS,
PROMOTIONS

QUIZ : testez vos connaissances et gagnez des billets d'avion ou des guides de voyage

Le littoral, entre béton et protection

Le premier bilan officiel de la « loi littoral » de 1986 est présenté mercredi 24 février au conseil des ministres. Le rapporteur juge que le texte a freiné l'« urbanisation diffuse et incontrôlée », mais il admet que le « recul » des espaces agricoles et naturels n'a pas été enrayer

LA « LOI LITTORAL » a rempli sa mission : ce constat ressort du rapport que Jean-Claude Gaysot, ministre de l'équipement, des transports et du logement, devait présenter mercredi 24 février, en conseil des ministres, avant de le transmettre au Parlement. Claude Gressier, directeur du transport, des ports et du littoral maritime au ministère de l'équipement, est l'auteur de ce premier bilan officiel de l'application de la loi du 3 janvier 1986 (Laurent Fabius étant premier ministre), commandé le 1^{er} avril 1998 par le comité interministériel de la mer. Il estime que le texte, aujourd'hui globalement appliqué, a rempli ses objectifs et propose quelques « aménagements ».

Cette législation, qui visait notamment à éviter le bétonnage des côtes, est intervenue après des années d'atermoiements des pouvoirs publics. La mise en place n'allait donc pas de soi. « Il aura fallu près de dix ans pour que la loi puisse trouver un équilibre satisfaisant entre les impératifs de l'environnement et ceux de la valorisation économique », souligne le rapporteur. En fait, la loi fut per-

çue, dès le départ, par les élus comme un outil de protection au dépens du développement économique.

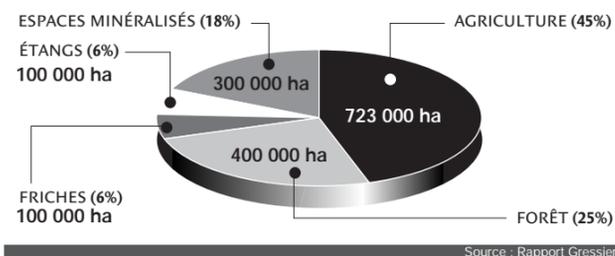
Ainsi le document gouvernemental estime-t-il que l'application de la loi a connu trois phases : la première jusqu'en 1990, phase d'« interrogations et de tâtonnements » et de mise en place des premiers décrets ; la seconde (1991 à 1995), caractérisée par l'intervention des tribunaux administratifs, afin que les articles protecteurs soient mieux appliqués ; la troisième, depuis 1995, où la loi est « mieux comprise dans sa globalité ».

GRIGNOTAGE DES CÔTES

« Elle a permis de mettre un terme sévère aux dérives », explique Claude Gressier. Pour l'auteur, la loi a permis de « repousser l'urbanisation en profondeur », de la regrouper, d'organiser le libre accès au rivage, de prévoir des espaces naturels coupant l'urbanisation et de protéger les espaces remarquables. La loi garantit aussi une certaine qualité des eaux de baignades et des eaux de rivières, en limitant les rejets.

L'agriculture toujours en tête

FORME D'UTILISATION DE L'ESPACE LITTORAL



Source : Rapport Gressier
Selon le rapport Gressier, « le recul des terres nécessaires au maintien ou au développement des activités agricoles, pastorales, forestières et maritimes » [selon les termes de la loi] n'a pas été significativement ralenti au cours de ces dernières années et « la protection des terres agricoles (...) reste une nécessité ».

La tâche n'était pourtant pas aisée, insiste le rapporteur : 10 % de la population résident en effet dans les communes du littoral (4 % du territoire national). A cette population en constante progression, il faut ajouter les résidents saisonniers, qui multiplient en été la population des communes littorales par 2,3 en moyenne. En dépit de cette situation, face au boom des construc-

tions de résidences secondaires ou touristiques, la loi « a bien constitué un frein à l'urbanisation diffuse et incontrôlée ». Selon le rapport, cette dernière se trouve aujourd'hui « stabilisée », même si quelques problèmes subsistent, comme les mouillages sauvages de bateaux, la multiplication des terrains de campings privatifs isolés, ou l'érosion des plages et des falaises.

Ce constat globalement positif ne fera sans doute pas l'unanimité. Les dernières études disponibles ont montré une croissance de l'urbanisation des côtes. La frange littorale de l'Hexagone demeure ainsi, selon l'Institut français de l'environnement (Ifen), l'« une des plus artificialisées d'Europe ». En décembre 1996, un rapport du Conservatoire du littoral expliquait même que, « dans l'état actuel des plans d'occupation, les surfaces constructibles autorisées représentent trente à cinquante ans de construction sur le littoral ». Ce grignotage était confirmé fin 1996 par l'OCDE dans un « Examen des performances environnementales de la France », qui estimait que « le bétonnage des côtes se poursuit à un rythme significatif ».

Le rapport Gressier, lui, affirme que « plus de 82 % des communes littorales couvertes par un POS [Plan d'occupation des sols] (88 % de l'ensemble des communes littorales) (...) sont aujourd'hui en compatibilité avec les principes et règles posés par la loi ». Mais, par ailleurs, le rapport explique laconiquement qu'« une reprise de l'activité BTP [bâtiment travaux

publics] sur le littoral semble cependant se dessiner depuis le début de l'année 1998 ». De ce point de vue, le bilan de M. Gressier pâtit de l'absence totale de chiffres sur le nombre de permis de construire accordés depuis le début de l'application de la « loi littoral » – pourtant disponible via le fichier « Cyclone » de la direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et la construction rattachée au secrétariat de Louis Besson, secrétaire d'Etat auprès de... M. Gaysot.

« CONTRATS SPÉCIFIQUES »

Le rapport, au demeurant, estime qu'après douze ans de bons et loyaux services, il est temps de toilettier la loi qui gère et protège nos côtes. Parfois trop selon le rapporteur. M. Gressier juge ainsi nécessaire d'apporter quelques aménagements afin de ne pas freiner certaines activités économiques. Si le rapport insiste sur la nécessité de mettre en conformité avec la loi l'ensemble des POS littoraux, il préconise aussi de « rester vigilant sur les espaces nécessaires aux activités traditionnelles ».

Ainsi l'auteur propose-t-il de permettre l'extension de l'urbanisation pour les activités agroalimentaires (type porcheries et poulaillers industriels ou établissements conchylicoles) afin d'éviter leur implantation près des habitations. Un amendement au projet de loi d'orientation agricole, actuellement examiné au Parlement, a été adopté en ce sens par le Sénat en première lecture, souligne le rapport.

Une modification du dispositif sur les espaces remarquables est également proposée, afin de permettre des « aménagements légers ». Le ministère de l'équipement souhaite aussi une modification de la procédure d'élaboration des schémas de mise en valeur de la mer, jugée « trop lourde ». Il s'agirait de raccourcir le temps des études et de prévoir une structure de suivi après leur adoption, pour permettre des modifications ultérieures.

Enfin, les élus du littoral sont appelés à se saisir des futurs contrats de plan Etat-région afin de proposer des « contrats spécifiques » au littoral, en vue de sa protection et de son développement économique.

Le golfe du Morbihan saturé par les parcs à huîtres

LARMOR-BADEN (Morbihan) de notre correspondante régionale Alfred Groleau égrène ses souvenirs. « Sur cette plage, quand j'avais huit ans, je me baignais. » Le retrait-

REPORTAGE

La mer s'est retirée, laissant apparaître les structures en fer à béton des élevages

te, membre d'une association de riverains, embrasse du regard la vaste étendue de parcs à huîtres qui barre entièrement le chenal, en face de lui. La mer s'est retirée, laissant apparaître les structures en fer à béton sur lesquelles les huîtres sont élevées dans des poches en plastique. Aux abords d'un autre chantier ostréicole, il désigne un empilement de ces « tables à

huîtres », à l'abandon sur une petite plage ravalée au rang de dépôt, pointe encore du doigt une bâtisse aveugle de couleur bleue : « Le golfe du Morbihan est un site exceptionnel. Nous ne voulons pas léguer à nos enfants un paysage défiguré. »

Daniel Dejardin, adjoint au directeur départemental des affaires maritimes, est plus modéré : les chantiers ostréicoles occupent seulement 25 % de l'estran (la zone entre le point le plus haut et le plus bas de la marée) sur le golfe, « en dix ans, la surface d'espaces concédés n'a pas augmenté ». Mais le mode de culture a changé. De l'élevage à plat (à même le sable), invisible et inoffensif, les ostréiculteurs sont passés à l'élevage sur table, plus rentable. « Les tables ont un impact visuel et physique indéniable », reconnaît Daniel Dejardin. A tel point que le Guide du routard conseille à ses lecteurs amateurs de

voile ou de kayak « d'être extrêmement prudents aux abords des côtes et des rivages des îles », afin de ne pas être poussés vers les fameuses tables à huîtres et leurs picots rouillés.

« LES CONFLITS SONT LÉGION »

Les riverains, eux, sont de plus en plus nombreux à réclamer « l'application de la loi ». « La « loi littoral » prévoit la préservation des paysages, mais aussi le développement des cultures marines. On oublie souvent le deuxième volet », répond Alain Dréano, secrétaire général de la section conchylicole de Bretagne Sud. Daniel Dejardin constate : « Il est difficile d'appliquer un texte aussi général. Nous sommes suspendus aux décisions des tribunaux administratifs. »

Pourtant, chez les riverains et les ostréiculteurs, comme à la Direction départementale de l'équipe-

ment (DDE) et aux affaires maritimes, le constat est identique : le golfe est arrivé à saturation. Mais les bureaux des maires sont toujours couverts de demandes de permis de construire de maisons d'habitation ou de résidences secondaires. Les ostréiculteurs sont aussi nombreux à vouloir agrandir ou transformer leurs bâtisses sur le rivage. « L'application de la loi littoral a permis de juguler l'urbanisation du golfe », explique-t-on à la direction départementale de l'équipement. Mais toutes les communes n'ont pas mis leur plan d'occupation des sols (POS) en conformité avec la loi. « Nous sommes contraints d'exercer une surveillance de tous les instants. Et les conflits sont légion. »

Tous sont également d'accord pour réclamer un équilibre des usages, qui permettrait une cohabitation entre ostréiculteurs, rive-

rains, plaisanciers, vacanciers, randonneurs, pêcheurs à pied, nageurs, défenseurs de l'environnement... L'accumulation de protections dont bénéficie le golfe du Morbihan grâce à la richesse de sa faune et de sa flore, et l'application au coup par coup de la « loi littoral » ne suffit pas à assurer cet équilibre. « L'approche des conflits d'usage est fractionnée. Chaque maire doit se débrouiller avec ses problèmes », regrette Gabriel Aubert, secrétaire général de la préfecture du Morbihan.

Certains élus souhaitent créer un parc naturel régional, qui leur permettrait de travailler ensemble et de soumettre un cahier des charges à l'Etat. La Région s'est prononcée en faveur du projet. Un schéma d'aménagement de la mer pourrait également être mis sur pied. L'Etat, qui souhaite lui aussi avoir une approche globale de la préservation du site, fera connaître sa position dans les semaines à venir.

Erik Orsenna, le promeneur solitaire du Chemin des Dames

LAON

de notre correspondant

« C'est un des plus beaux paysages de France et le siège d'une des plus sanglantes batailles de l'Histoire. C'est un divorce entre la beauté de la nature et la folie d'un certain nombre de dirigeants. » Erik Orsenna arpente en ce moment le Chemin des Dames, afin d'écrire le scénario d'un film pour France 3 (produit par la société Cinétévé, dirigée par Fabienne Servan-Schreiber) qui évoquera l'offensive Nivelle d'avril 1917. Le tournage devrait débuter à l'automne, dans le cadre d'une série sollicitant le concours d'écrivains, destinée à raconter des événements méconnus de l'Histoire de France pour célébrer la fin du siècle.

Le lauréat du prix Goncourt 1988, pour *L'Exposition coloniale*, n'a pas attendu la polémique de novembre 1998 sur les mutins de 1917 pour être fasciné par ce grand cimetière longtemps ignoré, cette terre marquée par la révolte des soldats et l'aveuglement des généraux : « Quand on évoque une grande offensive, les regards se tournent vers Verdun, on oublie le Chemin des Dames et le rôle crucial des tirail-

leurs sénégalais. Je voulais depuis quinze ans corriger ces deux oublis et rappeler ce que fut cette grande offensive meurtrière, ce concentré de folie et de vaillance. » « Le site est peut-être un des personnages principaux de la bataille », affirme Erik Orsenna, sensible au fait que deux de ses auteurs de prédilection, Apollinaire et Aragon, combattirent sur cette crête chargée d'Histoire, entre Laon et Soissons. L'écrivain ajoute encore, en évoquant la personnalité du romancier qui choisit d'être inhumé là pour souligner sa fraternité avec les combattants : « Comme Yves Gibeau, je suis bouleversé par tous ces hommes qui sont morts ici. »

HOMMAGE AUX TIRAILLEURS SÉNÉGAIS

En deux semaines, 147 000 victimes furent dénombrées dans les rangs de l'armée française, sur un front d'une trentaine de kilomètres. Orsenna s'interroge encore sur les raisons de ce désastre, qu'il compare à Dien Bien Phu. Il essaie de démonter l'étrange mécanisme de cette attaque qui ne bénéficia d'aucun effet de surprise et se déroula face à des troupes bien retranchées. L'écrivain considère

que la France n'a pas payé sa dette aux tirailleurs sénégalais, dont les pensions furent gelées au moment de l'indépendance. Ils furent 8 500 soldats originaires des colonies d'Afrique à être considérés comme tués ou hors de combat lors de l'offensive Nivelle. Parfois les pieds nus, les membres gelés sous la neige, les Sénégalais s'élançèrent vers des positions allemandes fortifiées, situées dans les contreforts.

L'écrivain imagine le retour sur le Chemin des Dames d'un survivant sénégalais blessé lors de l'offensive meurtrière. Il tente de saisir sa psychologie, dans un environnement si différent de son pays d'origine. Le 10 novembre 1998, l'ancien collaborateur de François Mitterrand avait accompagné l'ambassadeur de France, qui devait accorder la Légion d'honneur au dernier vétéran sénégalais de la première guerre mondiale et arriva trop tard (*Le Monde* du 12 novembre 1998). Lors de ce conflit, 183 000 soldats originaires d'Afrique noire furent enrôlés, souvent de force. 15 000 d'entre eux sont « morts pour la France ».

Thierry de Lestang-Parade

Vers un « débat public » sur le TGV Rhin-Rhône

LA COMMISSION NATIONALE du débat public (CNDP), qui organise depuis septembre 1997 la concertation, en amont des enquêtes d'utilité publique, sur des grands projets d'aménagement d'intérêt national, a dressé, mardi 23 février, son premier bilan. Deux dossiers – Le Havre Port 2000 et la ligne à très haute tension Boutre (Var) - Carros (Alpes-Maritimes) – ont donné lieu à débats et comptes rendus, publiés en 1998. Six saisines ont été classées, dont trois parce qu'elles étaient officiellement prises en considération par un ministère (autoroute A 65 Langon-Pau, RN 88 et TGV Lyon-Turin). Les sept autres sont en cours d'inscription. Le principe d'un débat public a été admis pour le barrage de Charlas (Haute-Garonne) et le projet d'aqueduc Rhône-Espagne. Deux débats sont programmés : du 3 mars au 3 juin, sur le projet d'autoroute A 32 (ex-A 31 bis) Metz-Nancy ; ensuite, sur le dossier de la branche sud du TGV Rhin-Rhône, et le tracé suscite de vives polémiques entre les partisans d'une logique Est-Ouest (Besançon-Dijon-Paris) et ceux d'une logique Nord-Sud (Besançon-Jura-vallée du Rhône).

Gaëlle Dupont

Sylvia Zappi

Sur Minitel la nouvelle version euro

- des taux de change pour 170 devises en EUR, FRF, USD
- des taux d'intérêt
- des taux d'inflation
- des séries rétrospectives (jusqu'à 30 ans)

08 36 29 00 65
3623 NXMULTIDEV

NATEXIS GROUPE

NATEXIS MULTIDEVISES
LA BASE DE DONNÉES DE RÉFÉRENCE

One.Tel))

DES PRIX INCROYABLES SUR VOS APPELS INTERNATIONAUX

FAITES DES ÉCONOMIES 7 jours/7 24 heures/24

NOUVEAUX TARIFS

QUELQUES EXEMPLES DE PRIX INCROYABLES !

Algérie	2,10 F (ITC/mn)
Australie	0,98 F
Autriche	1,66 F
Belgique	1,00 F
Grèce	1,95 F
Italie	1,25 F
Maroc	2,46 F
Pays-Bas	0,95 F
Portugal	1,69 F
Tunisie	2,03 F

COMMENT TÉLÉPHONER AVEC One.Tel))

COMPOSEZ LE NUMÉRO 01 53 53 7000

CODE PAYS

NUMÉRO D'APPEL

AUCUN ABONNEMENT
AUCUN PAIEMENT ANTICIPÉ
AUCUN FRAIS D'INSTALLATION
AUCUNE CONSO MINIMUM

APPELEZ VITE LE

01 53 53 75 18*

One.Tel))
100% Télécoms.

Coût d'un appel vers Paris.
Les tarifs sont valables le jour de leur publication.
Valable aussi depuis et vers les téléphones portables.



« Disparus ». Depuis vingt-deux ans, des mères d'opposants politiques liquidés pendant les années 70 manifestent chaque jeudi sur la place de Mai, à Buenos Aires.

La longue traque du Condor

Les Mères argentines de la place de Mai alimentent le juge espagnol Garzón dans son action contre les anciens dictateurs d'Amérique latine qui, dans les années 70, avaient lancé l'opération « Condor », un plan d'élimination systématique de leurs opposants

PINOCHET n'était pas seul. Elle a dit cela d'une voix grave, où percent à la fois l'émotion contenue et une froide détermination. Hebe de Bonafini, présidente du mouvement argentin des Mères de la place de Mai, a perdu deux fils, lors des années noires de la dictature. Avec d'autres Mères, Hebe s'est rendue, le 28 janvier, chez le juge Garzón, à Madrid. « Nous sommes la seule association reconnue partie civile Pinochet. Depuis deux ans, nous avons un contact permanent avec Garzón. »

Cette fois, Hebe de Bonafini est venue remettre au juge six gros volumes de nouvelles pièces. Des milliers de pages liées à l'opération « Condor », la plus secrète des entreprises conjointes mises au point par les dictatures latino-américaines pour réduire à néant leurs adversaires, dans les années 70. « On oublie, dit Hebe, que l'acte d'accusation, en s'appuyant sur l'opération « Condor », élargit le domaine de l'instruction au-delà du seul cas Pinochet. » De fait, dès son chapitre premier, la « Demande d'arrestation provisoire en vue d'extradition » présentée à Londres par Baltasar Garzón stipule qu'« à l'échelle internationale, une coordination avait été formée, sous le nom d'opération « Condor ». (...) Son objectif : coordonner l'action répressive. Augusto Pinochet Ugarte, alors chef des forces armées et de l'Etat chiliens, (...) ordonna l'élimination physique, la torture, l'enlèvement et la disparition de Chiliens et de personnes d'autres nationalités, au Chili et ailleurs, dans le cadre des agissements des services secrets (DINA) et selon le précité plan « Condor ». »

Et de citer 79 « cas supposés » entrant dans cette qualification. Dans son deuxième chapitre, la demande d'extradition ajoute que Pinochet « apparaît comme l'un des principaux responsables et le leader d'une organisation internationale créée, en coordination avec des responsables militaires ou civils d'autres pays, principalement l'Argentine, pour concevoir, développer et exécuter la planification systématique des détentions illégales, tortures, déplacements forcés, assassinats et/ou disparitions de nombreuses personnes, y compris des Argentins, des Espagnols, des Britanniques, des Américains, des Chiliens et d'autres nationalités. Le but : atteindre les objectifs politiques et économiques de la conspiration. »

« Tout part de là, dit Hebe de Bonafini, et le juge Garzón l'a très bien compris. » Le plan « Condor » est susceptible de fournir les fondements juridiques des poursuites, car il acte l'illégalité et l'ingérence de crimes perpétrés par les dictatures à l'encontre de citoyens étrangers sur leur propre sol, et à l'encontre de leurs propres citoyens en territoire étranger. Voilà pourquoi les six volumes remis fin janvier par les Mères au juge espagnol concernent, dans leur quasi-totalité, des cas entrant dans la définition des activités internationales de l'opération « Condor ».

Ainsi, Jorge Isaac Fuentes Alarcón, citoyen chilien, fut-il intercepté le 17 mai 1975 par la police paraguayenne en provenance d'Argentine, avant d'être transféré à Santiago, d'où il n'est jamais réapparue. Citoyens uruguayens, Telva Suarez, Ary Cabrera et Eduardo Chiazolla furent séquestrés puis assassinés en avril 1976 à Buenos Aires. Alexis Jaccard Siegler, détenteur de la double nationalité suisse et chilienne, fut cueilli à l'aéroport de la capitale argentine le 15 mai 1977, puis livré à la police chilienne. Zelman Michelini, ancien président du Parlement uruguayen, fut retrouvé mort, près de Buenos Aires, en compagnie de deux dirigeants de l'opposition, Hector Gutierrez et William Whitelaw, le 22 mai 1976. Le corps de l'ex-président bolivien, Juan José Torres, fut trouvé sans vie le 26 mai 1976 à 90 kilomètres de la capitale argentine. Quelques jours seulement après le coup d'Etat du général Videla, Rodolfo Saneman, dirigeant du parti d'opposition paraguayen Colorado, et son épouse, réfugiés en Argentine, furent arrêtés et torturés avant d'être remis à la police d'Asunción.

De la conspiration du « Condor », on sait l'essentiel, c'est-à-dire l'existence avérée d'une machine infernale et secrète, commune aux dicta-

proposa le commissaire argentin Alberto Villar, « on pourrait dire que l'on a créé une commission des narco-tiques, et nous autres saurions exactement de quoi il s'agit ».

Le seul document public faisant référence à l'opération « Condor » est américain. Washington a en effet partiellement déclassifié un câble envoyé par le chef d'antenne du FBI à Buenos Aires, Robert Scherrer, à ses supérieurs. Il est daté du 28 septembre 1976, soit une semaine après l'assassinat, en plein Washington, d'Orlando Letelier, l'ex-ministre des affaires étrangères de Salvador Allende. « L'opération « Condor », écrit Robert Scherrer, est le nom de code pour la collecte, l'échange et la centralisation d'informations concernant de présumés gauchistes, communistes et marxistes, récemment mis en place par les services de renseignements en Amérique du Sud. (...) Le Chili est au centre de l'opération. Ses membres sont, en plus, l'Argentine, la Bolivie, le Paraguay et l'Uruguay. Le Brésil semble avoir accepté de fournir des renseignements. (...) La phase trois, la plus secrète, inclut la mise en place d'équipes voyageant partout dans le monde pour mener à bien des sanctions allant jusqu'à l'assassinat. (...) Les deux pays européens mentionnés vers de possibles opérations de phase trois du « Condor » sont la France et le Portugal. »

Des « actions de phase trois », il y en eut des milliers. Plus de mille de ses victimes ont été des ressortissants étrangers. « Vingt et un pays sont concernés », assure Hebe de Bonafini. La terre d'élection, si l'on peut dire, du « Condor » fut l'Argentine, où plusieurs dizaines de milliers de militants et de démocrates latino-américains avaient trouvé refuge avant 1976, fuyant leurs propres dictatures. Selon les éléments amassés par le National Security Institute (NSI), une puissante ONG américaine, les conjurés du « Condor » auraient aussi aidé le général nicaraguayen Anastasio Somoza avant 1979 et les Escadrons de la mort salvadoriens en 1979-1980. Ils auraient enfin collaboré pour faire échec aux agents du Mossad israélien traquant les criminels nazis à travers l'Amérique latine. L'opération « Condor », qui a culminé en 1976-1977, s'est poursuivie au moins jusqu'à la chute des généraux argentins, en 1983.

Des nouvelles pièces produites par les Mères, 1 800 pages concernent le seul général Stroessner, le dictateur paraguayen ami des dignitaires nazis, qu'il a hébergés en nombre durant son interminable règne, de 1954 à 1988. Dans le cas du Paraguay, les traqueurs du « Condor » ont eu de la chance. En 1992 y ont été découvertes, fortuitement, les « archives de la terreur » : quatre tonnes de documents, dont beaucoup illustrent la coopération des services paraguayens avec ceux des Etats du « Condor ».

On y trouve une lettre de décembre 1975, envoyée par le général

Contreras à ses quatre collègues, évoquant nommément l'opération « Condor ». Ou cet accord, signé des colonels Benito Guanes pour le Paraguay et Juan Felix Porcel pour l'Argentine, fixant « le travail combiné d'interrogatoires » et « l'échange de détenus maintenus au secret ». Preuve du lien étroit entre services sud-américains : une photo montrant Federico Tatter, avant sa mort, entre les mains de la police paraguayenne. Ce dirigeant de l'opposition paraguayenne avait été enlevé à Buenos Aires en 1976.

Mais la clé de l'opération « Condor » se trouve à Washington. En novembre, 36 congressmen ont écrit à Bill Clinton pour le prier d'autoriser le juge espagnol à accéder aux sources classifiées. Le 3 décembre, Baltasar Garzón a adressé au ministère américain de la justice, via Interpol, une extension de sa première commission rogatoire envoyée en 1998. La ministre américaine de la justice, Janet Reno, s'est déclarée disposée à « examiner » sa demande. Déclassifier les archives américaines, déclarait récemment au *New York Times* un ancien haut responsable des services secrets en poste au Chili dans les années 70, « ouvrirait la boîte où grouillent les vers de terre ». Les premiers « vers » sortent déjà. Ainsi le 9 février, a été déclassifiée une lettre du 6 juin 1975, signée Robert Scherrer, le résident du FBI à Buenos Aires. Envoyée au général chilien Ernesto Baeza, elle montre que le FBI informait alors les services de Santiago des détails de l'« interrogatoire » à Asunción du chilien Jorge Fuentes, arrêté trois semaines auparavant.

On sait aussi que Vernon Walters,

chilienne au Mexique, en Argentine, au Costa Rica, aux Etats-Unis et en Italie ».

Enquêtant sur l'assassinat d'Orlando Letelier, Peter Kornbluh, directeur de recherches au NSI, a eu accès à certaines auditions de responsables américains des renseignements devant le Sénat, auditions toujours classifiées. Ces documents, expliquait-il en décembre 1998, montrent que, pour le moins, la CIA « en savait beaucoup sur les opérations du « Condor » en Argentine et en Uruguay ». Quant à la DINA chilienne, elle « se sentait tellement en confiance avec la CIA » qu'elle avait demandé l'ouverture d'une antenne du « Condor » à Miami. Henry Kissinger s'y serait opposé.

DE leur quartier général de Buenos Aires, les Mères suivent attentivement les dernières pérégrinations du Condor aux Etats-Unis. « Finalement, vous agissez comme un lobby international ? » Devant la question, Hebe de Bonafini sursaute. Le terme lui paraît incongru. Et puis, à la réflexion : « Si vous voulez, nous sommes un lobby. Mais un lobby qui ne s'attacherait pas à faire gagner des voix ou de l'argent à quelqu'un. Un lobby radical. » Les 2 000 Mères ont constitué le plus grand fonds d'Amérique latine portant sur les violations des droits de l'homme. Elles sont en relations suivies avec des ONG américaines, mais aussi avec des groupes en France, en Italie, en Allemagne, aux Pays-Bas, au Canada et en Australie. Malgré la volonté affichée des classes politiques des pays du cône Sud de « passer l'éponge », elles continuent, chaque jeudi et depuis

« Aucun pays du cône Sud n'est aujourd'hui disposé à juger les crimes de ses anciens bourreaux. Si Pinochet, Stroessner ou un autre tombe dans les mailles de la justice pour crimes contre l'humanité, les autres suivront en cascade »

directeur adjoint de la CIA, a longuement rencontré le général Contreras à Washington en août 1975, deux mois avant la réunion secrète présumée des responsables du plan « Condor ». « Un document détenu par la justice italienne montre qu'un mois après sa rencontre avec Walters, Contreras a demandé à Pinochet l'affectation de 600 000 dollars supplémentaires », écrit dans le *Los Angeles Times* du 1^{er} novembre 1998 Lucy Komisar, une chercheuse qui prépare un livre sur les violations américaines des droits de l'homme dans les années 70. Dans sa demande, le général Contreras fait référence à « la neutralisation des principaux adversaires de la junte

vingt-deux ans, de manifester place de Mai à Buenos Aires, « pour que personne n'oublie et que justice soit faite ».

Pinochet, lui, attend le verdict des Lords. Le général chilien Contreras purge depuis 1995 une peine de sept ans de prison pour son implication dans l'assassinat d'Orlando Letelier. Les putschistes argentins, les généraux Videla, Massera et Galtieri, sont assignés à résidence, de nouveau poursuivis à Buenos Aires pour « détournement et appropriation illégale de 36 ou 38 enfants nés en captivité entre 1976 et 1983 » et « donnés » à des familles de tortionnaires en manque de progéniture. Pour leurs autres crimes (considérés de

droit commun), les trois généraux ont été jugés en 1985 et amnistiés en 1990. Les militaires uruguayens ne sont plus concernés, un plébiscite en 1989 ayant mis fin à toute poursuite à leur encontre. Quant à Hugo Banzer, l'ex-dictateur bolivien de 1971 à 1978 devenu conservateur, il s'est fait très démocratiquement élire président de la Bolivie en 1997.

Reste Alfredo Stroessner, le plus concerné de tous par les documents récents réunis par les Mères. Depuis sa déposition, le 3 février 1989, il vit une retraite dorée à Brasilia. Le 3 février, le militant des droits de l'homme Martin Almada a demandé au président Cardoso de « réexaminer l'asile » offert au vieux despote, « parce que le Brésil ne peut pas continuer à être un paradis pour ceux qui ont commis des crimes contre l'humanité ». Les « archives de la terreur » paraguayennes, argue-t-il, incluent « une liste pleine des victimes brésiliennes (...) de l'opération « Condor » ».

Pourquoi s'achamer sur un vieillard paraguayen de quatre-vingt-six ans, semble-t-il à moitié sénile ? « Parce que, dit Hebe, seule compte la comparaison en justice des dictateurs et de leurs comparses. Le juge Garzón a obtenu de l'Audience nationale espagnole une décision qui bouverse les données du droit international. Pour des raisons politiques, aucun pays du cône Sud n'est aujourd'hui disposé à juger les crimes de ses anciens bourreaux. Et nous n'avons pas le temps d'attendre que soit constitué un tribunal pénal international, dans deux, cinq ou dix ans. Garzón avance, nous avançons avec lui. Ce qu'il faut, c'est en accrocher un puis tirer le fil. Si Pinochet, Stroessner ou un autre tombe dans les mailles de la justice pour crimes contre l'humanité, les autres suivront en cascade. » Au juge Garzón, les Mères ont remis la liste de dizaines de criminels ayant obéi aux ordres des dictateurs et toujours en liberté.

Si les Lords confirment la possibilité d'extrader Pinochet, tout, elles en sont convaincues, ira en s'accélération. Il deviendra difficile aux autorités américaines de refuser au juge Garzón l'accès aux archives sensibles. Il n'obtiendra pas de consulter les pièces pouvant mettre en cause des responsables américains. Mais il pourra enfin entrer en possession d'éléments tangibles démontrant la réalité de l'opération « Condor », sur laquelle il fonde l'essentiel de son acte d'accusation. « Nous rendrons publiques autant d'informations que possible, compatibles avec les lois américaines et les intérêts de la sécurité nationale des Etats-Unis », assure James Rubin, le porte-parole du département d'Etat. Baltasar Garzón s'est promis d'« atteindre le cœur du « Condor » ». Comme les Madres de Plaza de Mayo.

Sylvain Cypel
Photo : Daniel Garcia

L'impatience des candidats à l'Union

ADHÉRER à l'Union européenne, c'est un peu comme entrer dans un club de golf, dit-on volontiers dans les pays candidats d'Europe centrale. Avant d'être admis sur la pelouse, il faut s'équiper de pied en cap, s'initier au jeu puis trouver des parrains. Mais il n'est pas question de modifier les règles du sport, ou du club, présumés intangibles.

De même, pendant la phase de préadhésion à l'Union, ouverte en novembre 1998, les cinq pays postulants autorisés à négocier avec elle (Estonie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie) devront assumer l'ensemble des obligations en vigueur au sein du club – l'« acquis communautaire » – au cours d'un fastidieux travail de mise en conformité, législatif et administratif. Mais ils devront aussi s'armer d'une longue patience, puisqu'ils ignorent totalement quand s'ouvriront, pour eux, les portes de l'Union.

« 2003 ? 2005 ? 2007 ? Connaître, dès aujourd'hui, la date de l'adhésion importe peu », observait l'un des responsables bruxellois du dossier, lors d'un récent séminaire organisé à Prague, sur ce thème, par le Centre européen de journalisme de Maastricht. « Ce qui compte, c'est que les Quinze ont pris un engagement politique inflexible. N'oublions pas qu'il a fallu douze ans pour mener à bien le premier élargissement de la Communauté ! » Ce rappel historique ne consola guère les Centre-Européens.

Faute d'obtenir rapidement des Quinze une échéance précise, dont ils ont pour l'instant fait leur deuil, les candidats aimeraient au moins disposer d'une date approximative qui leur permette de mieux mobiliser les énergies nationales. En attendant – et à cet effet –, certains se sont fixés un calendrier contraignant. Ainsi, la Slovaquie affirme qu'elle sera fin prête pour l'adhésion dans le courant de 2002.

Tous s'accordent sur un point : l'essentiel, et le plus dur de la négociation aura lieu à l'intérieur de chaque pays candidat. Entre le gouvernement d'une part, et de l'autre, le Parlement, l'administration et l'ensemble des forces politiques et sociales. « La négociation se joue à 90 % entre les acteurs nationaux, estime un responsable tchèque. Nous devons savoir vendre l'Europe à nos opinions. Pour le reste, nous cherchons autant à convaincre les capitales des Quinze que Bruxelles. » D'où l'intérêt pour les Centre-Européens de se doter, pour accomplir ce travail de « lobbying », d'un réseau diplomatique efficace.

L'un des principaux obstacles psychologiques sur la route de l'adhésion tient à la nécessité de ménager la susceptibilité des Etats de la région. Car ceux-ci envisagent

avec méfiance des transferts de pouvoir au profit de Bruxelles qui les obligeront à sacrifier une part de leur souveraineté nationale si fraîchement reconquise. « La négociation sur l'élargissement est un processus très injuste », admet un eurocrate. Une injustice dont se sont toujours plaints, aujourd'hui comme hier, les pays candidats puisque l'Union exige plus des nouveaux arrivants que de certains Etats membres. L'alignement sur les normes de Schengen, qui ne s'impose pas actuellement à l'ensemble des Quinze, est la contrainte la plus flagrante. Il est vrai qu'en étendant l'Union jusqu'à la frontière orientale de la Pologne, le futur élargissement – le plus vaste depuis le traité de Rome – fait craindre, exagérément ou non, des flux massifs de travailleurs et des trafics en tous genres.

« Au delà de l'Union, d'immenses régions allant jusqu'en Ouzbékistan échapperont pratiquement à tout contrôle », avertit-on à Bruxelles où l'on propose aux Centre-Européens une coopération policière, douanière ou consulaire. « On peut très bien imaginer des douaniers français ou espagnols donner un coup de main à leurs homologues polonais. » Certains intéressés ont un souci plus immédiat : éviter l'érection de nouvelles barrières entre eux et leurs voisins exclus de la première vague d'adhésions. C'est en particulier le cas de la République tchèque envers la Slovaquie. Prague plaide pour le maintien de régimes spéciaux entre les deux pays séparés en 1993. « L'Union a certes besoin d'une frontière sûre, note un négociateur tchèque. Mais elle devra aussi prendre en compte la dimension humaine du problème. Il ne faut pas que l'adhésion complique la vie des gens. »

LA « VRAIE NÉGOCIATION »

En cette période d'analyse (dite de « screening ») de l'acquis communautaire – environ 80 000 pages de législation – qui durera jusqu'à l'été, les pays candidats se préparent à la « vraie négociation », avec l'aide financière de Bruxelles, destinée notamment à former « une petite armée de bureaucrates » originaire d'Europe centrale.

Cette expérience commune incite les impétrants à coopérer entre eux et à se rapprocher des cinq pays priés d'attendre plus longtemps (Bulgarie, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Slovaquie). Avec Bruxelles, ils disent jouer franc jeu. « Nous sommes aussi ouverts et créatifs que possible pour donner dès maintenant la meilleure idée de notre futur comportement au sein de l'Union. La difficulté, c'est de défendre au mieux nos intérêts nationaux en anticipant les positions de la

Commission. Car, étant demandeurs, nous devons abattre nos cartes les premiers. »

Les Centre-Européens admettent les règles du jeu économique que le club des Quinze leur a imposées dans les « partenariats pour l'adhésion ». Après tout, adhésion ou non, les réformes en cours – restructurations, privatisations – résultent d'une nécessité historique. « Le coût de nos réformes est lié aux exigences de la transition, pas à celles de l'adhésion », souligne Janez Potocnik, chef des négociateurs slovènes. Indépendante depuis 1991, la Slovaquie n'a-t-elle pas sacrifié l'économie de marché en l'inscrivant dans sa Constitution ?

CLICHÉS

Les pays candidats veulent aussi tordre le cou à certains clichés un peu trop répandus à l'Ouest du continent, comme celui qui fait de l'Europe centrale une zone beaucoup plus pauvre et plus agricole que l'Europe des Quinze. Certes, l'agriculture ne représente que 2 % du PNB et n'occupe que 5 % de la main-d'œuvre à l'Ouest (contre

respectivement 7 % et 18 % à l'Est). Mais cette moyenne statistique masque de grandes disparités. En République tchèque, par exemple, ces pourcentages agricoles sont proches des chiffres moyens de l'Union ; et le PIB par habitant est supérieur à celui de la Grèce, lorsque celle-ci était elle-même candidate à l'adhésion. L'économiste hongrois Andras Inotai précise que son pays vend plus de machines et d'équipements industriels à l'Allemagne que l'Espagne. De même, l'Europe centrale est économiquement beaucoup plus intégrée à l'Union qu'on ne le pense, puisqu'elle lui assure 13 % de ses débouchés commerciaux.

Une chose est sûre : les peuples d'Europe centrale restent largement favorables à l'adhésion et leurs gouvernements ne doutent pas du bien-fondé de leur démarche. « Il suffit de constater la paranoïa des exclus, relève un haut fonctionnaire d'un pays candidat, pour être sûr que nous avons fait le bon choix. »

Jean-Pierre Langellier

Les gens par Kerleroux

SI ÇA CONTINUE COMME ÇA ON VA VIRER A L'AIGRE



Le sang contaminé, la complexité en œuvre

Suite de la première page

Il a entendu l'éminent biologiste François Gros, ancien conseiller scientifique de Laurent Fabius, dédouaner l'ancien premier ministre et endosser seul la responsabilité de la tenue de cette réunion au cours de laquelle bloquer le concurrent de la firme française Diagnostics Pasteur, a-t-il avancé, avait été effectivement « un objectif », fût-il « secondaire ».

Mais, comme tout chercheur, décalant sa visée, le juge s'est aussi aperçu que la France, paradoxalement, avait été le seul pays à avoir choisi une attitude libérale vis-à-vis des tests étrangers, tous les pays où existait une solution locale de tests ayant pratiqué, du fait de l'enjeu économique, une politique protectionniste. Surtout, réduisant son grossissement, il s'est rendu compte que si la mise en place du dépistage biologique avait pris une telle acuité en France en 1985 en matière de transfusion sanguine (10 % des 4 400 contaminations post-transfusionnelles cette année-là, selon une expertise), ce fut essentiellement parce qu'apparaisaient, en avant, des carences bien plus graves, spécifiquement françaises, reposant sur d'autres responsabilités, à l'articulation, cette fois, du monde médical et du

monde administratif. Autrement dit parce qu'un premier barrage n'avait pas fonctionné.

On le sait désormais : si la France se situe, en ce qui concerne les hémodiphiles, dans un groupe relativement homogène de pays n'ayant pas su, en temps utile, adopter les mesures préventives qui s'imposaient (à l'exception notable de la Belgique), la situation est radicalement différente quant aux contaminations post-transfusionnelles : la France cumule de trois à six fois plus de contaminations que ses voisins européens qui ont pourtant mis en place le dépistage après elle. Abondamment évoquée par les juges, cette « spécificité française » trouve son fondement dans l'inapplication, par la communauté médicale et transfusionnelle, des mesures de sélection chez les donneurs de sang, destinées à écarter des sujets « à risque ». Bien que préconisées par les pouvoirs publics dès juin 1983, celles-ci n'ont pas empêché la poursuite des collectes dans les prisons, infimes en proportion des dons mais désastreuses par leurs effets : en 1985, 0,37 % des prélèvements ont été responsables de 25 % des contaminations.

FERMENTS PASSIONNELS

Aussi, par un ajustement permanent de sa vision de l'affaire à différentes focales, sait-on déjà que le juge de la Cour de justice sera contraint, au moment de délibérer, de resituer au plus juste les décisions ou l'inaction éventuellement fautives des différents protagonistes entre le temps administratif, le temps médical ou le temps scientifique. Toutes chronologies qui ont été, ces dernières années, par la passion et la pres-

sion médiatique, particulièrement comprimées. Trancher demeurera pour le juge d'autant plus difficile qu'il devra opérer dans le domaine flou des infractions non intentionnelles. On pressent les dérives possibles, alors que tout prévenu ne saurait être a priori jugé autrement qu'à l'aune de ce qu'il savait des conséquences possibles de ses actes ou de son inaction.

Parce qu'il y avait en elle tous les ferments passionnels – le sang, la maladie, la mort, le pouvoir et l'argent –, l'affaire du sang contaminé exigeait d'être minutieusement analysée par le biais de ce que le philosophe Paul Ricœur dans sa déposition a nommé « une narration intelligible et acceptable ». Brouillonne et imparfaite, curieuse fruit d'une instruction croisée avec celle d'une procédure connexe – le volet « non ministériel » de l'affaire –, la procédure devant la Cour de justice de la République n'a rempli que partiellement cette mission. L'affaire du sang contaminé n'a pas été exposée, comme elle aurait dû l'être, chronologiquement, thématiquement, en présence constante – ce qui eût été souhaitable –, à chaque étape, et sur chacun des sujets, de tous les protagonistes.

Chaque témoin important, généralement mis en examen dans le volet « non ministériel » de l'affaire, est venu déposer, logiquement sur la défensive, avec une liasse de notes, ce qui est peu conforme à la procédure. Certains n'ont pas témoigné sous serment. D'autres ont pu ne pas répondre aux questions.

Enfin, un témoin important, Claude Weisselberg, ancien conseiller d'Edmond Hervé, sur qui nombre d'interrogations pèsent, a

refusé de témoigner. Des confrontations n'ont pas eu lieu.

Pour toutes ces raisons, il manque, à l'évidence, cette « cour civique » que Paul Ricœur appelait de ses vœux, chargée d'embrasser la globalité de l'affaire tout en examinant « la minutie des choix » opérés par les politiques, permettant de disséquer sans passion des événements relevant du fait collectif et, éventuellement, d'établir des responsabilités individuelles. Ces imperfections formelles n'ont fait, du reste, que renforcer cet autre sentiment prégnant au Centre de conférences internationales : la difficulté d'une société individualiste à juger de réalités collectives.

Jean-Michel Dumay

RECTIFICATIF

VUK DRASKOVIC

Nous avons reçu de M^{me} Nedeljka Gluscevic, ministre conseiller à l'ambassade de Yougoslavie à Paris, la mise au point suivante : « Vous avez publié dans Le Monde du 12 février que M. Hubert Védrine, ministre français des affaires étrangères, n'a pas reçu M. Vuk Draskovic, vice-premier ministre du gouvernement yougoslave. Cette fautive information communiquée en un moment politique bien délicat, et qui plus est pendant la conférence de Rambouillet, ne contribue guère à une image objective de notre pays, et nous voulons croire qu'elle n'est pas volontaire. M. Hubert Védrine a bien reçu M. Vuk Draskovic, ainsi que MM. Milan Komnenic, ministre fédéral de l'information, et Bogdan Trifunovic, ambassadeur de Yougoslavie en France, le 11 février à 19 heures au Quai d'Orsay. »

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Téléx : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : <http://www.lemonde.fr>

EDITORIAL

Kosovo : une étape

A l'aune de l'objectif que l'on s'était fixé, mention en avant, voix forte et péremptoire, la conférence de Rambouillet sur le Kosovo s'est achevée, mardi soir 23 février, sur un échec. Car les pays du Groupe de contact (Allemagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie et Russie) n'avaient pas convoqué Serbes et Kosovars au château de Rambouillet pour une négociation ouverte. Les belligérants étaient là pour prendre connaissance du plan de paix qu'ils auraient à appliquer. Ils n'avaient pas le choix. C'était à prendre ou à laisser. Les représentants du gouvernement de Belgrade devaient rendre au Kosovo le régime d'autonomie poussée qui était le sien avant que Slobodan Milosevic ne le piétine en 1989. Les Kosovars devaient renoncer à leur revendication d'indépendance de cette province de deux millions d'habitants, à 90 % peuplée d'Albanais.

L'OTAN allait déployer 30 000 hommes au sol avec une double mission : s'assurer que les uns, les Serbes, retirent leurs troupes du Kosovo et ne fassent point pièce à son auto-administration ; garantir que les autres, les Kosovars, désarment une partie des leurs et ne sortent pas du régime d'autonomie. Les Etats-Unis voyaient les choses simplement : jamais les Kosovars n'oseraient repousser une offre aussi avantageuse ; quant aux Serbes, ils seraient immédiatement, mécaniquement, bombardés s'ils se risquaient à refuser.

Cela ne s'est pas passé comme prévu : les deux parties ont refusé de signer sans condition l'ac-

cord qui leur était soumis. Vers les Balkans éminemment complexes, il ne fallait pas aller avec une tactique aussi simple. Il y a une limite à la menace de l'utilisation de la force – même si, face à M. Milosevic, elle reste indispensable. Mais tout ne peut pas être réduit à l'approche binaire volontiers défendue par les Américains : ça passe ou on cogne. La secrétaire d'Etat, Madeleine Albright, que *Time Magazine* représente en shérif retenant mal son envie de dégainer ses colts, s'est trompée sur les Kosovars. Ces « gueux » ont osé tenir tête à l'Amérique : un gamin de vingt-neuf ans, jusqu'alors inconnu des chancelleries, Hashim Thaçi, chef d'une poignée de guérilleros, a, en leur nom, refusé de renoncer au principe de l'indépendance. M. Milosevic, de son côté, ne s'est pas laissé intimider par la menace des bombardements : il refuse, lui, le déploiement de la force de l'OTAN.

Pour autant, Rambouillet n'est pas un échec. Il est un début. Kosovars et Serbes ont accepté, sous condition, les grandes lignes du plan, sérieux et bon, qui leur était soumis. Ils retrouveront le charme d'un séjour français le 15 mars pour débattre des deux grands points d'achoppement : le déploiement – impératif, de la force de l'OTAN – et l'épineuse question de l'indépendance. Aux Occidentaux, et aux Russes, de savoir alors doser pressions et menaces, manier l'ambiguïté constructive. Le temps presse. Sur le terrain, les combats ont repris. On sait le prix que paie en général une population civile à la merci des forces serbes.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferençzi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Directeur artistique : Dominique Roynet

Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Rédacteurs en chef :

Alain Frachon, Erik Izraelowicz (Editoriaux et analyses) ; Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ; Michel Kajman (Débats) ; Eric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Franck Nouchi (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ; Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction) ; Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourme (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde

Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

L'accord de Rhodes

APRÈS six semaines de négociations ardues, la conférence de Rhodes se termine par un succès capital. Les délégués de l'Egypte et d'Israël sont tombés d'accord sur un texte d'armistice qui a été signé dans le salon jaune de l'Hôtel des Roses. Cet armistice, qui met officiellement fin à l'état de guerre en Terre sainte, doit pour devenir complet être suivi par des accords similaires avec la Transjordanie, la Syrie et le Liban ; mais d'ores et déjà il constitue un gage de stabilité dans la situation de cette partie du monde.

Ce qui est capital dans l'accord de Rhodes, c'est tout d'abord la reconnaissance implicite de l'Etat juif par un gouvernement arabe. Certes l'accord, fait-on observer au Caire, est d'ordre exclusivement militaire ; il n'en demeure pas moins que c'est au nom de l'Etat d'Israël que les délégués

juifs ont apposé leurs signatures. Voilà donc l'Etat juif admis, bon gré mal gré, comme entité souveraine au Proche-Orient arabe. Mieux, ses frontières méridionales sont provisoirement fixées.

Et c'est là le second point important : la bataille du Neguev se termine par un succès concret des armées juives. Le désert du Neguev – du moins dans sa partie septentrionale – demeure entre les mains d'Israël. Plus que pour l'Egypte qui n'y possédait pas d'intérêts précis, c'est pour la Grande-Bretagne un sérieux échec. Certes le sort du Sud avec le golfe d'Akaba n'est pas encore réglé ; il dépend des pourparlers entre Israël et la Transjordanie. Mais, assurés de l'immobilité égyptienne sur leurs flancs, les juifs abordent cette seconde négociation avec des atouts renforcés.

(25 février 1949.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-08-78-30
Index et microfilms du Monde : 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

La parité républicaine par le double vote

par Stany Grudzielski

Il est étrange que les républicains universalistes opposés à la parité obligatoire entre hommes et femmes ne trouvent rien à redire au découpage du territoire en circonscriptions électorales. Comment peuvent-ils admettre une telle atteinte au principe sacré de l'indivisibilité de la République, une aussi insupportable dérive communautariste, par laquelle les citoyens, ces êtres « *abstrait* *universels* » (Elisabeth Badinter), sont catégorisés en habitants de Dunkerque, Paris ou Bourg-en-Bresse ? Entre autres perversités, cette sorte de communautarisme circonscriptionnel n'at-elle pas pour effet de transformer chaque député en défenseur d'intérêts géographico-catégoriels, quand il devrait se comporter en représentant de la nation une et indivisible ?

Redescendons sur terre. Le but d'un système électoral est de transformer des voix en sièges. Ces voix sont celles de citoyens qui habitent quelque part, ont une origine, un âge, des activités et – osera-t-on l'avouer ? – un sexe. Appelons ces données des « catégories objectives ». Quelles sont celles dont le système électoral peut légitimement organiser la représentation parlementaire ? Si on répond : « aucune », alors on ne saurait admettre le découpage du territoire en circonscriptions électorales. Que nos républicains universalistes aillent au bout de leur logique ! Sur ce point, M^{me} Badinter a raison : en introduisant une forme de reconnaissance catégorielle, on court le risque que d'autres catégories revendiquent une protection de leur représentation parlementaire. Mais pourquoi passer sous silence que cette dérive communautariste a débuté dès l'introduction du suffrage universel, quand on a fait droit, d'emblée, au souci des différentes par-

ties géographiques du pays d'être représentées équitablement à l'Assemblée nationale ?

En réalité, la possibilité d'organiser la représentation nationale en tenant compte de l'existence de certaines catégories est une chance pour la République, qui est libre de s'organiser comme elle l'entend. C'est d'ailleurs, à proprement parler, ce qui en fait une République, libre d'assurer une représentation garantie sur la base d'un critère catégoriel précis, et libre de la refuser sur la base d'autres raisons précises.

Il faut ici prendre le contre-pied de ceux qui pensent défendre la République en lui interdisant de s'organiser à sa guise, en vertu de tel ou tel principe qui s'imposerait – « naturellement » ? – à elle. Ce qui fonde la République est au contraire la liberté des citoyens d'organiser leurs rapports politiques : nulle divinité, nulle « *nature humaine* » n'a institué la République. Nul principe intangible ne peut donc être invoqué pour faire obstacle à l'auto-organisation, par les citoyens, de leurs institutions.

Choisissons d'abord, librement, des critères en fonction desquels nous pourrions apprécier la pertinence d'une représentation parlementaire garantie de certaines catégories. Pour ma part – mais discutons-en ! –, je distingue trois critères utiles : la permanence (on ne saurait organiser structurellement la représentation nationale sur la base de catégories conjoncturelles) ; l'intransitivité (on ne saurait organiser durablement la représentation nationale sur la base de catégories entre lesquelles les individus circulent) ; enfin, le déséquilibre (on ne saurait organiser un rééquilibrage au sein de la représentation nationale sur la base de catégories dont aucun terme n'est en situation de déséquilibre).

Passée au crible de ces critères, quelle est la légitimité de quelques catégories objectives de la population à revendiquer une représentation parlementaire garantie ?

Est-il légitime de garantir une représentation des différents groupes d'âge ? Sûrement pas : si l'âge des citoyens induit bien des catégories pérennes – le critère de permanence est donc rempli –, c'est aussi une caractéristique transitoire : les membres d'une catégorie d'âge n'y sont pas attachés de façon définitive (le critère d'intransitivité n'est donc pas rempli). Par ailleurs, on n'observe pas de situation structurellement déséquilibrée quant à la représentation parlementaire des différents groupes

Certains – tel Robert Badinter – pensent que la parité ne peut pas techniquement être imposée par le système électoral dans le cadre d'un mode de scrutin majoritaire. C'est faux, tout simplement

d'âge (le critère de déséquilibre n'est donc pas rempli non plus).

Est-il légitime de garantir une représentation des différentes catégories socioprofessionnelles ? Sûrement pas : ces caractéristiques ne sont ni permanentes – la République cherche d'ailleurs à en restreindre l'importance – ni intransitives – on peut, bien entendu, passer d'une activité professionnelle à une autre. Certes, le critère de déséquilibre s'applique incontestablement à ce cas. L'inégalité sociale au sein de la représentation nationale est même un problème politique central. Mais cela ne fait qu'un critère rempli sur trois. La société d'ordres et le corporatisme sont bien incompatibles avec la République.

Est-il légitime de garantir une représentation des différentes parties géographiques du pays ? C'est discutable. Cette catégorisation satisfait à deux critères sur trois : les parties géographiques du territoire sont permanentes et clairement déséquilibrées. Mais le critère d'intransitivité n'est pas rempli : les citoyens sont libres de déménager d'une partie du pays vers une autre. Or, répétons-le, ce fractionnement de la République est le seul, à ce jour, à être admis, de façon, semble-t-il, incontestée.

Est-il légitime de garantir une représentation en fonction de l'origine nationale ou ethnique des citoyens ? Ce serait – horreur ! – ouvrir la voie au communautar-

isme ethnique. Perspective discutable s'il en est. Observons, malgré tout, que cette catégorisation remplit, comme la précédente, deux critères sur trois : la permanence – il y aura toujours des citoyens d'origines diverses – et le déséquilibre – combien de députés d'origine maghrébine ou africaine ? Si ce communautarisme apparaît antirépublicain, il n'est pourtant guère moins légitime que le communautarisme circonscriptionnel actuellement en vigueur.

Finalement, est-il, oui ou non, légitime de garantir une représentation parlementaire proportionnelle des deux sexes ? N'en déplaise aux antiparitaristes, il se fait que, parmi les cinq catégorisations examinées ici, celle-ci est la seule

qui satisfasse aux trois critères que nous avons définis : la permanence (il y aura toujours des hommes et des femmes) ; l'intransitivité (négligeons les cas extrêmement rares de transsexualité) et le déséquilibre (incontestable, et à l'origine de tout le débat actuel). On peut certes, répétons-le, refuser par principe toute catégorisation, mais alors on doit *a fortiori* rejeter le découpage de la République en circonscriptions, qui est moins légitime que la parité.

Voilà qui répond à quelques arguments de principe contre la parité institutionnalisée. Mais certains – tel Robert Badinter – pensent que la parité ne peut pas techniquement être imposée par le système électoral dans le cadre d'un mode de scrutin majoritaire. C'est faux, tout simplement. Il suffit d'introduire le système du double vote. Dans ce système, chaque électeur dispose de deux voix : l'une pour élire un homme, l'autre pour élire une femme. Il ne s'agit pas, bien entendu, d'un système de séparation entre un collège électoral masculin et un collège électoral féminin, où les hommes éliraient des hommes et les femmes des femmes, mais bien d'un système conduisant chaque électrice et chaque électeur à élire à la fois un homme et une femme, reconnaissant par là même qu'il existe deux composantes de l'humanité.

Concrètement, il suffira de doubler la taille des circonscriptions actuelles pour en faire des circonscriptions binominales, dans lesquelles on élira une femme et un homme. Libre, évidemment, au candidat et à la candidate d'une même sensibilité politique de se présenter ensemble, en « ticket paritaire ».

Qu'en est-il du scrutin de liste ? M. Badinter a tort de considérer qu'on peut obtenir la parité, dans le cadre de ce mode de scrutin, en

« *imposant aux partis de respecter la parité dans la composition de leurs listes* ». Cela ne garantit en rien les positions respectives des hommes et des femmes sur ces listes. Faut-il alors imposer l'alternance, aux différentes positions, d'une femme et d'un homme ? Ce n'est pas efficace non plus : les listes obtenant un nombre impair d'élus seront inégalement représentées au regard du sexe, et, là où une liste n'obtient qu'un élu, il y a fort à parier que celui-ci sera plus fréquemment un homme qu'une femme.

En réalité, seul le système du double vote, ici aussi, sera en mesure de garantir la parité absolue : concrètement, il suffira que le découpage des arrondissements électoraux soit effectué de manière à ce que chaque arrondissement compte un nombre pair d'élus et que chaque parti en présence présente deux listes de candidats (une d'hommes et une de femmes).

Il est donc possible, si on le souhaite vraiment, de déterminer un système électoral qui réalise politiquement, entre les hommes et les femmes, le maximum d'égalité de situations qui soit compatible avec l'égalité des droits et des devoirs entre les individus. On peut s'opposer pour des raisons de principe à cette parité – ce n'est pas mon cas ! –, mais il est faux de prétendre qu'elle est techniquement impossible. Dans cette matière comme dans d'autres, les citoyens peuvent aisément trouver une solution institutionnelle à un problème de justice sociale ou politique qu'ils se posent à eux-mêmes. N'est-ce pas rassurant, pour la démocratie comme pour la République ?

Stany Grudzielski, sociologue, travaille pour les services de la Commission européenne.

L'abstraction du calcul contre celle des principes

par Elisabeth de Fontenay

On peut être une femme révoltée par l'infériorité à laquelle les hommes condamnent toujours les femmes et n'avoir pas été vraiment attentive aux débats sur la parité : par manque de compétence et d'expérience, par vieille lassitude devant les querelles historiques du féminisme, par ignorance du contentieux américain et de ses implications. Parce que je constatais que des amies, des amis militaient dans les deux camps, je fluctuais d'une opinion à l'autre, d'autant plus facilement que les objectifs déclarés par les partisans et par les adversaires de la parité me semblaient également favorables à la libération des femmes et à l'épanouissement de la démocratie.

Si je prends aujourd'hui la parole, c'est parce que je ne supporte plus qu'un débat politique se dégrade en règlement de comptes. Des deux côtés, certes, des propos intolérables ont été échangés, mais ce sont les femmes « paritaires » qui ont frappé le plus bas. Et je ne dirai rien du haro porté sur ces malheureux sénateurs, traités d'immobilistes séniles par un parti du mouvement qui semble oublier que la différence entre jeunes et vieux est aussi naturelle et universelle que celle qui existe entre hommes et femmes : d'où le fait que beaucoup de démocraties aient institué un conseil des sages !

C'est de manière franchement populiste que l'opposition à la parité – une opposition juridiquement et philosophiquement instruite – a été désignée par des élues, par des militantes en colère comme culte du concept et apanage d'une classe privilégiée. En lisant certains jugements haineux portés sur celles qui ont signé le manifeste antiparitaire, on peut se demander si la détestation de l'abstraction manifestée par quelques « paritaires » ne les entraîne pas sur un chemin peu recommandable. A laisser se dévider un certain type de discours, on filerait bien vite vers le pire : de fil en aiguille, on soupçonne la réflexion sur les principes de relever d'une spéculation oiseuse de nanti, on

dénonce dans la capitale et dans les capitales la raison dernière de ce qu'on présente comme un artificialisme élitaire et un constructivisme dénaturant.

Celles qui se sont prêtées à ces injectives risquent de se retrouver au plus près de ce qu'un marxiste allemand, August Bebel, appelait le « *socialisme des imbéciles* ». Ou bien pensera-t-on qu'il ne convient pas à des femmes de veiller sur l'esprit et la lettre de la Constitution ? Il faudrait alors qu'elles soient et demeurent ces êtres que l'inquiet Otto Weininger décrivait, il y a un siècle, dans *Sexe et caractère*, comme constitutivement incapables de se représenter l'universalité de la loi et la généralité des principes.

Force est de remarquer, aussi,

C'est de manière franchement populiste que l'opposition à la parité a été désignée par des élues, par des militantes en colère comme culte du concept et apanage d'une classe privilégiée

que la structure stalinienne n'a pas besoin du support de la lutte des classes pour se manifester. Sauf que, du temps où l'on militait pour que le plus grand nombre jouisse effectivement des droits de l'homme et du citoyen, on ne parlait pas de changer la Constitution : ou bien on était révolutionnaire et on préparait le renversement de l'Etat ; ou bien on était réformiste et on se battait politiquement pour une transformation des appareils d'Etat qui ajoutât l'effectivité de l'égalité à l'universalité des principes.

Les choses ont-elles radicalement changé, est-on parvenu à la fin de l'histoire, les enfants des classes et des ethnies défavorisées accèdent-ils massivement à l'université et aux grands écoles pour que nous puissions nous griser ainsi du consensus paritaire, de sa quasi-unanimité ? Faut-il qu'un

état d'urgence, une nécessité de salut public nous presse pour que les députés, séance tenante, fassent d'une question de mœurs l'absolue priorité des initiatives législatives !

Le bon sens imposerait de faire au moins trois constats. D'abord, ce n'est pas sombrer dans l'intégrisme que de tenir, de toutes les forces de sa tête et de son cœur, à ce principe souvent menacé, à droite et à gauche, qu'est l'unité du genre humain, c'est-à-dire de faire fond sur son universalité inépuisablement singularisable.

Ensuite, ce n'est pas pratiquer quelque *Verleugnung* freudienne, quelque déni pervers ou psychotique de la réalité qu'est la différence des sexes que de ne pas inscrire ce clivage qui est universel parce que naturel dans la Constitu-

tienne ! Les deux Assemblées changeront la Constitution, les quotas deviendront constitutionnels et le tour sera joué.

Cette mise en demeure de la Constitution a tout d'une instrumentalisation, d'une inversion des fins et des moyens. On veut modifier cet article 3 qui est la clé de voûte de l'architecture républicaine et on refuse de voir qu'en le déverrouillant on porte atteinte à la souveraineté du peuple, laquelle réside dans son unité, fondée sur l'égalité de sujets de droit tous différents. On fait ainsi bon marché d'une transcendance qui a pourtant été ainsi conçue qu'elle est la seule que chacun puisse respecter sans renier sa singularité.

Encore une fois, les partenaires de ce débat veulent toutes et tous que les femmes ne soient plus empêchées d'être les égales des hommes, en politique et ailleurs. Si je suis maintenant hostile à la parité telle qu'on nous la propose, alors que je croyais pencher vers l'autre camp, c'est que j'ai fait l'effort intellectuel de lire l'impeccable leçon de droit que Robert Badinter a donnée dans son entretien au *Monde* (daté 14-15 février). J'ai compris qu'on peut obtenir exactement les mêmes effets en modifiant non l'article 3, ce fondement des fondements de notre droit constitutionnel, qui porte sur l'unité du peuple souverain, mais l'article 4, qui codifie le rôle des partis.

Cette substitution d'un article à l'autre en vue de sa modification aboutirait au même résultat, mais aurait l'avantage de ne pas risquer de déclencher l'incalculable dérive philosophique et symbolique à laquelle peut conduire la manipulation de l'article 3. Je ne comprends pas pourquoi les députés, les femmes de bonne volonté, les citoyens en général ne se rallieraient pas à cette solution. Préféreraient-ils l'abstraction mécanique du calcul à l'abstraction dialectique des principes ?

Elisabeth de Fontenay est maître de conférences de philosophie à l'université Paris-I.

Ne pas confondre sexe et genre

par Joëlle Wiels

LES opinions qui se sont exprimées récemment pour ou contre la parité mélangent les notions de sexe et de genre – ou, si l'on préfère, de sexe biologique et de sexe social –, alors que cette distinction a été clairement établie depuis plus de vingt ans par les études féministes. Cette ignorance ou ce manque de réflexion paraissent pour le moins surprenants, voire carrément affligeants chez des personnes qui prétendent prendre position sur ce sujet. Car la lutte pour la parité des hommes et des femmes dans la vie publique n'est en aucune façon liée à la réalité biologique qu'est le sexe des individus composant la population humaine. Elle est destinée à corriger des inégalités qui touchent les femmes en tant que genre.

La nuance n'est pourtant pas mince. Le sexe d'un individu mâle ou femelle – qu'on peut apprécier par de multiples critères tels que les organes génitaux externes ou internes, le caryotype, la présence ou l'absence de certains gènes – est le résultat d'un processus biologique très complexe qui a lieu durant le développement embryonnaire et se poursuit durant toute la vie de l'individu. Processus qui n'aboutit évidemment pas toujours à des situations très simples.

On admet généralement que les mâles ont un chromosome X et un chromosome Y, alors que les femelles ont deux chromosomes X. Mais un individu sur huit cents possède trois chromosomes X et un sur sept cents un X et deux Y ou deux X et un Y. Il existe aussi – beaucoup plus rarement – des personnes qui ont un caryotype en opposition avec leur morphologie externe, c'est-à-dire des « hommes » XX et des « femmes » XY. Ainsi donc, le sexe, réalité biologique complexe et variable, ne permet pas de placer tous les individus dans deux catégories.

En revanche, ce qui permet de les déclarer garçon ou fille à la mairie et de leur attribuer ensuite un numéro de Sécurité sociale (1 pour les hommes, 2 pour les femmes), c'est le genre. Le concept de genre, même s'il émane directement de

celui de sexe, donc de la nature, n'a pas grand-chose à voir avec elle. Le genre est une construction sociale, une réalité historique, politique, juridique, linguistique, culturelle. Il est une invention humaine, destinée à tracer une frontière entre certains et d'autres, afin de répartir – inégalement – biens, corvées, pouvoirs, devoirs.

Ce n'est pas la nature qui, pendant des siècles, a empêché les femmes d'aller à l'université et qui leur interdisait, il y a peu encore, d'entrer à Polytechnique, mais des élites masculines qui ne voulaient pas qu'elles aient accès aux emplois les plus prestigieux et qui disposaient des moyens de leur barrer légalement la route. Ce n'est pas non plus la nature qui empêche aujourd'hui un homme d'épouser un autre homme et de fonder une famille, mais des dispositifs légaux reposant sur une idéologie normative. Enfin, ce n'est pas la nature qui fait que l'Assemblée nationale est remplie de 90 % d'hommes, mais une culture politique et des règles du jeu non écrites qui permettent aux hommes de maintenir leur monopole sur le pouvoir et qui ont fort peu à voir avec la compétence !

Ce n'est donc pas au nom de la nature que des féministes, aujourd'hui, revendiquent la parité. C'est au nom de l'histoire des relations entre les hommes et les femmes, qui est si vieille et si ancrée dans nos coutumes et nos institutions qu'il est illusoire de penser que les choses changeront toutes seules, là où se légitimise et où se reproduit la domination masculine : dans les lieux de pouvoir. La parité est à introduire dans la loi pour que puisse s'écrire une autre histoire. Pour que le genre qui structure notre société depuis si longtemps, et dont nous ne nous débarrasserons malheureusement pas d'un coup de baguette magique, serve aussi à créer de l'égalité. Ce n'est que lorsqu'il ne servira plus à créer de l'inégalité qu'il disparaîtra. Du moins peut-on l'espérer.

Joëlle Wiels est directrice de recherche au CNRS.

Quand copulent les mouches

par Birthe Pedersen

Nous avons, dans mon Danemark natal aussi, une expression fort rustique pour désigner les débats futiles et scolastiques dans lesquels on perd de vue un objectif pragmatique : elle désigne la copulation des mouches. Il me semble que, dans le débat sur la parité, la France risque de se retrouver dans peu de temps avec une infestation de mouches issues de ces ébats qui ne cessent d'étonner l'observatrice que je suis.

Voilà un pays – la France – qui est la honte de l'Europe en matière de représentation politique des femmes. Voilà un pays où les hommes, même dans l'enceinte démocratique la plus prestigieuse, se croient autorisés à lancer des invectives misogynes telles que « *chœur des vagins* » ou « *à poil !* ». Cinquante ans de droit de vote et trente ans de lutte des femmes n'ont rien changé à cette situation. Et quand, enfin, la société prend conscience de cette anomalie, qui entend-on s'élever avec virulence contre une mesure destinée à réparer l'injustice ? Les féministes. Ou, du moins, une partie d'entre elles. On croit rêver.

L'argumentation qui consiste à refuser la loi sur la parité au nom du refus d'une spécificité féminine me paraît absurde. Où a-t-on vu que des mesures de parité ont conduit à une institutionnalisation de l'infériorité des femmes et à une dégradation de l'égalité entre les sexes ? La Norvège, qui a adopté de telles mesures volontaristes, est aujourd'hui le pays au monde où cette même égalité est le mieux respectée, devant la Suède, le Danemark et la Finlande, qui occupent les premières places dans la classification des pays les plus respectueux de l'égalité des sexes établie par l'Organisation des nations unies.

La France, quant à elle, y figure au quarantième rang, derrière la Chine, les Philippines et la Colombie, principalement à cause de la sous-représentation des femmes en politique. Il faut que les adversaires de la parité expliquent en quoi l'universalisme a favorisé les

Françaises et la discrimination positive pénalisée les Norvégiennes.

Les Danoises et les Suédoises n'ont pas eu recours à la parité, mais elles ont menacé, hérésie suprême, de constituer des partis de femmes. Osez me dire qu'en cela nous avons permis un retour de l'épanouissement de tous les préjugés inégalitaires. Ou alors, le taux record d'élues aux Parlements nationaux et de femmes ministres serait devenu la preuve de la discrimination des femmes au nom de leur biologie.

La Norvège, qui a adopté de telles mesures volontaristes, est aujourd'hui le pays au monde où cette égalité est le mieux respectée

Autre argument avancé : la parité entre hommes et femmes serait la porte ouverte à des revendications similaires de la part des minorités ethniques ou religieuses, des rouquins, des horlogers, etc. Et alors ? Il est normal qu'il y ait, dans une démocratie, des revendications. Ensuite il appartient au débat démocratique de déterminer si les revendications sont légitimes et s'il existe une majorité pour les convertir en mesures législatives. Refuser la parité sur la base de cet argument revient à considérer qu'une plus grande représentation des femmes serait aussi peu légitime que celle des horlogers. Et que l'exclusion des femmes n'est pas suffisamment scandaleuse pour que l'on donne un coup de pouce législatif là où les mentalités résistent.

Si on glorifie le citoyen abstrait sans sexe, il n'est, en effet, pas

scandaleux qu'il n'y ait que des hommes à l'Assemblée nationale puisque, quel que soit le sexe de l'élu, il représente l'humanité tout entière et réagit, vote et légifère en tant que représentant de l'humanité sans distinction de sexe : « *On ne vote pas en tant que mâle ou femelle.* » Tout cela est une abstraction hypothétique qui ne résiste pas à l'examen de la réalité.

Est-ce que les élus qui crient « *à poil !* » aux élus réagissent en tant que représentants de l'espèce humaine ou en tant que mâles ? Pourquoi a-t-il fallu attendre la fin des années 80 pour que le viol soit considéré comme un crime par « LE législateur » sinon parce que « LE législateur » était mâle ? Certes, les femmes, comme les hommes, sont élues pour défendre un projet de société, non pas pour défendre les intérêts de leurs congénères. Mais cet élu républicain sans sexe n'existe pas. On ne perd donc pas grand-chose en l'enterrant au nom de l'égalité des femmes.

Il s'agit, pour les femmes, de gagner leur place et leur légitimité en politique, chose possible seulement si elles arrivent à accéder aux mandats. Que l'on fasse sauter les verrous qui les excluent, que les femmes entrent massivement à l'Assemblée nationale, et on les verra s'affirmer sur un pied d'égalité avec les hommes, quelle que soit la manière dont leur représentation a été favorisée. La discrimination positive contribue à changer les mentalités. Elle sert à casser les mécanismes d'exclusion des femmes et débouchera sur la pérennisation de leur présence en politique de façon que cette présence devienne naturelle.

Quelle est la situation la plus acceptable ? Que les femmes soient exclues *de facto* des mandats politiques ? Ou qu'elles gagnent le droit à l'égalité de traitement grâce à une mesure volontariste ? Que les adversaires de la parité disent clairement qu'elles préfèrent la première solution pendant un laps de temps indéterminé et, selon toute probabilité, encore très long. Et qu'elles nous expliquent par quels moyens elles

entendent faire progresser la représentation des femmes en l'absence de mesures volontaristes alors que, pendant cinquante ans, cela s'est révélé impossible. Bien sûr, il serait préférable que les partis politiques viennent à la sagesse sans y être contraints par une loi. Mais si le Parti socialiste a décidé de favoriser la candidature des femmes, c'est justement grâce au débat sur la parité. Et que nous offre-t-il, le PS ? Trente pour cent des candidatures. Trente pour cent, c'est l'aumône ; la justice, c'est la parité.

Toutes les luttes des femmes ont été menées au nom des femmes, au nom de cette moitié de l'humanité et des citoyens que nous sommes. Réduire cette qualité de moitié de l'humanité à l'appartenance à une corporation revient à nier toute forme d'action collective et à limiter la lutte pour l'égalité des sexes à une lutte individuelle. Dans ce cas, ne parlons plus de féminisme. Le féminisme a toujours été une lutte collective des femmes, pour les femmes, parce qu'elles étaient discriminées en tant que femmes.

Les revendications des femmes n'ont jamais été formulées au nom d'une différence entre les hommes et les femmes, mais seulement pour qu'une différence de traitement ne soit plus acceptée. Pour que l'appartenance à la gent féminine ne soit plus prétexte à des discriminations. Il me paraît fort préjudiciable que le débat sur la parité soit pollué par un débat sur une éventuelle spécificité féminine. Qu'il existe ou non une différence entre les sexes est sans importance dans un débat qui devrait être celui de la justice. Les femmes sont exclues des mandats politiques parce qu'elles sont des femmes. Il faut donc faire en sorte qu'elles ne le soient plus. Point final. Le reste n'est que copulation de mouches.

Birthe Pedersen est correspondante en France du quotidien danois « *Kristeligt Dagblat* » et du magazine du Centre danois de recherche sur la condition féminine.

Les antiparitaires se trompent

par Janine Mossuz-Lavau

Pour justifier leur position, les antiparitaires invoquent l'universalisme que le projet de parité mettrait à mal. Rappelant les principes fondateurs de notre démocratie, ils énoncent que celle-ci ne connaîtrait que le citoyen abstrait, c'est-à-dire un être qui ne peut être défini par aucune caractéristique sociale, religieuse, culturelle ou sexuelle. Prendre en compte, pour sélectionner des représentants, un critère, quel qu'il soit, reviendrait à rompre avec la règle de la stricte égalité qui doit régner entre les citoyens et qui ne peut exister, justement, que si l'on ne reconnaît que des « *individus abstraits* ».

Or, si l'on admet que seul puisse être légitimement reconnu cet individu abstrait, en quoi est-ce un problème que les assemblées soient presque exclusivement masculines ? Les représentants, quels qu'ils soient – et seraient-ils tous des hommes –, parleraient au nom de tous les représentés – femmes et hommes. Mais ce n'est pas le raisonnement que tiennent les antiparitaires. Toutes et tous déplorent cette quasi-absence des femmes des assemblées élues.

Comment ces antiparitaires allient-ils cette reconnaissance de la dimension sexuée de l'humanité avec leur refus de voir celle-ci inscrite dans la loi ? Jusqu'à il y a peu, ils répondaient qu'il ne fallait pas inscrire la différence sexuée dans la loi parce que toute mesure entérinant une différence ne pouvait qu'entraîner une régression. J'y reviendrai.

Mais certains faisaient une première exception à cette règle en proposant, dès 1995, que l'on accorde une surdotation aux partis politiques présentant un nombre « *convenable* » de femmes. Ce qui supposait d'inscrire la différence sexuée dans la loi de financement des partis politiques. On pouvait déjà se poser la question : en quoi est-ce moins grave, moins attentatoire à l'universalisme d'inscrire cette différence dans la loi de financement des partis politiques que dans la loi électorale ou dans la Constitution ?

Aujourd'hui, un certain nombre d'antiparitaires demandent que l'on inscrive qu'il y a des hommes et des femmes... dans l'article 4 de la Constitution, pour éviter cette inscription dans l'article 3. Ce ne serait donc plus attentatoire à l'universalisme de faire figurer malgré tout la différence sexuée dans la Constitution, sous prétexte qu'il s'agit d'un article concernant les partis politiques plutôt que la souveraineté nationale ?

On retrouve aussi beaucoup, dans le discours des antiparitaires, l'argument selon lequel, si l'on adoptait des mesures contraignantes pour assurer la promotion politique des femmes, celles-ci seraient choisies parce qu'elles seraient des femmes et non pas pour leurs compétences. Comme si « on » allait choisir les candidats hommes parmi les militants des partis politiques et les candidates femmes dans une sorte de no man's land, hors des formations politiques – pourquoi pas dans la rue ?

Si l'on devait organiser des élections paritaires, les partis choisiraient des candidates femmes parmi leurs militantes, qui sont nombreuses. Donc, des femmes adhérant à leurs idées, capables de se battre pour un programme et dont on saurait parfaitement quels engagements politiques elles ont pris. Elles seraient, au même titre que les hommes, élues en fonction de leur adhésion à un projet politique et non pas au seul motif qu'elles seraient des femmes. Elles représenteraient les hommes et les femmes et interviendraient sur toutes les questions soumises à l'appréciation des élus.

Et pourquoi ces militantes seraient-elles moins compétentes que les hommes qui siègent aujourd'hui dans les assemblées ? Qu'on nous démontre que les femmes socialistes qui ont été élues députées en 1997 parce que 28 % des circonscriptions avaient été réservées aux femmes sont de moins bonnes parlementaires que

leurs homologues masculins. Cette suspicion rappelle en tout cas fâcheusement le propos d'Alain Juppé lors du débat sans vote à l'Assemblée nationale, le 11 mars 1997 : il proposait de faire apparaître les femmes aux niveaux municipal, régional et européen : « *Je suis convaincu, disait-il, qu'ayant fait à ces niveaux l'apprentissage de la vie politique, les femmes disposeraient de tous les atouts pour ensuite partir à l'assaut, avec succès, des scrutins uninominaux.* » A quoi Frédérique Bredin répliquait qu'une fois encore on ne proposait aux femmes que « *des petits boulots* ». Les femmes, qui sont aujourd'hui plus nombreuses que les hommes à l'Université, qui forment 45 % de la population active, n'ont plus à prouver leurs compétences. Elles ont seulement besoin qu'on ne les empêche pas de les exercer.

Les femmes n'ont plus à prouver leurs compétences. Elles ont seulement besoin qu'on ne les empêche pas de les exercer

Dans le « Manifeste » publié par *L'Express* le 11 février, les antiparitaires accusent aussi les paritaires d'abandonner le « *principe de la solidarité entre victimes de discrimination* » et d'ignorer les « *inégalités économiques, sociales, raciales dont souffrent tant de femmes* ». Or les difficultés que rencontrent les femmes sont au cœur des préoccupations des paritaires. Et il leur semble que ces inégalités, ces difficultés seraient mieux prises en compte dans des assemblées comportant 50 % de femmes qu'elles ne le sont aujourd'hui.

L'agenda politique serait alors conçu de telle manière que, quand on traiterait par exemple du chômage, on tiendrait compte de la façon toute particulière dont il touche les femmes. Et il en va de même pour tout ce qui concerne le temps partiel – presque exclusivement le lot des femmes –, les familles monoparentales – pour l'essentiel assumées par des femmes – et tous les problèmes susceptibles d'être discutés par des élus du peuple.

A moins que les antiparitaires fassent plus confiance, pour résoudre ces difficultés, à des assemblées composées à 90 % d'hommes ? Qui peut croire que des hommes seuls sont plus à même de prendre en charge les problèmes des femmes que des assemblées paritaires ?

Enfin, défendre la parité reviendrait à instaurer le différencialisme, à mettre en avant la différence entre les sexes et conduirait à une « *régression* », au terme de laquelle les femmes seraient menacées de perdre leurs droits, leurs acquis, d'être renvoyées à l'image que l'on voulait donner d'elles sous le régime de Vichy.

Qui peut croire, là encore, que le fait de permettre à 288 ou à 289 femmes de siéger à l'Assemblée nationale va autoriser qui que ce soit à remettre en cause leur droit de disposer de leur corps, leur droit au travail, leur entrée massive dans l'enseignement supérieur ?

Comment le fait qu'elles obtiennent un droit politique réel, celui de l'éligibilité, donc des droits politiques qu'elles n'ont pas à ce jour dans la réalité, pourrait-il conduire à la mise en cause de leur statut actuel ? Des femmes à la moitié des postes de responsabilité seraient, au contraire, garantes de ce qu'il n'y aurait pas de régression possible.

Janine Mossuz-Lavau est directrice de recherche au Centre d'étude de la vie politique française (Cevipof).

Oui, tenter cette expérience nouvelle

par Michelle Perrot

Aujourd'hui, on oppose les « *paritaires* » aux « *universalistes* ». Est-il possible, quitte à compliquer encore un peu plus les choses, de défendre l'idée d'une parité universaliste ?

L'universel, constamment sollicité en ce débat, est un objectif, non une réalité. Dans les faits, c'est un cache-misère, un cache-sexe qui ne recouvre le plus souvent que du masculin et a servi à exclure les femmes du gouvernement de la Cité. Sieyès, lorsqu'il distingue, en 1789, les « *actifs* » et les « *passifs* », inclut l'ensemble des femmes au rang de ces derniers, aux côtés des pauvres, des étrangers et des mineurs, la discrimination de sexe étant évidemment la plus forte de toutes. Il ajoutait cependant : « *du moins dans l'état actuel* ».

L'« *état actuel* » a duré jusqu'en 1944 pour le droit de vote ; il dure encore pour la représentation (11 % de femmes à l'Assemblée nationale). Les femmes, qui sont aujourd'hui les égales des hommes en instruction, qualification, capacités, autonomie sexuelle, voire – à un moindre degré – économique, continuent à être absentes de la décision politique parce que la vie politique s'est construite comme un club masculin où elles demeurent des intruses. C'est un déni de justice, et sans doute une faute, les femmes, de par leur situation, leur expérience propre, étant susceptibles d'apporter quelque chose d'autre à cette difficile gestion de la Cité.

Je dis à dessein, par leur « *expérience, situation* » par cet « *habitus* » qui constitue une seconde nature, la nature sociale, la seule à laquelle nous avons affaire ; non par leur nature biologique. De ce point de vue, je ne me reconnais pas dans les propos de Sylviane Agacinski (*Le Monde* du 6 février) :

« *Il y a deux sexes* », cette dualité devant asseoir la parité politique.

Cet enracinement du politique dans le biologique me paraît un dangereux retour en arrière, vers un XIX^e siècle qui a tenté de fonder son organisation sur le corps, clé d'un masculin et d'un féminin, opposés ou complémentaires, mais toujours fortement hiérarchisés.

Retourner l'argument au profit des femmes, dire, par exemple, que, par leur nature, y compris maternelle, les femmes seraient porteuses d'une autre vision politique, me paraît faux et dangereux. Sylviane Agacinski ne le fait d'ailleurs pas, mais c'est une ten-

le cinquantième anniversaire de son ouvrage *Le Deuxième Sexe* – me paraît plus contemporain. En mettant l'accent sur le devenir de l'existence, au détriment de tout essentialisme, elle a ouvert la voie aux modernes théories du genre qu'ont développées un certain nombre de féministes américaines, qu'il faut se garder de diaboliser et d'amalgamer, tant elles sont diverses.

Alors, pourquoi et comment la parité légale ? Parce que l'injustice faite aux femmes comme genre dominé est flagrante, parce que la politique est non seulement un bastion qui leur résiste, mais le moyen et le symbole de leur op-

La vision dualiste de Sylviane Agacinski a quelque chose de rassurant ; mais elle introduit du normatif là où nous commençons à percevoir l'ambiguïté des choses, des sexes et de la sexualité

tation constante des différencialistes, au vrai un des paradoxes des féministes, accusés à arguer tantôt de leur similitude – « *nous sommes des individus* » –, tantôt de leur différence – « *nous sommes des femmes* », comme le montre Joan Scott, dans son livre *La Citoyenne paradoxale. Les Féministes françaises et les droits de l'homme* (Albin Michel).

La vision dualiste de Sylviane Agacinski a quelque chose de rassurant parce qu'elle est simple et claire ; mais elle introduit du normatif là où nous commençons à percevoir l'ambiguïté des choses, des sexes et de la sexualité.

A tout prendre, Simone de Beauvoir – dont on vient de fêter

pression, la loi a le pouvoir – et le devoir – d'apporter un correctif. C'est son rôle. Non pour établir une « *discrimination positive* » – et, de ce point de vue, la parité est plus satisfaisante que les humiliaisons quotas –, mais pour parvenir au droit commun.

Les femmes – les féministes surtout – ont d'ailleurs eu souvent recours à la loi à cet effet. Il eût certes été bien préférable de s'en passer. Mais l'évolution des mœurs ne suffit pas toujours, surtout en France, passablement archaïque, voire bloquée en la matière, persuadée par ailleurs de l'excellence d'un modèle républicain qui s'accommode pourtant de tant d'inégalités, drapé dans

Michelle Perrot est historienne

MONDIALISATION Les grands groupes japonais, frappés par la crise financière qui secoue l'Asie, opèrent une profonde restructuration. Les banques fusionnent ou

passent sous contrôle étranger, telle la Nippon Leasing reprise par l'américain General Electric Capital pour 5,85 milliards d'euros. ● L'INDUSTRIE connaît le même mouvement. Dans

l'automobile, où Nissan poursuit ses pourparlers, ainsi que dans la chimie où les pneumatiques, les groupes multiplient les alliances internationales. Désormais, comme en Occident,

la recherche de plus grands profits passe avant la conquête de nouvelles parts de marché. ● L'ÉTAT n'est plus à même de maîtriser ces mutations. Tout juste peut-il essayer de limiter la

« casse sociale ». ● EN CORÉE DU SUD, le président Kim, au pouvoir depuis un an, réorganise le secteur des assurances après avoir restructuré le secteur bancaire.

Frappé par la crise, un nouveau capitalisme japonais tente d'émerger

Tant les banques que l'industrie se réorganisent et s'ouvrent aux capitaux étrangers. La recherche des profits prend le pas sur la conquête des parts de marché. L'Etat tente de limiter les effets sociaux des restructurations en cours

TOKYO

de notre correspondant

Pris dans la tourmente, traînant des monceaux de mauvaises dettes, le système bancaire nippon a entrepris une restructuration qui se traduit par des fusions et des acquisitions et l'entrée de capitaux étrangers. Un phénomène qui touche également le secteur industriel. Après la prise de contrôle de Nippon Leasing par l'américain General Electric Capital – la plus importante opération réalisée dans ce domaine : 6,5 milliards de dollars (5,85 milliards d'euros) –, quatre grandes sociétés de crédit-bail du groupe Mitsubishi devraient fusionner.

Plus symptomatique des mutations en cours, les banques de gestion de patrimoine, Mitsubishi Trust et Sumitomo Trust, négocient un accord de coopération qui pourrait déboucher sur une fusion ou sur la création d'une holding. La fusion de ces deux banques, qui en ferait le premier organisme financier du pays (devant la banque Tokyo-Mitsubishi) marquerait l'aboutissement de la restructuration du secteur des banques de gestion de portefeuille (les autres Mitsui et Chuo ont annoncé leur fusion, Toyo a conclu un accord avec la banque Sanwa et Yasuda doit passer sous le contrôle de la banque Fuji).

L'alliance des deux banques rivales Mitsubishi et Sumitomo pourrait indiquer des mutations plus profondes : le début d'une

coopération entre les deux plus importants groupes financiers et industriels du pays, héritiers des conglomérats (*zaibatsu*) de l'avant-guerre. Or, si les yeux sont tournés vers la restructuration des banques, talon d'Achille de l'économie nipponne, les mutations dans le secteur industriel vont également bon train.

L'appareil productif nippon souffre de surcapacités et de pesanteurs dues souvent à des diversifications excessives. Les entreprises n'ont guère d'autre choix que de faire des « cures d'amaigrissement », de couper les branches mortes ou de transférer des productions non rentables à des concurrents : bref de passer des alliances ou de fusionner.

ACCÉLÉRATION

L'entrée du capital étranger reste relativement faible (24,3 milliards d'euros) mais il s'accélère : plus d'un tiers des investissements ont eu lieu au cours de 1998 et ils pourraient doubler cette année. Il sont surtout concentrés dans le secteur de la finance et des services. Mais l'alliance, début février, entre le fabricant de pneumatiques Goodyear et Sumitomo Rubber, le numéro deux nippon, qui fera du nouveau groupe le numéro un mondial (22,6 % du marché) devant le japonais Bridgestone et le français Michelin, est révélatrice d'une accélération du phénomène des fusions dans le domaine industriel. L'entreprise chimique américaine

DuPont et son homologue nipponne Teijin ont également passé une alliance et deviennent le premier producteur mondial de film polyester.

Le grand mouvement attendu concerne l'automobile : le partenariat en gestation entre Nissan, second constructeur nippon, et Daimler-Chrysler ou Renault, qui, selon la presse locale, devrait se préciser au printemps. Nissan est en difficultés, comme en témoigne la mise à pied de 3 000 salariés de Nissan Diesel.

Moins spectaculaire, les fusions et acquisitions entre entreprises japonaises indiquent cependant des changements de stratégies : on compte 900 cas de fusions et acquisitions d'entreprises japonaises entre elles en 1998, soit 30 % de plus qu'en 1997. Les alliances sont certes rendues impératives par l'entrée en vigueur à partir du nouvel exercice budgétaire (qui commence le 1^{er} avril) des nouvelles mesures obligeant à présenter un bilan consolidé (la création de filiales avait permis dans le passé de dissimuler des pertes). Mais ces alliances témoignent aussi du souci de certaines entreprises de se réorienter vers leur métier d'origine alors qu'elles ne peuvent plus disposer d'un crédit bancaire « garanti » comme autrefois.

Après les alliances entre Nippon Oil et Mitsubishi Oil puis Mitsubishi Chemical et Tokyo Tanabe, celle entre Mitsubishi Electric et Toshiba, qui ont décidé de créer une so-

ciété commune pour produire des moteurs électriques, est symptomatique : le temps de la diversification de ces deux groupes est révolu et les rivaux d'hier doivent coopérer.

Dans le cadre de sa politique de restructuration, Toshiba a aussi passé une alliance avec Fujitsu dans

Hitachi, premier fabricant d'appareillages électroniques pour la production de véhicules « intelligents ».

Le cas d'Hitachi est révélateur des restructurations internes auxquelles procèdent certains groupes. Hitachi fut longtemps l'un des modèles de l'industrie nipponne, ré-

NEC dans la tourmente

Le groupe japonais d'électronique grand public est en grande difficulté. Confirmant des rumeurs parues dans la presse nipponne dès mercredi 17 février, le géant de l'électronique révisé ses prévisions financières pour l'exercice en cours, qui va se clore le 31 mars 1999. NEC devrait afficher des pertes nettes de 150 milliards de yens (1,2 milliard d'euros) – en octobre 1998, l'entreprise avait annoncé que ses pertes seraient de l'ordre de 35 milliards de yens.

Afin de rassurer les marchés, le groupe a aussitôt annoncé une série de mesures d'exception : changement de management, réorientation stratégique et plan de restructuration de grande ampleur sont programmés. 15 000 emplois, soit 10 % des effectifs du groupe, devraient être supprimés sur trois ans. 3 000 de ces suppressions découleraient de la fermeture d'activités déficitaires. Ce serait donc des licenciements secs, une pratique assez inhabituelle au Japon. Un nouveau président, Koji Nishigaki, va prendre la place de Hisashi Kaneko, démissionnaire, qui restera au conseil d'administration.

le domaine des semi-conducteurs (tandis que Mitsubishi Electric s'alliait à Matsushita) puis avec Asahi Glass pour la fabrication de verre. Des alliances entre concurrents s'opèrent également dans l'industrie du papier, par exemple entre Takasaki et Sanko. Pour sa part, Nissan a vendu sa filiale de machines pour le textile à une filiale de Toyota et a passé un accord avec

gnant sur une ville de 200 000 habitants au nord de Tokyo qui porte son nom, à l'instar de Toyota City dans le cas du premier constructeur automobile nippon. Géant employant 300 000 salariés (dont 60 000 à l'étranger) et dont la production représente 2 % du PIB national, Hitachi a enregistré en 1998 une perte de près de plus de 250 milliards de yens (1,87 mil-

Mitsubishi recherche partenaire

Alors que la demande intérieure japonaise est au plus bas, les fabricants d'automobiles tels que Toyota ou Mitsubishi ont vu leur production baisser en janvier sur l'Archipel. Afin de faire face à cette surcapacité de l'outil de production et le rendre ainsi plus flexible, Nissan a annoncé, mercredi 24 février, qu'il allait reprendre en direct les opérations de montage actuellement assurées par sa filiale détenue à 33 %, Aichi Machine Industry, d'ici mars 2001. « Cette restructuration est une illustration des mesures nécessaires pour améliorer notre production et renforcer notre compétitivité », affirme le groupe.

Précédemment, le président de Mitsubishi, Katsuhiko Kawasoe, avait affirmé dans une interview au *Financial Times* le 16 février qu'il recherchait un partenaire étranger pour une alliance stratégique. Citant le groupe allemand DaimlerChrysler comme un partenaire possible dans le domaine des camions, M. Kawasoe a ajouté que les dettes de son groupe (17,54 milliards de dollars, soit 15,94 milliards de euros) restaient un obstacle à cette recherche de partenaire.

Après ses banques, la Corée du Sud assainit ses compagnies d'assurances

SÉOUL

de notre envoyé spécial

La restructuration du système financier coréen entre dans une nouvelle phase : après les banques, ce sont les compagnies d'assurances qui sont désormais dans le collimateur de la commission de supervision financière, mise en place en avril 1998 pour piloter l'assainissement du système financier. Fortement endettées elles aussi, certaines compagnies d'assurances devront être reprises, ou se déclarer en faillite. Selon la commission, six d'entre elles (Dong-Ah, Pacific, Kookmin, Hankuk, Josun et Doowon), qui ont largement sous-estimé leurs mauvaises créances (évaluées à plus de 2 milliards de dollars – 1,8 milliard d'euros) sont en situation de banqueroute. La commission a rendu public un programme de mise en liquidation ou de reprise de ces six établissements.

Des assureurs étrangers sont sur les rangs, mais les conglomérats – chaebols – entendent aussi entrer sur un marché au chiffre d'affaires annuel de 83 milliards de dollars (74,7 milliards d'euros). Jusqu'à présent, l'assurance en Corée du Sud était dominée par Samsung, Kyobo et Korea Life. Mais Hyundai a annoncé son intention de créer sa propre compagnie, Hyundai Life Insurance (au capital de 25 milliards de dollars) en reprenant Hankuk Life. Le groupe LG a également déposé une demande de création d'une compagnie auprès du ministère des finances, et se propose de reprendre Hansung Life.

Le gouvernement sera-t-il aussi ferme dans son souci de réforme et d'ouverture à l'étranger en ce qui concerne les compagnies d'as-

surances ? Il l'a été dans le cas des banques ? Pour l'instant, il n'autorise toujours pas les chaebols à créer leurs propres banques. Les laissera-t-il dominer le marché de l'assurance ?

Le président Kim Dae-jung peut mettre à son actif un assainissement du système bancaire, qui a surpris par sa rapidité et la détermination dont il a fait preuve. A la veille de fêter le 25 février la première année de son mandat, il peut légitimement déclarer, comme il l'a fait dimanche dernier au cours de l'une des ces « rencontres télévisées avec la population » qu'il a instituées, que « la crise financière a été pratiquement surmontée ». M. Kim a été nommé mis en garde ses compatriotes sur les difficultés à affronter pour redresser le pays.

ONDE DE CHOC

Si la phase aiguë de la crise financière paraît effectivement avoir été surmontée, l'onde de choc risque de se faire sentir encore longtemps. Les progrès accomplis n'en sont pas moins impressionnants. Le rachat de la Seoul Bank par la Hongkong and Shanghai Bank, qui détient désormais la majorité de son capital (70 %) ; le gouvernement conservant 30 %, vient d'être approuvé par le ministère des finances. C'est un nouveau signe du regain de confiance de la finance internationale dans la Corée. L'opération revient, pour la Hongkong and Shanghai Bank, à un investissement de 700 millions de dollars (630 millions d'euros). Avec le rachat, au début de l'année, de la Korea First par le groupe américain Newbridge, et l'entrée de l'alle-

mande Commerzbank dans le capital de Korea exchange Bank, ces trois banques sous contrôle ou participation étrangère devraient accélérer le changement du secteur en pratiquant une politique de prêts, qui sera fondée sur une évaluation des risques et non plus en fonction de ramifications politiques. En situation d'insolvabilité en 1997, la Korea First et la Seoul Bank avaient été reprises par l'Etat, qui s'était engagé à les revendre.

La restructuration du système bancaire s'est opérée en fonction de trois axes : fermetures d'entités non viables, soutien aux établissements en difficulté à travers des mécanismes d'apurement des actifs douteux – rachetés par un organe de défaisance – et recapitalisation par l'Etat. L'assainissement du système bancaire s'est traduit par un mouvement de concentration (en l'espace d'un an, le nombre des banques commerciales aura été réduit de 26 à 17) et d'ouverture à l'étranger. Les autorités ont, en outre, mis en place des mesures de contrôle prudentiel conformes aux normes internationales et renforcé le pouvoir des actionnaires.

Depuis le début de l'année, l'organisme de défaisance a racheté 44 000 milliards de wons (31,5 milliards d'euros) de créances douteuses à 40 % de leur valeur nominale. Le montant total des mauvaises créances devrait s'élever à 100 000 milliards de wons. En d'autres termes, la restructuration bancaire coûtera l'équivalent de 25 % à 30 % du PIB et sa prise en charge par l'Etat aura pour conséquence une augmentation de la dette publique. Elle a eu, en outre, un coût social élevé : 30 % des effectifs ont été licenciés.

La rapidité et la fermeté avec lesquelles a été menée la restructuration du système bancaire ont conduit les agences de notation à revoir en hausse la « note » de la Corée. L'assainissement auquel il a été procédé, qui passe auprès des opérateurs des marchés et du Fonds monétaire international pour un modèle de politique volontariste dont les Japonais feraient bien de prendre exemple, pourrait cependant se révéler plus coûteux que prévu : de nouvelles mauvaises créances engendrées par les restructurations du secteur industriel pourraient augmenter sensiblement le montant total de celles-ci et nécessiter une mobilisation supplémentaire de fonds publics.

RÉPERCUSSIONS

Les grands conglomérats, contraints de réduire leur taux d'endettement par rapport à leurs fonds propres (qui voisine les 500 %), exigent des banques qu'elles transfèrent ces dettes en participation au capital. Mais la situation financière de ces dernières ne leur permet guère d'accepter d'importantes conversions. Comme l'Etat ne veut pas prendre le risque de mettre en faillite un grand chaebol, en raison des répercussions macro-économiques et sociales d'un tel effacement, il faudra qu'il intervienne.

En dépit de l'optimisme désormais de mise chez les analystes financiers étrangers, les autorités financières coréennes et les milieux industriels sont plus réservés dans leur évaluation de la sortie de crise.

Ph. P.

Les « cinquante-sept petits Vilvorde » du groupe Unilever

ROTTERDAM

de notre envoyé spécial

Rarement dialogue de sourds aura été aussi criant. Mardi 23 février, à Rotterdam (Pays-Bas), le groupe anglo-néerlandais Unilever présentait à la presse ses résultats 1998. A deux pas de là, dans un restaurant du centre-ville, le comité d'entreprise européen d'Unilever, appelé par deux fédérations syndicales européennes, la Fédération des mines de la chimie et de l'énergie (EM-CEF) et celle des travailleurs de l'alimentation et de l'hôtellerie (SETA-UITA), se proposait de faire, à l'intention des journalistes, un « décryptage » du bilan présenté par la direction du groupe le matin même. Une première à l'échelle de l'Europe.

Le bénéfice net d'Unilever a fait,

hors éléments exceptionnels de 1997, un bond de 13 % en 1998, à 19,7 milliards de francs (3 milliards d'euros) et ce, malgré un chiffre d'affaires en recul, à périmètre comparable, de 2 %, à 265 milliards de francs (40 milliards d'euros). Une belle performance pour la multinationale de l'alimentaire, des cosmétiques et des produits d'entretien, s'est félicité Morris Tabaksblat, le co-président finlandais du groupe bicéphale. Manifestement content de lui pour ce dernier exercice avant son départ en retraite le 4 mai prochain, M. Tabaksblat avait réservé une petite surprise à ses chers actionnaires : « un dividende spécial » d'un montant de 16 milliards de florins (un peu moins de 48 milliards de francs) !

« Nous avons un surplus de liquidités... », a fait mine de s'excuser le patron. Après avoir vendu son pôle chimie pour 6 milliards d'euros en 1997, Unilever, explique-t-il, n'a pas trouvé d'acquisition à sa mesure susceptible de « créer de la valeur ». Et de toute façon, « même après le versement du dividende spécial, la capacité d'endettement du groupe serait suffisante pour réaliser des acquisitions majeures ».

DOULOUREUSE CONTRIBUTION

De l'autre côté de la place de la Gare, la « surprise » a coupé le souffle aux syndicats. Eux qui souhaitent dénoncer l'obsession de la *shareholder value* manifestée par la direction du groupe, n'imaginaient pas que cette dernière apporterait de façon aussi spectaculaire de l'eau

à leur moulin. M. Tabaksblat est particulièrement fier du nouveau indicateur qu'il a mis en place depuis deux ans, le TSR, pour *total shareholder return*, qui permet de comparer en permanence la performance boursière d'Unilever avec celle de ses vingt principaux concurrents mondiaux. De la 10^e place en 1997, le groupe est passé à la 7^e en 1998.

S'ils se félicitent de la bonne santé d'Unilever, les représentants du personnel européen exigent que « ce fonds soit utilisé pour des investissements et non pour enrichir encore plus les actionnaires ». Ils rappellent que les salariés ont largement et douloureusement payé leur écot aux restructurations qui ont permis cette envolée des profits. « De 1991 à 1997, Unilever a fermé 57 sites en Europe », soit plus

d'un quart de son dispositif industriel, soulignent-ils. Le coprésident du groupe ne nie pas les faits. Il a même donné des chiffres : « Nous nous sommes délestés d'environ 20 000 emplois sur 90 000 dont, au final, 3 000 à 3 500 ont été réellement supprimés. » Et le PDG de rappeler, comme un avertissement, qu'Unilever possède encore 148 sites de production en Europe.

Les syndicats ne refusent pas la nécessité de certaines restructurations. Ils déplorent qu'elles soient décidées de façon unilatérale, qu'elles visent « même des sites rentables » et qu'elles ne fassent jamais l'objet d'une concertation avec les instances syndicales européennes.

Cette fois, les organisations syndicales européennes semblent décidées à agir. « Cinquante-sept ferme-

tures de sites, c'est autant de petits Vilvorde », souligne Franco Bisege-ni, secrétaire général de l'Emecf. Vilvorde, le mot est lâché. Histoire de compter leurs troupes, les syndicats avaient appelé à des débrayages à travers toute l'Europe dans les 148 sites d'Unilever, mardi 23 février. Ils n'entendent pas en rester là. « Unilever doit réaliser qu'il n'est pas possible, à long terme, de faire de bonnes affaires avec des actionnaires très motivés et des salariés démotivés », ont prévenu côte à côte les représentants des salariés allemands, italiens, néerlandais. Un peu avant, M. Tabaksblat affirmait, tranquillement, « le rythme de la restructuration va se poursuivre cette année ».

Pascal Galinier

Alan Greenspan annonce la fin de la baisse de taux aux Etats-Unis

Intervenant devant la commission bancaire du Sénat américain, le président de la Réserve fédérale a souligné à la fois la vigueur de l'économie des Etats-Unis et sa vulnérabilité

Le président de la Réserve Fédérale américaine (Fed), Alan Greenspan, a dressé mardi 23 février un tableau optimiste de l'économie américaine en 1999, ponctué toutefois d'une mise en garde sur les risques de surchauffe et sur

une éventuelle correction boursière. Devant la commission bancaire du Sénat, M. Greenspan a estimé que les fondamentaux de l'économie américaine étaient « solides » et qu'il n'y avait pas de signe de retour de l'inflation pour l'ins-

tant. La croissance devrait être comprise cette année entre 2,5 % et 3 %, un niveau supérieur aux prévisions des économistes. L'inflation devrait augmenter de 2 % à 2,5 % et le taux de chômage rester à son plus bas niveau depuis

les années 70. M. Greenspan a laissé entendre que, dans ce contexte, la série de baisses de taux décidée à la fin de l'année dernière pour enrayer la crise internationale est arrivée à son terme.

L'INTERVENTION deux fois par an devant la commission bancaire du Sénat américain d'Alan Greenspan, le président de la Réserve fédérale américaine (Fed), est toujours attendue avec un mélange d'impatience et d'appréhension. Elle provoque souvent des remous sur les marchés. La tradition a été respectée et les propos tenus mardi 23 février 1999 par le banquier central le plus puissant et le plus admiré ont provoqué des réactions contradictoires et brutales sur les places financières.

Si Wall Street a finalement limité les dégâts, l'indice Dow Jones perdant seulement 8 points (-0,09 %) mardi, en fin de séance, après avoir abandonné un moment 75 points, les secousses ont été plus violentes sur les marchés de change et surtout de taux. Le dollar est resté très ferme face à la devise européenne, repassant sous les 1,10 pour un euro et s'est affaibli face à la monnaie japonaise autour de 121,6 yens pour un billet vert. Les taux d'intérêt à long terme ont subitement re-

monté pour atteindre à New York leur plus haut niveau depuis le mois d'août, à 5,43 % pour le rendement de l'obligation d'Etat américaine à trente ans.

M. Greenspan a, comme à son habitude, fait souffler le chaud et le froid, mettant en exergue les bons fondamentaux de l'économie américaine et sa vulnérabilité. Il a réveillé la vieille crainte de surchauffe en s'interrogeant sur le niveau adéquat des taux d'intérêts à court terme, sur l'étroitesse du marché de l'emploi aux Etats-Unis et une fois encore sur la surévaluation des cours de Bourse, reprenant même sa célèbre formule d'« *exubérance irrationnelle* », qu'il avait utilisée pour la première fois en décembre 1996.

LÉGÈRE INFLATION

Du côté des points très positifs, la croissance devrait rester forte - bien plus que ne l'imaginait, il y a quelques semaines encore, la plupart des économistes - et être comprise entre 2,5 % et 3 % cette année. Dans le même temps, l'inflation devrait augmenter, pour

atteindre 2 % à 2,5 % (1,6 % en 1998). Si des tensions se manifestent sur les salaires, la faiblesse des prix du pétrole limite le dérapage des prix. Le taux de chômage devrait demeurer inchangé, à son plus bas niveau depuis trente ans, entre 4,25 % et 4,5 % de la population active.

Mais cette économie « *admirable* » qui entre dans sa neuvième année de croissance ininterrompue est « *vulnérable* ». M. Greenspan s'est ouvertement interrogé sur le niveau des taux d'intérêt à court terme, se déclarant prêt à la fois à les baisser ou à les remonter « *rapidement* ». Entre septembre et novembre 1998, la Réserve fédérale a réduit à trois reprises le loyer de l'argent au jour le jour, le ramenant de 5,50 % à 4,75 % afin de soutenir les marchés touchés alors de plein fouet par la crise financière en Asie et en Russie. Depuis, les marchés se sont ressaisis et « *la Réserve fédérale doit continuer à vérifier si toute l'étendue des baisses de taux décidées l'automne dernier pour diminuer la tension*

sur les marchés reste adaptée », a déclaré M. Greenspan. « *L'économie apparaît tendue dans certaines de ses dimensions, ce qui implique d'énormes risques pour les perspectives économiques* », a-t-il ajouté.

Pour les analystes, ces propos signifient que la phase de baisse des taux est arrivée à son terme aux Etats-Unis. « *Au regard des performances de l'économie, le carrousel de baisse des taux va s'arrêter. Après les propos tenus aujourd'hui par M. Greenspan, le marché va se demander si la Fed va annuler une ou plusieurs des baisses effectuées à la fin de l'année dernière* », explique David Resler, de Nomura securities.

« SURÉVALUATION » BOURSIÈRE

M. Greenspan a également provoqué de multiples interrogations sur les marchés de change. D'un côté, l'éventualité d'une hausse des taux outre-Atlantique soutient la devise américaine mais de l'autre le président de la Fed a exprimé son inquiétude sur l'ampleur du déficit de la balance des paiements courants des Etats-

Unis, soulignant que si des inquiétudes devaient se manifester sur la dette américaine « *la valeur du dollar pourrait baisser* ».

Paradoxalement, Wall Street, qui aurait dû être le plus ébranlé par les mises en garde de M. Greenspan, est le marché qui a le moins réagi. La Bourse américaine a bénéficié de l'annonce, toujours mardi, dans l'après-midi, d'une progression sensible de l'indice de confiance des consommateurs américains en février.

Mais le président de la Réserve fédérale semble considérer que la principale menace pour l'économie américaine vient d'une Bourse surévaluée. « *Les prix des actions sont suffisamment élevés pour que la question de leur surévaluation se pose... Une correction du prix des actions pourrait conduire à un ralentissement de la croissance des investissements. De plus, un déclin du marché boursier pourrait restreindre la consommation des ménages* », a averti M. Greenspan.

Eric Leser

Six nouveaux accords de branche sur les 35 heures ont été étendus

SIX ARRÊTÉS d'extension d'accords sur la réduction du temps de travail ont été publiés, mardi 23 février, au *Journal officiel*. Il s'agit des accords sur les 35 heures signés dans les services de l'automobile (430 000 salariés), la bijouterie-joaillerie-orfèvrerie (24 000 salariés), la ganterie de peau (2 000 salariés), les experts-comptables et commissaires aux comptes (105 000 salariés) et enfin les entrepôts alimentaires.

Ces extensions d'accords, désormais applicables à toutes les entreprises de leur secteur, y compris celles qui ne sont pas adhérentes à leur branche professionnelle, s'ajoutent aux sept autres accords déjà étendus par le ministère de l'emploi et à la demi-douzaine qui l'ont été par le ministère de l'agriculture. L'accord signé dans le BTP pourrait être également étendu très prochainement. Désormais plus de 2 millions de salariés sont dans le champ des accords de branche.

Le partenariat entre l'Ecureuil et la Caisse des dépôts prend forme

LES CAISSES d'épargne et la Caisse des dépôts et consignations (CDC) s'affairent pour préparer la réforme programmée de l'Ecureuil, et se donner à cette occasion les moyens d'affronter la concurrence des nouveaux géants qui apparaissent dans le secteur bancaire. Le projet de loi « *relatif à l'épargne et à la sécurité financière* », qui doit modeler le nouveau groupe Caisse d'épargne, en lui donnant un statut coopératif, sera discuté à l'assemblée nationale les 9 et 10 mars. Le gouvernement souhaite que le nouveau texte soit adopté au premier semestre de 1999.

Avant que ce texte soit voté, deux textes importants, deux accords stratégiques entre les Caisses d'épargne et la CDC doivent être signés. Le premier est un pacte d'actionnaire, qui définira dans quelles conditions et à quel niveau la CDC sera actionnaire de la future Caisse nationale des Caisses d'épargne (CNCE), la « *banque centrale* » et l'organe dirigeant du futur groupe coopératif. Le second est un protocole commercial qui régira les relations commerciales entre la CDC et l'Ecureuil.

Les discussions entre les deux groupes ne sont pas tout-à-fait bouclées mais ont bien avancé. Charles Milhaud, le successeur de René Barbeyre à la présidence du directeur du Cencep (Centre national des Caisses d'épargne), officiellement nommé par l'assemblée générale du mercredi 24 février, ne devrait pas remettre en cause les grandes lignes de ces deux textes, sur lesquelles CDC et Ecureuil sont parvenus à un accord. Pas plus que les deux autres membres du directoire qui viennent d'être nommés, Jean Sebeyran et Alain Lemaire. Ces deux énarques viennent de la Caisse des dépôts. Comme Daniel Lebègue, le directeur général de cette institution, ils sont favorables à l'établissement d'un partenariat privilégié entre la banque de réseau et de détail que forment les Caisses d'épargne et la banque de gros qu'abrite la Caisse des dépôts.

Plusieurs points restent toutefois à parfaire. Sur le plan du protocole commercial tout d'abord, les deux entités doivent ajuster leurs politiques respectives dans les domaines où elles interviennent toutes deux, comme le financement des collectivités locales. La CDC tient à rester le banquier de l'économie mixte et le banquier du monde HLM, elle tient aussi à conserver son rôle de banque conseil pour les collectivités qui lèvent des capitaux sur les marchés. Elle laisse en revanche aux Caisses d'épargne l'activité de crédit aux collectivités locales et le financement du secteur associatif et des acteurs publics ou semi-publics.

La CDC souhaite aussi que les caisses d'épargne s'engagent, dans le protocole commercial qu'elles signeront avec elle, à faire de la lutte contre l'exclusion bancaire, leur principale mission d'intérêt général, après la collecte du Livret A.

Reste à définir plus précisément le pacte d'actionnaire. S'il semble acquis que la CDC entrera à hauteur de 30 % à 35 % du capital de la future CNCE, le curseur n'est pas encore précisément arrêté. Laisser ou non la minorité de blocage à la CDC reste un sujet de débat. Mais dans tous les cas, elle aura son mot à dire sur l'amélioration de la rentabilité des Caisses d'épargne, sur les orientations stratégiques et sur le choix des dirigeants.

STATUT DES FONCTIONNAIRES

En contrepartie de cette présence forte et active dans le groupe Ecureuil, la CDC est prête à ouvrir le capital de ses filiales à la CNCE. Déjà présente au sein de l'assureur CNP, l'Ecureuil pourrait entrer au capital des filiales de la CDC spécialisées dans la gestion d'actifs, le financement de projets ou dans sa société de Bourse. A terme, si la Caisse des dépôts filialise ses activités de conservation de titres ou de gestion d'actifs immobiliers, ou crée une holding chapeautant toute son activité de banque d'investissement, un sujet sur lequel elle réfléchit activement, la CNCE aurait aussi vocation à y participer. Il faut toutefois auparavant régler la question du statut des 400 fonctionnaires qui travaillent dans ces métiers et qui sont mobilisés pour obtenir des garanties.

La réforme des Caisses d'épargne est donc l'occasion de dessiner un nouveau groupe financier, qui ne sera pas figé. La CDC est prête à voir sa participation dans la CNCE descendre pour laisser entrer au capital des Caisses d'épargne d'autres partenaires. La CDC ne s'interdit pas non plus - au contraire - de faire entrer d'autres banques que les Caisses d'épargne dans le capital de ses filiales spécialisées.

Pour y parvenir, les dirigeants des deux groupes devront toutefois gérer avec doigté la question sociale. Le mouvement de grève qui a immobilisé la CNP pendant plusieurs semaines il y a un an a montré la sensibilité des salariés. Quant aux syndicats des Caisses d'épargne, ils sont mobilisés contre la réforme. Deux organisations - Force ouvrière et la CGC - sont prêtes à l'accepter, à certaines conditions. L'intersyndicale Syndicat unifié, CFDT et CGT est en revanche contre et appelle à la grève à compter du 2 mars.

Sophie Fay

Installez votre AS/400 en mars 1999. Ne payez rien avant l'an 2000.

Vous avez du 5 au 28 février 1999 pour profiter d'une offre incroyable sur l'AS/400e. Commandez et installez votre AS/400e en mars 1999 et bénéficiez d'un différé de paiement jusqu'en janvier 2000, suivi de 24 mois de location sans frais*. Vous avez bien lu, cette offre sans précédent porte sur la nouvelle gamme AS/400e dont le rapport prix/performance est plus favorable que jamais. Février ne dure que 28 jours, ne perdez pas une minute pour renvoyer votre coupon-réponse. Vous pouvez aussi appeler le 0 801 TEL IBM (0 801 835 426) ou vous connecter sur Internet www.as400.ibm.com/france

@ e-business tools!

Equipez-vous maintenant, payez plus tard. Beaucoup plus tard.



IBM

* soit 24 loyers de 1/24^e du prix HT de l'AS/400e. Cette offre porte sur la nouvelle gamme AS/400e annoncée en février 1999, ainsi que sur le modèle 170 (sauf 2289) et certaines évolutions matériel (nous consulter). Ces conditions s'appliquent à des commandes passées avant le 12 mars 1999 pour livraison avant le 31 mars 1999, sous réserve d'acceptation du dossier par IBM France Financement. Cette offre n'est cumulable avec aucune autre. *Outils e-business.

Coupon-réponse à renvoyer avant le 28 février 1999 à IBM Direct BP 51 F-45802 St-Jean-de-Braye Cedex

Oui, je suis intéressé(e) par cette offre "Location An 2000 AS/400" d'IBM France Financement. Merci de me contacter.

Nom : _____ Fonction : _____ Société : _____

Adresse : _____

Tél. : _____ Fax : _____ e-mail : _____

Code Siret de l'entreprise : _____ Déjà équipée d'un AS/400 : OUI NON

Vous êtes en relation avec un Partenaire Commercial IBM : OUI NON Si oui, ses coordonnées : _____

Le fichier utilisé pour vous communiquer le présent document est déclaré auprès de la CNIL. En application des dispositions des articles 34 et suivants de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations auprès d'IBM France.

Les radios locales se professionnalisent et gagnent de l'audience

Si la recette de leur succès est la proximité en matière d'informations et de programmes, les petites stations se regroupent pour s'assurer le marché publicitaire local, qui aiguise les appétits des grands groupes et des futures télévisions locales

LA PROXIMITÉ est à la mode. Sur des petits bassins d'audience et avec de petites équipes, les radios locales, souvent nées au début des années 80, ont subitement grandi. A l'automne dernier, leur audience, mesurée par Médiamétrie, avait gagné 2,6 %, passant de 20,8 % à 23,4 % entre novembre et janvier. Leurs programmes, destinés à un public de 25 à 59 ans, se déclinent autour de la musique et des informations locales et de services.

A force de se développer, certaines de ces radios prennent des airs de petit réseau

ments que la presse régionale imprime de longue date. Dans cette région touristique, la grille s'adapte lorsque arrivent les vacanciers. Résultat : le chiffre d'affaires atteint 8 millions de francs (1,22 million d'euros) avec une croissance de 30 % par an.

Ailleurs, le summum de la proximité consiste à jouer le bilinguisme. C'est par exemple le cas de Dreyeckland, en Alsace, dont l'ancêtre fut Radio Verte Fessenheim, pionnière des radios libres. Diffusée sur Mulhouse, Sélestat et Strasbourg-sud, cette radio intègre les « influences germaniques » dans son programme musical et elle utilise le dialecte dans certaines émissions. Avec 15 personnes, elle réalise un chiffre d'affaires de 6 millions de francs (915 000 €).

Les décrochages permettent

d'être plus près des auditeurs. Ainsi Dreyeckland donne des informations différenciées dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin. Alpes 1 fait des décrochages à Briançon, Gap et Sisteron. D'autres, comme ARL, à Marmande (Lot-et-Garonne), attendent impatiemment de disposer de 300 000 francs indispensables pour les équipements informatiques nécessaires à ces décrochages.

Toutes ces radios labourent le terrain publicitaire local. Les commerçants – grands et petits –, les garagistes et vendeurs de voitures, les collectivités locales mais aussi La Poste leur achètent des spots, dont les prix varient autour de 100 francs les 30 secondes ou 300 francs pour celles qui ont la plus forte audience. Pour la collecte des quelque 20 % de publicité nationale qu'elles diffusent, un grand

nombre de ces stations se sont regroupées dans le GIE Les Indépendants. Créé en 1992, cet organisme a confié la régie publicitaire à Europe Régions dans le cadre d'un contrat qui vient à échéance en août.

Le GIE offre aussi à ses adhérents toute une logistique : stages de formation pour l'antenne, le commercial et le juridique. Il s'occupe aussi de leur promotion, comme avec la fabrication de grandes affiches sur le thème : « Plus près, on entend mieux », sur lesquelles chacune peut greffer son propre logo. S'il comporte des avantages certains, l'adhésion au GIE a des contraintes. « A certaines heures, la publicité qui vient du GIE est pléthorique. Et cela nous empêche d'en prendre sur le marché local », assure Huguette Monzie, directrice d'ARL. Elle

s'agace aussi de la clé de répartition des recettes, fondée sur les mesures d'audience de Médiamétrie, que les petites radios estiment mal adaptées à leur spécificité.

A force de se développer, certaines de ces radios prennent des airs de petit réseau. Le groupe Start est un des plus élaborés. Constitué autour de Vibration, créée en 1983 à Orléans, il comporte Forum à Poitiers et Black Box à Bordeaux, récemment intégrées à ce mini-groupe qui emploie 91 personnes, réalise 25 millions de francs de chiffre d'affaires et est diffusé sur une dizaine de départements. En outre, deux de ses dirigeants sont entrés au conseil d'administration d'Ado FM, une radio destinée aux 15-24 ans, à laquelle Vibration apporte son savoir-faire technique et en matière de programmation.

« Notre perspective est régionale plus que locale. Pour rester indépendant, nous devons conserver un équilibre économique que nous ne pouvons trouver qu'en faisant des alliances. Autrement, on risque d'être racheté par un grand groupe », explique Jean-Eric Valli, fondateur et président de Vibration. Il n'est donc pas étonnant que ce champion des radios locales voie d'un mauvais œil l'irruption du groupe NRJ dans ce paysage des radios locales. A Orléans, NRJ a installé, en mai, cinq personnes dont deux pour démarcher les annonceurs. Deux journalistes font des flashes d'information et quelques chroniques à la mi-journée.

Car, derrière cette bataille pour l'audience, il y a celle pour la conquête du marché publicitaire local, qui a crû de 5,7 % en 1998 et sur lequel les télévisions locales pourraient venir jouer le trouble-fête.

F. Ch.

Françoise Chirot

Des émissions et des flashes en prêt-à-diffuser

FAUTE de moyens pour se fabriquer des programmes sur mesure, certaines radios locales recourent à une sorte de prêt-à-diffuser. Plusieurs entreprises, notamment du service public, ont créé des banques de programmes. Elles réalisent des émissions dans lesquelles les radios clientes puisent ce dont elles ont envie. Créée en 1996 par Radio-France, Sophia fournit de la musique, plutôt destinée aux 25-34 ans, elle propose quotidiennement dix-sept chroniques (cinéma, voyages, multimédia, voyages, etc.) et des journaux et flashes d'information, faits par les journalistes de FIP, France Musique et France Culture. Ses 83 clients paient entre 2 000 et 4 000 francs par mois, selon le bassin de population desservi.

AFP Audio fournit un service comparable à ses 120 clients, mais le réseau des correspondants de l'AFP dans le monde lui permet d'être plus complet sur l'information internationale. Sur n'importe quel fait divers à l'autre bout de la planète, l'AFP peut ainsi diffuser rapidement un reportage. Quant à Radio-France Internationale, elle propose un programme

musical et un service de 23 magazines hebdomadaires en quatre langues à 700 radios partenaires à travers le monde.

AVEC MENTION DE L'ANNONCEUR

Il existe des stratégies beaucoup plus commerciales qui mêlent chroniques et publicité. Par exemple, celle de Seprem Productions, une société qui se veut « le précurseur du bartering en France ». Le système est le suivant : Seprem productions fournit aux radios des émissions gratuites sur le jardinage, les animaux domestiques, la santé, les fruits et légumes, etc., à condition que le nom de l'annonceur – Royal Canin, le journal Top Santé, les producteurs de fruits et légumes ou d'autres – précède et suive la diffusion de la chronique. « Dans toutes les villes de moins de 100 000 habitants, ce sont les radios FM qui sont en tête de l'écoute, loin devant les périphériques », explique Daniel Bourn, directeur général, qui recrute ainsi les annonceurs et alimente quelque 180 radios.

LE CARNAVAL DE NICE* VIBRE AU SON D'EUROPE 2

Gloria Gaynor

Karen Ramirez

Mellowman Jessica

Larusso

Des'ree

en **CONCERT GRATUIT**

Vendredi 26 février
à partir de 20h,
place Masséna à Nice.

* Organisé par l'Office du Tourisme et des Congrès de la Ville de Nice.

Europe 2

N I C E

AOM

Téles locales : cinq candidats pour quatre villes

CINQ OPÉRATEURS ont déposé des dossiers, mardi 23 février, au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) lors de la clôture de l'appel à candidatures pour des télévisions locales dans quatre villes.

L'une des réponses les plus spectaculaires est celle de La Montagne, premier quotidien régional à se lancer ainsi dans l'aventure des télévisions locales. Au moment de son quatre-vingtième anniversaire, le quotidien clermontois « a souhaité élaborer des programmes reflétant pleinement la vie des Clermontoises et des Clermontois, qui constitueront leur "mémoire" en images et qui participeront, à côté des grands médias déjà actifs sur cette ville, à l'expression de leur diversité et de leur dynamisme ». Les partenaires financiers du quotidien dans la Société clermontoise de télévision devraient être « les chambres consulaires, les grandes banques régionales, des chefs d'entreprise locaux, des sociétés de production audiovisuelles ou des sociétés d'investissement ».

Un autre projet a été déposé

dans la capitale de l'Auvergne par la Télé locale indépendante (TLI), présidée par Jean-Pierre Wagner, par ailleurs président du Syndicat national des télévisions locales et de proximité. Grâce à des fonds provenant de personnes physiques et avec un budget de 7 millions de francs – dont les deux tiers proviendraient de la publicité –, il prévoit d'émettre tous les jours de 7 heures à 23 heures.

DEUX SOCIÉTÉS À TOURS

A Tours, autre ville concernée par l'appel à candidatures, La Nouvelle République du Centre-Ouest n'a pas déposé de dossier. Deux sociétés sont candidates. La SA Centre communication et la SARL Ouest communication, qui est aussi candidate pour la fréquence des Sables-d'Olonne. Cette société a déjà obtenu des autorisations temporaires pour Télé 102 (Le Monde du 18 décembre). A Luçon (Vendée), un seul dossier a été déposé par Télé Sud.

F. Ch.

Jean-Jacques Bozonnet

La CLT-UFA souhaite garder une part de Première

APRÈS « l'accord de principe » de Bertelsmann, la CLT-UFA négocie avec Kirch sa sortie du capital de Première. Toutefois, l'opérateur luxembourgeois veut rester à hauteur de « 5 % à 10 % » dans le tour de table de la chaîne cryptée allemande. RTL TV, filiale de la CLT-UFA, pourrait porter cette future participation. Pour la CLT-UFA, le but est « d'éviter que Kirch se serve de sa future position monopolistique dans la télévision à péage en Allemagne pour peser sur les studios américains afin qu'ils vendent les droits de diffusion en clair de leurs catalogues aux seules chaînes généralistes du groupe Kirch », qui possède déjà les droits cryptés de toutes les majors américaines.

La CLT-UFA a déjà procédé de la même manière avec TPS. Grâce à

la participation de sa filiale M 6 au capital du bouquet, la chaîne privée a constitué avec TF 1 une société commune (TCM) pour protéger son accès aux catalogues de films américains.

Outre un maintien *a minima* de la CLT-UFA dans Première, les discussions butent sur l'évaluation de la chaîne. La valorisation haute est fixée à 1 454 euros par abonné (Le Monde du 24 février), tandis que la fourchette basse, établie à 1 137 euros, fait référence au prix choisi pour Première lors de la fusion de la CLT avec la UFA. La CLT-UFA « dément totalement une alliance avec TF 1 ». Un rapprochement également dénoncé par la chaîne de Patrick Le Lay.

Guy Dutheil

Presse professionnelle : échec de la fusion Bertelsmann-Havas

APRÈS DE LONGS MOIS d'une intense négociation, le groupe français Vivendi et l'allemand Bertelsmann ont renoncé à créer une société commune pour leurs activités de presse professionnelle. Dans un communiqué commun, publié mercredi 24 février, les deux groupes évoquent des « difficultés techniques, notamment d'ordre fiscal » pour expliquer l'échec de la fusion. Néanmoins, ils « n'excluent pas de reprendre à l'avenir » le projet de joint-venture entre les activités d'Havas – filiale de Vivendi – et celles de Bertelsmann dans la presse spécialisée.

Le texte commun ne marque pas un divorce entre les deux partenaires, qui annoncent leur intention de « renforcer leur coopération stratégique dans le marché de l'information professionnelle ». Ils « se concerteront régulièrement afin de voir en commun les possibilités d'acquisition », comme ce fut le cas pour les éditions médicales espagnoles Doyma en 1998. Déjà alliés dans le multimédia, Havas et Bertelsmann souhaitent unir leurs forces dans un domaine dominé par les grands groupes anglo-saxons et néerlandais Thomson, Reed-Elsevier et Wolters Kluwer.

Les discussions, qui ont duré toute l'année 1998, ont d'abord buté sur le périmètre de la société à créer ainsi que sur son management. Des retards ont été accumulés pour la valorisation des « dots » respectives dans la mesure où chacun des deux partenaires s'est livré à des acquisitions tout au long de l'année. Ainsi, Havas a pris le contrôle du groupe espagnol Anaya, du groupe français L'Etudiant et des éditions médicales du Vidal. Pour sa part, Bertelsmann a doublé le volume de son secteur professionnel avec la reprise de l'éditeur spécialisé allemand Springer-Verlag.

DIFFICULTÉS DE VALORISATION

Désormais, la branche professionnelle de Bertelsmann représente 1,25 milliard de deutschemarks (641 millions d'euros), un poids proche de celui d'Havas, estimé à 4,23 milliards de francs (645 millions d'euros). Les difficultés à concrétiser une fusion seraient venues de la valorisation du groupe français. Havas Editions Publications (ex-CEP Communication) détient, via les groupes Moniteur, Tests, France agricole ou L'Usine nouvelle, une cinquantaine de titres. La plupart ont été acquis de longue date, ce qui les soumet à une plus-value fortement taxée qui minore la valeur réelle du pôle par rapport à sa valeur comptable.

Dans l'attente d'une dérogation du traitement fiscal de la part du ministère français de l'économie et des finances, les deux parties ont repoussé de deux mois l'échéance du calendrier de négociations, initialement prévues à Noël 1998. En vain. Ils conservent l'espoir d'arriver un jour à une entité commune « lorsque ces difficultés auront été résolues ».

DÉPÊCHES

■ PRESSE : le groupe de presse allemand Axel Springer Verlag (qui édite les quotidiens Bild et Die Welt et est présent dans la chaîne de télévision privée SAT 1) a vu son bénéfice net bondir de 31 % à 274,9 millions de deutschemarks (141 millions d'euros) en 1998 par rapport à l'année précédente, selon des chiffres provisoires publiés mardi 23 février. Le chiffre d'affaires du groupe a augmenté parallèlement de 5 % à 4,79 milliards de deutschemarks (2,46 milliards d'euros). – (AFP)

■ TÉLÉVISION : la société des journalistes de France 2 demande que l'émission « Direct » « ne soit pas baptisée "magazine de la rédaction" ». Les journalistes protestent ainsi contre le fait que ce magazine, dont le premier numéro sera diffusé jeudi 25 février, soit confié à Albert du Roy, « qui a publiquement diffamé la rédaction dans la presse », lors de sa démission de la direction de l'information au printemps.

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **35 HEURES : le constructeur automobile Renault** a proposé, mardi 23 février, que la réduction du temps de travail passe par neuf jours de repos supplémentaires par an et par un nouveau calcul du temps de travail effectif, ce qui a été jugé insuffisant, voire « *inacceptable* », par les syndicats.

● **ALSTHOM : les chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire** ont indiqué mardi 24 février qu'ils avaient reçu la commande ferme de deux paquebots de croisière de 1 000 cabines (294 mètres de longueur) pour Royal Caribbean Cruises Ltd.

● **AUTOMOBILE : les constructeurs mondiaux ont produit 51,9 millions de voitures** particulières, utilitaires légers et utilitaires lourds en 1998, une baisse de 2,3 % par rapport à 1997, due principalement à l'Amérique du Sud et à l'Asie, a annoncé mardi l'Organisation internationale des constructeurs automobiles (OICA).

● **ALLEMAGNE : le syndicat de la métallurgie (IG Metall) du Mecklenbourg**, un des nouveaux Länder où son application aurait pu poser problème, a adopté mardi 23 février l'accord salarial pilote conclu la semaine dernière dans le Bade-Wurtemberg (de l'ordre de 4 % de hausse sur quatorze mois).

SERVICES

● **SODEXHO ALLIANCE : le groupe français de restauration collective et de services table** sur un bénéfice net par du groupe dépassant 820 millions de francs (125,01 millions d'euros) pour l'exercice 1998/99 (clos fin août) contre 550 MF (83,85 millions d'euros) en 1997/98, soit une hausse de 49 %, a annoncé mardi 23 février son PDG Pierre Bellon.

● **AIR AFRIQUE : la compagnie aérienne multinationale** n'est pas menacée de faillite mais doit être « *rapidement privatisée* », a déclaré à l'AFP son directeur général, Sir Harry Tirvengadam. Le transporteur doit comparaître mercredi 3 mars devant le tribunal de commerce de Paris pour un litige qui l'oppose à ses créanciers.

FINANCE

● **SWISS LIFE : la filiale française de l'assureur suisse** a annoncé mercredi 24 février le rachat de l'assureur français Lloyd Continental (2,9 milliards de francs

de chiffre d'affaires) aux familles Verspielen et Du Brusle de Rouvroy qui en détiennent 85 %. Le prix offert est de 3,24 milliards de francs (490 millions d'euros) pour 100 %.

● **CRÉDIT LYONNAIS : la banque publique** a adressé une mise en garde sur les estimations de résultats, qui seront présentés le 18 mars, émanant de notes internes. En 1997, le résultat net consolidé du groupe, avant déduction des intérêts minoritaires et de la clause participative, avait atteint 1,853 milliard de francs, ramené à 357 millions après prise en compte de ces deux éléments.

RÉSULTATS

● **SANOFI : le groupe a annoncé mercredi 24 février un résultat net** en hausse de 10 % en 1998, à 2,1 milliards de francs (323 millions d'euros), pour un chiffre d'affaires de 25,8 milliards de francs (3,9 milliards d'euros).

● **CGU : l'assureur britannique** né de la fusion entre Commercial Union et General Accident a annoncé mercredi 24 février un bénéfice d'exploitation (avant impôt et éléments exceptionnels) en repli de 38 % à 768 millions de livres (1,129 milliard d'euros), contre 1,238 milliard de livres (1,8 milliard d'euros) un an auparavant.

● **NATWEST : le bénéfice** avant impôt de la banque britannique a atteint 2,1 milliards de livres (3,06 milliard d'euros), contre 975 millions en 1997. La rentabilité des fonds propres atteint 20 % contre 7,8 % en 1997.

● **HYPOVEREINSBANK : le bénéfice net de la banque bavaroise, numéro deux allemande, a plus que doublé**, à 3,8 milliards de deutschemarks (1,94 milliard d'euros en 1998), malgré de fortes provisions liées à des risques immobiliers dans les régions de l'ex-RDA.

● **IBERIA : la compagnie aérienne espagnole** a annoncé mardi 23 février un bénéfice net consolidé de 37,2 milliards de pesetas (223 millions d'euros) en 1998, en hausse de 117,5 % par rapport à 1997. Le 12 février, Iberia a vendu 9 % de son capital à British Airways (BA) et 1 % à American Airlines ans le cadre de sa privatisation.

● **SABENA : le transporteur aéronautique belge** a renoué en 1998 avec les bénéfices, avec un résultat net positif de 17,4 millions d'euros, contre une perte de 63 millions d'euros l'année précédente.

VALEUR DU JOUR

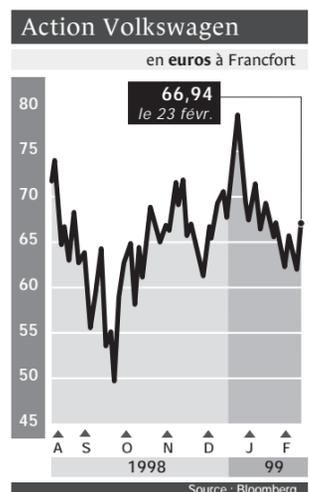
Bénéfices records pour Volkswagen en 1998

VOLKSWAGEN vole de record en record. Après avoir déjà réalisé les plus gros bénéfices de son histoire en 1997, le constructeur allemand a réédité l'exploit pour 1998 en annonçant, mardi 23 février, 1,15 milliard d'euros (7,54 milliards de francs) de résultat net, en hausse de 65 %. C'est la quatrième année consécutive que le constructeur de Wolfsburg (Basse-Saxe) améliore ses résultats. Le chiffre d'affaires du groupe s'est par ailleurs établi à 68,62 milliards d'euros (450 milliards de francs) en 1998, en progression de 18,5 % par rapport à 1997.

Avec près de 4,75 millions de véhicules livrés l'année dernière, Volkswagen passerait au troisième rang mondial, doublant ainsi Toyota et se positionnant derrière les deux géants américains, General Motors et Ford.

La part du marché mondial du groupe est passée de 10,4 % à 11,4 %, toutes les marques du groupe (Volkswagen, Audi, Seat et Skoda) concourant à l'augmentation de ses ventes. Volkswagen a toutefois rencontré des difficultés en Amérique du Sud, où ses résultats commerciaux ont sensiblement reculé.

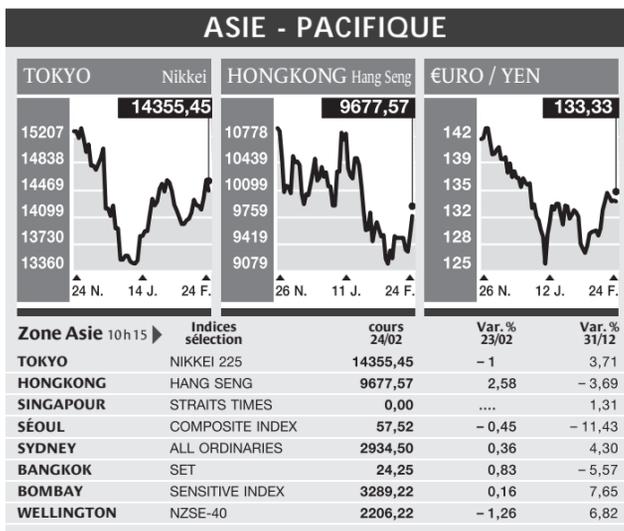
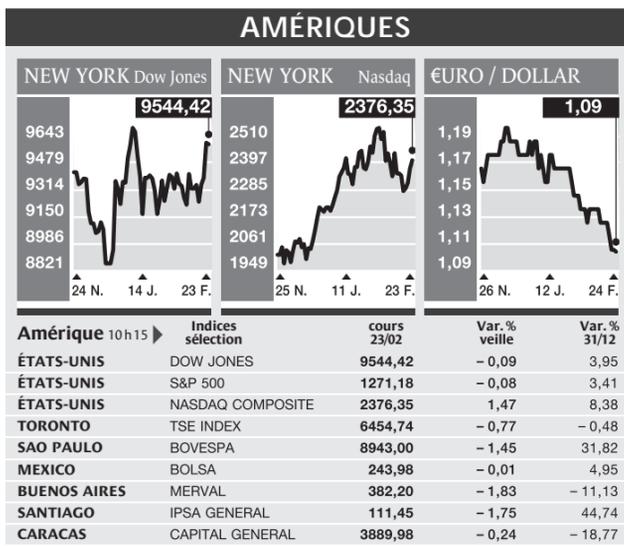
Le premier constructeur automobile européen a par ailleurs créé quelque 18 000 emplois à travers le monde en 1998, portant ses effectifs à la fin de l'année à près de 298 000 salariés. Cette année a été également marquée par l'acquisi-



tion à prix d'or de trois marques de luxe : Bugatti, Lamborghini et Rolls-Royce, qui sera rétrocédée à BMW en 2003.

La direction de Volkswagen, dans un communiqué publié mardi 23 février, s'est cependant déclarée plus pessimiste pour 1999, jugeant une nouvelle amélioration des résultats « *difficilement réalisable au vu de la situation actuelle* », compte tenu de la crise qui sévit sur le marché automobile. Ainsi, au mois de janvier 1999, toutes les marques du groupe, à l'exception notable de Volkswagen, ont enregistré un recul de leurs ventes par rapport à la même période de 1997. A l'ouverture de la Bourse de Francfort, mercredi 24 février, le titre Volkswagen était en baisse de 4,74 %, à 62,2 euros, contre 66,94 euros la veille.

Stéphane Lauer



SUR LES MARCHÉS

PARIS

LA BOURSE de Paris a entamé la séance du mercredi 24 février sur un recul, l'indice CAC 40 s'inscrivant en baisse de 0,31 %, à 4 194,91 points. Mardi, après une baisse suscitée par les déclarations d'Alan Greenspan, le président de la Réserve fédérale américaine, sur les risques menaçant Wall Street, la Bourse de Paris avait terminé la séance sur une note très ferme. L'indice CAC 40 avait fini sur un gain de 1,01 %, à 4 207,95 points.

FRANCFORT

LA BOURSE allemande était stable, mercredi 24 février, en début de séance. L'indice DAX progressait légèrement de 0,02 %, à 5 013,48 points. Mardi, la Bourse de Francfort avait franchi le seuil des 5 000 points, l'indice vedette DAX progressant de 2,56 %, à 5 012,6 points.

LONDRES

LA BOURSE de Londres a clôturé la séance du mardi 23 février en forte hausse, dopée par les gains des valeurs du secteur bancaire et ignorant la baisse de Wall Street dans l'après-midi. L'indice Footsie des cent principales valeurs a clôturé en hausse de 1,4 %, à 6 155,2 points, enregistrant un nouveau record absolu.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a terminé en baisse mercredi. L'indice Nikkei a cédé 1 %, pour finir à 14 355,45 points.

NEW YORK

APRÈS les déclarations d'Alan Greenspan, le président de la Réserve fédérale, la Bourse américaine est finalement restée stable mardi 24 février. L'indice Dow Jones vedette a terminé sur une baisse de 0,09 % à 9 544,42 points, tandis que l'indice composite de la Bourse électronique Nasdaq a gagné 1,47 %, à 2 376,37 points.

TAUX

LES MARCHÉS obligataires étaient mal orientés mercredi 23 février. Le rendement des obligations du Trésor français s'inscrivaient à 3,96 %. Les investisseurs redoutent un durcissement de la politique monétaire de la banque centrale américaine. Outre-Atlantique, le marché obligataire a été pénalisé par un mouvement vendeur. L'obligation à trente ans du Trésor américain a perdu 31 centimes, à 97,14, en fin de séance. Évoluant à l'inverse du prix, le taux de rendement de la ligne à trente ans, principale référence, a fini à 5,413 %, contre 5,349 %, lundi en clôture.

MONNAIES

L'EURO montrait de nouveaux signes de faiblesse mercredi matin face au dollar dans les premières transactions sur le marché européen. Il s'échangeait à 1,0965 dollar, contre 1,1005 dollar la veille. Face au yen, l'euro perdait également du terrain, à 133,09 yens contre 133,55 yens mardi. Le billet vert est stable face au yen, à 121,39 yens contre 121,36 yens mardi soir.

ÉCONOMIE

Les Etats-Unis s'inquiètent de la situation au Japon

LA REPRÉSENTANTE américaine pour le commerce, Charlene Barshefsky, a exhorté mardi le Japon à stimuler son économie dont la situation devient « *plus inquiétante* ». Les Etats-Unis « *continuent à être exceptionnellement préoccupés par l'incapacité du gouvernement japonais à mettre en œuvre pleinement des politiques de relance tirée par la demande intérieure* ». Madame Barshefsky a également qualifié de « *pas tenable* » l'excédent commercial global de l'archipel nippon, qui a augmenté de 87 % en janvier pour atteindre 6,3 milliards de dollars, estimant que les Etats-Unis « *ne peuvent pas continuer à être les seuls importateurs mondiaux* ». Madame Barshefsky a aussi invité l'Europe « *à faire davantage pour stimuler sa croissance* » de manière à absorber plus d'importations du reste du monde.

● **INDE : l'économie a connu une croissance de 5,8 %** au cours de l'année fiscale 1998-99, contre 5 % l'année précédente, selon des estimations officielles publiées mercredi. Le gouvernement indien tablait sur 7 % de croissance pour l'année fiscale 1998-99 qui s'achève fin mars, mais elle a été ralentie par la crise en Asie, a-t-il indiqué.

● **ÉTATS-UNIS : devant la commission bancaire du Sénat**, Alan Greenspan, le président de la Réserve fédérale, a estimé que les fondamentaux de l'économie américaine étaient « *solides* » et qu'il n'y avait pas de signe de retour de l'inflation pour l'instant, même si l'économie des Etats-Unis demeure « *vulnérable* » aux troubles financiers internationaux. La croissance du produit intérieur brut va progresser à un rythme plus lent cette année, de 2,5 % à 3 %, selon lui (lire page 19).

● **L'indice de confiance des consommateurs** dans les conditions présentes et les perspectives de l'économie américaine, établi par le Conference Board, a augmenté de 3,2 % en février comparativement à janvier, a annoncé l'institut de conjoncture privé de New York.

● **UNION EUROPÉENNE : les prix à la production industrielle** ont baissé de 2,2 % en décembre 1998 par rapport à décembre 1997 et de 2,5 % dans la zone euro, selon les données publiées mardi par Eurostat, l'Office statistique des Commu-

nautés européennes. Ces résultats s'expliquent par une forte chute des prix dans le secteur des produits pétroliers raffinés, note Eurostat.

● **GRANDE-BRETAGNE : le premier ministre, Tony Blair**, a estimé, mardi, que l'introduction définitive de l'euro en Grande-Bretagne devrait prendre trois ans à partir du moment où les Britanniques auront approuvé par référendum une adhésion à l'Union monétaire. Il a répété que la période envisagée pour le référendum était « *le début de la prochaine législature* », prévue au plus tard en 2002 (lire page 4).

● **Le déficit commercial britannique** s'est légèrement contracté en décembre, mais sur l'ensemble de l'année 1998 l'écart entre les importations et les exportations est le plus important jamais enregistré depuis six ans, a annoncé l'Office des statistiques nationales (ONS). Il s'élève à 7,2 milliards de livres.

● **La croissance du PIB du Royaume-Uni** au quatrième trimestre de 1998 reste estimée à 0,2 % par rapport au troisième trimestre, a annoncé mardi l'ONS, alors que les marchés financiers attendaient une révision à la baisse.

● **BCE : Oskar Lafontaine**, le ministre de l'économie allemand, a de nouveau appelé mardi la Banque centrale européenne à assouplir sa politique monétaire. Soulignant l'absence de risques inflationnistes, il a déclaré : « *Il faut agir. La politique monétaire n'est pas neutre vis-à-vis de la croissance : le mécanisme des taux d'intérêt peut être, par exemple, utilisé pour donner des impulsions à la croissance dans un cadre économique stable.* »

● **ESPAGNE : le déficit public est tombé à 1,8 %** du produit intérieur brut (PIB) en 1998, contre 2,6 % l'année précédente, a indiqué mardi un communiqué du ministère de l'économie. Pour 1999, le gouvernement table sur un déficit public représentant 1,6 % du PIB.

● **DANEMARK : 13 % des emplois vacants** au Danemark demeurent inoccupés en raison, notamment, du manque de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur privé, selon une enquête publiée par la direction du marché du travail, publiée mardi.

● **BRÉSIL : l'inflation** entre le 11 janvier et le 10 février s'est établie à 2,64 % selon les calculs de l'Institut brésilien d'économie de la fondation Getulio Vargas rendus publics mardi. La veille, le ministre brésilien de l'économie, Pedro Malan, avait estimé que l'inflation annuelle du pays atteindrait 12 % en 1999.

Taux de change fixe zone euro		Hors zone euro	
€uro contre	Taux	€uro contre	23/02
FRANCFORT	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324
COURONNE DANOISE	7,46344	COURONNE DANOISE	7,43444
COUR. NORVÉGIENNE	8,67455	COUR. NORVÉGIENNE	8,67455
COUR. SUÉDOISE	8,90855	COUR. SUÉDOISE	8,90855
COURONNE TCHÈQUE	37,847	COURONNE TCHÈQUE	37,847
DOLLAR AUSTRALIEN	1,71455	DOLLAR AUSTRALIEN	1,71455
DOLLAR CANADIEN	1,64233	DOLLAR CANADIEN	1,64233
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,03990	DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,03990
DRACHME GRECQUE	323,10	DRACHME GRECQUE	323,10
FLORINT HONGROIS	249,90	FLORINT HONGROIS	249,90
ZLOTY POLONAIS	4,2408	ZLOTY POLONAIS	4,2408

Cours de change croisés						
24/02 10h15	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR.S.
DOLLAR	1,09855	0,82393	1,09855	1,16754	1,60710	0,69025
YEN	121,37000	100	133,33000	20,35500	195,17000	83,81500
EURO	0,91029	0,75002	1	0,15245	1,46355	0,62825
FRANC	5,96870	4,91185	6,55957	1	9,59400	4,11960
LIVRE	0,62224	0,51235	0,68325	0,10425	1	0,42940
FRANC SUISSE	1,44875	1,19305	1,59155	0,24270	2,32855	1

Taux d'intérêt (%)				
Taux 23/02	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,05	2,90	3,94	4,81
ALLEMAGNE	3	3,12	3,85	4,78
GDE-BRETAG.	5,81	5,25	4,40	4,33
ITALIE	3,02	3,02	4,08	5
JAPON	0,17	0,14	1,75	...
ÉTATS-UNIS	4,66	4,65	5,09	5,42
SUISSE	1,12	1,13	2,37	3,83
PAYS-BAS	3,18	3,03	3,95	4,82

Matières premières				
En dollars	Cours 23/02	Var. %	Cours 23/02	Var. %
MÉTAL (LONDRES)				
CUIVRE 3 MOIS	1394,5	0,18		
ALUMINIUM 3 MOIS	1186,5	0,30		
PLOMB 3 MOIS	518	-0,58		
ZINC 3 MOIS	5280	...		
ÉTAIN 3 MOIS	1033,5	-0,63		
NICKEL 3 MOIS	4920	0,20		
MÉTAL (NEW YORK)				
ARGENT A TERME	5,56	-0,18		
PLATINE A TERME	82095,28	0,61		
GRAINES DENRÉES				
BLÉ (CHICAGO)	251,5	-0,10		
MAÏS (CHICAGO)	214,75	-0,12		
SOJA TOURTEAU (CHG.)	126,7	-0,16		
SOFTS				
CACAO (NEW YORK)	1305	0,46		
CAFÉ (LONDRES)	1718	...		
SUCRE BRÉLANT (PARIS)	233	...		

En dollars				
Cours 23/02	Var. %	Cours 23/02	Var. %	veille
BRENT (LONDRES)	10,94	...		
WTI (NEW YORK)	11,96	...		
LIGHT SWEET CRUDE	11,92	-0,29		

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde » : www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● **Bayer** a grimpé de 6,6 % mardi 23 février, à 32,25 euros. La maison de titres Dresdner Kleinwort Benson recommande à l'achat les actions du deuxième allemand après leur récente baisse.

● **British Gas** a progressé de 1,4 % mardi en clôture, à 366,5 euros. La compagnie a vu son bénéfice net augmenter de 6,9 pence par action au quatrième trimestre.

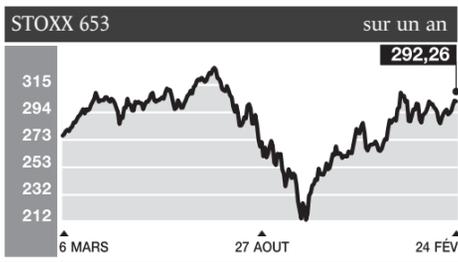
● **British Sky Broadcasting Group** a bondi de 3,5 % mardi, à 536,75 euros. Le deuxième groupe de télévision payante en Europe serait en discussion avec son rival français, Canal Plus, pour une possible fusion, selon le *Wall Street Journal* de mardi. Les deux compagnies ont refusé de commenter ces informations.

● **Ciba Speciality Chemicals** a perdu mardi 3,9 %, à 110 francs suisses. Le groupe chimique a annoncé que son profit a baissé plus que prévu au second semestre 1998.

● **National Westminster Bank** a gagné 4,3 % mardi, à 1 329 pence. La troisième banque par son bilan a indiqué que son bénéfice avait plus que doublé en 1998.

● **Nokia** a progressé de 5,5 %, à 126,5 euros. Le numéro un mondial du téléphone mobile va commercialiser le premier téléphone portable capable de surfer sur Internet.

● **SAP** a bondi mardi de 6 %, à 310 euros. Le numéro un mondial des logiciels pour entreprises a bénéficié de la hausse du marché américain Nasdaq enregistrée lundi.



BENETTON GROUP	IT	1,53	-1,29
BERKELEY GROUP	GB	8,28	...
BRITISH AIRWAYS	GB	6,93	...
BRYANT GROUP PL	GB	1,69	...
CHARGEURS RM	FR	42	...
CLUB MED./RM	FR	89	...
COATS VIVELLA	GB	0,56	...
COMPASS GRP	GB	10,49	...
COURTAULDS TEXT	GB	2,06	...
DT.LUFTHANSA N	DE	19,45	-0,26
ELECTROLUX-B	SE	18,30	...
EMI GROUP	GB	6,21	...
EURO DISNEY/RM	FR	1,2	...
FINNAIR	FI	4,7	...
G WIMPEY PLC	GB	1,94	...
GRANADA GROUP P	FR	17,78	...
HERMES INTL	FR	69,1	...
HPI	IT	0,59	...
HUNTER DOUGLAS	NL	28,85	+0,87
KLM	NL	24,3	-0,41
LADBROKE GRP	GB	4	...
MOULINE/RM	FR	9,75	...
NCL HLDG	NO	2,20	...
PATHE/RM	FR	233	...
PENTLAND GRP	GB	1,44	...
PERSIMMON PLC	GB	3,12	...
RANK GROUP	GB	3,52	...
SAIRGROUP N	CH	193,68	+0,82
SAS DANMARK A/S	DK	9,15	+1,49
SEB/RM	FR	59	...
THE SWATCH GRP	CH	508,34	-0,73
THE SWATCH GRP	CH	118,31	-0,40
WILLIAM BAIRD	GB	1,41	-3,03
WILSON BOWDEN	GB	8,33	...
WOLFGANG AG	AT	45,2	...
WWW UNITS	GB	0,69	...
DJ E STOXX CYC GO P		156,28	-0,12

VALLEHERMOSO	ES	10,95	...
WOOLWICH PLC	GB	5,67	...
DJ E STOXX FINS P		248,39	-0,15

ALIMENTATION ET BOISSON

ALLIED DOMCO	GB	6,95	...
ASSOCIATE BRIT	GB	7,31	...
BASS	GB	11,58	...
BBAG OE BRAU-BE	AT	43	+0,02
BONGRAIN/RM	FR	350	...
BRAU-UNION	AT	47,4	-0,84
CADBURY SCHWEPP	GB	15,21	...
CARLSBERG-B	DK	41,03	...
CARLSBERG AS-A	DK	40,35	...
CHR. HANSEN HLD	DK	104,92	-2,26
CULTOR -I-	FI	9	...
DANISCO	DK	44,12	...
DANONE/RM	FR	230	...
DELTA DAIRY	GR	15,29	...
DIAGEO	GB	9,97	...
ELAIS OLEAGINOU	GR	19,79	...
ERID.BEGH.SAY /	FR	130,6	...
GREENCORE GROUP	GB	3,59	...
HEINEKEN	NL	47,25	+0,43
HELLENIC BOTTLI	GR	27,86	...
HELLENIC SUGAR	GR	7,80	...
HUHTAMAEMI I VZ	FI	32,6	-3,55
KERRY GRP-A	GB	11,52	...
MONTEDEISON	IT	0,97	+1,04
NESTLE N	CH	1712,42	+0,15
PARMALAT	IT	1,31	...
PERNOD RICARD /	FR	57,5	...
RAISIO GRP K	FI	6	...
RAISIO GRP V	FI	5,93	-0,67
RIEBER & SON -B	NO	5,53	...
TATE & LYLE	GB	6,68	...
UNICER REG	PT	20,7	...
UNIGATE PLC	GB	5,94	...
UNILEVER	NL	68,7	-3,24
UNILEVER	GB	9,12	-1,90
DJ E STOXX F & BV P		236,6	-1

PHARMACIE

ASTRA -A-	SE	18,41	...
ASTRA -B-	SE	18,41	...
ELAN CORP	GB	68,30	+0,09
GLAXO WELLCOME	GB	30,49	...
NOVARTIS N	CH	1612,76	+0,16
NOVO NORDISK B	DK	103,57	-1,66
ORION A	FI	20,3	-0,49
ORION B	FI	20	...
RHONE-POUL/RM	FR	43	...
ROCHE HOLDING	CH	16196,57	...
ROCHE HOLDING G	CH	11511,22	+0,14
SANOFI/RM	FR	162,1	...
SCHERING AG	DE	118	+0,34
SMITHKLINE BEEC	GB	13,18	...

BIENS D'EQUIPEMENT

ABB AB -A-	SE	10,33	...
ABB AB -B-	SE	10,27	...
ABB BADEN	CH	1090,64	-0,63
ADDECO CHERSEX	CH	448,79	-0,28
ALSTOM	FR	23,7	...
ALUSUISSE LON G	CH	1015,42	...
ASSOC BR PORTS	GB	3,86	...
ATLAS COPCO -A-	SE	22,96	...
ATLAS COPCO -B-	SE	22,67	...

24/02 10h34

Code pays	Cours en euros	% Var. veille
-----------	----------------	---------------

AUTOMOBILE

AUTOLIV SDR	SE	36,26	...
BASF AG	BE	31,7	+0,16
BMW	DE	676	-2,73
CONTINENTAL AG	DE	23,8	-0,42
DAIMLERCHRYSLER	DE	88,4	-0,67
FIAT	IT	2,7	-1,82
FIAT PRIV.	IT	1,4	-1,41
LABINAL/RM	FR	188,5	...
LUCAS VARTY	GB	4,16	...
MAGNETI MARELLI	IT	1,35	-0,74
MICHELIN-B/RM	FR	41	...
PEUGEOT/RM	FR	128	...
PIRELLI	IT	2,62	-2,96
RENAULT	FR	47,5	...
SOMMER ALLIBER/	FR	23	...
VALEO/RM	FR	86	...
VOLKSWAGEN	DE	61,8	-6,43
VOLVO -A-	SE	23,97	...
VOLVO -B-	SE	24,58	...
DJ E STOXX AUTO P		271,55	-1,75

BANQUES

ABBEY NATIONAL	GB	18,36	...
ABN AMRO HOLDIN	NL	18,7	+0,81
ALLIED IRISH BA	GB	15,55	+0,67
ALPHA CREDIT BA	GR	94,09	...
ARGENTARIA R	ES	22	...
B INTRON MAYOR R	PT	18,45	...
BANCO ESSI R	PT	10,3	...
BANK AUSTRIA AG	AT	50,64	-0,69
BANK OF IRELAND	GB	19,57	...
BANK OF PIRAEUS	GR	38,22	...
BANKINTER R	ES	33,7	...
BARCLAYS PLC	GB	25,15	...
BAYR.HYPO-UVER	DE	48,05	-2,54
BCA FIDEURAM	IT	5,44	+0,74
BCA INTESA	IT	4,92	-1,20
BCA ROMA	IT	1,39	-1,42
BCO BILBAO VIZC	ES	13,53	...
BCO CENTRAL HIS	ES	10,93	...
BCO POPULAR ESP	ES	61,65	...
BCO SANTANDER	ES	18,18	...
BCP REG	PT	26,65	...
BNP/RM	FR	75,5	...
CCF/RM	FR	78,8	...
CHRISTIANA BK	NO	3,44	...
COMIT	IT	5,8	-1,86
COMM.BANK OF GR	GR	101,52	...
COMMERZBANK	DE	25,8	+1,57
DEN DANSKE BK	DK	108,95	+0,62
DEN NORSKE BANK	NO	3,29	...
DEUTSCHE BANK A	DE	48,5	+2,86
DEXIA CC	BE	139,7	...
DEXIA FCE RM	FR	124	...
DRESDNER BK AG	DE	33,4	+0,91
ERGO BANK	GR	66,27	...
FIRST AUSTRIAN	AT	575	...
FOERENINGSB A	SE	22,11	...
FOKUS BK	NO	8,70	...
HALFAC	GB	11,36	...
HSBC HOLDS	GB	24,19	...
IMI	IT
IONIAN BK REG.S	GR	46,73	...
JYSKE BANK REG	DK	76,67	...
KAPITAL HOLDING	DK	44,39	...
KBC BANCASSURAN	BE	71,9	...
LLOYDS TSB	GB	13,39	...
MERITA	FI	5,45	+2,83
NAT BANK GREECE	GR	57,26	...
NATEXIS	FR	52,55	...
NATL WESTM BK	GB	19,63	...
NORDBANKEN HOLD	SE	5,61	...
OVERBANK	AT	62,8	...
ROLO BANCA 1473	IT	22,9	-1,08
ROYAL BK SCOTL	GB	18,29	...
S-E-BANKEN -A-	SE	10,33	...
SPAREBANKEN-N	NL	160	...
STE GENERAL-A/R	FR	136	...
SV HANDBK -A-	SE	33,40	...
UBS REG	CH	289,58	-0,54
UNICREDITO ITAL	IT	4,6	-2,13
UNIDANMARK -A-	DK	65,37	+0,41
XIOSBANK	GR	41	...
DJ E STOXX BANK P		264,29	+0,30

CONGLOMERATS

AKER RGI -A-	NO	10,14	...
CGIP/RM	FR	51,65	...
CIR	IT	0,99	-1,98
D'ETEREN SA	BE	442	...
GAZ ET EAUX/RM	FR	40,21	...
GBL	BE	7,22	...
GENL ELECTR CO	GB	17,5	...
GEVAERT	BE	70,8	...
HAGEMeyer NV	NL	29,55	-1,34
INCHCAPE PLC	GB	2,22	+0,67
INVESTOR -A-	SE	37,38	...
INVESTOR -B-	SE	38,17	...
KVAERNER -A-	NO	16,37	...
KVAERNER -B-	NO	13,26	...
LVMH/RM	FR	197	...
MYTILINEOS HOLD	GR	13,06	...
NORSK HYDRO	NO	30,84	...
OERLIKON-BUEHRL	CH	106,09	+2,27
ORKLA -A-	NO	12,62	...
ORKLA -B-	NO	10,89	...
SONAE INVESTIME	PT	37,3	...
VEBA AG	DE	50	+2,46
DJ E STOXX CONG P		226,1	+0,39

TELECOMMUNICATIONS

BRITISH TELECOM	GB	15,83	...
CABLE & WIRELES	GB	12,33	...
DEUTSCHE TELEKO	DE	40,5	-2,06
EUROPOLITAN HLD	SE	97,10	...
FRANCE TELECOM	FR	83,6	...
HELLENIC TELE	GR	23,83	...
KONINKLIJKE KPN	NL	45,75	-1,29
PORTUGAL TELECO	PT	45,55	...
SWISSCOM N	CH	335,34	-0,74
TELE DANMARK	DK	115,01	...
TELECEL	PT	170,2	...
TELECOM ITALIA	IT	9,48	-0,84
TELECOM ITALIA	IT	6,37	+5,99
TELEFONICA	ES	41,9	...
TIM	IT	6,27	+1,79
VODAFONE GROUP	GB	17,14	-0,43
DJ E STOXX TCOM P		686,51	-1,14

CONSTRUCTION

AALBORG PORTLAN	DK	16,81	...
ACCIONA	ES	57,85	...
ACESA REG	ES	13,2	...
AKTOR SA	GR	11,39	...
ASKO OY	FI	13,7	...
AUMAR	ES	23,15	...
AUTOSTRADA	IT	7,06	-0,28
BCA INTESA	IT	4,92	-1,20
BICC PLC	GB	1,24	+3,70
BILFINGER & BER	DE	17,5	-1,96
BLUE CIRCLE IND	GB	4,58	...
BOUYGUES/RM	FR	245,1	...
BPB	GB	3,25	...
CARADON	GB	2,05	...
CBR	BE	83,9	...
CHARTER	GB	5,08	...
CIMPOR SGPS R	PT	25,2	...
COLAS/RM	FR	176	...
CRH PLC	GB	16,24	...
CRISTALERIA ESP	ES	49,55	...
DRAGADOS CONSTR	ES	35,8	...
FOM CON CONTRAT	ES	64	...
GROUPE GTM	FR	83	...
HEIDELBERGER ZE	DE	59,6	...
HELLTECHNOLOG	GR	9,10	...
HERACLES GENL R	GR	20,50	...
HOCHTIEF ESSEN	DE	32	+2,89
HOLDERBANK FINA	CH	228,78	...
HOLDERBANK FINA	CH	943,34	-1,51
HOLMEL/RM	FR	106,8	...
ITALCEMENTI	IT	4,35	-2,82
ITALCEMENTI RNC	IT	4,45	-1,11
LAFARGE/RM	FR	84	...
MICHANIKI REG.	GR	7,08	...
PARTEK	FI	7,8	+1,30
PHILIPP HOLZMAN	DE	124	...
PILKINGTON PLC	GB	0,91	...
POTAGUA -B-	DK	18,56	...
RMC GROUP PLC	GB	9,90	...
RUGBY GRP	GB	1,38	...
SAINT GOBAIN/R	FR	138	...
SEMAPA	PT	14,95	...
SKANSKA -B-	SE	29,24	...
SUPERFOS	DK	13,45	...
TARMAC	GB	1,55	...
TAYLOR WOODROW	GB	2,46	...
TECHNIP/RM	FR	85,9	...
TITAN CEMENT RE	GR	64,69	...
UNICEM	IT	10,2	-0,97
URALITA SA	ES	9,1	...
VALENCIANA CEM	ES	11,6	...
WIENERB BAUSTOF	AT	175,75	-0,14
WILLIAMS	GB	5,39	...
DJ E STOXX CNST P		191,11	-0,03

CONSUMMATION CYCLIQUE

ACCOR/RM	FR	225	...
ADIDAS-SALOMON	DE	86,2	-0,69
AMER GROUP A	FI	12,05	-1,23
AUSTRIAN AIRLIN	AT	29,3	-1,01
BANG & OLUFSEN	DK	60,80	...
BARRATT DEV PLC	GB	3,94	...
BEAZER GROUP	GB	2,43	-0,60

CHIMIE

AGA -A-	SE	12,18	...
AGA -B-	SE	12,18	...
AIR LIQUIDE/RM	FR	144,3	...
AKZO NOBEL	NL
BASF AG	DE	31,7	+0,16
BAYER AG	DE	32,65	+1,71
BOC GROUP PLC	GB	12,01	...
CIBA SPEC CHEM	CH	67,54	-2,05
CLARIANT N	CH	452,55	-0,28
DYNO INDUSTRIER			

VALEURS FRANÇAISES

Les actions des constructeurs automobiles perdaient du terrain mercredi 23 février à l'ouverture de la séance après que Volkswagen eut mis en garde sur les difficultés qu'il pourrait rencontrer en 1999 en raison d'un ralentissement de la croissance en Europe.

Air France poursuivait sa hausse mercredi 23 février, à l'ouverture de la séance. Après une hausse de 9,94 % mardi, le titre progressait de 2,54 % à 18 euros.

Dassault Aviation restait stable en début de séance mercredi à 168,7 euros. Le groupe aéronautique a annoncé une hausse de 11,6 % de son résultat net consolidé part du groupe 1998, à 229 millions d'euros.

Sanofi progressait mercredi matin de 2,3 % à 165,9 euros. La firme pharmaceutique Sanofi a dégagé un résultat net en hausse de 10 % en 1998.

Sodexo Alliance reculait de 4,2 % à 156,1 euros à l'ouverture de la séance mercredi. Le groupe français de restauration collective s'attend à un bénéfice net en hausse de 49 %, a annoncé mardi 23 février son PDG Pierre Bellon, au cours de l'assemblée générale des actionnaires.

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 24 FÉVRIER

Cours relevés à 10h15

Liquidation : 24 mars

Table of French stock market data including columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Paiement dernier coupon (1)'. Lists various companies like B.N.P., Renault, and Sanofi.

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 23 FÉVRIER

Une sélection. Cours relevés à 17h35

Table of new market data with columns for 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Paiement dernier coupon (1)'. Lists companies like ADLPARTNER, AB SOFT, and Alpha Mos.

SICAV

FCP

Une sélection.

Cours de clôture le 23 février

Table of SICAV and FCP data with columns for 'Émetteurs', 'Valeurs unitaires* euros', 'Francs**', and 'Date cours'. Lists various investment funds.

Logos and contact information for Banque Populaire Asset Management, CDC Asset Management, and Livret B. Inv. D. PEA.

Main table of stock market data with columns for company names, previous price, current price, change, and date. Includes companies like Bouygues, Air France, and Sodexo.

Table of international stock market data with columns for company names, previous price, current price, change, and date. Includes American Express, A.T.T., and Barrick Gold.

Table of international stock market data with columns for company names, previous price, current price, change, and date. Includes American Express, A.T.T., and Barrick Gold.

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; # contrat d'animation; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ‡ demande réduite; ♦ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12; Mardi daté mercredi : montant du coupon en euros; Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon; Jeudi daté vendredi : compensation; Vendredi daté samedi : nominal.

Advertisement for Volkswagen Lupo featuring the text 'LA GRANDEUR N'EST PAS UNE QUESTION DE TAILLE' and 'Lupo'. Includes a small image of the car.

Advertisement for 'SECOND MARCHÉ' with the text 'MERCREDI 24 FÉVRIER' and 'Une sélection. Cours relevés à 10h15'. Includes a table of stock market data.

Table of stock market data for the 'SECOND MARCHÉ' section, listing various companies and their market performance.

Large table of SICAV and FCP data with columns for 'Émetteurs', 'Valeurs unitaires* euros', 'Francs**', and 'Date cours'. Lists various investment funds.

Logos and contact information for Banque Populaire Asset Management, CDC Asset Management, and Livret B. Inv. D. PEA.

SCIENCES La Fondation Marcel-Mérieux vient de construire à Lyon un laboratoire de très haute sécurité pour l'étude des virus et bactéries les plus dangereux, qui sera inauguré en

mars par Jacques Chirac. ● **DIRIGÉE** par la Britannique Susan Fisher-Hoch, spécialiste des virus africains de Lassa et d'Ebola, cette structure unique en Europe répond à des exi-

gences de sécurité draconiennes. ● **DANS CE LABORATOIRE** d'un genre particulier, qui a été classé point sensible national, les biologistes, vêtus de scaphandres dérivés

de ceux en usage dans le nucléaire, seront soumis à de stricts protocoles afin d'empêcher toute évasion d'agent pathogène. ● **UNE CONVENTION** internationale prohibant, en

principe, la préparation de la guerre biologique en laboratoire, les installations militaires se consacrent plutôt, quant à elles, à l'évaluation et à la prévention des risques.

Haute sécurité pour le nouveau laboratoire lyonnais de microbiologie

Jacques Chirac doit inaugurer, en mars, dans le quartier de Gerland, un laboratoire dit P4, où seront étudiés les bactéries et les virus les plus dangereux. Dans cette structure unique en Europe, des mesures draconiennes ont été mises en place pour éviter tout incident

LYON

de notre envoyé spécial

De l'extérieur, la construction a de quoi surprendre. Perché sur six grands piliers de béton, le parallélépipède bleu enjambe littéralement le laboratoire Mérieux. Tel un arthropode géant se promenant sur les quais du Rhône, à deux pas de la Halle Tony-Garnier, à un jet de pierre du stade Gerland. Là où l'on attendait un bunker, voici un gracieux édifice. Mais les apparences sont trompeuses. La construction est aux normes parasismiques. Là-haut, dans la boîte de verre pare-balles, une autre boîte, blindée celle-là. Et cette deuxième poupée russe renferme un des laboratoires les plus sûrs et les plus sensibles du monde. Un « P4 », dans le jargon scientifique : P pour « pathogène », 4 désignant le niveau de confinement maximal requis pour l'étude des bactéries et virus les plus dangereux.

Quatre groupes de risque

Les agents biologiques sont classifiés en quatre groupes de risque, auxquels correspondent quatre types de laboratoires :

● **Niveau 1.** Il concerne les agents biologiques ne provoquant pas de maladie chez les travailleurs ou les animaux en bonne santé. Ils peuvent être manipulés sans protection particulière ;

● **Niveau 2.** Il s'agit d'agents pathogènes qui, dans des circonstances normales, ne constituent pas un danger sérieux et pour lesquels il existe des traitements efficaces et des mesures préventives limitant le risque de propagation. Figurent notamment dans cette liste le staphylocoque doré, les salmonelles, la bactérie responsable de la maladie du légionnaire, les virus de la rubéole et de la dengue. Travailler dans un laboratoire P2 nécessite des vêtements protecteurs et une hotte aspirante à flux laminaire ;

● **Niveau 3.** Ces agents pathogènes provoquent généralement une maladie grave, pouvant avoir des répercussions économiques sérieuses, mais qui ne se transmet pas par simple contact, ou se traite avec des agents antimicrobiens ou antiparasitaires. Le virus typique de niveau 3 est le VIH. Les laboratoires P3 sont des enceintes confinées avec contrôle des flux d'air et accès réglementé ;

● **Niveau 4.** Ici, le risque est élevé pour l'individu et la collectivité, car les agents en question se transmettent facilement d'un individu à l'autre et les maladies très graves qu'ils provoquent sont pour l'heure incurables. Sont notamment classés 4 les virus de Lassa, d'Ebola, de l'herpès simien et de la varicelle.

Cette étrange structure sur pilotis n'est pas un caprice d'architecte. La Fondation Marcel-Mérieux, qui a financé ce projet de 50 millions de francs (7,62 millions d'euros), manquait tout simplement de place au sol. Un « P4 » devant être une construction indépendante, il n'était pas question de l'installer à l'intérieur du laboratoire Mérieux. D'où cette solution originale, que défend aujourd'hui Jacques Grange. Pour ce chercheur de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), responsable technique du P4, l'évolution technologique permet de « passer du blockhaus à une structure légère capable d'encaisser des coups que n'encaisserait pas le béton ».

FILTRAGE ABSOLU

De fait, ce laboratoire de haute sécurité, que Jacques Chirac inaugurerait en mars, exhibe à tous les niveaux sa modernité. Pour s'en apercevoir, il suffit d'y entrer. Badge et code confidentiel personnalisés pour chaque membre de l'équipe ouvrent une première porte. Après avoir ôté tous ses vêtements et objets personnels et mis une tenue chirurgicale, le chercheur enfle un scaphandre léger dérivé de ceux en usage dans le nucléaire. Il vérifie les zones fragiles que sont les gants en caoutchouc.

Autre point sensible, la fiche où se branchera l'arrivée d'air pressurisé qui l'aériora et lui permettra de respirer. Derrière ce « trou » dans la combinaison se niche un filtre absolu, un maillage très fin se comportant, vis-à-vis de toute particule y pénétrant, comme un immense labyrinthe de galeries collantes. Le virus qui s'y logerait n'en sortirait pas.

On entre dans un deuxième sas, dernière étape avant le saint des saints. La gâche magnétique est désactivée, le joint gonflant se rétracte, la porte s'ouvre. On se branche sur l'une des soixante arrivées d'air, ce qui provoque dans le scaphandre un brouhaha auquel il faut s'habituer. Dans le local est



Une structure sur pilotis, aux normes parasismiques, qui enjambe le laboratoire Mérieux.

maintenue une dépressurisation artificielle, principale arme de sécurité de ce type de laboratoire. Si l'enceinte de confinement fuit, l'air passe de l'extérieur vers l'intérieur et non l'inverse, empêchant la diffusion des micro-organismes pathogènes dans la ville. De même, si le scaphandre est percé, la différence de pression entre la combinaison et le laboratoire interdit toute intrusion de virus ou de bactéries.

Hormis cela, le P4 ressemble à un laboratoire comme les autres. Centrifugeuses, hottes à flux laminaire, congélateurs, cages pour les animaux, salle de prélèvement avec table d'examen, etc. On y étudiera dans un premier temps les virus de Lassa et d'Ebola, spécialité de Susan Fisher-Hoch, la directrice britannique du laboratoire, qui a opéré pendant huit ans au P4 d'Atlanta. Pendant cinq ans, la Fondation Mérieux financera les recherches. « A nous, par nos travaux, de donner à ce laboratoire

une crédibilité internationale qui nous permettra d'obtenir par la suite des financements de partout », lance M^{me} Fisher-Hoch.

Dans l'aire de travail du P4, la sécurité, quasiment invisible, est assurée par le biais de réseaux différents. Seul indice, un tableau d'affichage indiquant quelques paramètres. Dans leur scaphandre, les chercheurs disposent d'un miroir et d'une oreillette reliés en permanence avec le standard. Toutes les prises électriques sont surveillées par un ordinateur central pouvant prédire les pannes des appareils qui y sont branchés en fonction de leur consommation. L'air est filtré et renouvelé en permanence. Des caméras vidéo scrutent l'animalerie.

L'accès aux cuves d'azote liquide dans lesquelles sont conservées les souches de virus est contrôlé par le « Big Brother » informatique. A l'image de l'alimentation électrique, tous les circuits sont doublés. Si la ligne à haute tension est

coupée, deux onduleurs prennent le relais. Si eux-mêmes défont, deux générateurs électriques alimentent le laboratoire.

Quant aux déchets, liquides et solides – fluides corporels des animaux, literies, carcasses, instruments –, ils sont portés à la température de 128°C, bien au-delà des 60°C auxquels aucun virus ne résiste. « On tue deux fois les organismes, plaisante Thierry Massé, virologue à la Fondation Mérieux. C'est ce que l'on appelle un labo "bretelles et ceinture". »

POINT SENSIBLE NATIONAL

Quand le chercheur a terminé son travail, il passe par un sas de décontamination dans lequel, toujours vêtu de sa combinaison, il subit une douche chimique, puis un mélange de désinfectant et de détergent. Aucun microbe ne survit à quatre minutes de ce traitement.

Tout semble donc prévu pour empêcher l'accident. Mais, sou-

lignage M. Massé, « la limite de la machine, c'est l'homme. Il va encore falloir vérifier et valider les procédures d'alerte en réel, avec les scaphandres. Le démarrage ne se fera qu'après environ six mois de labo-école, pendant lesquels on travaillera en mode P4 mais sans virus P4. » Même son de cloche chez M. Grange : « Tous les matins, une check-list est établie, comme pour un avion qui décolle. Les gens qui

Trois cousins seulement existent dans le monde

Le laboratoire de Gerland est le plus moderne du monde dans sa catégorie. Il faut dire que les P4 dits « en scaphandre » ne courent pas les rues. Aucun autre n'existe en Europe ; il y en a deux aux Etats-Unis – l'un au Center for Disease Control (CDC) d'Atlanta, en Géorgie, l'autre au centre de recherche médicale de l'armée, à Fort Detrick, dans le Maryland – et un en Afrique du Sud. Le Canada en achève un autre. Et c'est tout. Celui de Novosibirsk a été fermé par les Russes, faute de crédits. Le Japon et l'Australie avaient également construit leur mais, sous la pression de la population, ils n'ont jamais étudié de virus de risque 4. Les chercheurs emploient parfois des sortes de P4 miniatures, petits caissons étanches baptisés « boîtes à gants », dans lesquels ils ne peuvent que passer les mains pour faire leurs manipulations à travers d'épais gants peu commodes d'utilisation.

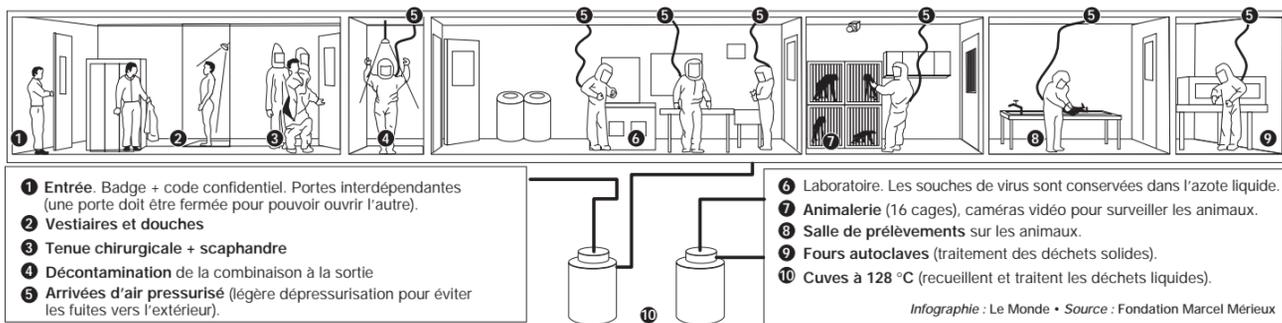
entrent dans le P4 ne font pas n'importe quoi et ont un protocole à respecter. »

Si l'on peut raisonnablement miser sur la conscience professionnelle des chercheurs, il ne faut pas perdre de vue que le danger peut aussi venir de l'extérieur. Actes de malveillance, attentats, beaucoup de scénarios ont été passés en revue. La structure est capable de résister à un tir de bazooka. Un dispositif top secret est installé pour neutraliser un commando. « Nous sommes classés point sensible national, précise M. Grange. Et comme nous sommes réquisitionnables pour produire du vaccin en cas de crise majeure, nous sommes reliés directement avec la police et les pompiers. »

Pour défendre la sûreté de son « bébé », M^{me} Fisher-Hoch rappelle que « les gens de la NASA sont venus pendant trois jours pour étudier les technologies utilisées ici. Ils pourraient s'en inspirer pour le laboratoire où seront étudiés les échantillons de sol martien ».

Pierre Barthélémy

Un arsenal sécuritaire pour éviter la contamination par les virus et les bactéries étudiés



Tous les dispositifs mis en œuvre, des sas d'entrée aux fours autoclaves en passant par les scaphandres pressurisés, sont destinés à la fois à protéger les chercheurs et à éviter l'évasion des agents pathogènes vers l'extérieur du laboratoire.

Les militaires concentrent leurs recherches sur l'évaluation et la prévention des risques

LE SERVICE de santé des armées et la délégation générale pour l'armement ont la responsabilité, en France, d'étudier les manières de se prémunir contre les effets d'un arsenal biologique. Leurs recherches portent aussi sur les risques nucléaire et chimique. Ces travaux sont menés, en priorité, par les laboratoires du centre d'études du Bouchet (Essonne) et par ceux du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), à Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine). On s'y préoccupe surtout d'évaluer la menace, de mettre au point et d'expérimenter les matériels et les équipements destinés à protéger les combattants ou la population, et de surveiller les contaminations de l'environnement.

Au Bouchet, par exemple, un service de microbiologie oriente plus spécialement ses activités sur la menace que représentent les

agents biologiques les plus reconnaissables (bactéries, virus ou toxines) et sur les méthodes de détection, d'identification, d'alerte et de contrôle. Les moyens du service font appel à la chimioluminescence, à la bioluminescence, à l'analyse immunologique, à la biologie moléculaire et cellulaire. Pour l'instant, l'arsenal biologique a ceci de particulier – par rapport aux armes nucléaires et chimiques – qu'il est plus spéculatif que réel en termes d'emploi militaire. Il existe d'ailleurs de nombreuses preuves concrètes de son apparition sur des champs de bataille.

Des incertitudes demeurent sur la fiabilité des armes biologiques, leur temps de latence, la nature et l'étendue de leurs effets potentiels sur le terrain ; notamment sur la capacité d'une armée à en contrôler l'extension et à la limiter au

but poursuivi par l'état-major de façon à en éviter le choc en retour contre ses propres troupes. Concrètement, en l'absence de toute vaccination, l'épidémie peut toucher amis et ennemis. Mais, d'un autre côté, toute immunisation de l'agresseur et de son adversaire remet les deux camps sur un pied d'égalité, la diffusion des agents pathogènes ne permettant de clouer au sol ni l'un ni l'autre.

UNE ARME PROHIBÉE

Depuis 1972, une convention internationale prohibe, en principe, la préparation de la guerre biologique en laboratoire, qu'il s'agisse d'agents létaux – comme le bacille du charbon, le choléra, la peste pulmonaire, la typhoïde, le typhus épidémique, la fièvre jaune, la varicelle et autres encéphalites transmissibles – ou d'agents incapacitants – telles la dysenterie, la

brucellose, certaines fièvres, la dengue ou la grippe. Autant d'agents pathogènes connus des savants du monde entier et dont la production de masse requiert des moyens industriels – par congélation, lyophilisation ou micro-encapsulation – difficiles à rassembler, à la différence de ce qui est nécessaire pour disposer d'agents chimiques.

Les chercheurs français font par ailleurs observer que la période de nocivité d'une attaque biologique est, en général, très courte et que l'assaillant doit choisir un agent contre lequel la thérapeutique reste précaire. Ce qui limiterait la gamme des produits potentiellement utilisables à des fins militaires à une vingtaine d'agents pathogènes dont les effets dépendent de la sensibilité de chaque individu et de facteurs extérieurs variables, comme les

conditions météorologiques. S'il devait y avoir un danger majeur et immédiat, il devrait plutôt provenir de la frontière extrêmement ténue entre certaines armes biologiques et les armes chimiques. C'est le cas du bacille du charbon, des toxines botuliniques et des entérotoxines du staphylocoque B.

Ces substances infectieuses peuvent être sécrétées par reproduction naturelle d'agents vivants et être ensuite dispersées, quasiment en aérosol, au moyen de vecteurs conçus pour des armes chimiques. Larguées de la sorte, à la manière d'un gaz de combat, elles ont des effets létaux considérables (75 % de taux de mortalité), selon les experts, dans des délais rapides mais différés (jusqu'à cinq jours après l'attaque).

Jacques Isnard

EXPOSITION
ZANZIBAR
ET LA
CÔTE SULTANE

-50%*

SUR TOUTE L'EXPOSITION

JUSQU'AU 2 MARS

(*SAUF POINTS ROUGES)

LE
BON
MAR
CHÉ

RIVE GAUCHE

M^o SÈVRES-BABYLONE



Au-delà de Benzou, village musulman de l'enclave hispanique de Ceuta, se déploie une vue imprenable sur le djebel marocain Moussa – et son contrefort, la « montagne de la Femme-Morte » – qui se veut le pilier méridional des mythologiques colonnes d'Hercule (ci-contre) ; le pilier septentrional est formé par le djebel Tarik, du nom d'un guerrier arabo-berbère médiéval dont les langues européennes ont fait « Gibraltar » (en bas à droite). Tanger (en haut à droite) essaie par ses illuminations de rivaliser avec la riche contrebordière Ceuta.

PATRICK BARDE/EDITING

Zigzags dans l'histoire, entre les colonnes d'Hercule

DÉTROIT DE GIBRALTAR
de notre envoyé spécial

Trois royaumes, quatre statuts territoriaux, cinq idiomes coexistent et commercent tout en se regardant en chiens de faïence de part et d'autre des colonnes d'Hercule, haut lieu géopolitique où a toujours soufflé avec force le vent de l'Histoire – sans parler de trois vents naturels : sirocco, vendaval, levantin. Le quart du trafic maritime mondial – sans compter hydroglisseurs, ferries et autres *pateras* – transite toujours entre d'un côté le roc britannique, de l'autre le djebel marocain Moussa et le Monte-Hacho espagnol à Ceuta, chacun des deux se voulant le pilier méridional sur lequel le fils de Jupiter et d'Alcmène s'arc-bou-

Au confluent de l'Atlantique et de la Méditerranée, choc des irrédentismes et des cultures, échanges, trafics et entraves à la circulation jettent leurs piments sur un quatuor de cités

ta pour séparer Afrique et Europe, pour marier Mer et Océan.

Un endroit idéal pour vivre, séjourner ou faire escale que ce rectangle d'une cinquantaine de kilomètres de long sur une quinzaine de large, où l'on parle et prie en berbère, arabe, castillan, anglais et français ; où l'on porte djellabas, foulards, kippas, vestons et bikinis ; où l'on prépare, dans la même maison, couscous, paëlla, steaks-frites et pudding ; où les murailles portugaises de Ceuta élevées avec l'aide de saint Jean de Dieu, le palais sultanesque de Barbara Hutton à Tanger, les oléastres du marquis suspendu de Gibraltar dans lequel s'est sans doute perdu le « marin » de Marguerite Duras et le culte moderne d'Eole à Algeciras sont là pour satisfaire amateurs de vieilleries et tenants de l'écologie.

Seulement voilà, de toute souvenance, de l'Antiquité à l'Union européenne, la politique a troublé

les eaux vert-bleu profond (935 mètres) du Déroit et les rondes collines brunes des deux continents. De Tarik, qui islamisa les Colonnes pour un demi-millénaire, à Henri l'infant navigateur de Lisbonne qui, en 1415, christianisa Ceuta, jusqu'aux Anglais prenant Gibraltar en 1704 pour enlever Louis XIV ; de Nelson, le vainqueur mort de Trafalgar, au sultan Mohamed V tonnant contre le protectorat franco-hispanique, jusqu'au Kaiser débarquant au Maroc, on a là un échantillon des cent événements universels ayant secoué ce petit quadrilatère de roche sèche et d'eau salée.

A Tanger, ex-chef-lieu select et interlope d'une poche internationale (1923-1956, sauf durant l'occupation franquiste de 1940 à 1945), mué en conurbation maghrébine de 800 000 habitants, on ne retrouve pas, au milieu de la luxuriance démographique, ce goût pour le « laissez-mourir » que convoque Tahar Ben Jelloun dans le film *Mémoire d'en face* (1996).

DÉSAMOUR ROYAL

Le poids historique et humain de Tanger, sa légende aussi (depuis 1900, on y a situé quarante-cinq longs métrages et autant de créateurs y ont travaillé, de Walter Harris à Daniel Rondeau via Matisse, Morand et Mohamed Choucri), auraient dû en faire la reine du Déroit. Il eût fallu également pour cela que la capitale marocaine d'été fût promotionnée par son roi, qui notoirement ne l'aime pas et n'y vient jamais. Le désamour royal ne justifie pas néanmoins l'incurie municipale qui laisse des poubelles éventrées dés-

honorer jusqu'au cœur même de la ville.

Ceuta, malgré ses 80 000 âmes et ses 19 kilomètres carrés seulement, profite de la nonchalance tange-roise. Catholiquissime, militarissime (son monument à Franco s'effrite mais elle entretient trois musées militaires), contrebordière sans frein derrière ses vitrines bourgeoises, elle se hausse, elle se pousse, elle vise le sceptre régio-

qu'en deux heures et demie. Ceuta nocturne éclate de lumière telles Singapour ou Alicante et elle voudrait bien être un peu les deux. Hélas pour elle, comptoirs et colonies sont de nos jours marqués d'infamie, et, malgré la chirurgie esthétique, Ceuta ne sera jamais que la souveraine morganaïque de l'Estrecho.

Vis-à-vis, Gibraltar a exercé durant deux cent cinquante ans sur le

talan, oui ; le roi d'Espagne comme seul maître, non, plutôt partir !

Du coup, les Castillans entravent les mouvements terrestres à La Linea et interdisent les vols depuis l'aéroport artificiel de Gib vers les métropoles européennes, excepté Londres. « On s'en fout, siffotent les Gibraltariens, notre paradis fiscal loge 70 000 sociétés et nous recevons six millions de visiteurs par an, soit autant qu'Algésiras et Tanger réunies. »

Création arabe dont le nom, comme Alger, signifie *Ile*, Algésiras (100 000 âmes) est, dans le quatuor de la Passe, le participant qui fait le moins d'histoires et en a donc le moins à confier. Entre la fameuse conférence euro-chérifienne de 1906 qui régla pour exactement cinquante ans le sort de la région et les arrivées massives de clandestins africains et nord-africains ces derniers lustres, Algésiras n'a rien à raconter hormis sa benoîte prospérité commerciale. Les Algésirais vous distraient en vous expédiant à Tarifa, « point le mieux ventilé d'Europe ». A un détour de la corniche, on est soudain jeté dans un monde donquichottesque multiplié et géantifié : à perte de vue tourment, en haut de leurs pylônes, les blanches ailes, les trois pétales métalliques, de centaines de méga-éoliennes alimentant l'Andalousie en énergie propre. Les esthètes ont crié au massacre paysager, ce qui n'a pas empêché les gigantesques étoiles en aluminium de devenir la super-attraction du déroit de Gibraltar. En attendant le pont ou le tunnel qui un jour annulera le travail d'Hercule.

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

Carnet de route

● **Accès.** Vol Royal Air Maroc (tél. : 01-44-94-13-10) Paris-Tanger le mardi, 1 600 F (244 €) aller-retour. Navette Algésiras-Ceuta en hydroglisseur, 400 F (61 €) l'aller pour un passager et son véhicule. Les quatre ports du Déroit sont reliés entre eux, sauf Gibraltar et Ceuta.

● **Hôtels.** A Tanger, le Dawliz, avec vue sur le Déroit. 325 F la nuit (50 €). Tél. : 00-212-933-18-12. A La Linea (Espagne), le Rocamar, avec vue sur le Penon. 265 F la nuit (40 €). Tél. : 00-34-956-176-923.

● **Voyagiste.** L'agence Calypso, à Tanger, organise des séjours dans la région, notamment des « tours écologiques » pour 8-10 personnes au Maroc nord. Tél. et fax : 00-212-993-85-32.

● **Sites.** A 50 km au sud de Tanger, les 170 menhirs de M'Soura : à Souk-Etmine-de-Sidi-Yéméni, se faire indiquer la piste (6 km). A Ceuta, l'ermitage Saint-Antoine pour le panorama bicontinental. A Gibraltar, le parc naturel d'Upper Rock. A Algésiras, la salle zelligée de la conférence de 1906 à la Casa consistorial (mairie).

● **Publications.** Livres en français, espagnol, arabe, anglais à la librairie des Colonnes, Tanger (tél. : 00-212-993-69-55). *Ibn Battouta, prince des voyageurs*, de Lotfi Akalay, Fennec, Casablanca ; *Autour de la Méditerranée*, de Fernand Braudel, Livre de poche ; *Ceuta aux époques almohade et mérinide*, de Mohamed Chérif, Harmattan. Guides Michelin Espagne et Maroc. Et *D 3*, mensuel culturel francophone tangerois.

(Tous les numéros de téléphone sont libellés pour être composés de France.)

EVA SION
Publicités

CUENDET Le spécialiste de la Location de demeures de Charme
propose depuis 25 ans la plus belle collection de villas, fermes et appartements en châteaux aux amateurs de culture et calme, de confort et qualité.
Prix à partir de 3.500 F/semaine
Catalogue Italie (Toscane, Ombrie, Vénétie...) 336 pages, 30 F.
N° Vert 0 800 909222 - 907885 - 907886

DIRECTOURS
La LOUISIANE c'est DIRECTOURS
18 hôtels à la Nouvelle Orléans. 12 Plantations et Bed and Breakfast dans tout le pays. Autotours individuels et circuit accompagné. Transferts en limousine, visites privées, etc... A prix directs. Producteur imbattable.
BROCHURE SPÉCIALE sur demande.
Brochures gratuites 01.45.62.62.62 ou de province au 08.01.63.75.43
Minutél 3615 Directours (2,23 F/mn)
Internet : www.directours.fr
90, av. des Champs-Élysées, PARIS 8e
Membre SNAV - Garantie APS

TREK OU DÉCOUVERTE ?
L'ESSENTIEL DU VOYAGE AVEC
Club Aventure
VOYAGES RANDONNÉES
N° Indigo 0 803 306 037
Tél : (0)1 44 32 09 30
Internet : clubaventure.fr
3615 CLUBAVT (2,23 F/mn)
18, rue Seguiet 75006 Paris

ISLANDE ILES FÉROÉ
Rendez-vous avec la nature
Parlez avec votre voiture à bord du NORRONA
CONTACTEZ VOTRE AGENCE DE VOYAGES OU L'AGENT GÉNÉRAL
TOURISME voyages gallia
2, rue Auber, 75009 Paris
Tél. 01 53 43 36 46 - Fax 01 47 42 84 07
Internet : http://www.gallia.tor.fr
Brochure SMYRIL LINE
NOM / PRÉNOM
ADRESSE

Paris/Athènes*
575F
+ taxes d'aéroport 60F
AIRHELIADES
N° INDIGO 0803 885 885 0,99 F/mn
3615 HELIADES 2,23 F/mn
http://www.heliasdes.fr

Vos vacances sont sur Minitel
Offres de dernière minute !!!
Spécial départs immédiats prix exceptionnels à saisir + de 1000 offres !
Vols, séjours, circuits, croisières à prix discount !
+ de 2000 locations, hôtels, infos stations, enneigement
3617 AIREVASION
3617 ECOVOYAGE
3617 INFONEIGE
AGENCE DE VOYAGES AGRIEVE
IATA
HE : RCS B 392 399 689 - 5,57 F/mn - LIC. 013 97 0006 - Tél : 0 803 833 833

PROFESSIONNELS DU TOURISME, POUR COMMUNIQUER DANS CETTE RUBRIQUE APPELEZ LE :
01.42.17.39.40



PLUMES DE FRANCE

Sur les pas des écrivains

QUI N'A VISITÉ un de ces lieux à gueule d'atmosphère dont on garde à jamais le souvenir ? L'un de ces endroits hors du temps où un écrivain a nourri son inspiration à défaut d'y ancrer sa vie. Ainsi, à Chambéry, les Charmettes, enfouies dans l'herbe d'un vallon, happant les arbres par toutes leurs fenêtres. Univers bucolique d'où sont issues les *Confessions*, les *Réveries d'un promeneur solitaire* nommé Rousseau. Ou, en Touraine, le manoir de Saché, refuge de Balzac. Pour le bicentenaire de sa naissance, en 1799, la France multiplie les célébrations.

L'Indre tourangelle affleure aux pages de ses romans, notamment *Le Lys dans la vallée*. D'où cet itinéraire qui, au « jardin de France », met ses pas dans ceux d'une pléiade de grands hommes : à La Devinière, maison des champs de la famille de Rabelais à Seuilley ; au Prieuré de Saint-Cosme, qui inspira si fort Ronsard ; au manoir du Clos-Lucé, où s'illustra Léonard de Vinci (on y verra certaines de ses machines et une maquette du premier aéroplane) ; et au château de Saché, qui enchantait l'auteur de *La Comédie humaine*. Deux journées avec nuit en Logis de France 2 étoiles, demi-pension et billets d'entrée inclus, 480 F (73 €) par personne en chambre double. Auprès du service loisirs-accueil, tél. : 02-47-48-37-27.

LE « GUEULOIR » DE FLAUBERT

Henri Alban Alain-Fournier enflamme les imaginations. Aussi un week-end littéraire en Berry s'attache-t-il à ressusciter la fête, étrange et poignante, du *Grand Meaulnes*. Dans une maison du XVIII^e siècle aménagée en chambres d'hôtes, dîner aux chandelles. Le lendemain, pèlerinage aux sources : Gué de la Pierre, maison natale, école de la Chapelle-d'Angillon. Temps fort de cette imprégnation, le pique-nique « à l'ancienne » dans le domaine mystérieux, à l'abbaye de Loroy. De mi-avril à mi-novembre, en groupe restreint (quatre à six inconditionnels du romancier), 680 F (103 €) par personne pour deux nuits en chambre d'hôtes 4 épis et petits déjeuners, dîner aux chandelles et pique-nique inclus. Auprès du service loisirs-accueil du Cher (tél. : 02-48-67-00-18).

Autre lieu, autre tempérament. Flaubert et ses dissections psychologiques. La Normandie fut son fief. La chambre où il naquit est à Rouen, dans l'ancien pavillon du

chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu devenu Musée Flaubert, son « gueuloir » – ce qui reste de l'allée de tilleul, où il vérifiait à haute voix ses textes – au pavillon de Croisset, à Canteleu. Quant à la campagne environnante, avec ses pommiers en fleur au printemps, elle est un livre ouvert où lire *Madame Bovary*. S'attarder à Ry, le Yonville du roman. Pour de plus amples renseignements (carte touristique, parcs et jardins en Normandie, circuit Flaubert), s'adresser au comité départemental du tourisme de Seine-Maritime (tél. : 02-35-12-10-10).

DERRIÈRE PAGNOL, A DOS D'ÂNE

Grand oublié des routes touristiques, Racine. Pour avoir, trop tôt, été ressassé dans le secondaire ? Écrivain pour la cour, il vécut dans son sillage. Pour le retrouver, sillonner les environs de Paris : la vallée de Chevreuse, les ruines de Port-Royal-des-Champs, haut lieu du jansénisme, Versailles évidemment, et Saint-Cyr, où les jeunes filles de la Maison Saint Louis jouèrent *Esther*. Pour le tricentenaire de sa mort, le conseil général des Yvelines (tél. : 01-39-07-71-83) organise un programme très complet de manifestations : expositions (« Saint-Cyr, maison royale » jusqu'au 2 mai, « Racine, Phèdre : le choix de l'Absolu », du 9 avril au 30 août), circuits touristiques, promenade littéraire, promenade musicale et visites adaptées aux enfants.

Aux antipodes de la langue classique, la veine méridionale d'un Pagnol ou d'un Giono. Le service loisirs-accueil des Bouches-du-Rhône (tél. : 04-90-59-49-36) et l'office de tourisme d'Aubagne (04-42-03-49-98) proposent respectivement un « Voyage avec mon âne au pays de Pagnol » et un circuit commenté en bus quand le centre Jean-Giono de Manosque (tél. : 04-92-70-54-54) a prévu une randonnée littéraire sur les traces de Giono en haute Provence et en Trièves.

Si l'on craint de manquer de munitions, emporter le petit guide *Personnages célèbres*, pratique et synthétique, édité spécialement par le Salon des vacances en France (40 F, 6 €, au 04-78-62-33-62), *La France des écrivains*, sous la direction d'Emmanuel de Roux (Gallimard) et l'album *Jardins d'écrivains*, de José Cabanis et Georges Herscher (Actes Sud), qui traduit parfaitement ce « va-et-vient du rêve à la réalité ».

D. T.



© GÉRARD RONDEAU

© MICHEL GONZALEZ/LAIF



Week-end « antiquités » à Maastricht

Du 13 au 21 mars, la ville la plus méridionale des Pays-Bas sera le centre du monde – des antiquités et de l'art, s'entend. Le traité de Maastricht lui conférerait une image austère. Erreur : c'est une beauté pétillante de vie, jeune en ses habits anciens.

Au milieu, la Meuse. Rive gauche, le nouveau quartier, dominé par la tour du Bonnefontenmuseum (belle collection d'art médiéval), qui prépare, pour l'an 2000, une exposition sur la tradition des ateliers. Et, dans Hoogbrugstraat, enseignes au-dessus des portes et ancien hôpital Saint-Gilles, longue bâtisse basse et rouge. Rive droite, la vieille ville, entièrement pavée. Stokstraat, avec ses maisons XVII-XVIII^e siècle, est la plus belle rue.

Maastricht compte, en vrac, quelque 120 000 habitants (dont 10 % d'étudiants), 53 églises, 250 enseignes, 450 cafés-restaurants. Et des statues en bronze : la Proue, à l'entrée de Plankstraat, l'Amazone, sur Bezemstraat-je – deux œuvres d'Arthur Spronken – et, à l'extrémité de Stokstraat, derrière le Bonne Femme Lunch Café (atmosphère, musique classique, prix raisonnables), assis sur le bord d'un muret, un jeune garçon que son chien contemple avec amour. Pause au de Böbbel (32, Wolfstraat), café typiquement maastrichtois – longue table centrale et sable sur le plancher. Quand on saura enfin qu'environ 450 000 bouteilles (vins français à 90 %) dorment sous les voûtes de la maison Thiessen (Grote Gracht, 18) et que les antiquaires sont sur Pieterstraat, Rechtstraat et Bredestraat, on aura quelque idée des attraits de la ravissante capitale du Limbourg.

De notre envoyée spéciale, Danielle Tramard

- ★ The European Fine Art Fair, tél. : 00-31-73-614-51-65. Entrée (180 F, 27 €), catalogue inclus, auprès de la FNAC (tél. : 01-49-87-54-54).
- ★ Réservations d'hôtel au 00-31-43-383-83-83. Hôtel Mabi (tél. : 00-31-43-351-44-44), séduisant, sur le thème du cinéma ; château Saint Gerlach (tél. : 608-88-88), luxueux.
- ★ Forfaits Koré-Voyages (tél. : 01-53-42-12-24) et Europauli (agences de voyages). Office de tourisme des Pays-Bas, tél. : 01-43-12-34-20. Avec Thalys, Maastricht est à trois heures de train de Paris.

A tous prix

■ **1 335 F (204 €) : un week-end « grandes marées » en Bretagne.** A Saint-Quay-Portrieux, une escapade tonique avec balade sur le sentier des douaniers, pêche à pied et découverte de l'île de Bréhat. Pour finir la journée : soirée casino ! Prix par personne pour deux nuits en chambre double en hôtel « 3 étoiles » et demi-pension. Enfants de 5 à 11 ans : 440 F (67 €). Les meilleurs week-ends : 21 mars, 18 avril, 17 mai et 27 octobre. Renseignements au 01-53-63-11-53.

■ **3 100 F (473 €) : une semaine « golf » au Pays basque** proposée, du 1^{er} mars au 3 avril, par Philippe Mendiburu au centre d'entraînement d'Ilbaritz (tél. : 05-59-43-77-87), à 3 km de Biarritz. Le prix, par personne, inclut un stage d'initiation de 5 jours et 6 nuits en chambre double (1 300 F, 198 €, le supplément single) avec petits déjeuners dans une ferme du XVII^e siècle restaurée. Pour un accompagnant : 1 550 F (236 €). Pour un stage « perfectionnement » : 4 570 F (697 €). Forfaits similaires sur un week-end (2 nuits). Renseignements au 05-59-43-83-00.

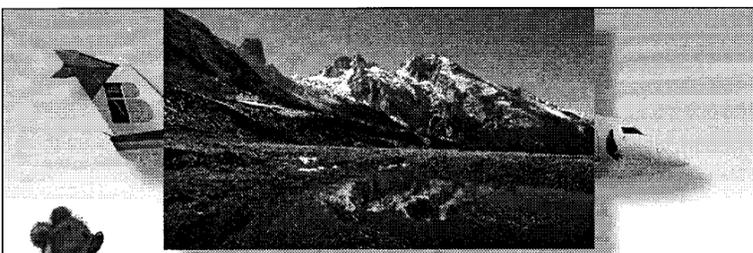
■ **17 700 F (2 698 €) : un raid découverte au Vietnam** (1 200 km), du 16 au 26 avril, d'Ho Chi Minh-Ville à Hué, hors des sentiers battus. Ni chrono ni compétition, mais la découverte d'un pays et de sa population. On circule en toute liberté, au volant d'un 4x4 climatisé. Egalement proposé un parcours de 2 200 km au Tonkin (du 24 avril au 9 mai, 19 900 F, 3 034 €) et la possibilité d'opter pour une moto (125 cc). Les prix incluent l'avion, l'hébergement en chambre double, les repas, le véhicule, l'assurance et l'assistance. En sus, l'essence, le visa et le permis vietnamien. Renseignements auprès de Raids découvertes (tél. : 01-44-09-70-70).

DÉPÊCHES

■ **VILLAGES À LA CARTE.** Tous les villages de vacances sur une carte (légendée en cinq langues) avec, pour chacun, le niveau de qualité des loisirs, des services, du logement et du site. De quoi comparer et choisir, en connaissance de cause, un lieu de séjour correspondant à ses besoins et à ses moyens. Diffusée par Loisirs de France, 8, rue César-Franck, 75015 Paris ou via le Minitel 3615 LdF.

■ **L'ESPAGNE SUR INTERNET.** Au sommaire du site Internet (www.espagne.infotourisme.com) ouvert par l'Office espagnol du tourisme (tél. : 01-45-03-82-50) : formalités, transports, hébergement (dont les paradors), musées, agenda des fêtes, adresses utiles et présentation du pays, région par région.

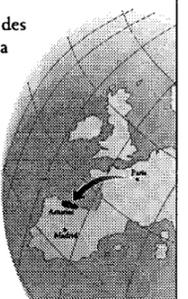
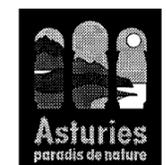
■ **MANOSQUE EN LIVRES.** Deux courtes histoires avec la ville pour décor : *Manosque aller-retour*, d'Ahmed Zitouni, une nouvelle au parfum de nostalgie, et *Vierge noire*, de René Frégni, un roman noir plein de sel. Gratuits à l'Office de tourisme (tél. : 04-92-72-16-00) et 10 F (1,52 €) en librairie (éditions Autres temps).



Le nouvel oiseau de paradis.

Désormais, en 1h50 à peine, vous pourrez vous rendre au coeur du paradis Asturien, au nord de l'Espagne. Là, se dressent, du niveau de la mer jusqu'à 2000 mètres d'altitude, les spectaculaires Pics d'Europe et d'immenses forêts de hêtres et de chênes. La Principauté des Asturies, dispose aussi d'une offre hôtelière très étendue et de tout confort située dans des sites historiques et des paysages d'une beauté surprenante. Vous serez séduits par cette région aux activités sportives variées et multiples, ainsi que par sa cuisine raffinée où se marient harmonieusement produits de la mer et du terroir, tradition et modernité. Alors qu'attendez-vous ? Le nouveau jet CANADAIR, (IBERIA REGIONAL, opéré par AIR NOSTRUM), décolle de Paris trois fois par semaine pour vous y conduire. Asturies toujours, paradis de la nature.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter l'Office Espagnol du Tourisme à Paris. Tél. : 01 45 03 82 50 et 01 45 03 82 57. Fax : 01 45 03 82 51. Minitel 3615 ESPAGNE (0,12 F l'accès 1,29 F/minute).



Une judoka belge part en croisade contre les fédérations

Christelle Deliege attaque le système de sélection des fédérations sportives devant la Cour européenne de justice. Les quotas de nationalité, qui permettent une représentativité de tous les pays, pourraient être remis en cause

Vexée de ne pas être sélectionnée en équipe nationale de Belgique lors des deux dernières éditions des Jeux olympiques, la judoka Christelle Deliege a décidé de saisir les juridictions civiles. Le tribunal de première instance de Namur (Belgique) a renvoyé l'affaire devant la Cour de justice

LUXEMBOURG

de notre envoyé spécial

C'est un petit bout de femme de 52 kilos qui, en bonne judoka qu'elle est, veut faire vaciller plus lourd qu'elle. Cheveux blonds en bataille, orgueil à fleur de peau, Christelle Deliege marche indubitablement sur les pas de Jean-Marc Bosman. Ce dernier avait réussi à faire plier les fédérations sportives sur la question de la libre circulation des footballeurs professionnels au sein de l'Europe communautaire. Comme lui, Christelle Deliege est belge. Conseillée par le même avocat, M^e Luc Misson, la voilà à son tour devant la Cour de justice des communautés européennes. Mardi 23 février à Luxembourg, les juges de la plus haute autorité juridictionnelle européenne ont entendu les différentes parties s'exprimer sur une affaire appelée à faire autant de bruit que l'arrêt Bosman, si la Cour donne raison à la plaignante.

Christelle Deliege, vingt-six ans, pratiquante du judo depuis 1983. Championne du monde juniors, elle s'estime victime, en 1992, de la guerre linguistique qui divise régulièrement la Belgique : alors qu'elle s'attendait à être sélectionnée pour les Jeux olympiques de Barcelone, la jeune francophone doit céder sa place à une compatriote flamande. Chris-

telle Deliege n'est alors qu'au tout début du conflit qui va l'opposer, plusieurs années durant, à la Fédération belge de judo. Les saisons qui vont suivre vont être marquées par de nouvelles non-sélections en équipe nationale, la Fédération mettant en avant le « mauvais caractère » de la judoka ainsi que ses absences répétées aux entraînements et aux stages de préparation. Furieuse de ne pas être retenue pour le Tournoi de Paris de février 1996, passage obligé pour participer aux JO d'Atlanta, Christelle Deliege saisit le tribunal de première instance de Namur (Belgique), qui décidera de renvoyer l'affaire devant la Cour européenne de justice.

La question principale posée aux

magistrats européens est du genre à donner des sueurs froides à tout président de fédération sportive : « Un règlement qui impose à un sportif professionnel, semi-professionnel ou candidat à un tel statut d'être en possession d'une autorisation ou d'une sélection de sa fédération nationale pour pouvoir concourir dans une compétition internationale et qui prévoit des quotas nationaux d'engagement (...) est-il ou non contraire au traité de Rome (...) ? » En cas de réponse positive, il ne fait aucun doute, comme pour l'arrêt Bosman, qu'un nouvel ordre sportif européen se dessinera automatiquement : les athlètes pourraient s'inscrire eux-mêmes aux compétitions de leur

choix ; les critères de sélection propres aux fédérations devraient caduques ; quant aux organisateurs de manifestations sportives, ils auraient tendance à n'ouvrir leurs épreuves qu'aux « meilleurs athlètes » sans se soucier de leur nationalité. Inquiets devant un tel scénario, neuf gouvernements européens avaient dépêché des représentants à Luxembourg, mardi. « Le système de quotas de nationalité est le seul moyen qui garantisse une représentativité de tous les pays dans les manifestations sportives ; c'est là la mission unificatrice et universelle du sport », indiquait l'envoyée spéciale du ministère français des affaires étrangères, Anne de Bourgoing.

participants en fonction de leur rang. Conscient que de nombreux petits pays se verraient éconduits de certaines compétitions, M^e Misson enchaînait : « Quel intérêt peut avoir la Belgique à envoyer des athlètes à l'épreuve du 100 mètres des Jeux olympiques si c'est pour terminer à la 50^e place ? » Ce à quoi l'un des avocats de la Fédération belge de judo ripostait : « Si je suis votre raisonnement, au vu des résultats de la dernière Coupe du monde, nous devrions donc fermer les stades de football [les Belges ont été éliminés au premier tour] ! Nous devrions aussi rendre le judo et le tennis de table [deux disciplines où les Belges brillent] obligatoires à l'école ! »

Ce sont ces conséquences et ces effets contradictoires que les juges européens devront apprécier. L'avocat général ne livra pas ses conclusions avant quelques mois. Un délai supplémentaire de plusieurs mois sera ensuite nécessaire avant le délibéré de la Cour. Christelle Deliege, qui portait récemment les couleurs du club allemand de Leverkusen, a décidé de mettre sa carrière sportive en suspens, dans l'espoir qu'un arrêt porte, un jour, son nom. Comme son compatriote Jean-Marc Bosman.

EFFETS CONTRADICTOIRES

Luc Misson, le défenseur de Christelle Deliege, a défendu une tout autre logique. « La Belgique n'a dû envoyer aux derniers JO qu'une seule judoka dans la catégorie des moins de 52 kg, rappelait-il. Or la Belgique possédait quatre jeunes femmes de très bon niveau, qui étaient meilleures que les représentantes de certains pays. Ce constat est un appauvrissement de la notion de compétition. » L'avocat a loué les vertus du système du ranking (classement individuel), qui permet, par exemple, aux organisateurs de tournois de tennis d'inscrire les

participants en fonction de leur rang. Conscient que de nombreux petits pays se verraient éconduits de certaines compétitions, M^e Misson enchaînait : « Quel intérêt peut avoir la Belgique à envoyer des athlètes à l'épreuve du 100 mètres des Jeux olympiques si c'est pour terminer à la 50^e place ? » Ce à quoi l'un des avocats de la Fédération belge de judo ripostait : « Si je suis votre raisonnement, au vu des résultats de la dernière Coupe du monde, nous devrions donc fermer les stades de football [les Belges ont été éliminés au premier tour] ! Nous devrions aussi rendre le judo et le tennis de table [deux disciplines où les Belges brillent] obligatoires à l'école ! »

Ce sont ces conséquences et ces effets contradictoires que les juges européens devront apprécier. L'avocat général ne livra pas ses conclusions avant quelques mois. Un délai supplémentaire de plusieurs mois sera ensuite nécessaire avant le délibéré de la Cour. Christelle Deliege, qui portait récemment les couleurs du club allemand de Leverkusen, a décidé de mettre sa carrière sportive en suspens, dans l'espoir qu'un arrêt porte, un jour, son nom. Comme son compatriote Jean-Marc Bosman.

F. P.

Le judo est-il une activité économique ?

Christelle Deliege et son avocat estiment que le système des quotas de nationalité, sur lequel se fondent les fédérations sportives pour sélectionner les athlètes, sont contraires au traité de Rome, et notamment aux dispositions garantissant la libre prestation des services (articles 59 et suivants) ainsi que la libre concurrence (articles 85 et 86). Pour aller jusqu'au terme du raisonnement, Christelle Deliege devra d'abord démontrer que le judo de haut niveau est « une activité économique », condition sine qua non du traité (article 2). Or la judoka n'est pas professionnelle, comme peut l'être un footballeur : elle n'a jamais signé de contrat de travail et n'a jamais perçu de salaire. En revanche, elle a touché des bourses de sa fédération ainsi que des revenus de ses sponsors. Ces émoluments étaient-ils des « rémunérations » au regard du droit européen ? Toute la question est là.

nous-mêmes confrontés à une

nouvelle affaire. Le directeur technique national, a décidé de n'engager personne pour l'épreuve masculine par équipes des prochains championnats du monde de cross. Il fait usage de son pouvoir régalién, et je ne trouve rien à y redire : nous risquons en effet de terminer à la vingtième place, vu notre niveau. Je pose la question : est-ce vraiment à la Cour européenne de justice ou à quelque autre tribunal de décider si nous devons envoyer ou non une équipe ?

3 L'affaire Deliege met également en cause les quotas par nationalité imposés dans les manifestations sportives. Si la Cour européenne de justice donne raison à Christelle Deliege, quels seront les effets de cette jurisprudence ?

C'est très simple : en finale du 400 m aux Jeux olympiques, il y aura sept ou huit Américains. Aujourd'hui, le système des quotas permet à un pays comme les Etats-Unis de sélectionner trois athlètes par course. Bien sûr, le quatrième et le cinquième meilleurs Américains sont supérieurs à bien des Européens, mais la règle du jeu est ainsi. Si le système disparaît, les compétitions n'auront plus de sens.

Propos recueillis par Frédéric Potet

Le parcours du combattant des athlètes privés de sélection

LA BELGE Christelle Deliege n'est pas la première sportive de haut niveau à être entrée en conflit avec sa fédération pour des raisons de non-sélection en équipe nationale. La France a connu plusieurs cas similaires ces dernières années. La plupart ont été traités par la commission de conciliation du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), qui est un recours obligatoire avant la saisie d'un tribunal civil. Trois exemples.

● **Affaire Olivier Marmurek.** Ce pongiste de niveau international a multiplié les actions contre le pouvoir sportif. Tout a commencé en 1991. Bien que classé n° 2 français, il ne figure pas sur la liste des cinq joueurs envoyés par la Fédération française de tennis de table (FFTT) à Chiba (Japon) pour les championnats du monde. Plusieurs non-sélections en équipe de France vont alors se succéder, dont une en 1994, année du titre européen par équipes gagné par la formation française. Olivier Marmurek estimera avoir été mis à l'écart pour avoir critiqué les méthodes d'entraînement « à la chinoise » de la FFTT. Les responsables fédéraux avanceront, eux, des raisons d'ordre sportif, mais n'ayant aucun rapport avec le rang occupé par le joueur. Comme de nombreuses fédérations, la FFTT s'autorise la possibilité de sélectionner ses athlètes en fonction de la « libre appréciation » des entraîneurs nationaux. Il en va ainsi de la capacité du sportif à gérer les grands événements ou encore de l'adaptation à la vie de groupe. Saisie à plusieurs reprises par Olivier Marmurek, la commission de conciliation du CNOSF ne lui a jamais donné raison.

● **Affaire Philippe Humez.** Ce tireur à l'arc s'est vu refuser de participer aux championnats du monde de Victoria (Canada) en août 1997. Son niveau l'autorisait pourtant à être retenu en équipe de France : demi-finaliste lors de l'épreuve de présélection disputée le mois précédent, Philippe Humez avait gagné l'une des quatre places réservées aux championnats du monde. Il semble que l'athlète fut jugé indésirable au

sein de la Fédération française de tir à l'arc (FFTA) pour des motifs n'ayant rien à voir avec ses qualités de tireur : quelques mois plus tôt, Philippe Humez voulait se présenter à l'élection de la commission « cible » de la Fédération internationale de tir à l'arc (FITA) ; il disposait alors du soutien des membres américains de la FITA, lesquels sont les ennemis intimes de la Fédération française. La commission de conciliation du CNOSF a refusé de se prononcer sur ce point-là. Elle a néanmoins donné raison au tireur, pour un autre motif : dans les textes de la FFTA, ne figurent que des critères « objectifs » de sélection (minima, qualifications) ; le libre arbitre des entraîneurs nationaux n'est pas évoqué. Indifférente au verdict du CNOSF, la FFTA a refusé d'envoyer Philippe Humez aux championnats du monde. Celui-ci a saisi le tribunal administratif de Paris.

● **Affaire Jean-Charles Trouabal.** Ancien recordman du monde du 4 x 100 m et ancien double champion d'Europe de la spécialité, ce sprinteur n'est pas retenu au sein de l'équipe de France qui s'envole pour les championnats du monde d'athlétisme à Athènes, en août 1997. Ses temps réalisés les mois précédents semblaient pourtant lui garantir une sélection. Mais Jean-Charles Trouabal a fait les frais du conflit opposant son entraîneur, Jo Maïsetti, au directeur technique national de la Fédération française d'athlétisme (FFA), Richard Descoux. L'athlète, par ailleurs, revenait d'une grave blessure (rupture du tendon d'Achille). Durant sa période d'immobilité, des modifications furent apportées aux critères de sélection sans qu'il en fût informé. Evoquant ce motif, la commission de conciliation du CNOSF a estimé que la FFA avait fait preuve de légèreté. Elle a invité les deux parties à s'entendre afin de « réparer le préjudice moral » dont a été victime l'athlète. Jean-Charles Trouabal n'a pas donné suite.

F. P.

TROIS QUESTIONS À...

PHILIPPE LAMBLIN

1 En tant que président de la Fédération française d'athlétisme (FFA), que vous inspire l'affaire Deliege ?

Avant, quand il n'y avait pas d'argent dans un certain nombre de disciplines individuelles, ce genre d'affaires ne se produisait jamais. Maintenant que l'argent est là, les sportifs qui ne sont pas sélectionnés pour une compétition se rendent compte que rater la moindre épreuve est une perte de gains pour eux. C'est pour cela qu'on voit de plus en plus d'athlètes engager des procédures. Je reste convaincu que le système de sélection doit rester de notre ressort. Une fédération comme la nôtre a dû se doter de règles extrêmement précises afin que personne ne vienne nous reprocher de faire du favoritisme. Il y a encore quelques années, la FFA ne possédait aucun document écrit. Le directeur technique national décidait de retenir un athlète selon ses propres appréciations.

2 Il reste que, dans de nombreuses disciplines, des sportifs continuent régulièrement de se demander pourquoi ils ne sont pas retenus...

Oui. Actuellement, nous sommes

Comment utiliser

Le Monde en classe

Pour suivre l'actualité sur toute une semaine et mieux comprendre la presse,

Le Monde renouvelle son opération

KIT-PRESSE

- du 15 au 20 mars 1999 -

- 20 exemplaires pendant 5 jours
- la nouvelle mallette pédagogique sur la presse

Tarifs et commandes :

Tél. : 01-42-17-33-04
Fax : 01-42-17-21-70

(Offre réservée aux établissements scolaires)

Abonnez-vous au Monde

Jusqu'à
360^F
d'économie
soit
7 semaines
de lecture
GRATUITE*

Offre valable jusqu'au 31/12/99

ABONNEZ-VOUS ET
DEVEZ LECTEUR
PRIVILÉGIÉ DU MONDE

Oui, je souhaite m'abonner au Monde pour la durée suivante :

3 MOIS - 562 F 6 MOIS - 1 086 F 1 AN - 1 980 F

au lieu de 585 F* au lieu de 1 170 F* au lieu de 2340 F*

* Prix de vente au numéro (Tarif en France métropolitaine uniquement) Soit 360 F d'économie

je joins mon règlement soit : F 901 MQ 001

par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Monde

par carte bancaire N° _____

Date de validité _____ Signature : _____

M. Mme Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Localité : _____ Code postal : _____

	TARIFS HORS FRANCE	
	Belgique Pays-Bas Luxembourg Suisse	Autres pays de l'Union européenne
1 AN	2 190 F	2 960 F
3 mois	598 F	790 F

USA - CANADA
- Le Monde - (USPS-009729) is published daily for \$ 8.92 per year - Le Monde - 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05. Franco, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMC of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919-1518.
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Offre valable jusqu'au 31/12/99
● Pour tout renseignement concernant : le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement etc.
Téléphonez au 01-42-17-32-90 de 8h30 à 18 heures du lundi au vendredi.

● Pour un changement d'adresse, un transfert ou une suspension vacances un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99 F TTC/min)

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc 60646 Chantilly Cedex

Tennis : quatre Françaises qualifiées pour le deuxième tour de l'Open de Paris

LES JOUEUSES françaises ont été les premières, mardi 23 février, à investir le stade Pierre-de-Coubertin à Paris pour l'ouverture du septième Open Gaz de France. Six en lice pour ce premier tour, elles ne seront plus que quatre au deuxième. Sandrine Testud s'est inclinée face à sa compatriote Nathalie Dechy (7-5, 6-2). Sarah Pitkowski a été battue au tie-break du troisième set par la Yougoslave Sandra Nacuc. Victorieuse de l'épreuve en 1996, Julie Halard a vaincu sans difficulté (6-4, 6-0) la Vénézuélienne Maria-Alejandra Vento. Elle affrontera au deuxième tour sa compatriote Anne-Gaëlle Sidot, qui, issue des qualifications, s'est défait (6-3, 4-6, 6-2) de la Belge Laurence Courtois. Amélie Cocheteux, invitée par les organisateurs, a battu (6-3, 6-3) l'Israélienne Anna Smashnova. Par ailleurs, l'Américaine Serena Williams a dominé la Suédoise Asa Carlsson (6-1, 6-2).

DÉPÊCHES

■ **DOPAGE : l'équipe cycliste espagnole ONCE et les policiers du SRP** de Lille ont manqué leur rendez-vous mardi 23 février à Bordeaux. Convoquée dans le cadre de l'affaire Festina, la formation de Manolo Saiz avait informé le juge, vendredi 19 février, qu'elle exigeait de la justice française la prise en charge des frais de déplacement. Devant le refus du juge, les dirigeants de la ONCE ont annoncé qu'ils ne se rendraient pas à Bordeaux, ce qui a motivé l'annulation du rendez-vous par les policiers lillois. Pourtant, mardi matin, trois représentants de la ONCE se sont présentés à Bordeaux. Pour rien. Une nouvelle date devrait être fixée dans les prochains jours.

■ **Une perquisition au centre d'études du médecin sportif italien Francesco Conconi** a été effectuée mardi 23 février, sur mandat du procureur du parquet de Ferrara, Pierguido Soprani. Les policiers ont saisi des documents portant sur les financements des recherches et provenant de certaines fédérations sportives. Le professeur Conconi a été mis en examen, en octobre 1998, par le juge Soprani pour faux et distribution de produits pharmaceutiques dangereux pour la santé.

■ **FOOTBALL : Arsenal a gagné, mardi 23 février, la deuxième édition** du 8^e de finale de la Coupe d'Angleterre face à Sheffield United (2-1). L'entraîneur français du club londonien, Arsène Wenger, avait obtenu de faire rejouer le premier match (2-1 pour Arsenal, le 13 février), car le deuxième but de son équipe avait été marqué à la suite d'un manque de fair-play de son équipe. Le Nigérian Kanu n'avait pas rendu le ballon à Sheffield à la suite d'une blessure d'un joueur de ce club.

■ **Guus Hiddink a été limogé, mercredi 24 février, par la direction du Real Madrid.** L'entraîneur néerlandais était contesté depuis plusieurs semaines en raison des résultats décevants des champions d'Europe en titre (sixième du championnat d'Espagne). Le Gallois John Toshak, l'actuel technicien du club turc de Besiktas, est présenté pour prendre la succession. Il a déjà entraîné le club madrilène entre 1989 et 1991 et avait gagné le titre de champion d'Espagne.

■ **SKI NORDIQUE : le Norvégien Thomas Alsgaard** a enlevé, mardi 23 février, le titre mondial du 15 km poursuite libre à Ramsau (Autriche). Il a devancé le Finlandais Mika Myllyläe et l'Italien Fulvio Valbusa. L'Italienne Stefania Belmondo s'est adjugé l'épreuve du 10 km poursuite libre, précédant la Russe Nina Gavriluk et l'Ukrainienne Irina Taranenko-Terelia. La première Française, Sophie Villeneuve, a terminé dixième.

■ **SKI ALPIN : la Slovène Spela Pretnar** a gagné, mardi 23 février à Are (Suède), le slalom dames comptant pour la Coupe du monde, devant la Norvégienne Trine Bakke et la Suédoise Anja Paerson. La Française Stéphanie Clément-Guy, qui s'était cassé une vertèbre cervicale en 1984, a pris la 10^e place.

Enfin l'accalmie

JEUDI, le temps perturbé est repoussé vers l'Espagne. Une poussée anticyclonique par le nord ramène un temps sec, généralement ensoleillé et sans vent. Les températures augmentent légèrement.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Encore beaucoup de grisaille le matin, puis on pourra profiter d'un temps calme, souvent ensoleillé. Le ciel se voilera à nouveau par le nord-ouest dans l'après-midi.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Il fera beau dès le matin, à l'exception des nombreux brouillards au sud de la Loire et de quelques brumes au nord, qui se dissiperont vite au profit du soleil. Un voile nuageux envahit le ciel dans l'après-midi par le nord-ouest.

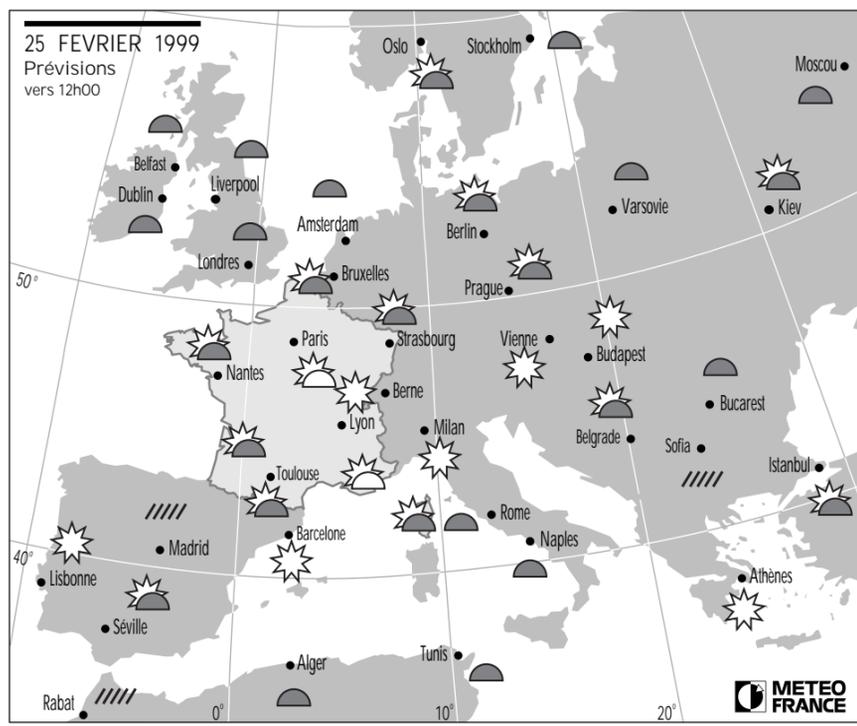
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Des plaques de brouillards localement givrants se formeront par endroits au lever du jour, puis ils se dissiperont et le soleil s'installera partout pour l'après-midi. Ailleurs,

il fera beau dès le matin. Dans le Jura, les nuages tarderont à s'évacuer en donnant encore quelques flocons.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Les plaques de brouillards ou de grisaille seront présents le matin. Elles se déchireront progressivement pour laisser place au soleil.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - La grisaille matinale donnera encore quelques pluies, voire quelques flocons en montagne, sur le nord du Massif central et de la région Rhône-Alpes. Certains reliefs resteront chargés, mais le soleil fera généralement de belles trouées l'après-midi. Dans les Alpes, temps calme et généralement ensoleillé.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - De la Côte d'Azur au pied des Alpes, quelques entrées maritimes cacheront le soleil par moments. Ailleurs le temps est calme et le soleil généreux. Températures de 13 à 15 degrés.



- Ensoleillé
- Peu nuageux
- Bréves éclaircies
- Couvert
- Brume brouillard
- Averses
- Pluie
- Orages
- Neige
- Vent fort

LE CARNET DU VOYAGEUR

ALLEMAGNE. Afin de simplifier les déplacements des voyageurs entre Lyon-La Part-Dieu, Nantes, Saint-Pierre-des-Corps et les destinations desservies par Lufthansa au départ de Charles-de-Gaulle, la SNCF et la compagnie allemande ont conclu un accord de commercialisation des TGV sous numéro de vol Lufthansa. Les passagers peuvent acheter auprès des agences de voyages ou des compagnies aériennes du monde entier l'intégralité de leur parcours TGV/vols Lufthansa sur un même billet. Avant d'emprunter leur train, ils échangeront simplement leur coupon aérien auprès d'un des guichets SNCF intitulé « TGV Air le Rendez-vous » à l'aéroport et dans les trois villes concernées.

IRLANDE. Brittany Ferries reprendra ses traversées entre Roscoff et Cork, au sud de l'Irlande, au rythme d'une par semaine, le 2 avril et ce jusqu'en octobre.

PRÉVISIONS POUR LE 25 FÉVRIER 1999

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole	NANCY	-3/6 S	
AJACCIO	7/13 N	NANTES	6/11 S
BIARRITZ	8/11 N	NICE	5/14 N
BORDEAUX	4/13 N	PARIS	1/8 S
BOURGES	3/10 S	PAU	4/12 N
BREST	6/11 N	PERPIGNAN	6/16 S
CAEN	1/7 N	RENNES	5/11 N
CHERBOURG	4/9 N	ST-ETIENNE	3/10 N
CLERMONT-F.	4/11 C	STRASBOURG	-4/8 N
DIJON	0/9 S	TOULOUSE	5/12 N
GRENOBLE	2/7 N	TOURS	4/10 S
LILLE	-2/6 N	FRANCE outre-mer	
LIMOGES	4/10 S	CAYENNE	25/27 P
LYON	3/11 N	FORT-DE-FR.	21/28 S
MARSEILLE	3/16 S	NOUMEA	25/29 P

27/30 C	KIEV	-4/0 N	VENISE	2/9 S	LE CAIRE	11/19 S
21/28 S	LISBONNE	8/15 S	VIENNE	-1/3 S	MARRAKECH	8/16 P
24/29 S	LIVERPOOL	5/10 C	AMÉRIQUES		NAIROBI	18/30 S
	EUROPE	2/9 C	BRASILIA	20/25 P	PRETORIA	20/31 S
	AMSTERDAM	2/5 C	BUENOS AIR.	21/29 S	RABAT	9/14 P
	ATHENES	6/14 S	CARACAS	22/28 S	TUNIS	9/18 C
	BARCELONE	11/16 S	CHICAGO	-4/0 S	ASIE-OCEANIE	
	BELFAST	6/11 C	LIMA	22/25 P	BANGKOK	24/35 N
	BELGRADE	-1/4 N	LOS ANGELES	11/17 N	BOMBAY	23/35 S
	BERNE	-4/5 N	MEXICO	11/21 S	DJAKARTA	26/29 C
	BRUXELLES	1/5 N	MONTREAL	-17/-6 S	DUBAI	19/26 N
	BUCAREST	4/7 C	NEW YORK	-4/3 C	HANOI	19/28 N
	BUDAPEST	-2/2 S	SAN FRANCISCO	7/11 N	HONGKONG	18/24 N
	COPENHAGUE	-5/2 S	SANTIAGO/CHI	11/27 S	JERUSALEM	10/19 N
	DUBLIN	7/13 C	TORONTO	-6/0 S	NEW DEHLI	12/25 S
	FRANCFORT	-4/2 P	WASHINGTON	-3/7 P	PEKIN	-5/10 N
	GENEVE	1/5 N	AFRIQUE		SEOUL	3/9 S
	HELSINKI	10/14 C	ALGER	9/20 C	SINGAPOUR	25/30 P
	ISTANBUL	4/10 N	DAKAR	17/24 C	SYDNEY	20/23 P
			KINSHASA	21/31 N	TOKYO	7/12 S

JARDINAGE

Promenade dans un jardin brésilien

RIO DE JANEIRO

de notre envoyé spécial

Célèbre pour le Pain de sucre, le Corcovado, son carnaval... ses plages et les belles plantes des deux sexes qui viennent s'y faire admirer (les Cariocas ne viennent pas à Ipanema pour se baigner mais pour regarder et être vus en toute innocence), Rio l'est moins pour ses jardins. La ville peut pourtant s'enorgueillir d'être adossée à la plus grande forêt urbaine du monde, la forêt de Tijuca, un lieu de promenade délicieux, d'avoir des rues ornées de plantations splendides et d'abriter un jardin botanique dont les grandes allées sont ombragées par des palmiers impériaux dont les premiers furent plantés au début du XIX^e siècle. Le plus vieux, surnommé « *Palma mater* » - palmier mère - par les Brésiliens, est mort, il y a une quinzaine d'années, frappé par la foudre.

La rumeur raconte que tous les palmiers impériaux de Rio descendent de ce spécimen rapporté d'Afrique. Ses enfants les plus célèbres ont été plantés, année après année, à partir de 1868, par l'empereur Don Pedro Secundo, qui avait été invité par un sénateur de l'em-

pire dans une fazenda située dans le quartier de Sao Conrado. Cette maison a miraculeusement traversé les années grâce à la famille Riso, qui en est propriétaire depuis 1932.

Venu pour observer des baleines qui s'étaient échouées dans la baie de Rio, l'empereur revint chaque année prendre quelques jours de repos dans cette magnifique ferme. A chaque séjour, il plantait un palmier pour marquer son passage. Dans cette maison historique fut mis au point le texte du traité mettant fin à l'esclavage dans le pays. L'empereur aura planté six palmiers dont les palmes ondulent toujours à une quarantaine de mètres du sol. Ils ne s'élevaient quasiment plus et leur mort ne devrait, hélas, plus trop tarder. Le palmier impérial ne vit guère plus de cent cinquante ans. D'autres ont été plantés ailleurs, dans ce parc qui se visite.

Chaque jour, la Villa Riso ouvre en effet ses portes au public, qui peut admirer des expositions temporaires de peinture, la chapelle, le jardin et y déguster sa célèbre feijoada - les spécialistes la tiennent pour la meilleure de tout Rio - et bien d'autres gourmandises,

chaque dimanche. Le Brésil n'est guère connu des Français pour sa cuisine, mais par sa variété et son inventivité, elle est incontestablement l'une des meilleures du monde.

DES PETITS SINGES SAUVAGES

Les plantations tropicales de ce jardin, les marbres italiens dont il est orné, la beauté sévère de bâtiments qui remontent au début du XVIII^e siècle et sont l'un des derniers vestiges de l'architecture coloniale de la ville massacrée par la spéculation immobilière (et, ici, comme ailleurs par le peu de talent

des architectes qui œuvrèrent dans les années 50, 60 et 70), les 2,2 hectares du parc dans lequel on peut parfois apercevoir des petits singes sauvages venus de la forêt toute proche, écouter, de l'aube jusqu'à la nuit tombante, le cri curieux d'un oiseau fameux ici.

La première fois, on est surpris d'entendre non loin de soi un « Bem-te-vi ! » sonore et plus encore émerveillé de constater que l'oiseau répond si on l'imite. Et encore plus surpris d'apprendre que ce chant veut dire « Je t'ai bien vu ! ». Quand on vous dit que regarder les autres est, bien avant le

football, le sport national du Brésil !

Moins fleuri que les jardins européens, le jardin brésilien n'en est pas moins coloré. Ici les crotons rouges et jaunes, les irésines rouge sang, les broméliacées zébrées de jaune, d'argent, de brun, de vert pâle, les feuilles panachées de certaines lianes, les grandes feuilles profondément découpées des *Monstera deliciosa* (que l'on appelle chez nous le philodendron), le feuillage vert foncé du *Cycas revoluta* qu'à première vue on pourrait prendre pour un palmier, dont il a les feuilles longues et divisées groupées en bouquet terminal, mais qu'il n'est pas, la mousse espagnole qui pend des arbres en longues traînes argentées, les *Tillandsia* accrochées en bouquet sur les troncs d'arbres, les tuiles des maisons, les fils électriques, dont les rosettes de feuilles vert pâle saupoudrées d'argent et quantité de plantes dont on ignore le nom tiennent lieu de fleurs.

A vrai dire, des fleurs, il y en a dans les jardins brésiliens et des splendides, mais on ne les cultive ni en massif ni en *mixed border*: des orchidées qui poussent en épiphytes le long des troncs d'arbre,

des *Tibouchina* violets tellement fleuris qu'on ne voit plus leurs feuilles et que l'on a quelques difficultés à identifier quand on connaît ce petit arbre dans sa version européen/chétive - il fait ici une quinzaine de mètres de hauteur contre un maximum de deux mètres chez nous, ses fleurs sont d'un violet très foncé, quand elles sont mauves chez nous...

Il y a aussi des bougainvillées de toutes les couleurs. Ici, ce sont des arbres plus que des lianes volubiles. Certains poussent en isolés et atteignent, dans de nombreux jardins brésiliens, un diamètre d'environ 6 mètres. Imaginez quel effet peut produire une telle masse quand elle est recouverte de fleurs... qui n'en sont pas, puisque ce sont des bractées qui enserrant des fleurs blanches minuscules qui n'auraient aucune chance d'attirer les insectes butineurs et les colibris.

Alain Lompech

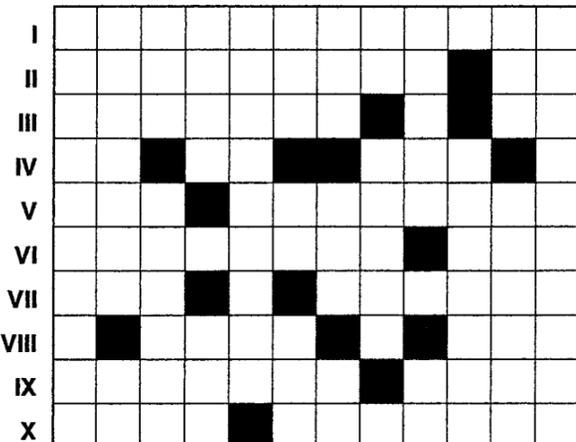
★ Villa Riso, strada da Gavea, 28, Sao Conrado, Rio de Janeiro, 2270-310. Ouvert de 14 à 19 heures ; le dimanche, de 12 h 30 à 18 heures. <http://www.villariso.com.br>

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 99048

⚡ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12



HORIZONTALEMENT

I. Grand nettoyage après abattage. - II. Difficile et désagréable à saisir. Effilé à chaque bout. - III. Elle prend son temps pour devenir belle. Note mise sous surveillance. - IV. Note. Points. Donne du grain à moudre. - V. Beau-parricide. Une sainte qui ne trouve pas sa place sur nos calendriers. - VI. En position de défense. Cité chargée d'histoire. - VII. Son inverse a peu de chance d'y entrer. Sommet espagnol. - VIII. A vraiment mauvais caractè-

rière. Evite d'aller plus loin. - IX. Monte au front quand ça va mal. Fait avancer, mais en faire ne fait pas avancer. - X. Grandes eaux. La confusion quand on est dedans.

VERTICALEMENT

1. Font la peau. - 2. Son apport permet de tenir. Donne le choix. - 3. Titre chez Tony. Tente sa chance. - 4. Franchis le pas. Devient bel avec le temps. - 5. Apporte son aide à l'office. - 6. Démonstratif. En piste. Retourné

en tous sens. - 7. Utile pour l'avancement. Possessif. Prend l'eau de partout. - 8. Vient d'être. On lui doit Louis XIV à cheval. - 9. Devient colin à l'égal. Convient. - 10. Marqués dans les coins. - 11. Vieux bâtiment. Indiens devenus grossiers. - 12. Ne fera rien d'excessif.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 99047

HORIZONTALEMENT

I. Hypnotiseurs. - II. Rapetassée. - III. Routines. Ain. - IV. Lin. Ns. Sains. - V. Usurières. Eu. - VI. Bis. Oui. Posa. - VII. EV. Enrager. - VIII. Rends. Ravi. - IX. Ua. Stagnât. - X. Urémie. Hêtre.

VERTICALEMENT

1. Hurluberlu. - 2. Oisive. - 3. Prunus. Nue. - 4. Nat. Edam. - 5. Opinions. - 6. Tenseur. Se. - 7. Ite. Riant. - 8. Sasse. Ah. - 9. Es. Asperge. - 10. Usai. Orant. - 11. Reines. Var. - 12. Sensualité.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunschburg 94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

BRIDGE

PROBLÈME N° 1829

LE RÔLE DE LA CHANCE

Dans cette donne, la meilleure manche était « 4 Piques » ; mais, dans l'incertitude du nombre de Piques que détenait sa nouvelle partenaire, Kowalski laissa le contrat de « 3 SA », dont la réussite contribua à leur victoire dans un championnat par paires mixtes.

♠ A V 8 3
♥ A 4 3
♦ V 9 2
♣ 9 6 2

♠ D 5
♥ V 9 6 2
♦ R 8 4
♣ D 8 4 3

♠ R 9 7 4
♥ R D 10 8
♦ A 7 5
♣ R 7

Ann. : N. don. N.-S. vuln.

Ouest Nord Est Sud
X... Danuta Y... Kowalski
- passe passe 1 SA
passe 2 ♣ passe 2 ♥
passe 3 SA passe passe...

Ouest ayant entamé le 3 de Carreau pour le 9 de Nord et le Roi d'Est, comment Kowalski, en Sud, a-t-il gagné TROIS SANS ATOUT ?

Réponse

Craignant qu'Est ne prenne la main et ne contre-attaque Trèfle (s'il avait la Dame de Pique et si l'As de Trèfle était en Ouest), Kowalski, après avoir pris l'entame avec l'As de Carreau, a joué l'As de Pique, puis le 3 de Pique du mort. Alors, l'apparition de la Dame de Pique en Est a bien amélioré la situation, car le déclarant n'avait plus qu'à rejouer le 5 de Carreau pour trouver sa neuvième levée avec le Valet de Carreau (Ouest ayant vraisemblablement la Dame de Carreau, d'après son entame). Ouest prit avec la Dame, mais il ne put empêcher le déclarant de faire encore le Valet de Carreau, puis deux autres Piques et trois Cœurs.

Au contrat de « 4 Piques », il était normal de faire l'impasse à la Dame de Pique sur Ouest et de chuter, comme ce fut le cas de la plupart des paires.

L'HAMEÇON ANGLAIS

Le grand champion anglais Jeremy Flint était associé au célèbre Reese lors d'un championnat d'Europe. Grâce à cette donne, ils allaient battre les joueurs français et gagner le match par 11 à 9.

♠ A V 8 7
♥ 2
♦ V 7 5 2
♣ R D 5 4

♠ D 2
♥ D 5 4
♦ A 8 6 4 3
♣ V 3 2

N
O E
S

♠ 9 3
♥ R 9 8 3
♦ D 10
♣ 10 9 8 7 6

♠ R 10 6 5 4
♥ A V 10 7 6
♦ R 9
♣ A

Ann. : O. don. E.-O. vuln.

Ouest Nord Est Sud
Boulenger Reese Svarc Flint
passe passe passe 1 ♠
passe 2 ♣ passe 2 ♥
passe 4 ♠ passe 5 ♣
passe 5 ♥ passe 6 ♠...

Ouest entama l'As de Carreau (Est mit le 10) et joua le 4 pour la Dame d'Est et le Roi de Sud. Comment fallait-il jouer pour gagner ce PETIT CHELEM À PIQUE contre toute défense et sans perdre d'atout ?

Note sur les enchères
Reese, au deuxième tour, avait fait un Drury (enchère artificielle de « 2 Trèfles » qui demande au partenaire la force de son ouverture). Sud n'ayant pas dit « 2 Carreaux » (le minimum), Reese, sur « 2 Cœurs », a sauté à « 4 Piques ». « 5 Trèfles » et « 5 Cœurs » montraient ensuite les contrôles de la couleur.

Philippe Brugnon

CINÉMA Après *La Balade sauvage* (1973) et *Les Moissons du ciel* (1979), Terrence Malick confirme qu'il est un cinéaste aussi rare que précieux. *La Ligne rouge*, adapta-

tion d'un récit de James Jones, choisit comme cadre la bataille de Guadalcanal opposant Américains et Japonais en 1942, pour tenter de cerner le mystère des origines.

● NICK NOLTE, interprète dans le film du Colonel Tall, évoque pour *Le Monde* sa rencontre avec Terrence Malick et la méthode du réalisateur : « D'habitude, un tour-

nage est planifié, chaque plan est ordonné, et je croyais jusqu'à aujourd'hui que c'était une manière intelligente de faire les choses. » ● TERRENCE MALICK s'est éloigné

du cinéma pendant presque vingt ans. Loin d'être cet excentrique décrit par des journalistes américains, il a choisi de protéger sa vie privée.

Le combat homérique de l'Amérique contre elle-même

La Ligne rouge. Vingt ans après « Les Moissons du ciel », Terrence Malick fait un retour en force.

En prenant pour prétexte la bataille de Guadalcanal, en 1942, il livre une méditation métaphysique sur les liens de l'homme et de la nature

Film américain de Terrence Malick. Avec Sean Penn, Adrien Brody, Jim Caviezel, Ben Chaplin, George Clooney, John Cusack, Woody Harrelson, Elias Koteas, Nick Nolte. (2 h 50.)

On a pu craindre que le nom de Terrence Malick ne serve qu'à épaissir les pages des dictionnaires du cinéma. A son entrée, on aurait ainsi écrit : réalisateur américain, né en 1943. Auteur de *La Balade sauvage*, en 1973 – le premier film le plus impressionnant depuis *Citizen Kane*. Crée la sensation en 1979 au Festival de Cannes, année où la Palme d'or est décernée à *Apocalypse Now*, avec son second opus, *Les Moissons du ciel*. Le tournage de ce film a duré un an. Le réalisateur a passé presque deux ans dans la salle de montage et finalement livré un chef-d'œuvre. Depuis cette date, Malick a traduit Heidegger, étudié le bouddhisme et s'est éloigné du cinéma et de Hollywood.

Jusqu'à *La Ligne rouge*, adaptation austère et hallucinée de *The Thin Red Line*, de James Jones – auteur de *Tant qu'il y aura des hommes* –, consacré à l'offensive américaine à Guadalcanal en 1942. *La Ligne rouge* est un film de patrouille métaphysique où le champ de bataille est autant le théâtre de combat qu'une méditation, proche de celle de Ralph Waldo Emerson, sur les liens entre l'homme et la nature.

LA CONDITION HUMAINE

La première victoire américaine de la guerre du Pacifique, la plus sanglante aussi, fut donc Guadalcanal, l'une des îles Salomon, situées à l'est de la Nouvelle-Guinée, alors aux mains des Japonais. Les troupes américaines mirent six mois à les en déloger. Si le film de Malick ressemble à une opération coup de poing, le combat était en réalité depuis longtemps engagé, mené en grande partie par la C Company, essentiellement formée de jeunes recrues venues suppléer les « marines » qui les avaient précédés. *La Ligne rouge* donne une idée assez précise, parfois idéalisée, de ce qu'est une patrouille au combat en mettant en place les archétypes du genre : Witt, le soldat mystique (Jim Caviezel) ; Welsh, le sergent cynique (Sean Penn) ; Tall, le colonel va-t-en-guerre (Nick Nolte) ; Staros, le capitaine humaniste (Elias Koteas) ; Fife, le fantasme peureux (Adrian Brody) ; Bell, le soldat sentimental (Ben Chaplin) ; Gaff, le capitaine sans peur et sans reproches (John Cusack). Par son utilisation virtuose de la voix off – huit récits s'entrelacent pour relater cette épopée –, *La Ligne rouge* passe de la conscience du soldat Witt à celle du colonel Tall, puis à celle de Bell, comme pour marquer que chacun de ces hommes consti-



Nick Nolte interprète Tall, le colonel va-t-en-guerre de « La Ligne rouge », de Terrence Malick.

tue les facettes d'une seule et même individualité.

Mais, plus que la seconde guerre mondiale, le souci du cinéaste est la condition humaine. *Il faut sauver le soldat Ryan*, auquel la critique américaine n'a pas manqué de compa-

rer *La Ligne rouge*, commençait par un tour de force spielbergien, le plus réussi de son auteur depuis la première scène des *Dents de la mer*, montrant le débarquement des forces alliées à Omaha Beach. Le film de Malick est, lui, beaucoup

plus contemplatif, appuyé par la splendide musique d'Hans Zimmer. Il s'ouvre sur le visage beau et pensif du soldat Witt (Jim Caviezel, en qui Malick a trouvé un nouveau Montgomery Clift), installé tranquillement dans un village indigène

du Pacifique sud. Comme dans ses deux premiers films, le réalisateur américain raconte la quête d'un paradis perdu. Guadalcanal, sous ses caméras, a les contours de l'Ancien Testament. *La Ligne rouge* commence par la perte d'un éden

tropical et s'achève par le duel fratricide de Caïn et d'Abel : le soldat américain tue son frère japonais sans que l'on puisse jamais distinguer lequel serait Caïn et lequel serait Abel. Les soldats de la C Company sont engagés dans un conflit immémorial, une guerre de Troie moderne. Ainsi, pour mieux le préparer à la nature du combat qu'il va mener, le colonel Tall demande au capitaine Staros s'il a lu Homère dans le texte, et la coiffure arborescente de Sean Penn rappelle plus celle d'Achille que celle d'un GI.

James Jones, gravement blessé à Guadalcanal, consacrait plus d'une moitié de son roman à l'assaut de la cote 209. Malick en fait de même, et orchestre l'une des plus longues batailles de l'histoire du cinéma – les soldats américains tombent les uns après les autres, tripes à l'air. Cette vision barbare des combats est vite dépassée. La guerre, les notions de mort et de sacrifice sont intériorisées. Lorsque, dans une scène capitale, les troupes japonaises sortent de la forêt pour entourer le soldat Witt, on a l'impression de voir des esprits surgir de la végétation. Leurs casques sont ornés de branches, et l'embuscade s'organise comme un rituel étrange. Witt, qui a traversé toute cette guerre dans sa tête, ne peut y croire et se laisse abattre sans même chercher à s'emparer de son fusil.

A plusieurs reprises, Malick interrompt les images de guerre par celle d'une jeune femme – ange salvateur du soldat Bell (Ben Chaplin) – ou, de manière encore plus surprenante, par des plans d'herbes hautes battues par le vent, d'arbres noyés par la lumière ou d'oiseaux mutilés par le plomb des armes à feu. *La Ligne rouge* raconte ainsi l'agression, vouée à l'échec, de la nature par l'homme. Les premières images du film montrent un espace vierge de toute présence humaine, et son plan final le spectacle d'une armée sur le départ. « Je ne dis pas qu'il y a un autre monde, je me dis, des fois, que je l'ai imaginé », dit le soldat Witt au sergent Welsh.

La Ligne rouge est la tentative, admirable, de cerner cet autre monde. Malick oppose à la chronique historique le mystère des origines. Le réalisateur américain avait travaillé, au début des années 80, à un scénario consacré à la création du monde, et même commencé à en tourner plusieurs images. Il n'a jamais abandonné ce projet ; on peut même supposer qu'il n'a cessé depuis dix-neuf ans d'y travailler. *La Ligne rouge* tente ce saut hors de l'Histoire dont parlait Emerson. Ce film offre le spectacle, sublime, d'un monde à sa genèse. A chacune de ses images, on a le sentiment d'assister à la naissance du cinéma.

Samuel Blumenfeld

Nick Nolte : « Terry commençait à tourner une scène et s'arrêtait au milieu »

APRÈS quinze années passées au théâtre, Nick Nolte obtient son premier grand rôle dans *Les Guerriers de l'enfer*, de Karel Reisz. Il joue depuis sur tous les registres, celui de la comédie (48 Heures, de Walter Hill, ou Le Clochard de Beverly Hills, de Paul Mazursky) comme celui du drame (Contre-enquête, de Sidney Lumet) ou le thriller (Les Nerfs à vif, de Martin Scorsese). Dans un entretien au Monde, il explique les raisons de sa complicité avec Terrence Malick.



VERBATIM

« De Terrence Malick, j'ai vu *La Balade sauvage* au moment de sa sortie. J'ai eu la chance de travailler avec Martin Sheen et Sissy Spacek, les deux interprètes du film, qui m'avaient affirmé que Malick était un type brillant. Je préparais, il y a deux ans, *La fille d'un soldat ne meurt jamais*, de James Ivory, sur le séjour de James Jones à Paris, et je m'étais largement documenté sur l'écrivain. Terry m'a appelé pour cette raison. Nous avons passé quatre heures ensemble. Il voulait savoir ce qui avait changé à Hollywood ces dix-sept dernières années. Je lui ai répondu : "Rien. Les gens

sont simplement un peu plus paranoïaques qu'au paravant."

» Nous avons beaucoup parlé de James Jones. Pour ce dernier, l'horreur de la guerre allait de soi. Il parlait souvent de cet épisode où, pris en embuscade par des Japonais, il avait senti une peur panique gagner ses pieds, et remonter jusqu'à ses cheveux qui se dressèrent littéralement sur sa tête. Jones racontait qu'il avait alors senti une énorme compassion pour ses camarades de combat. Il s'agissait selon lui d'un "amour métaphysique". Terry m'a avoué qu'il me croyait trop âgé pour tenir un rôle dans son film. Mais il m'a quand même demandé de me documenter sur le colonel Tall, et la manière dont un type de cet âge peut obtenir un commandement en temps de guerre. Une semaine plus tard, il m'offrirait le rôle de Tall. Je devais laisser tomber le film d'Ivory. C'est dommage : j'aurais vraiment aimé interpréter le personnage d'un roman de James Jones puis le rôle de l'écrivain lui-même.

» Très souvent, sur le tournage de *La Ligne rouge*, Terry commençait à tourner une scène et s'arrêtait au milieu. Il disait simplement : "Ce serait peut-être pas plus mal de la terminer la semaine prochaine, non ?" Et la plupart des comé-

diens se disaient : "Mais comment vais-je m'y prendre pour retrouver la concentration de ce jour-là ?" Vers 5 ou 6 heures de l'après-midi, au moment où le soleil devenait orange, Terry s'écriait : "Et si on reprenait la scène de la semaine dernière ? La lumière ne sera pas raccord, mais c'est pas grave, elle est magnifique." J'imagine que si Terry avait dit aux gens du studio qu'il ne comptait tourner qu'entre 16 et 20 heures, on ne l'aurait jamais laissé faire le film. En laissant les scènes ouvertes, il obligeait les comédiens à trouver un moyen de les jouer différemment.

» D'habitude, un tournage est planifié, chaque plan est ordonné, et je croyais jusqu'à aujourd'hui que c'était une manière intelligente de faire les choses. Au bout de peu de temps, nous nous sommes habitués à la méthode de Terry. Au début, beaucoup de comédiens perdaient leur calme, jusqu'au jour où ils ont compris qu'en réfléchissant malgré eux à leur rôle, ils finiraient par donner le meilleur d'eux-mêmes. Terry a terminé le film à la date prévue, sans dépasser son budget d'un dollar. Cela m'épate pour un type qui n'avait pas tourné depuis si longtemps et qui se moquait d'autant plus des questions de budget qu'il s'agissait peut-être de son dernier film. »

Les faux mystères d'un homme comme les autres

COMME J. D. SALINGER avant lui, Terrence Malick a interrompu sa carrière artistique au moment où il était en pleine possession de ses moyens, abandonnant une

PORTRAIT

Terrence Malick, un nouvel Howard Hughes ? La vérité est plus décevante

œuvre qui promettait d'être l'une des plus excitantes du cinéma américain. *Les Moissons du ciel* (1979) affichait une perfection rarement atteinte. Le thème – la perte du paradis racontée par l'entremise d'un couple venu se réfugier, au début du siècle, dans une ferme au Texas – était ambitieux. Le film était servi par la photo splendide de Nestor Almendros et Haskell Wexler, les visages inoubliables de Richard Gere et de Sam

Shepard dans leurs plus beaux rôles. Tous composaient un poème lyrique brassant plusieurs thèmes mythologiques américains empruntés à Walt Whitman et Mark Twain.

Les dix-neuf années qui séparent la retraite prématurée de Terrence Malick de son retour inespéré ont été largement documentées. Ce fut d'ailleurs l'une des marottes de la presse américaine que de chercher à localiser le réalisateur américain. On le retrouva, à une époque, à Paris où il habitait dans l'île Saint-Louis. Ce jeu de piste était d'autant plus sérieux que l'effacement du cinéaste a coïncidé, au début des années 80, avec l'entrée du cinéma américain dans une période de vaches maigres sur le plan de la création. Après la débâcle de *La Porte du paradis* (de Michael Cimino), les patrons des studios ont resserré leur contrôle sur les productions au début des années 80, en finissant avec l'ère du réalisa-

teur démiurge, seul maître à bord. Terrence Malick, capable de passer plus de trois ans sur la réalisation et l'achèvement des *Moissons du ciel*, n'avait sans doute plus sa place dans un tel environnement. Son absence durable fut en tout cas interprétée de cette manière.

Le million de dollars qu'il empoche en 1980 de la Paramount pour développer *Q*, un film consacré à la création du monde, et la manière abrupte dont il décroche du projet ne feront qu'entretenir sa légende. Terrence Malick aura beau travailler durant toutes ces années à des adaptations de *The Desert Rose*, de Larry McMurtry, et du *Cinéphile*, de Walker Percy, peaufiner le scénario de *Great Balls of Fire*, de Jim McBride, ce sont surtout ses excentricités qui retiendront l'attention des journalistes lancés à sa poursuite. L'homme s'est transformé, malgré lui, en un nouvel Howard Hughes, créant malgré lui une mystique propre.

Comme toute légende, Terrence Malick a son biographe en la personne de Peter Biskind, critique de cinéma américain qui s'est attelé à la tâche ingrate de raconter, dans le numéro de décembre 1998 de *Vanity Fair*, la vie d'un homme qui n'a plus parlé à la presse depuis la sortie des *Moissons du ciel* et fait préciser, dans le contrat signé avec la Fox pour *La Ligne rouge*, qu'il n'accorderait aucun entretien. Malheureusement, Biskind confond la réclusion avec la folie et la gestion du secret avec la paranoïa. Terrence Malick est un génie et, c'est bien connu, tous les génies sont excentriques.

VOITURE D'OCCASION

En fox-terrier agressif, Peter Biskind s'est mis en tête de débusquer cette soi-disant folie. On ne peut pas communiquer avec le cinéaste, il faut d'abord passer par son frère, qui relève votre numéro de téléphone et le communique au

maître. Terrence Malick peut disparaître d'une rencontre pour quelques minutes et vous rappeler trois jours plus tard pour vous expliquer qu'il est parti dans l'Oklahoma observer les oiseaux. Il a aussi l'habitude de faire enlever les postes de télé de ses chambres d'hôtel, de ne jamais montrer à une autre personne les cassettes de musique qu'il écoute, de protéger les couvertures de ses livres pour qu'on ne puisse en deviner le titre.

La vérité est plus décevante, beaucoup plus rassurante aussi. « Je crois que Terry a arrêté de faire du cinéma parce qu'il s'est rendu compte qu'il y avait, à ce moment chose de plus important dans la vie », explique Mike Medavoy, producteur de *La Ligne rouge*, et agent de Terrence Malick à ses débuts. « Le mystère Malick est simple, affirme Nick Nolte. Comment Terry s'y prend-il pour gagner sa vie puis-

qu'il ne le fait pas en tournant des films ? S'il ne le fait pas, il y a une raison. Terry sait qu'en envisageant sa carrière en termes strictement économiques cela changera sa perspective sur l'existence. S'il devient un personnage public, il se retrouvera en danger. Il est le seul type que je connaisse qui ait du temps, et le temps est la clé de son inspiration. »

« Terry a abandonné son pourcentage sur les recettes du film à toute l'équipe, raconte Jim Caviezel. Il est ensuite reparti chez lui à Austin. Il roule toujours dans la même voiture pourrie, sans air conditionné, ce qui, au Texas, n'est franchement pas ce qu'il y a de plus agréable. » Terrence Malick roule donc dans une voiture d'occasion, n'a aucun plan de carrière, et protège sa vie privée, comme tout le monde. N'en déplaise aux biographes, il n'y a pas de mystère Terrence Malick.

S. Bd.

Sandrine Kiberlain, actrice

« Ma façon d'aborder les rôles est toujours très physique »

« Comment avez-vous pris connaissance de votre rôle, qui est assez particulier ?

– Par le scénario, que j'ai tout de suite aimé. Son ton, sa construction, ce que ça racontait. J'avais envie d'être dans le film mais, contrairement à ce qui se passe d'habitude, où je sens le rôle très vite, je ne savais pas vraiment comment aborder le personnage de Juliette, qui me faisait peur, que je trouvais très risqué. Juliette est une fille insolite, libre, au langage extrêmement cru. Nous avons donc décidé avec Pascal Bonitzer, réalisateur de *Rien sur Robert* de faire des essais. C'était la scène la plus crue, celle où Juliette décrit dans le détail à Didier son expérience sexuelle avec un autre. Je connaissais le texte au rasoir, et Pascal me donnait la réplique. On s'est vraiment bien amusé, et c'est comme ça que Juliette est arrivée.

– Que préconisait Pascal Bonitzer ?

– De tirer le texte, qui est très écrit et très fort, vers la banalité. De chercher l'état de cette fille avant les mots. Et pour moi, c'est une fille qui parle avec une grande liberté, qui est sincère et spontanée, qui ne fait pas spécialement les choses pour provoquer, même si en définitive ce qu'elle dit est terriblement provocant.

– Vous ne pensez donc pas qu'elle est ce qu'on appelle vulgairement, du moins aux yeux de son partenaire masculin, une emmerdeuse ?

– C'est vrai qu'elle ne se soucie pas des dégâts qu'elle provoque et du mal qu'elle peut faire. Elle a peu d'intérêt pour celui qui est en face. Mais moi je pense qu'elle est

essentiellement libre, et qu'elle est emmerdeuse parce qu'elle est libre. Elle veut le beurre et l'argent du beurre. Etre avec un homme et garder sa liberté. Elle va au bout de ses envies, sans concession à la morale. Pour cela, je pense qu'on ne peut pas que la détester. Et puis elle fait peut-être ça aussi parce que son mec ne tient pas son rôle. Il ne la prend jamais par le col en lui demandant de se calmer, il la laisse faire. Est-ce que tout cela n'est pas fait pour qu'il réagisse ?

– On a quand même l'impression que la liberté, pour elle, c'est essentiellement la liberté de détruire.

– Elle fait souffrir mais elle souffre elle-même...

– Que doit selon vous ce personnage à votre interprétation ?

– Je crois que si on s'en était tenu au texte, l'effet de caricature aurait été plus prononcé. J'espère l'avoir rendue plus humaine, plus profonde, plus ambiguë. J'ai été tentée d'en faire une fille plus sexy, plus extravertie, car je me demandais si on comprendrait autrement que cet homme soit fou d'elle. Mais je crois que c'est mieux ainsi. Toutes ces questions ne se posent aussi qu'après coup. Sur l'instant, les choses se font beaucoup plus instinctivement.

– Vous sentiriez-vous des affinités personnelles avec Juliette ?

– Franchement, ça me ferait peur. Peut-être parce que je me reconnais inconsciemment en elle, parce que je sens que ça pourrait m'arriver. Mais, a priori, je trouve ça trop facile de n'être jamais heureuse là où on est, de toujours vouloir être ailleurs, de ne faire que ce qu'on a envie de faire, avec

cette espèce de nonchalance. Une chose est sûre : ces filles existent, je le sais, et Pascal sans doute le premier.

– Comment voyez-vous le couple que vous formez avec votre concurrente, Aurélie ?

– Ce sont évidemment deux extrêmes, deux types de femme. Aurélie court après l'absolu, Juliette après la liberté. Mais ni l'une, ni l'autre n'obtient quoi que ce soit.

– Pour reprendre une comparaison proposée par Pascal Bonitzer, il y aurait Judith et Lucrèce, celle qui tue, et celle qui se tue.

– Ce n'est pas aussi simple que ça à mon avis. Car celle qui tue, se tue en même temps, et celle qui se tue, tue aussi. Juliette ne se fait jamais autant de mal qu'en faisant du mal autour d'elle. Et Aurélie fait nécessairement du mal autour d'elle en se faisant du mal à elle-même.

– Et Didier là-dedans ?

– C'est la victime, celui auquel on s'identifie le plus. En même temps, on sent bien qu'il cherche un peu ce qui lui arrive. Peut-être choisit-il les filles comme il fait de la critique, sans les avoir vues. Je trouve en tout cas que Fabrice Luchini donne au rôle une puissance formidable, en révélant des aspects de lui qu'on ne connaissait pas.

– Ne risquez-t-on pas d'accuser Bonitzer de misogynie ?

– Sans doute, puisqu'il y a deux folles. Mais il les aime en même temps, il les défend pas mal. Ce sont de beaux personnages. J'en connais plein, des filles comme ça, et elles en souffrent. Ce n'est pas être misogyne que de parler de ce



« J'espère avoir rendu [Juliette] plus humaine, plus ambiguë. »

qui existe, même s'il vaut mieux ne pas le croiser sur son chemin.

– Avez-vous conscience d'incarner des personnages – *Le Septième Ciel*, de Benoît Jacquot, *A vendre*, de Laetitia Masson – qui entretiennent une relation très explicite au sexe et à la jouissance ?

– En fait, je viens de réaliser ça avec ce film. Ça n'arrête pas, depuis le rôle de la call-girl dans *Les Patriotes*. C'est assez bizarre parce que je ne vois pas ce qui

chez moi peut susciter cette envie-là, sinon ma façon d'aborder les rôles, qui est toujours très physique. Je ne peux trouver les mots que si j'ai trouvé la justesse physique. C'est là qu'est la grande différence entre les personnages américains et français, dans cette présence du corps, dont peu de metteurs en scène français ont envie. »

Propos recueillis par Jacques Mandelbaum

Enquête sur un beau parleur au bord du vide

Rien sur Robert. Le deuxième film de Pascal Bonitzer cite Robert Desnos sans renoncer à lorgner du côté de Woody Allen

Film français de Pascal Bonitzer. Avec Fabrice Luchini, Sandrine Kiberlain, Valentina Cervi (1 h 45). Le scénario est édité dans la Petite Bibliothèque des Cahiers du cinéma, 80 p., 39 F (5,95 €).

Un film d'hypothèses, comme d'autres sont à thèse. Encore ! dira-t-on. Pas du tout. *Encore*, c'était le titre précédent de Pascal Bonitzer. Cela ne rend pas pour autant le film hypothétique, loin de là. De fait, *Rien sur Robert* va plus loin... encore. Didier (Fabrice Luchini), le personnage principal, écrivain, velléitaire et pleutre, se mortifie entre deux filles et pâtit d'une réputation de faussaire depuis qu'il a écrit un article sur un film bosniaque qu'il n'a pas vu. Dans le même temps, il est persécuté par un jeune et bel écrivain à succès qui incarne tout ce qu'il a peut-être rêvé d'être sans jamais oser le devenir.

Première hypothèse : Woody Allen. C'est le terrain autobiographique (Bonitzer a écrit sur le cinéma), la flagellation amoureuse, l'autodérision, la parodie de l'intelligentsia. Et le sentiment qu'en affublant Luchini d'une paire de lunettes en écaille et d'une mère juive (celle de Didier n'en a pas le titre mais les prérogatives), c'est sans doute le premier film français qui recoupe à ce point l'univers de l'auteur de *Manhattan*. Hypothèse numéro deux : le rêve. Où Bonitzer, scénariste de Raoul Ruiz et de Jacques Rivette, développe qui, sans ruiner la crédibilité de l'œuvre, emprunte beaucoup à l'ellipse onirique, cauchemar in-

clus. Par exemple, cette effrayante scène d'anthologie au cours de laquelle Didier, débarquant dans un dîner où il n'est pas convié, se fait « lyncher » avec la complicité tacite de l'assemblée par le maître de céans (Michel Piccoli), écrivain vieillissant qui ne perpétue son pouvoir et son cénacle qu'au prix de la paranoïa, de l'injure et de l'excommunication.

Hypothèse numéro trois : la poésie. Où se poursuit, sur le versant sentimental, « l'épanchement du songe dans la vie réelle », selon Gérard de Nerval. Soit, la hantise du double (Julien, le jeune écrivain plein d'avenir qui fait de l'ombre à Didier), et la polarisation de l'univers en deux femmes antagonistes, la blonde Juliette et la brune Aurélie, entre lesquelles le héros se laisse écarteler. On les nommera, vulgairement, l'emmerdeuse et la passionnée ; tragiquement, Judith et Lucrèce ; mythiquement, Pandora et Aurélie, deux filles nervaliennes.

L'ULTIME HYPOTHÈSE

Supplicié par la première (Sandrine Kiberlain, entre la Grande Prostituée de l'Apocalypse et la lunatique moderne), rédimé par la seconde (Valentina Cervi, ressuscitant la beauté malade des héroïnes romantiques), Didier/Luchini (tout en subtilité et – mais oui – en retenue) compose avec elles un triangle envoûtant qui ménage des passerelles inattendues entre figure mythologique et personnage moderne, élégie romantique et chronique contemporaine, drôlerie et désespoir.

D'où l'hypothèse numéro quatre : la psychanalyse. Car il ne suffit pas à Didier de travailler

pour une revue qui s'appelle *L'Autre*. Il faut encore que cette tragicomédie du désir où il tient le « beau » rôle entrave son lien au réel. Ici, la réalité, c'est évidemment le film bosniaque, jamais vu à cause de la dispute inaugurale avec Juliette, et porté comme un deuil expiatoire par Didier tout au long de son histoire. La réalité est obscène : elle ne peut être, en soi, ni vue, ni atteinte. Il y faut la médiation du désir ou de l'art, en un mot de l'illusion et de la supercherie nécessaires à l'émergence d'une vérité.

Car vérité il y a, au terme de ce doux délire initiatique, et son apparition, révélée lors de la plus

belle scène du film, cogne aussi dur que la confrontation du désir et de la réalité. Ceci appelle l'hypothèse numéro cinq : l'énigme. Hormis une brève allusion à Robert Desnos (Juliette demande dans une librairie un livre du poète), tout justifie le titre du film, mais rien ne l'explique. *Rien sur Robert*, soit, mais qui est Robert ? La figure jamais incarnée du désir qui veut que rien ne soit jamais à la place où on l'attend ? Ou Robert Desnos, artiste du sommeil et poète résistant qui définissait son art comme un fragment arbitrairement arraché au rêve, avant que la réalité ne l'assassine dans un camp de concentration ?

Sixième et dernière hypothèse : Bonitzer. Pour mieux dire, une certitude, qui consiste à lui rendre ce qui lui appartient : ce film comme un rêve éveillé, où la fiction semble jaillir de la boîte de Pandora, pour se répandre malicieusement, mais non moins effroyablement, sur la tête d'un héros critique. N'est-ce pas encore, pour le cinéaste, une façon de prendre à son compte le mot fameux de Nerval « *Je ne serai jamais propriétaire* » ? Au spectateur de lui en savoir gré, en confirmant cette ultime hypothèse.

J. M.

Les meilleures entrées en France

FILMS	nombre de semaines d'exploitation	ENTRÉES *	NOMBRE D'ÉCRANS	% d'évolution par rapport à la semaine précédente	TOTAL depuis la sortie
1 Astérix et Obélix contre César	3	1 456 799	829	▽ - 10 %	6 283 428
2 1 001 pattes	2	648 204	818	△ + 37 %	1 300 474
3 Very Bad Things	1	203 712	206	–	203 712
4 Ma meilleure ennemie	2	201 902	306	▽ - 3 %	477 005
5 Vénus Beauté (Institut)	3	171 947	260	△ + 13 %	556 308
6 Virus	1	122 514	241	–	122 514
7 Les collègues	1	115 525	165	–	115 525
8 Rush Hour	4	111 942	321	▽ - 27 %	1 006 934
9 Le ciel, les oiseaux et... ta mère	5	95 611	222	▽ - 13 %	887 482
10 A tout jamais	2	62 366	247	▽ - 36 %	191 745

* période du mercredi 17/2 au dimanche 21/2 inclus

Source : "Ecran total"

Astérix et Cie continue de mener la conquête des parts de marché du cinéma français : même en tenant compte des vacances scolaires, 6,2 millions d'entrées en 19 jours est une performance exceptionnelle, que soulignent le remarquable taux de fréquentation par écran (1 757) et la faible baisse d'affluence. Cette situation est d'autant plus remarquable qu'une deuxième comédie visant le public adolescent, *Les Collègues*, vient confirmer le succès de *Le Ciel, les oiseaux et... ta mère*, dont la réussite ne se dément pas. Tandis que *Vénus Beauté (Institut)*, moins « ciblé », se révèle comme un des phénomènes de ce début d'année. En nette amélioration, l'état de la diversité des films demeure pourtant circonscrit à un binôme où Hollywood classe dix titres parmi les quinze premiers du box-office. Alimentée, elle aussi, par les congés, la hausse de la fréquentation de *1 001 Pattes* va permettre à ce film Disney de prendre l'avantage sur son rival direct, *Fourmiz* (1,4 million d'entrées).

Le Monde
interactif

<http://www.lemonde.fr>

Le Monde des Livres, les critiques, l'actualité, des services (recherches et commandes parmi 400 000 ouvrages).

Les films hongrois entre Hollywood et l'Europe

Réglementation néolibérale et renouveau de la création dans une économie en voie de réorganisation

Alors que la nouvelle loi du gouvernement libéral propose de multiplier par deux le budget annuel consacré à l'industrie du cinéma, la trentième Se-

maine du film hongrois, organisée à Budapest du 4 au 10 février, a montré des signes de renouveau du côté des créateurs. En témoigne *Le Faux*

Pas du ministre, de Robert Koltai, qui, avec plus de 600 000 entrées, se place en deuxième position du box-office de l'année 1998, après *Titanic*.

BUDAPEST
correspondance

Au printemps 1998, après la privatisation réussie de deux chaînes de télévision, une nouvelle loi sur le cinéma, attendue avec impatience par les professionnels, mais critiquée par les distributeurs (parmi lesquels dominent les sociétés américaines ou leurs représentants), était sur le point d'être votée en Hongrie (*Le Monde* du 26 février 1998). Achevant la réorganisation de l'industrie, cette réglementation promettait un équilibre entre économie de marché et protection de la culture nationale. La Hongrie faisait alors figure de modèle pour les pays de la région, et pouvait espérer avoir rapidement accès, bien avant ses voisins, au programme Média II de la Commission européenne.

Renversé aux élections de mai 1998, le gouvernement de centre gauche (quoique grand promoteur de privatisations) de Gyula Horn a été remplacé par celui du jeune et ultra-libéral Viktor Orbán, chef d'une nouvelle coalition aux connotations nationalistes. Les distributeurs hongrois (dont les deux plus importants, les américains Intercom et UIP, détiennent 80 % du marché) en ont profité pour lancer une offensive contre le projet de loi sur le cinéma. La taxe additionnelle sur les billets d'entrée serait passée de 3 à 6 % - en plus des 12 % de TVA - afin de financer le cinéma national. Ils proposaient de maintenir la taxe à son ancien niveau, mais de transférer les 12 % de TVA (ainsi que les 3 %) à un fonds de soutien au cinéma.

Cette approche « libérale » ferait supporter, paradoxalement, à

Sylvester Stallone prend le volant en Hongrie

Le comédien américain Sylvester Stallone va tourner un film en Hongrie cette année. Il interprétera le rôle d'un pilote de Formule 1, selon le producteur Andrew Vajna cité par le quotidien *Magyar Hirlap*.

Le film sera essentiellement tourné sur le circuit hongrois Hungaroring et le patron de la Formule 1, Bernie Ecclestone, a accepté de coopérer au tournage. Une partie du tournage se déroulera à l'occasion du Grand Prix de Hongrie de Formule 1 en août prochain.

la collectivité tout entière l'aide massive au profit du cinéma mais supprimerait le caractère symbolique d'une mesure qui prélevait des sommes sur les entrées réalisées par des films américains dans des salles appartenant aux Américains pour financer le cinéma national.

De 13 longs métrages produits en moyenne depuis cinq ans, on est passé à 25 pour 1998

Il reste que l'industrie du cinéma bénéficierait au total d'une ponction de 15 % sur les recettes, multipliant par deux le budget annuel qui lui est consacré, pour atteindre 55 millions de francs environ (8,2 millions d'euros). « De plus, se réjouit Ferenc Port, président de l'Union des distributeurs hongrois, si je passe quelques films hongrois, je pourrai aussi récupérer de l'argent pour l'entretien de mes salles. » Le projet prévoit en effet d'affecter 40 % du produit de la taxe à la production hongroise, 30 % spécifiquement aux films d'auteur et 30 % aux distributeurs de films nationaux. Il reste encore au ministère des finances à se prononcer. S'il ne bloque pas, la loi pourrait être soumise au Parlement en septembre prochain, et entrer en vigueur en janvier 2000.

Une seconde offensive en provenance d'outre-Atlantique a simultanément frappé le monde des images. En octobre 1997, le diffuseur de programmes satellites HBO (filiale du groupe américain Time-Warner), chassé d'Allemagne pour avoir contrevenu à la directive « Télévision sans frontières » de l'Union européenne (qui impose un quota de diffusion d'œuvres européennes), a trouvé refuge en Hongrie. HBO diffuse depuis Budapest vers la Pologne, la Hongrie, la République tchèque et la Roumanie des programmes presque entièrement américains. Ce que Canal Plus Polska, qui s'est imposé un cahier des charges très sévère en accord avec la directive européenne, juge parfaitement déloyal. En mars 1998, la filiale polonaise de Canal Plus a donc porté plainte contre HBO (*Le*

Monde du 25 mars 1998). La loi hongroise sur les médias, votée en 1995, se voulait dans l'esprit de la directive, mais une certaine confusion dans sa rédaction a obligé les juges hongrois à débouter le diffuseur polonais (qui a fait appel).

De telles imprécisions dans la réglementation sur les médias constituent un frein radical au processus d'intégration dans l'Union européenne, qui fait figure de contrepois aux visées hégémoniques d'Hollywood. « *Le gouvernement s'est fermement engagé à modifier la loi de 1995 en conséquence*, se rassure Zsolt Kedzdi-Kovacs, directeur de Magyar Film Unio, organisme responsable de la promotion du cinéma hongrois. *Nous pourrions ainsi, d'ici quelques mois, bénéficier enfin du programme Média II. Ce qui nous aiderait beaucoup, entre autres, à nous protéger contre la pression américaine sur notre industrie cinématographique.* » Un objectif d'autant plus louable que la trentième Semaine du film hongrois, organisée à Budapest du 4 au 10 février, a montré des signes de renouveau du côté des créateurs.

Le nombre de films constitue le premier heureux présage : de treize longs métrages produits en moyenne depuis cinq ans, on est passé à 25 pour 1998. Quelques œuvres retiennent fortement l'attention, à des titres divers. Ainsi la comédie politico-scabreuse *Le Faux Pas du ministre*, de et avec l'acteur ultra-populaire Robert Koltai, apparu comme une invitation, pour les Hongrois, à renouer des liens, autrefois très étroits, avec leur cinéma national. Avec plus de 600 000 entrées (pour 10 millions d'habitants), le film se place en deuxième posi-

tion du box-office de l'année 1998, juste après *Titanic* (qui, ici comme partout, a battu tous les records en dépassant le million de billets).

Dans cette lignée, un film à l'humour et aux références très nationales risque de remporter lui aussi un joli succès, à condition que les distributeurs acceptent de le promouvoir convenablement. Il s'agit du troisième film de Peter Timar, intitulé *Six à trois* - le titre évoque le résultat du match de football remporté par l'équipe hongroise contre l'Angleterre le 25 novembre 1953, jour « historique » pour tous les Hongrois.

Côté cinéma d'auteur, alors qu'on attend le montage final du dernier film d'Istvan Szabo, *Sonnenschein*, qui retrace l'histoire d'une famille juive hongroise sur trois générations, le grand événement de ce début d'année s'intitule *Simon le magicien* (rien à voir avec le film britannique du même nom en compétition à Berlin). Il est signé par Ildiko Enyedi, la réalisatrice de *Mon vingtième siècle*, Caméra d'or à Cannes en 1989. Tourné à Paris, le film s'inspire librement de la rivalité, dans la Rome multiculturelle du premier siècle, entre l'apôtre Pierre et le magicien Simon, pour interroger les valeurs de notre millénaire finissant.

Le choix rigoureux des acteurs - dont une jeune Française, Julie Delarme, éblouissante -, un déséquilibre sans cesse rattrapé entre didactisme et ironie subtile, ainsi que de nombreux moments de pure émotion, en font une œuvre marquante pour le cinéma européen. On serait très étonné, dès lors, de ne pas retrouver prochainement un tel film dans un festival de renommée internationale.

Pierre Daum

LES NOUVEAUX FILMS

FERMETURE DES USINES RENAULT À VILVOORDE

Le cinéaste Jan Bucquoy, déjà auteur de comédies satiriques anarchisantes regroupées sous le titre générique *La Vie sexuelle des Belges*, a filmé, durant les semaines qui ont suivi l'annonce, en février 1997, de la fermeture des usines Renault à Vilvoorde, les actions des ouvriers en grève. Occupations d'usine, manifestations, voyages de sensibilisation à Paris se succèdent. Le film témoigne très vite de la permanence des paroles et d'une culture ouvrière dont les partisans du libéralisme économique et les idéologues de la fin des idéologies avaient annoncé la disparition. L'esprit du film est essentiellement libertaire et Bucquoy, en interrogeant les dirigeants français de gauche (PS ou PCF, encore dans l'opposition) venus manifester leur soutien aux grévistes, obtient d'amusantes réponses contournées lorsqu'il s'agit de les faire parler des responsabilités du système capitaliste. Le mouvement suit un trajet bien connu qui aboutit à l'arrêt de la grève et à la « trahison » des organisations syndicales, accusées par les éléments les plus radicaux de défaitisme. Bucquoy traduit le désarroi général par une séquence d'agit-prop, imaginant une action armée visant à enlever Louis Schweitzer, PDG de Renault. La fin du film donne le départ d'une révolution prolétarienne. L'utilisation des plans d'*Octobre* d'Eisenstein traduit, là aussi, la permanence d'un imaginaire. *Jean-François Rauger* Film belge de Jan Bucquoy. Avec Jan Bucquoy et les ouvriers de l'usine Renault de Vilvoorde. (1 h 25.)

LIENS SECRETS

Californie fin des années 50. Un frère et une sœur, unis par le souvenir traumatisant du meurtre par leur père de l'amant de leur mère, ont développé un lien quasi incestueux. Confrontée à une machination violente, leur relation déjà trouble va se renforcer... Tiré d'une nouvelle de Jim Thompson, le film de Michael Oblowitz décrit des personnages marqués par une malédiction sociale et biologique, esclaves de leurs pulsions. La force unique de l'univers de l'auteur de *1275 âmes* est en effet palpable dans le déroulement d'un récit implacable. Il est d'autant plus regrettable que le cinéaste ait choisi, pour la reconstitution de son Amérique des années 50, une esthétique chic et publicitaire, une avalanche de clichés visuels qui, dans le souci de faire passer l'époque de référence, n'aboutit qu'à aseptiser les potentialités de son scénario. Reste l'interprétation féminine (Sheryl Lee et surtout Gina Gershon) qui pourrait justifier que l'on fasse un détour par ce film. *J.-F.R.* Film américain de Michael Oblowitz. Avec Billy Zane, Gina Gershon, Sheryl Lee. (1 h 38.)

LES GRANDES BOUCHES

Trois zonars, Esther, Lamar et Zed, en ont assez de vivre de petits larcins et décident de frapper un grand coup. Pour cela, ils s'adressent à un ancien parrain du milieu. Pour façonner son polar à l'ancienne, Bernie Bonvoisin a puisé un petit peu partout. Du côté de *Touchez pas au grisbi*, de Jacques Becker, de San Antonio et de Quentin Tarantino. Un tel assem-

blage n'a rien de convaincant. Les dialogues, parsemés d'un argot volontairement ringard, se révèlent totalement artificiels. L'outrance des personnages, qui sont tout sauf crédibles, vire rapidement à la caricature. *Les Grandes Bouches* vise le second degré, mais à vouloir transformer ses personnages en archétypes (le parrain à cheval sur les principes, le truand sanguin), son metteur en scène donne l'impression de réaliser son film avec deux jumelles. *S. Bd* Film français de Bernie Bonvoisin. Avec Nadia Farès, Thierry Frémont, Gérard Darmon, Victor Lanoux. (1 h 45.)

LIENS SECRETS

Californie fin des années 50. Un frère et une sœur, unis par le souvenir traumatisant du meurtre par leur père de l'amant de leur mère, ont développé un lien quasi incestueux. Confrontée à une machination violente, leur relation déjà trouble va se renforcer... Tiré d'une nouvelle de Jim Thompson, le film de Michael Oblowitz décrit des personnages marqués par une malédiction sociale et biologique, esclaves de leurs pulsions. La force unique de l'univers de l'auteur de *1275 âmes* est en effet palpable dans le déroulement d'un récit implacable. Il est d'autant plus regrettable que le cinéaste ait choisi, pour la reconstitution de son Amérique des années 50, une esthétique chic et publicitaire, une avalanche de clichés visuels qui, dans le souci de faire passer l'époque de référence, n'aboutit qu'à aseptiser les potentialités de son scénario. Reste l'interprétation féminine (Sheryl Lee et surtout Gina Gershon) qui pourrait justifier que l'on fasse un détour par ce film. *J.-F.R.* Film américain de Michael Oblowitz. Avec Billy Zane, Gina Gershon, Sheryl Lee. (1 h 38.)

LA LIGNE ROUGE

Lire page 30
RIEN SUR ROBERT
Lire page 31

HYGIÈNE DE L'ASSASSIN

La critique de ce film paraîtra dans nos prochaines éditions.

SORTIR

PARIS

David Daniels

Antoine Pollack (piano)

David Daniels est une gloire montante du chant baroque. Sa voix est fruitée, assez bizarre parfois, ce qui est naturel puisqu'elle n'est justament pas naturelle... C'est un contre-ténor ! Quelle idée curieuse que de le faire accompagner par un piano. Œuvres de Haendel, Caldara, Lotti, Cesti, Gluck, Poulenc, Sauguet et Messager. *Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, Paris 8^e. M^o Miromesnil. Le 24, à 20 h 30. Tél. : 01-49-53-05-07. De 90 F à 300 F (14 à 46 €).*

Bireli Lagrène, André Ceccarelli

On dirait qu'un des musiciens les plus imprévisibles, les plus respectés de la planète, Bireli Lagrène (guitariste), est en club ; dans un restaurant-bar, une sorte de café-concert ; avec l'un des trois batteurs les plus exacts de la musique syncopée, André « Dédé » Ceccarelli : personne n'y croirait, cela ne se peut, c'est pourtant le fait. Un soir à Montparnasse, au Petit-Journal. *Petit Journal Montparnasse, 13, rue du Commandant-René-Mouchotte, Paris 14^e. M^o Gaité. Le 24, à 22 heures. Tél. : 01-43-21-56-70. De 100 F à 150 F (15 à 23 €).*

Philip Catherine Trio

En dépit de sa réputation, de sa carrière, de ses succès, de sa notoriété, Philip Catherine (guitariste, immortel auteur de *Father Christmas* pour Mingus) n'aime rien tant que jouer en petite formation, en petit club, en petit comité. Le Duc a le format idéal. De toute façon, quand Philip Catherine joue, le Duc est bourré. Et si le Duc était vide, Philip Catherine jouerait quand

même. Pas pour lui : pour la musique.

Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1^{er}. M^o Châtelet. Les 24 et 25, à 22 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F (12 €).

Mercury Rev

Merveille de magie pop, *Deserter's Songs*, le dernier album de Mercury Rev, a obtenu d'innombrables suffrages lors des bilans de fin d'année 1998. Belle surprise pour un groupe qu'on croyait condamné à un psychédéisme bruitiste, intrigant mais souvent indigeste. En tournée, le groupe new-yorkais resserre ses arrangements aériens en une base plus rock, se fendant d'hommages à Neil Young et à John Lennon, sans négliger les mystères de leurs nouvelles chansons.

Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18^e. M^o Anvers. Le 24, à 19 h 30. Tél. : 01-44-92-45-45. 143 F (22 €).

NANTES

Henri Texier dans tous ses états

Le Pannonica de Nantes a une réputation solide. Et les reins autant pour programmer trois soirs d'affilée le compositeur, contrebassiste et capitaine de frégate Henri Texier avec trois formations distinctes : Glenn Ferris (extraordinaire, trombone) et Tony Rabeson (batteru) le 25 février ; Sébastien Texier le fils et Rabeson le 26 ; Bojan Z., piano et Rabeson le 27. Il fut un temps où le même musicien séjournait plusieurs semaines dans le même club pour que la musique pût prendre. Trois jours à Nantes, aujourd'hui, c'est énorme. *Pannonica, 5, rue Le Nôtre, 44 000 Nantes. Tél. : 02-40-48-74-74. De 70 F à 100 F (11 à 15 €).*

GUIDE

CINÉMA

Cinéma expérimental

Suite de ce nouveau rendez-vous consacré au cinéma expérimental sur le thème « Un film, une ville, un concept ». Au programme : Paris, San Francisco, Turin, New York (trans)figurées à l'écran par des films courts et rares : *Aube* (Jean-Claude Sée, 1949-50) réalisé grâce à Henri Langlois et dont la musique (concrète) est signée Pierre Henry ; *Visa de censure* (Pierre Clémenti, 1967-75), une mélopée transgressive qui scande une période charnière ; *Paris express* (Pierre Prévert, 1928), tourné dans les bas-fonds parisiens avec des figures de légende ; *Velocità* (Pippo Oriani, 1930-31), un des premiers films futuristes tourné à Turin ; *Oh dem watermelons* (Robert Nelson, 1965), film sans un seul plan de San Francisco mais qui évoque l'esprit de la ville dans les années 60, sur une musique de Steve Reich...

Forum des images, porte Saint-Eustache, 1^{er}. M^o Châtelet-Les Halles. Le 24, à 19 heures et 21 heures. Tél. : 01-44-76-62-00. 30 F.

Tragédie, mythes et modernité

Fruit de la collaboration entre le centre culturel La Clef, le cinéma Images d'ailleurs et le Théâtre du Lierre, ce festival présente une sélection de films sur le thème « Tragédie, mythes et modernité ». Petit aperçu de la programmation : *Le Septième Sceau* (Bergman, 1958), *Le Sacrifice* (Andrei Tarkovski, 1986), *Le Mépris* (Jean-Luc Godard, 1963), *Yaaba* (Idrissa Ouedraogo, 1989), *Théorème* (Pier Paolo Pasolini, 1968), mais également des films de Kurosawa, Orson Welles, Straub et Huillet, Wim Wenders... *Cinéma Images d'ailleurs, 21, rue de la Clef, 5^e. M^o Censier Daubenton. Du 24 février au 1^{er} mars. Tél. : 01-47-63-74-00. 35 F.*

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+16 F de commission par place). Place de la Madeleine et Parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche. *Alain Kremski (piano)* Œuvres de Liszt, Satie, Schumann, Scriabine, Brahms, Chopin et Mahler.

Théâtre de l'île Saint-Louis, 39, quai d'Anjou, 4^e. M^o Pont-Marie. Le 24, à 18 h 30 et 21 heures. Tél. : 01-46-33-48-65. 80 F et 100 F. Jusq'au 28 février. Ensemble Intercontemporain *Chin : Création pour ensemble et électronique.* Stravinsky : *Symphonie d'instruments à vent, L'Histoire du soldat, suite.* Ferneyhough : *Allgebrach.* Didier Pateau (hautbois), David Robertson (direction). *Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, 19^e. M^o Porte-de-Pantin. Le 24, à 19 h 30. Tél. : 01-44-84-44-84. 120 F.*

Michel Graillier

Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, 1^{er}. M^o Châtelet. Le 24, à 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.

Richard Galliano

Jean-Marie Ecay

Rémi Vignolo

Sunset, 60, rue des Lombards, 1^{er}. M^o Châtelet. Le 24, à 20 heures et 22 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. De 80 F à 120 F. Jusq'au 27 février.

Les Négropolitains

Chansons de Bobby Lapointe interprétées par un duo de chanteurs africains.

Théâtre d'Edgar, 58, boulevard Edgar-Quinet, 14^e. M^o Edgar-Quinet. Le 24, à 20 h 15. Tél. : 01-42-79-97-97. De 70 F à 90 F. Jusq'au 28 février.

Les Matchboxx

Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, 2^e. M^o Sentier. Le 24, à 20 heures. Tél. : 01-42-36-37-27. Jusq'au 27 février.

RÉSERVATIONS

Le Juif de Malte

de Christopher Marlowe, mise en scène de Bernard Sobel.

Théâtre, 41, avenue des Grésillons, 92 Gennevilliers. Du 12 mars au 18 avril. Tél. : 01-41-32-26-26. De 80 F à 140 F.

Rachid Taha

Olympia, 28, boulevard des Capucines, 9^e. Le 18 mars, à 20 heures. Tél. : 01-47-42-25-49. 181 F.

DERNIERS JOURS

27 février :

Le Marchand de Venise de William Shakespeare, mise en scène de Stéphane Braunschweig.

Buffes du Nord, 37 bis, boulevard de la Chapelle, 10^e. Tél. : 01-46-07-34-50. De 70 F à 130 F.

Partage de midi de Paul Claudel, mise en scène de Gérard Desarthe.

Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, 16^e. Tél. : 01-53-65-30-00. 120 F et 160 F.

28 février :

Lucien Pissarro et le post-impressionnisme anglais *Musée Tavet-Delacour, 4, rue Le-mercier, 95 Pontoise. Tél. : 01-30-38-02-40. 20 F.*

L'Atelier de Jean-Claude Grumberg, mise en scène de Gildas Bourdet.

Théâtre Hébertot, 78 bis, boulevard des Batignolles, 17^e. Tél. : 01-43-87-23-23. De 100 F à 250 F.

George Dandin ou le Mari confondu de Molière, mise en scène de Catherine Hiégel.

Comédie-Française-Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, 6^e. Tél. : 01-44-39-87-00. De 65 F à 160 F.

Les Huissiers de Michel Vinaver, mise en scène d'Alain Françon.

Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, 20^e. Tél. : 01-44-62-52-52. De 80 F à 160 F.

Berthe Morisot, Degas, Manet, Renoir

Musée Marmottan - Claude Monet, 2, rue Louis-Boilly, 16^e. Tél. : 01-42-24-07-02. 40 F.

CAHIERS DU CINÉMA



LE VENT DE LA NUIT

ENTRETIEN AVEC

PHILIPPE GARREL

533
MARS 99

VIVE LA COMÉDIE !

RIEN SUR ROBERT

DE PASCAL BONITZER

ASIA ARGENTO,

LA NOUVELLE EVE D'ABEL FERRARA

NUMÉRO 533 - MARS 1999

CAHIERS DU CINÉMA

35 F - Chez votre marchand de journaux

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.25 Les Mouvements néo-zapatistes. Forum Planète
 23.25 La Ruée vers le 7^e art. Forum Planète

MAGAZINES

18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Madame de Fontenay, Elvis Pomplio, Beverly Jo Scott, Arno, Laurent Gerra, le professeur Jean-François Chassinol. Canal +
 19.10 et 0.10 Le Rendez-vous de Ruth Elkrief. LCI
 20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Histoire d'une droite extrême [2/2]. Arte
 20.45 Les Dossiers de l'Histoire. Nathan Charansky. Histoire
 20.50 Ushuaïa nature. Les glaces racontent «Groenland». TF 1
 20.50 Hors série. D'un amour à l'autre. France 3
 22.35 Le Droit de savoir. Enquête sur le marché du plaisir : sexe, fric et vidéo. TF 1
 22.40 Ça se discute. Les animaux sauvages ont-ils leur place à la maison ? France 2
 23.05 Un siècle d'écrivains. Halldor Kiljan Laxness. France 3
 23.50 Génération Albator. France 3
 0.50 Le Cercle. Les incontournables. Avec Hubert-Félix Thiéfaine. France 2
 0.50 Le Canal du savoir. Mark Rothko. Paris Première

DOCUMENTAIRES

20.30 Zapata mort ou vif. Forum Planète
 20.35 Radio Bikini. Planète
 20.55 La Montée au pouvoir des femmes. [1 et 2/3]. Téva
 20.55 Sarbacanes et bulldozers. Odysée
 21.30 Les Tribus indiennes. [9/20]. Les Hurons. Planète
 21.45 Estonie. La tentation de l'Occident. Histoire
 21.55 Les Grandes Heures d'Anne de Bretagne. Odysée
 22.05 Tsar Boris. [2/2]. Planète
 22.30 Quand on aime la vie, on va au cinéma ! Forum Planète
 22.50 Pinochet, un dictateur face à ses victimes. Odysée
 22.55 Les Pasteurs himalayens. Planète
 23.30 Brocéliande, entre légende et réalité. Odysée

DANSE

21.00 La Mentira. Chorégraphie de Wim Vandekeybus. Par la compagnie Ultima Vez. Muzzik
 21.55 Scènes d'enfants. Musique de Schumann. Par le ballet du Staatsoper de Hambourg. Dir. John Neumeier. Muzzik
 22.45 Songe d'une nuit d'été. Chorégraphie de Heinz Spoerli. Musique. Glass et Mendelssohn-Bartholdy. Par la compagnie de ballet du Deutsche Oper am Rhein. Mezzo

MUSIQUE

20.45 La Fiesta des Suds 98. Avec Orquesta Aragon ; Boy Ge Mendez. Mezzo
 21.50 Dialogues des carmélites. Opéra de Poulenc. Mise en scène. Marthe Keller. Dir. Jan Latham-Koenig. En simultané sur France-Musique. Arte

TÉLÉFILMS

20.30 Sa majesté le flic. Jean-Pierre Decourt. Festival
 20.40 Meurtres, mode d'emploi. Fred Gerber. RTL 9
 20.50 Vacances au purgatoire. Marc Simenon. M 6

SÉRIES

20.40 Homicide. Le vieil homme et la mort. Série Club
 20.40 Nestor Burma. Sortie des artistes. 13^{ème} Rue
 20.55 Marie Fransson. Positif. France 2
 20.55 Le Chinois. Tour de passe-passe. TMC
 21.30 Two. Coincé entre deux causes. Série Club
 22.15 Urgence. TV 5
 22.15 Oz. Sans appel. Série Club
 22.25 Friends. The One Where Ross Moves In. Canal Jimmy
 22.35 Ally McBeal. Dites-le avec le sourire. La fièvre du lundi soir. M 6
 22.50 Absolutely Fabulous. Joyeux anniversaire (v.o.). Canal Jimmy

FILMS

15.20 1941 ■■■ Steven Spielberg (Etats-Unis, 1979, 115 min) O. Cinétoile
 16.30 Viva l'Italia ■■■ Roberto Rossellini (Italie, 1960, 120 min) O. Histoire
 16.45 Août ■■■ Henri Herré (France, 1991, 95 min) O. Ciné Cinéma 1
 20.30 Pat Garrett et Billy le Kid ■■■ Sam Peckinpah (Etats-Unis, 1973, 105 min) O. Ciné Cinéma 2
 20.50 Ripoux contre Ripoux ■■■ Claude Zidi (France, 1990, 105 min) O. TSR
 21.00 Hamlet ■■■ Kenneth Branagh (EU - GB, 1997, 120 min) O. Canal +
 21.00 Traquée ■■■ Ridley Scott (Etats-Unis, 1987, 110 min) O. Cinéstar 2



22.20 Ginger et Fred ■■■ Federico Fellini. Avec Giulietta Masina, Marcello Mastroianni (Fr. - It., 1986, 125 min) O. Cinéstar 1
 22.25 Conan le Barbare ■■■ John Milius (Etats-Unis, 1982, 125 min) O. RTL 9
 22.45 Les Disparus de Saint-Agil ■■■ Christian-Jaque (France, 1938, N., 95 min) O. Ciné Classics
 22.45 Domicile conjugal ■■■ François Truffaut (France, 1970, 105 min) O. Cinétoile
 0.20 Plus dure sera la chute ■■■ Mark Robson (Etats-Unis, 1956, N., v.o., 110 min) O. Ciné Classics
 0.25 L'Eau froide ■■■ Olivier Assayas (France, 1994, 95 min) O. Cinéstar 1
 0.30 Les 39 Marches ■■■ Alfred Hitchcock (Grande-Bretagne, 1935, N., 85 min) O. Cinétoile
 0.35 Le Temps de l'innocence ■■■ Martin Scorsese (Etats-Unis, 1993, 135 min) O. Cinéstar 2

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.25 Exclusif.
 19.05 Le Bigdil.
 20.00 Journal, Météo.
 20.50 Ushuaïa nature. Les glaces racontent «Groenland».
 22.35 Le Droit de savoir. Enquête sur le marché du plaisir : sexe, fric et vidéo.
 23.55 Minuit sport.
 0.35 Nautisme.

FRANCE 2

18.10 Friends. O.
 18.45 Et un, et deux, et trois.
 19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
 19.20 Qui est qui ?
 20.00 Journal, Météo.
 20.55 Marie Fransson. Positif. O.
 22.40 Ça se discute. Les animaux sauvages ont-ils leur place à la maison ?
 0.30 Journal, Météo.
 0.50 Le Cercle. Les incontournables.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
 18.50 Un livre, un jour.
 18.55 19-20 de l'information, Météo.
 20.05 Cosby. O.
 20.30 Tout le sport.
 20.50 Hors série. D'un amour à l'autre.
 22.30 Météo, Soir 3.
 23.05 Un siècle d'écrivains. Halldor Kiljan Laxness.
 23.50 Génération Albator, le retour des héros.
 1.15 Nocturnales.

CANAL +

► En clair jusqu'à 21.00
 18.30 Nulle part ailleurs.
 20.30 Le Journal du cinéma.
 20.59 et 23.00 Shakespeare au cinéma.
 21.00 Hamlet ■■■ Film. Kenneth Branagh. O.
 21.00 Looking for Richard ■■■ Film. Al Pacino (v.o.). O.
 0.55 South Park. Série. Boulettes du chef, au chocolat salé. O.
 1.15 Spin City. Embrasse-moi idiot. O.
 1.40 La Révolte des morts-vivants ■■■ Film. Amanda de Ossorio. O.

Le Monde TELEVISION

CINÉ CINÉMA 2

20.30 Pat Garrett and Billy le Kid ■■■ Au début des années 70, Sam Peckinpah reprend le thème de Pat Garrett, hors-la-loi devenu shérif, et de Billy the Kid, son ancien compagnon qu'il traque au nom de l'ordre. A la suite d'un conflit, la MGM lui retire le montage et dénature ses intentions. Après sa mort, un nouveau montage est effectué selon ses instructions d'origine.

FRANCE 3

20.50 Hors série Le documentaire *D'un amour à l'autre*, réalisé par Jean-Xavier de Lestrade, raconte trois histoires de couples « binationaux » divorcés qui s'arrachent leurs enfants, au sens propre, en dépit de la convention internationale de La Haye. Les témoignages montrent avec force les limites du droit international, lorsqu'il est confronté aux passions individuelles et aux préférences nationales.

CANAL +

23.05 Looking for Richard ■■■ Al Pacino, plus connu pour ses prestations hollywoodiennes que shakespeariennes, a décidé de monter au cinéma *Richard III*, en montrant tout : les coulisses, le tournage et aussi une recherche sur la pièce et son univers auteur. Une occasion savoureuse d'évoquer les « complexes » des comédiens américains face à Shakespeare. Un rêve d'acteur, un plaisir de spectateur. En v.o.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.40 et 23.10 Thema. Laisse pas traîner ton fils ! Invités : Philippe Boggio, Patrick Delaroche, Marie-Anne Beulon, Fabienne Bruegel, Paul Honkamen-Schubert, Richard Herding. Arte

MAGAZINES

13.30 Envoyé spécial, les années 90. Irak, la bombe atomique. Les pisteurs. Invités : Marie-Hélène Labbé, Sylvain Jouty. Histoire
 15.40 Le Vrai Journal. Invité : Français Bayrou. Canal +
 16.25 1 an de +. Invités : Annette Peulvast-Bergal, Pascal Nègre. Canal +
 17.10 Le Débat. Le Kosovo. LCI
 18.00 Stars en stock. Steve McQueen. Sean Connery. Paris Première
 18.00 et 21.00 Le Grand Journal. LCI
 18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Sergent Garcia, Emile Ntamack, Eric Bayle. Canal +
 19.10 et 0.10 Le Rendez-vous de Ruth Elkrief. André Gueffi. LCI
 20.00 20h Paris Première. Bernardo Bertolucci. Paris Première
 20.05 Temps présent. Enfants esclaves : les tapis de la honte. De l'éthique sur l'étiquette. Bienvenue au Kosovo ! Le siècle en images : Marée noire dans le golfe. TSR
 20.55 Direct. Invitée : Martine Aubry. France 2
 22.20 Les Années belges. La gendarmerie, esprit de corps, es-tu là ? RTBF 1
 23.00 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Yves Le Maner, André Sellier, Frédéric Monier, Dominique Veillon, Alain Rey. Histoire
 0.30 Hors série. D'un amour à l'autre. France 3
 0.50 La 25^e Heure. Sœur Alice Domon. France 2

Odysée

20.20 Le Défi des océans. Odysée
 20.30 A la rencontre de Jupiter. Forum Planète
 20.35 Cinq colonnes à la une. Planète
 20.45 Thema. Laisse pas traîner ton fils ! Arte
 21.05 Des trains pas comme les autres. L'Orient-Express : Florence, Venise et la Toscane [1/2]. TV 5
 21.15 La Chine, dragon millénaire. Odysée
 21.40 Les Grands Compositeurs. [7/7]. Mozart. Planète
 21.45 Les Seigneurs de l'Atlas. Odysée
 22.30 Listen Up : The Lives of Quincy Jones. Canal Jimmy
 22.40 Divination, cigares et saint Simon. Odysée
 23.40 Les Tribus indiennes. [9/20]. Les Hurons. Planète
 23.40 Posti Marti. Odysée
 0.10 Tsar Boris. [2/2]. Intrigues au Kremlin. Planète
 0.10 Les Grandes Heures d'Anne de Bretagne. Odysée

SPORTS EN DIRECT

15.00 Biathlon. Championnats du monde. Sprint dames. Eurosport
 16.15 Tennis. Tournoi messieurs de Londres. Eurosport
 16.40 Cyclisme. Tour de Valence. 3^e étape. AB Sport
 18.30 Football. Championnat d'Europe indoor 1999. Italie - Belgique. Eurosport
 20.25 Basket-ball. Match amical. France - Yougoslavie. Eurosport
 20.30 Football. D1 : Paris SG - Lyon. Canal +

DANSE

18.30 Songe d'une nuit d'été. Chorégraphie. Heinz Spoerli. Musique. Philip Glass et Felix Mendelssohn-Bartholdy. Par la compagnie de ballet du Deutsche Oper am Rhein. Avec l'Orchestre philharmonique de Vienne. Soliste : Gidon Kremer, violon. Mezzo

MUSIQUE

18.00 Montreux 88. Muzzik
 20.00 The Return of Maria Callas. Londres 1973. Muzzik
 21.00 Prinsengracht Concert. Avec Shlomo Mintz, violon et alto ; Paul Ostrovsky, piano. Dir. Joop Stokkermans. Muzzik

Mezzo

21.40 Quintette pour cor, de Mozart. Par les Berliner Solisten. Mezzo
 22.00 Sonate et Fantaisie pour piano, de Mozart. Avec Daniel Barenboim. Mezzo
 22.20 Magic of Montreux 92. Muzzik
 23.30 Simon Boccanegra. Opéra de Verdi. Mise en scène d'Elijah Moshinski. Par l'Orchestre du Royal Opera House, dir. sir Georg Solti. Muzzik
 23.45 Quatuor à cordes, de Ravel. Par le Quatuor LaSalle. Mezzo
 0.30 Europa Concert 1995. Florence 1995. Avec Sarah Chang, violon. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Zubin Mehta. Paris Première

TÉLÉFILMS

17.10 Chérie, nous avons été rétrécis. Dean Cundey. Canal +
 18.30 Les Merisiers. Pierre Lary. Téva
 18.45 Tout va bien dans le service. Charlotte Silvera. Festival
 20.30 Les Avocats du diable. André Cayatte. Festival
 22.00 La Faute. André Cayatte. Festival
 22.55 Réducteur de têtes. Richard Elfman. Canal +

SÉRIES

17.25 Seconde B. Fugue pour la mineure. TMC
 17.50 Hartley, coeurs à vif. France 2
 19.50 La Vie de famille. Le cauchemar d'Eddie. RTL 9
 20.00 Larry et Balki. [1/2]. Le grand numéro. TMC
 20.05 Cosby. Le dernier homme. France 3
 20.10 Notre belle famille. Un heureux événement. M 6
 20.10 Campus Show. Les jambes et la tête. Série Club
 20.13 Alfred Hitchcock présente. Un simple accident. 13^{ème} Rue
 20.15 Ellen. The Christmas Show. RTL 9
 20.40 Buffy contre les vampires. Le fiancé. Série Club
 20.40 Julie Lescaut. Week-end. RTBF 1
 20.50 Marc Eliot. Bande de filles. La traque. TF 1
 21.45 Stargate. Message dans une bouteille. TSR
 22.10 La Rédac. Retour en enfance. Disney Channel
 22.15 L'Inspecteur Lavardin. Le Diable en ville. TV 5
 23.00 Working. Episode pilote (v.o.). Série Club
 1.00 High Incident. Beaux Quartiers. 13^{ème} Rue

FILMS

15.05 Plus dure sera la chute ■■■ Mark Robson (Etats-Unis, 1956, N., 110 min) O. Ciné Classics
 16.15 Baby Doll ■■■ Elia Kazan (Etats-Unis, 1956, N., 110 min) O. Cinétoile
 18.05 Les 39 Marches ■■■ Alfred Hitchcock (Grande-Bretagne, 1935, N., 85 min) O. Cinétoile
 20.30 Stromboli ■■■ Roberto Rossellini (Italie, 1949, N., v.o., 110 min) O. Ciné Classics
 20.35 Celles qu'on n'a pas eues ■■■ Pascal Thomas (France, 1980, 105 min) O. Canal Jimmy
 20.40 Sherlock Holmes attaque l'Orient-Express ■■■ Herbert Ross (Etats-Unis, 1976, 115 min) O. 13^{ème} Rue
 20.45 Senso ■■■ Luchino Visconti (Italie, 1954, 120 min) O. Histoire
 20.50 Les Démons de Jésus ■■■ Bernie Bonvoisin (France, 1996, 125 min) O. M 6



21.00 Les 55 jours de Pékin ■■■ Nicholas Ray. Avec Charlton Heston, Ava Gardner (Etats-Unis, 1963, v.o., 150 min) O. Paris Première
 21.50 Ludwig ou le crépuscule des dieux ■■■ Luchino Visconti [2/2] (F - It. - All., 1972, v.o., 125 min) O. Ciné Cinéma 1



22.20 Le Cirque ■■■ Charlie Chaplin (EU, 1928, muet, N., v.o., 70 min) O. Ciné Classics
 22.30 Août ■■■ Henri Herré (France, 1991, 95 min) O. Ciné Cinéma 3
 22.50 Swing Kids ■■■ Thomas Carter (Etats-Unis, 1992, 115 min) O. Cinéstar 2
 23.00 Papa longues jambes ■■■ Jean Negulesco (Etats-Unis, 1955, 125 min) O. Téva
 23.00 1941 ■■■ Steven Spielberg (Etats-Unis, 1979, v.o., 115 min) O. Cinétoile
 23.25 Hurllements ■■■ Joe Dante (Etats-Unis, 1981, 95 min) O. 13^{ème} Rue
 23.55 La Dixième Symphonie ■■■ Abel Gance (France, 1918, muet, N., 90 min) O. Arte
 2.25 Peggy Sue s'est mariée ■■■ Francis Ford Coppola (Etats-Unis, 1986, v.o., 100 min) O. Cinéstar 2

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

15.30 La loi est la loi. O.
 16.25 L'homme qui tombe à pic. O.
 17.15 Sunset Beach. O.
 17.40 Beverly Hills. O.
 18.30 Exclusif.
 19.05 Le Bigdil.
 20.00 Journal, Météo.
 20.50 Marc Eliot. Bande de filles. O. La traque. O.
 22.50 Made in America. Une femme traquée. Téléfilm. Stuart Cooper. O.
 0.35 Les Rendez-vous de l'entreprise. 1.00 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

15.55 La Chance aux chansons.
 16.45 Des chiffres et des lettres.
 17.15 Un livre, des livres.
 17.20 Cap des Pins. O.
 17.50 Hartley, coeurs à vif. O.
 18.45 Et un, et deux, et trois.
 19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
 19.25 Qui est qui ?
 20.00 Journal, Météo, Point route.
 20.55 Direct. Invitée : Martine Aubry.
 22.40 Expression directe. FO.
 22.50 Les Aventures de Jack Burton dans les griffes du mandarin ■■■ Film. John Carpenter. O.
 0.30 Journal, Météo.
 0.50 La 25^e Heure. Sœur Alice Domon.
 1.55 Mezzo l'Info.

FRANCE 3

15.00 Simon et Simon. O.
 16.40 Les Minikeums.
 17.45 Le Kadox.
 18.20 Questions pour un champion.
 18.45 Un livre, un jour.
 18.50 L'Euro, mode d'emploi.
 18.55 19-20 de l'information, Météo.
 20.05 Cosby. O.
 20.30 Tout le sport.
 20.55 Ils sont fous, ces sorciers. Film. Georges Lautner. O.
 22.30 Météo, Soir 3.
 23.05 La Preuve par trois. Comités d'entreprise : des fêtes aux causes.
 0.00 Espace francophone. Le phénomène reggae en Côte-d'Ivoire.
 0.30 Hors série. D'un amour à l'autre.

CANAL +

15.20 Surprises.
 15.40 Le Vrai Journal.
 16.25 1 an de +.
 17.10 Chérie, nous avons été rétrécis. Téléfilm. Dean Cundey. O.
 ► En clair jusqu'à 20.30
 18.30 Nulle part ailleurs.
 20.15 Football. Championnat de D 1. Paris SG - Lyon. 20.30 Coup d'envoi.
 22.30 Spécial «jour de foot».
 22.55 Réducteur de têtes. Téléfilm. Richard Elfman. O.
 0.20 Football. Montpellier - Monaco.
 1.35 Hockey NHL.

ARTE

19.00 Connaissance. Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les pâtes.
 19.45 Météo, Arte info.
 20.15 Reportage. Preuves virtuelles.
 20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Histoire d'une droite extrême [2/2].
 21.35 Les Cent Photos du siècle. La Guerre du Golfe, S. Salgado (1991).
 21.50 Musica. Dialogues des carmélites. Opéra de Poulenc. En simultané sur France-Musique.
 0.30 La Lucarne. Bonk Business, saga d'une multinationale. Téléfilm. Juhana Manner (v.o.). O.
 1.25 Tous les parfums de l'Arabie.

M 6

19.54 Le Six Minutes, Météo.
 20.10 Notre belle famille. O.
 20.40 Décrochage info, Une journée avec...
 20.50 Vacances au purgatoire. Téléfilm. Marc Simenon. O.
 22.35 Ally McBeal. Dites-le avec le sourire. O. La fièvre du lundi soir. O.
 0.15 Pourquoi ça marche.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. Daniel Zimmermann.
 21.00 Philambule.
 22.10 Fiction. L'Autre Fils ; Le Retour, de Luigi Pirandello.
 23.00 Nuits magnétiques. [3/5].

FRANCE-MUSIQUE

21.45 Dialogues des Carmélites. 100^e anniversaire de la naissance de Francis Poulenc. Par les Chœurs de l'Opéra national du Rhin et l'Orchestre philharmonique de Strasbourg, dir. Jan Latham-Koenig. En simultané sur Arte.

RADIO CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Concerto pour violon et orchestre n° 5 Grétry op. 37, de Vieuxtemps, par l'Orchestre de Paris, dir. Daniel Barenboim.
 20.40 Concert par l'Akademie für Alte Musik Berlin. Œuvres de Haendel, Bach.
 22.15 Les Soirées... (suite). Œuvres de Gouvy.

ARTE

20.45 Thema : De quoi j'me mêle ! Cette « Thema » traite de l'autorité parentale, ou, plutôt, de son déclin. Malik Aït Aoudia, auteur avec Saïd Bakhtaoui, du document *Papa, maman, le juge et moi*, y livre notamment ce témoignage à propos des familles rencontrées au tribunal pour enfants : « J'ai vu des parents démunis, désespérés, perdus, oui. Mais des parents démissionnaires, jamais. »

PARIS PREMIÈRE

21.00 Les 55 jours de Pékin ■■■ Le 20 juin 1900, les Boxers, nationalistes chinois fanatiques soutenus par la cour impériale, se lancent à l'assaut des légations étrangères installées à Pékin. Le siège dure jusqu'à l'arrivée d'une colonne internationale d'intervention, le 14 août. Dans ce film ultra-romanesque à très grand, très fascinant spectacle dirigé par Nicholas Ray, Charlton Heston et Ava Gardner font rêver. En v.o.

CANAL +

22.55 Réducteur de têtes Un blondinet, qui veut remettre au pas un gang, les Vipères, les donne aux flics. Les Vipères l'assassinent ainsi que ses deux copains. Un ancien « tonton macoute » les ressuscite sous forme de têtes réduites. Pour se venger, le trio transforme les malfrats en zombies. Peu de surprises dans ce téléfilm réalisé par Richard Elfman ; une bonne idée, celle d'un boss mafieux incarné par une homosexuelle.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
 O Tous publics
 O Accord parental souhaitable
 O Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
 O Public adulte
 O Interdit aux moins de 16 ans
 O Interdit aux moins de 18 ans
 Les cotes des films
 ■ On peut voir
 ■■ A ne pas manquer
 ■■■ Chef-d'œuvre ou classique
 Les symboles spéciaux de Canal +
 DD Dernière diffusion
 ♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

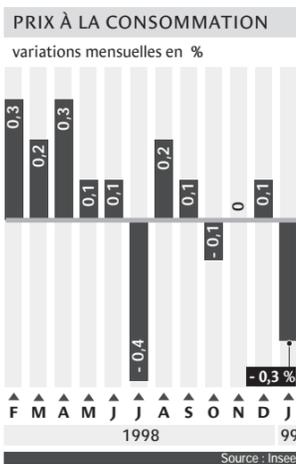
L'inflation en France au plus bas en janvier, la consommation au plus haut

EN JANVIER, les prix à la consommation des ménages français ont baissé. L'indice de l'inflation, publié par l'Insee mercredi 24 février, est devenu négatif de 0,3 % au cours du premier mois de l'année. Sur les douze derniers mois, les prix n'ont progressé que de 0,2 %, le niveau le plus bas depuis mai 1957, qui avait connu une baisse des prix de 0,3 % en glissement annuel.

Le changement de mode de calcul de l'indice des prix, introduit par l'Insee, n'est pas à l'origine de ce chiffre. Il permet juste de mieux refléter la réalité des comportements d'achat des Français, par une plus grande couverture géographique et sectorielle de leur consommation et par une pondération des différents produits plus proche de la répartition des dépenses des ménages. Le nouvel indice couvre 94,1 % de la consommation des ménages, contre 90 % auparavant.

Une partie du résultat de janvier s'explique par les soldes dans l'habillement et par la réduction de la TVA sur l'électricité et le gaz de ville. Ces éléments sont toutefois partiellement compensés par la hausse des produits frais, pour partie saisonnière, et du tabac. Hormis ces éléments exceptionnels, ce chiffre fait apparaître une tendance déflationniste dans l'industrie alors que les services affichent des prix stables en janvier et en hausse de 1,1 % sur les douze derniers mois.

Durant cette période, les produits manufacturés ont vu leurs prix baisser de 0,3 %. Une évolution peu favorable à l'industrie dont les salaires augmentent quand même (+2,6 % en 1998) et pour qui les taux d'intérêt réels deviennent élevés. Si les soldes de début d'hiver expliquent une partie de cette baisse des prix



des produits manufacturés, ils ne suffisent pas à en expliquer l'intégralité. L'industrie française est entrée dans une période de déflation en 1998 - ses prix ont baissé de 3 % - suite à la crise internationale, qui a vu des surcapacités mondiales apparaître et les prix des matières premières baisser.

La déflation de janvier et la désinflation des derniers mois se traduisent pour les Français par une augmentation de leur pouvoir d'achat. L'an dernier, déjà, celui-ci avait augmenté de 3,4 %, suite à la faible évolution des prix (+0,3 %) et à la baisse du chômage. Conséquence, la consommation des ménages en produits manufacturés ne cesse d'augmenter. Après s'être envolée de 5,8 % en 1998, elle s'est encore accrue de 3,6 % en janvier, atteignant le niveau record de 64,55 milliards de francs.

Virginie Malingre

Au moins dix morts et trente et un disparus dans une avalanche en Autriche

En Savoie, les intempéries empêchaient toujours de secourir les trois randonneurs de la Vanoise

● EN AUTRICHE, les premières opérations ont débuté mercredi 24 février, dans la matinée, pour secourir les habitants de la station de Galtuer, dans le Tyrol, où une avalanche a tué 10 personnes, mardi. Dans un premier bilan, 31 personnes (4 habitants et 28 touristes) étaient portées disparues, et plus d'une vingtaine blessées, dont plusieurs étaient dans un état critique, selon la municipalité de la station de sports d'hiver.

Cette gigantesque avalanche, la plus importante dans cette région depuis 1919, a rasé 4 maisons et en a endommagé 5 autres, avant de s'arrêter à quelques mètres de la petite église du village. Selon un témoin, « il faisait soudainement nuit à 4 heures de l'après-midi, comme si on avait tout d'un coup éteint toutes les lumières ». En réalité, trois avalanches formant une coulée de neige de 800 m de largeur ont déferlé sur le village, situé à 1 600 m d'altitude. La neige s'entassait jusqu'à 5 m de hauteur dans le centre de Galtuer.

En raison des fortes chutes de neige, les hélicoptères de l'armée autrichienne n'ont pu transporter de sauveteurs sur place le jour même. Les blessés n'ont pas pu être évacués. Comme les autres stations de sports d'hiver de la vallée de Paznaun, Galtuer est coupée du monde depuis le week-end dernier, des avalanches ayant formé un mur qui atteint jusqu'à 7 m de hauteur sur la route d'accès. Au total, 20 000 personnes sont bloquées dans ces villages. Toute la nuit, 300 personnes ont fouillé pratiquement à mains nues pour chercher les personnes ensevelies, dont les chances de survie s'amenuisaient, puisque, selon les ex-

perts, 70 % d'entre elles meurent après 35 minutes.

Dans la province de Salzbourg, une personne a été tuée par une avalanche. Le maire d'Ischgl, à une dizaine de kilomètres de Galtuer, a demandé l'évacuation des touristes de son village pour éviter une catastrophe analogue. Il ne sera cependant guère possible de débayer les gigantesques masses de

corps retrouvés. Trois autres touristes français étaient toujours portés disparus.

Environ 40 000 personnes, dont 20 000 touristes, étaient bloquées dans les stations de sports d'hiver de Davos et Klosters, dans le nord-est du pays. Toutes les voies d'accès ont été fermées en raison du très fort danger d'avalanches, après de nouvelles chutes de

la couverture neigeuse, surtout aux altitudes relativement basses.

● En France, de nouvelles tentatives de repérage, effectuées mercredi matin par 4 hélicoptères des secours en montagne, n'ont pas permis de localiser les 3 randonneurs bloqués depuis plus d'une semaine dans le massif de la Vanoise (Savoie). Profitant de l'absence de nuages et de vent, les hélicoptères avaient décollé pour survoler la zone où les 3 hommes sont censés avoir passé leur 8^e nuit, à plus de 3 000 m d'altitude, dans un igloo (Le Monde du 24 février).

Mais la situation a rapidement évolué avec de nouvelles chutes de neige et des nappes de brouillard. La veille, les secouristes avaient déjà dû renoncer, compte tenu des conditions météo exécrables, des vents de 120 km/h balayant le secteur. Après avoir progressé dans une hauteur de neige de 1,5 m, la caravane de secours, composée d'une douzaine de CRS du peloton de haute montagne de l'unité d'Alberville, a dû rebrousser chemin après avoir approché le col de la Rechasse (3 000 m), les risques d'avalanche étant au maximum.

En revanche, le randonneur, âgé de trente-cinq ans, disparu depuis dimanche dans le massif de la Chartreuse (Isère), et qui avait également donné l'alerte grâce à son téléphone portable, a été retrouvé sain et sauf mardi par les gendarmes du peloton de haute montagne, vers 1 700 m d'altitude. Il s'était abrité durant deux nuits dans une cabane.

Marie-Pierre Subtil
(avec nos correspondants en Autriche et en Savoie)

Dans les Pyrénées, un randonneur succombe au froid

Un randonneur, âgé de vingt-six ans, est décédé dans la nuit du mardi 23 au mercredi 24 février, peu après son admission à l'hôpital de Tarbes, où il avait été transféré en hélicoptère après avoir été retrouvé en état de sévère hypothermie, dans le massif pyrénéen du Montaigu. La femme qui l'accompagnait, âgée de trente-trois ans, également hospitalisée en état d'hypothermie, était consciente lorsque les secours les ont retrouvés et hélitreuillés.

Les deux randonneurs, qui avaient dévisé lundi alors qu'ils tentaient de redescendre dans la vallée, avaient été localisés par les secours grâce à des photos aériennes prises par hélicoptère. Ils faisaient partie d'un groupe de six Toulousains partis dimanche, pour une journée de course, escalader le Montaigu. Surpris par une tempête de neige, ils avaient organisé un bivouac d'altitude, improvisé pour la nuit, avant de se séparer en deux cordées.

neige qui bloquent la route avant vendredi.

L'Autriche a demandé aux armées de cinq pays (Allemagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne et Suisse) de mettre des hélicoptères à sa disposition pour atteindre les villages isolés.

● En Suisse, 5 corps, dont ceux de 4 touristes français, membres d'une famille de la région de Caen (Calvados), ont été découverts par les sauveteurs à l'emplacement d'un chalet emporté par l'avalanche qui s'est produite dimanche à Evolène, dans le canton du Valais, portant à 7 le nombre de

neige, ont précisé les autorités du canton des Grisons, qui ont qualifié la situation de très critique.

Toute la partie nord-est de la Suisse est exposée à un risque maximum d'avalanches, selon l'échelle graduée de 0 à 5 établie par l'institut fédéral pour l'étude de la neige et des avalanches, basé à Davos. « Le danger de très grandes avalanches subsiste, en particulier dans les zones non encore purgées », a indiqué cet institut. Un danger accentué par un léger réchauffement de la température, qui se traduira « par une diminution de la résistance de

Perquisitions chez un proche de M. Pasqua dans l'affaire Elf

LES JUGES Eva Joly et Laurence Vichnievsky ont conduit, mardi 23 février, une série de perquisitions visant un ancien policier, Daniel Léandri, considéré comme l'un des plus proches collaborateurs de Charles Pasqua. Escortées de policiers de la brigade financière, les magistrats se sont rendues à son domicile, dans le Val-d'Oise, dans un appartement du 5^e arrondissement de Paris, puis à Nanterre, au conseil général des Hauts-de-Seine - dont M. Pasqua est le président - et jusque dans un immeuble abritant des services du ministère de l'intérieur, où elles ont fouillé le bureau de l'ancienne secrétaire de M. Léandri.

Ancien conseiller de M. Pasqua au ministère de l'intérieur, M. Léandri avait conservé un statut de conseiller au cabinet de Jean-Louis Debré, avant d'être affecté à la direction générale de la police, où il était demeuré après l'arrivée de Jean-Pierre Chevènement. Promu officier, après s'être longtemps amusé de son grade de brigadier-chef, peu en rapport avec son influence véritable, M. Léandri avait été muté en 1998 au service de coopération technique internationale de police (SCTIP), avant de solliciter, en novembre, sa mise à la retraite. Spécialiste des questions corses et des affaires africaines, il n'a pu être interrogé : il s'était envolé, la veille, pour un énième périple en Afrique...

Les juges cherchent apparemment à vérifier d'éventuels liens financiers entre M. Léandri et le groupe Elf. Evoquant des « missions stratégiques [en Afrique] dans l'intérêt d'Elf », M. Léandri avait affirmé au Monde en novembre 1997 n'avoir « jamais reçu une centime ». L'ancienne compagne de Roland Dumas, Christine Deviers-Joncour, avait par ailleurs affirmé avoir été recommandée auprès de lui par Alfred Sirven, ex-directeur d'Elf aujourd'hui en fuite. Elle avait ensuite réalisé une brochure pour le conseil général des Hauts-de-Seine.

Hervé Gattegno

Martine Aubry cherche à renouer le dialogue avec les médecins

LA MINISTRE de la solidarité, Martine Aubry, et le secrétaire d'Etat à la santé, Bernard Kouchner, ont adressé, mardi 23 février, une lettre à 137 000 médecins libéraux pour les convaincre de s'engager dans la maîtrise des dépenses de santé, contournant ainsi leurs syndicats. « Nous ne croyons pas à la fatalité selon laquelle les ministres (...) et les médecins ne pourraient parvenir à se comprendre », écrivent-ils. Les ministres réaffirment leur volonté de remplacer d'ici quatre mois le mécanisme de sanctions collectives prévu dans la loi et annulé par le Conseil constitutionnel.

M^{me} Aubry a prolongé cette opération de séduction en rendant visite, mardi, à un généraliste de Saint-Maur (Val-de-Marne) qui a adhéré à l'option « médecin référent » (abonnement d'un patient à un généraliste). Enfin, le ministère a engagé une concertation avec les représentants des médecins, des cliniques et des biologistes.

Christoph Eschenbach nommé à la tête de l'Orchestre de Paris

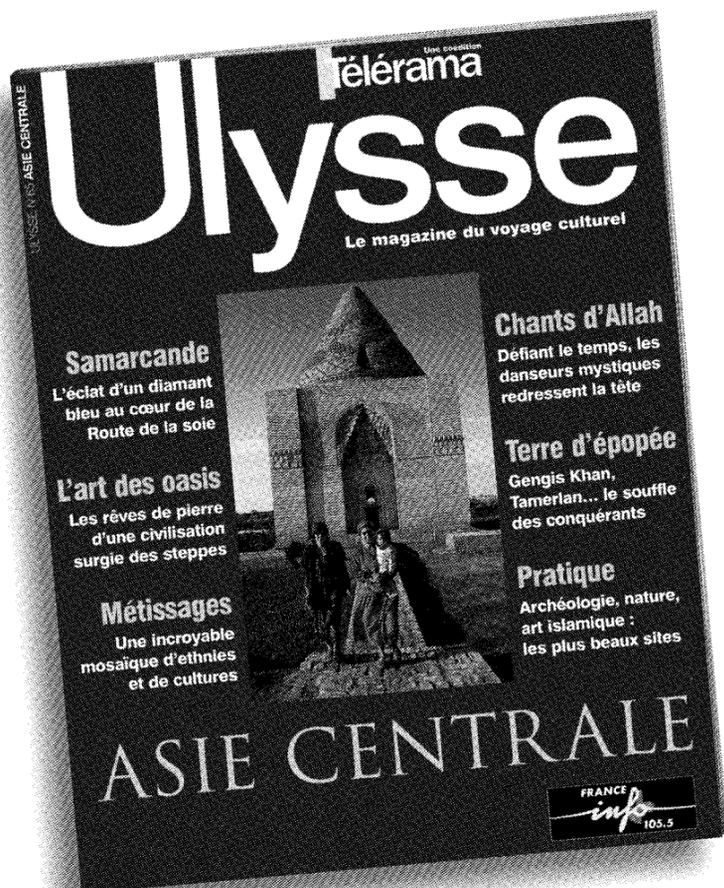
LA NOMINATION de Christoph Eschenbach, pianiste et chef d'orchestre, comme directeur musical de l'Orchestre de Paris a été adoptée par le conseil d'administration réuni mardi 23 février (Le Monde daté 21-22 février). Catherine Trautmann, ministre de la culture, a salué « celui qui est d'abord un excellent musicien et qui renoue avec une tradition française de nommer des musiciens à la tête des orchestres ». Accueilli « à bras ouverts par l'Orchestre de Paris », il saura, selon la ministre, « tirer le meilleur de ce que peut et doit fournir cette excellente formation qui a besoin d'être séduite et emportée fermement par un travail soutenu ». La construction d'un auditorium à Paris a été confirmée par la ministre qui avait reçu un rapport en ce sens de M. Larqué, nouveau président de l'Etablissement public de la Cité de la musique de La Villette. Cet auditorium de 2 000 à 2 500 places pourrait être situé sur les terrains de la Villette, mais d'autres emplacements ont été étudiés. Le coût de cet équipement serait de 400 millions de francs et son budget de fonctionnement de l'ordre de 20 millions.

DÉPÊCHES

■ DROITE : les « responsables politiques départementaux de la opposition républicaine » d'Indre-et-Loire ont lancé un appel lundi 22 février, à leurs « leaders nationaux pour qu'ils reprennent leurs discussions en vue d'aboutir à une liste unique RPR-DL-UDF » aux élections européennes. Cette initiative vaut surtout par la qualité des signataires : Philippe Briand, député RPR, proche de Jacques Chirac et d'Alain Juppé, qui avait réuni ses collègues deux jours plus tôt dans sa mairie de Saint-Cyr-sur-Loire, Renaud Donnedieu de Vabres, député UDF, proche de François Léotard, Jean-Jacques Descamps, proche de Valéry Giscard d'Estaing, et Hervé Novelli, proche d'Alain Madelin.

■ BIOLOGIE : le groupement d'intérêt scientifique Génomplante a été présenté, mardi 23 février, par Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, entouré des responsables des principaux instituts de recherche publics et des industriels concernés. Ce GIS, doté de 1,4 milliard de francs sur cinq ans, regroupe les laboratoires publics et privés qui se consacrent à l'étude du génome des céréales (Le Monde du 23 février). Il pourrait s'élargir dans un an à des partenaires européens.

ULYSSE - ASIE CENTRALE



35 F chez votre marchand de journaux.

Prochain rendez-vous le 9 avril avec un numéro sur l'Egypte.

Ulysse

coédité avec Télérama

le magazine du voyage culturel.